THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY

944.04
L11a

Return this book on or before the
Latest Date stamped below.

University of Illinois Library

DEC 21 1958

NOV 29 2000

AUG 6 1979

JUL 23 1981

DUE: 9-25-84

OCT 04 1984

MAR 09 1987

APR 26 1988

L161—H41

4 I
78/6

TROIS FEMMES

DE

LA RÉVOLUTION

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvège.

Ce volume a été déposé au ministère de l'Intérieur (section de la librairie) en avril 1900.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 1035.

LES ORIGINES DU FÉMINISME CONTEMPORAIN

TROIS FEMMES
DE
LA RÉVOLUTION

OLYMPE DE GOUGES
THÉROIGNE DE MÉRICOURT
ROSE LACOMBE

PAR

LÉOPOLD LACOUR

Avec cinq portraits

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 8

1900

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
University of Illinois Urbana-Champaign Alternates

https://archive.org/details/lesoriginesdufem00laco

944.04
L110

AVANT-PROPOS

Les trois essais historiques et biographiques dont se compose ce volume n'ont pas seulement entre eux le lien que manifeste le titre : *Trois femmes de la Révolution*. On n'a pas choisi ces femmes simplement à la requête de leur psychologie et de leurs aventures parmi le décor changeant du Paris d'épopée où diversement, et très inégalement, elles marquèrent; elles représentent chacune un aspect distinct de l'effort de la femme vers une part d'influence, de collaboration civique, aux premières années de l'incomparable crise; et les trois moments de cet effort, qu'elles personnifient, se succèdent dans l'ordre qui les range elles-mêmes chronologiquement devant l'historien : si bien que, de l'ouverture des États généraux à la fin de 1793, les trois biographies arrivent à donner une image à peu près complète de ce que fut l'action de la Citoyenne.

General 8 Oct 25 Turquen

Non tout à fait complète, et ce serait pour nous un regret vif si, tout de même, par échappées, ne se laissait voir le moment dont la vie d'Olympe, ni celle de Théroigne, ni celle de Lacombe n'ont permis la peinture; nous voulons dire l'époque où naquirent et se multiplièrent les *Sociétés fraternelles des deux sexes.* Pour nous procurer le cadre au tableau de ces éclosion et multiplication, issues du mouvement démocratique de 1790-1791, il aurait fallu augmenter ce livre d'une quatrième biographie, ou plutôt d'une seconde entre la première et les deux autres, car la femme que nous aurions eu à raconter, Mme Robert Keralio, *sœur Louise Robert,* comme elle s'appela en 1791, journaliste démocrate et muse du parti républicain à son aurore, était plus jeune qu'Olympe de dix ans révolus et moins que Théroigne d'environ quatre ans. Mais deux articles de M. Aulard nous eussent condamné à des apparences de plagiat (1). Au contraire, les études dont Olympe et Théroigne ont été l'objet, même celle, réputée à peu près définitive, de M. Marcellin Pellet sur Théroigne, étaient à refaire d'après la méthode scientifique qu'on applique maintenant à l'histoire de la Révolution. Quant à Lacombe,

(1) *Revue Bleue* du 19 mars 1898, article intitulé : *le Féminisme pendant la Révolution.* (Nous l'avons d'ailleurs cité p. 338.) *La Révolution française* d'octobre 1898, article intitulé : *la Formation du parti républicain (1790-1791).* Ceux qui voudraient se renseigner sur les Sociétés fraternelles avant 1792, et sur le rôle de Mme Robert Keralio, trouveront là tout l'essentiel.

elle était vraiment comme inconnue : et cependant, au point de vue proprement historique, c'est peut-être, de nos *Trois femmes*, la plus intéressante. Les deux autres sont beaucoup plus curieuses par elles-mêmes : l'*enragée* Lacombe leur est supérieure comme document révolutionnaire, avec le club tout féminin auquel le nom de cette belle Pyrénéenne est attaché, avec le club des *Républicaines révolutionnaires*, dont Robespierre eut peur.

Les trois biographies ont encore entre elles un lien, que nous avons souligné de cette inscription au-dessus du titre : *les Origines du féminisme contemporain*. C'est en effet dans la Révolution française que se trouvent les véritables origines du mouvement féministe actuel ; car si l'idée qu'il y a égalité intellectuelle entre l'homme et la femme est bien antérieure à la Révolution, si elle précéda le christianisme, c'est seulement du jour où furent proclamés les Droits de l'homme, du jour, au moins, où se leva sur le monde la grande espérance de l'émancipation de l'homme, qu'une *doctrine* parut et put paraître de l'émancipation parallèle de la femme, suivie d'un *mouvement pour essayer de réaliser cette thèse intégrale*.

Jusqu'en 1789, ou plutôt jusqu'à la veille de la convocation des États généraux, des voix isolées revendiquèrent bien pour la femme le droit au développement libre et à l'emploi même politique de toutes ses facultés cérébrales ; mais ce féminisme, en appa-

rence complet, restait aristocratique : ses professeurs de l'un ou de l'autre sexe ne songeaient et ne pouvaient guère songer qu'à une élite sociale, tout au plus, après les grandes dames, aux bourgeoises de haute bourgeoisie. L'approche de la Révolution puis celle-ci démocratisèrent la théorie et suscitèrent, des profondeurs du peuple féminin, un élan héroïque vers la conquête du droit de cité. Elles le suscitèrent en province comme à Paris, dans un grand nombre de villes, ainsi qu'il nous a été loisible d'en grouper des exemples à l'occasion du club des *Républicaines révolutionnaires*. Grâce à Olympe de Gouges, d'autre part, nous avons précisé la doctrine, exposée d'abord par Condorcet, puis, mais originalement, par cette originale qui fut tantôt une folle et tantôt une voyante.

De cette manière s'est trouvé rempli le dessein qui nous avait fait commencer nos recherches. Car nous ne sommes pas devenu historien pour le plaisir, et l'aveu n'est pas d'orgueil, au contraire : il faut aimer l'histoire pour elle-même, et une des conditions de l'excellence, aussi bien en histoire qu'en poésie, est le désintéressement. Nous n'étions pas désintéressé, cet ouvrage fut conçu telle une sorte d'illustration à donner à un livre d'idées : *Humanisme intégral, le duel des sexes, la Cité future*, publié peu auparavant. C'est plus tard que ce dessein, sans se renoncer, s'élargit ; que l'élevèrent

l'émotion pure de l'histoire, l'ivresse de la vérité poursuivie contre tant d'erreurs consacrées ou de mensonges. Nous sentîmes la nécessité de la plus rigoureuse méthode. Notre éloignement s'accrut pour l'histoire romanesque — et pour les synthèses faciles où se pavane l'ignorance dogmatique ou lyrique.

Voilà, d'ailleurs, une trentaine d'années que l'histoire de la Révolution est entrée dans sa phase scientifique, qu'elle *se fait* par un concours d'études très poussées, auxquelles s'ajoutent d'abondants recueils de documents (1) : tous matériaux qu'utilisera, — dans cinquante ou soixante ans, — pour une construction définitive, un Taine impartial ou un Michelet impartial aussi et sans romantisme. Car il va de soi qu'après une longue période d'analyse et de recherches il y aura l'heure de la synthèse sérieuse pour un homme de génie ou de grand talent pleinement documenté.

Aujourd'hui, les meilleurs travaux sont ceux qui osent le plus être critiques, qui donnent tout l'utile des textes, et toujours le moyen au lecteur, par des références précises, d'aller, s'il lui plaît, aux sources pour juger des déductions et conclusions de l'auteur. D'un mot, c'en est fini des ouvrages de seconde main, quels

(1) La facilitent les si utiles et vraiment admirables répertoires de MM. Tourneux et Tuetey.

qu'ils soient, comme des belles histoires ou philosophies de l'histoire de la Révolution, polies... et qu'il faut croire.

Avril 1900.

LÉOPOLD LACOUR.

P.-S. — En leur dédiant nos études, nous avons témoigné à MM. Aulard, Tourneux et Monin notre reconnaissance pour l'aide qu'ils n'ont jamais refusée à la préparation de ce livre. Nous aurions voulu pouvoir, d'une autre dédicace, nous acquitter mieux qu'il n'a été possible de le faire dans « THÉROIGNE DE MÉRICOURT » envers M. Winter, directeur des Archives impériales et royales de Vienne. Une des premières pages de « ROSE LACOMBE » dit ce que nous devons à M. Bernard Lazare; une note de la même étude remercie le savant bibliographe M. Paul Lacombe. Dans l'*Appendice*, deux autres confrères, MM. Alfred Bégis et Léonce Grasilier, trouveront nos remerciements. Ailleurs et plus tôt, le marquis de Persan et M. Arthur Chuquet. Il nous reste à nommer, pour leur savante obligeance, Mlle Louise Lévi, MM. Mouton-Duvernet, Welschinger, Perroud, Biré, Lenotre, Isambert, de Nolhac, J. L'Hermitte, le Dr Cabanès et le baron de Batz; à déposer l'hommage d'une gratitude attristée sur une tombe récente, celle de M. Jules Flammermont; enfin à parler d'un portrait que nous a communiqué M. Édouard Forestié, de Montauban.

« OLYMPE DE GOUGES » était imprimée quand M. Forestié nous apprit qu'il avait possédé une miniature qu'on pouvait attribuer à Ingres père et regarder comme un portrait de la fameuse Montalbanaise. Il avait reçu du marchand qui lui vendit cette miniature l'assurance qu'elle venait d'une famille de Montauban nommée Mouisset. Or, la mère d'Olympe s'appelait Mouisset. Il fit photographier la jolie petite peinture et la décrivit ainsi dans une notice sur Ingres père (1886) : « C'est le portrait d'une jeune femme » représentée « dans le costume des premières années de la Révolution : coiffure poudrée, robe à l'anglaise avec fichu de linon, capote de soie

tricolore garnie d'une guirlande de roses ». A ce moment, il n'était donc pas encore persuadé que ce pût être une image de l'héroïne; mais plus tard le frappèrent, nous a-t-il écrit, de « nombreux traits de ressemblance » entre ce portrait et un portrait à l'huile de Le Franc de Pompignan, qui, bien probablement, comme on le verra dans notre étude, fut le père d'Olympe. Nous avons fait reproduire la photographie conservée par M. Forestié, sans modifier le passage où nous disons (p. 23) qu'il n'y a aucun portrait connu, soit de la femme de lettres, soit de la courtisane, car l'hypothèse de M. Forestié... n'est qu'une hypothèse. — Le portrait mis en tête d'un article d'Alphonse Daudet sur Olympe, dans le *Figaro illustré* de 1887-1888, est entièrement « de fantaisie », nous a déclaré l'auteur, M. Pierre Vidal.

L. L.

OLYMPE DE GOUGES

A Monsieur A. Aulard.

OLYMPE DE GOUGES

D'après une conjecture

Voir l'Avant-Propos.)

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

OLYMPE DE GOUGES

(1748-1793)

I

POURQUOI ELLE APPARTIENT A L'HISTOIRE

Condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire le 12 brumaire an II (2 novembre 1793), Olympe de Gouges fut guillotinée le lendemain. Follement héroïque, elle avait bravé l'échafaud jusqu'à le mériter. Son fils, Pierre Aubry, ancien ingénieur devenu officier, la renia le 17 brumaire dans une *Profession de foi civique*, de lâcheté monstrueuse ; et, le 27, un journal des plus violents, la *Feuille du salut public*, traçait d'elle ce portrait justifiant le jugement qui l'avait frappée : « Olympe de Gouges, née avec une imagination exaltée, prit son délire pour une inspiration de la nature. Elle commença par déraisonner et finit par adopter le projet des perfides qui voulaient diviser la France ; elle voulut être homme d'État, et il semble que la loi ait puni cette conspiratrice d'avoir oublié les vertus qui conviennent à son sexe ».

Le même jour, à la Commune, Chaumette, rabrouant une députation de femmes en bonnets rouges, s'écriait : « Rappelez-vous l'impudente Olympe de Gouges, qui, la

première, institua des Sociétés de femmes, qui abandonna les soins de son ménage pour se mêler de la république et dont la tête a tombé (*sic*) sous le fer vengeur des lois. » Ainsi que la *Feuille du salut public*, il la rapprochait de Madame Roland, guillotinée le 18 (8 novembre), « la Roland », disait-il, « cette femme hautaine d'un époux sot et perfide ». Il ne manquait à la rude semonce qu'un autre exemple tragique, le plus illustre, celui de Marie-Antoinette, décapitée le 16 octobre et dont la *Feuille du salut public* n'avait pas omis de rappeler le supplice. Et l'article et le discours, cités dans le même numéro du *Moniteur* (29 brumaire), sont à la fois deux témoignages précieux du furieux *antiféminisme* de la plupart des hommes de la Révolution, et deux preuves de l'importance d'Olympe de Gouges, de sa célébrité en 1793[1].

Cette femme, qui n'est plus que l'ombre d'un nom, sauf pour de rares curieux, appartient donc à l'histoire, qui l'a jusqu'ici trop dédaignée. Elle ne fut jamais populaire, mais elle marqua dans la tourmente. Elle n'y joua point, comme Théroigne, un rôle sanglant d'amazone. Ce fut une amazone, mais de la plume, une Bradamante bleue. Aveugle souvent en ses jugements tout d'instinct sur les hommes et les choses ; ridicule plus souvent encore dans l'expression de ses enthousiasmes ou de ses haines ; d'ailleurs à moitié folle d'orgueil et aussi, par instants, bien près du délire de la persécution : mais une des âmes les plus hautes et les plus généreuses de l'époque, l'amour le plus vrai pour les

1. D'après les *Révolutions de Paris* (n° 216), la phrase de Chaumette sur Olympe aurait été celle-ci : « Rappelez-vous cette virago, cette femme-homme, l'impudente Olympe de Gouges, qui la première institua des assemblées de femmes, voulut politiquer et commit des crimes. »

humbles, la passion du bien public, et tout à coup une clairvoyance politique étonnante, s'élevant, lors du procès du roi, jusqu'au don de prophétie, et se rehaussant en outre, cette fois-là, d'une sublimité de courage qui suffirait pour le rachat des pires extravagances d'admiration de soi.

Puis, Olympe de Gouges fut la première parmi les héroïnes de la Révolution à demander à celle-ci d'être logique en proclamant les droits de la femme et de la citoyenne. Elle traça une *Déclaration* de ces droits. Elle est le grand aïeul féminin du Féminisme intégral.

Malheureusement, elle n'arriva jamais à *écrire*, n'eut pas même le désir d'y arriver. Et le style, par quoi seul durent les pages les plus hardies même d'inspiration, l'a fatalement punie de l'avoir méprisé. Elle périt avec son œuvre, qui ne pouvait lui survivre.

Comme ce fut une toquée dans ses mauvais jours, trop nombreux, ce fut une gâcheuse dans ses meilleurs. Mais, à son imagination fertile et brûlante, à son cœur d'apôtre, donnez des moyens d'expression patiemment acquis, elle apparaît supérieure même à Mme Roland par l'étendue et la nouveauté des vues. La politique ne borne point sa pensée : l'idée totale de justice l'enivre, puisqu'elle construit sur le *droit humain*, non sur celui d'un sexe, la Cité fatidique.

II

LA MONTALBANAISE. SON VÉRITABLE NOM. SA FAMILLE. SON MARIAGE. — LA COURTISANE. SA BEAUTÉ. — LA MÈRE.

Elle était née à Montauban, le 7 mai 1748. Lorsqu'elle parut devant le tribunal révolutionnaire, elle avait donc quarante-cinq ans, et non pas trente-huit comme elle le déclara : car un courage manqua devant ses juges à cette femme héroïque, celui de son âge. Faiblesse innocente, curieuse cependant, surtout quand on sait que des amours violentes, le travail, des ambitions déçues, puis la gêne, l'imminence de la pauvreté avaient prématurément vieilli Olympe de Gouges. Il ne restait plus trace, sur ce visage, d'une beauté qui fut célèbre. Les cheveux étaient tout gris. Mais il importait peu au tribunal, et l'amusant mensonge prit rang de vérité par son inscription tranquille au procès-verbal de l'audience.

Le piquant est que le *Bulletin du tribunal révolutionnaire* et d'autres journaux, *Moniteur*, *Révolutions de Paris*, etc., ayant enregistré à leur tour, dans une indifférence absolue, la parole d'obstinée coquetterie, les biographes se la sont transmise, avec leur ordinaire fidélité dans le dévouement à l'erreur. En effet, si Olympe de Gouges avait dit vrai, c'est en 1755 qu'elle serait née, et c'est bien cette année-là que tous les dictionnaires la font naître, — à l'exception d'un seul (*Grand dictionnaire universel*). Michelet lui-même fut dupe.

On doit féliciter M. Wallon. Avant d'écrire sur

Olympe, dans son *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, il prit la peine d'interroger sur elle les Archives nationales : il y trouva, dans un dossier d'une cinquantaine de pièces (W. 293, dossier 210), un jugement du tribunal civil de la Seine daté du 4 fructidor an VI, et rectifiant le procès-verbal de l'audience quant à l'âge et aussi quant au nom de famille de la condamnée. Mais il faut croire qu'il est impossible d'être pleinement exact, car M. Wallon, malgré ce document décisif, nous dit qu'elle s'appelait Marie Gouge, alors que le nom très nettement substitué à celui d'Olympe de Gouges est Marie Gouze. Même faute dans un ouvrage d'intérêt local : *Galerie biographique des personnages célèbres de Tarn-et-Garonne*, où c'est même en la transcription de l'acte de naissance que l'on commit l'erreur. Cet acte se trouve aux registres des paroisses de Montauban et nous apprend que le père de Marie Gouze, Pierre Gouze, était boucher. La femme de ce boucher s'appelait, de son nom de famille, Mouisset; son prénom était Olympe.

D'où vint le bruit, pendant la Révolution, qu'Olympe de Gouges était bâtarde de Louis XV? En octobre 1792, Léonard Bourdon ayant donné à cette légende un retentissement dangereux, elle se fâcha. Seulement voici ce qu'elle publiait : « Je ne suis point la fille d'un roi, mais d'une tête couronnée de lauriers, je suis la fille d'un homme célèbre, tant par ses vertus que par ses talents littéraires ». (*Compte moral rendu*). Et le 4 juin 1793, dans son *Testament politique*, si elle laissait encore à deviner le nom, si même, plus mystérieuse, elle n'indiquait cette fois ni l'une ni l'autre des sortes d'illustration du personnage, elle se plaignait, fièrement gémissante, d'avoir été frustrée, par le « fana-

tisme », de la « fortune » et du « nom d'un père célèbre ». Véritable énigme pour qui n'avait pas lu un roman d'Olympe de Gouges, paru en 1788 et intitulé : *Mémoire de Madame de Valmont sur l'ingratitude et la cruauté de la famille des Flaucourt envers la sienne*, etc., car cet ouvrage bizarre, bâclé, affreusement écrit, intéressant quand même, est, à n'en pas douter, une autobiographie déguisée, plus ou moins libre en de certains endroits; et c'est un réquisitoire contre la famille des Pompignan, très reconnaissable sous le nom de famille des Flaucourt ; et le marquis de Flaucourt, poète tragique, lyrique et catholique, père de Madame de Valmont, c'est-à-dire d'Olympe, n'est autre, évidemment, que le poète marquis Le Franc de Pompignan, né à Montauban en 1709 et mort en 1784.

Sous ce titre : *Vers de Madame de Valmont en recevant la triste nouvelle de la mort de son père*, on trouve à la fin du *Mémoire* un résumé, involontairement comique, des doléances filiales de l'auteur :

D'un mortel vertueux, oui, j'ai reçu le jour,
Mais l'affreux fanatisme étouffa son amour.
La mort me l'a ravi, sans que de la nature
Son cœur glacé par l'âge ait senti le murmure.
Cependant, quand mes yeux commençaient à s'ouvrir,
Sur mon sort malheureux il parut s'attendrir.

Et, l'orgueil l'emportant sur les regrets inutiles, Olympe s'écrie :

Je dois à ce grand homme, admiré par la France,
D'un esprit naturel la vive intelligence,

Elle prétendait même lui ressembler physiquement. Peignant dans le *Mémoire* sa toute première enfance, elle disait : « Le marquis poussa la tendresse pour moi jusqu'à renoncer aux bienséances en m'appelant publiquement sa fille. En effet, il eût été difficile de déguiser la vérité : une ressemblance frappante était une preuve trop évidente. »

Mais enfin, née de l'adultère, comment pouvait-elle dans son *Testament* parler de ses « droits » méconnus « à la fortune et au nom » de son vrai père? « Au nom » cela semble absurde. On verra ce que cela signifiait pour elle, quand nous nous occuperons de son féminisme. Dans le *Mémoire*, l'adultère est conté, même gaiement, après cette légère précaution : « De quelles expressions puis-je me servir pour ne pas blesser la pudeur, le préjugé et les lois, en accusant la vérité ? » L'excuse de la mère est qu'elle se donne, mariée, à un homme que, jeune fille, elle avait aimé, qui l'adorait, voulait l'épouser, et qu'on avait séparé d'elle, envoyé à Paris, d'où il revenait illustre, mais non guéri de l'ancienne passion, après environ quinze ans. Telle est en effet — pour rendre aux personnages le nom qu'ils portent dans le roman — l'histoire des amours du marquis de Flaucourt et d'Olinde, mère de Madame de Valmont. Et, circonstance encore atténuante, si l'on veut, le mari d'Olinde était absent quand revint le marquis. Il rentra chez lui « le jour même » où sa femme lui faisait cadeau d'une petite fille qui ressemblait si fort à M. de Flaucourt. « Bien loin de s'en plaindre, ajoute Madame de Valmont, le nouvel Amphitryon prit la chose en homme de cour. »

Nous devons à l'obligeance de la mairie de Montau-

ban l'acte de mariage de Pierre Gouze et d'Olympe Mouisset (31 décembre 1737). Pierre Gouze avait vingt et un ans, Olympe Mouisset vingt-quatre (*I)[1]; c'est donc à trente-quatre ans — Marie Gouze étant, on se le rappelle, de 1748 — qu'elle serait devenue la maîtresse de Le Franc de Pompignan, alors peu éloigné de la quarantaine.

On peut se demander, en effet, si Olympe de Gouges n'a pas menti en s'attribuant une origine paternelle doublement flatteuse. Il y a dans le *Mémoire*, sur d'autres points, des embellissements de la vérité connue ou probable, qui, sans justifier un scepticisme total, provoqueraient chez des esprits chagrins un excès de méfiance. Non seulement orgueilleuse, mais vaniteuse, et de façon démesurée, et même démente quelquefois, Olympe de Gouges apparaîtrait à ces juges moroses, dans leur peur d'être dupes, tout à fait capable de la somptueuse imposture que serait l'invention, intrépidement soutenue, d'une telle origine. Nous sommes persuadé qu'on lui ferait injure. Le *Mémoire* ayant littérairement la forme d'un roman, l'héroïne-auteur usait, après tout, de son droit en corrigeant la vérité, là où celle-ci, pour une raison ou pour une autre, lui déplaisait; et, à coup sûr, la raison était soit de vanité, soit d'intérêt, comme, dès maintenant, pour la vanité l'exemple s'en offre de Madame de Valmont disant : « Je sors d'une famille riche, dont les événements ont changé la fortune. Ma mère était fille d'un avocat » ; mensonge trahi par l'acte de mariage d'Olympe Mouisset, la déclarant « fille de Jacques Mouisset, tondeur » ; mais des retouches de ce genre, précisément, sont

1. Les chiffres romains précédés d'un astérisque renvoient à l'*Appendice*.

d'un véniel qui ne permet pas d'en induire l'inexcusable d'une revendication de gloire filiale, issue toute d'un délire d'amour-propre.

Si Olympe de Gouges souffrait d'une *vanitite* aux crises suraiguës, et s'il y avait en elle, d'ailleurs, un goût dangereux pour le romanesque, il faut songer que c'était, malgré tout, la nature la plus franche, la plus loyale ; que, du moins, dans toutes les circonstances de sa vie littéraire et politique où l'historien peut la juger avec certitude, elle a belle figure d'*honnête homme*, cette femme *si puérile* par des travers d'esprit, des faiblesses qu'elle ne sut pas cacher, dont elle fit même, à son grand préjudice, ostentation ; et, plus on regarde les hauts côtés de son caractère, plus il semble inadmissible qu'elle ait péché contre la vérité, contre l'honneur aux dépens, à la fois, de sa mère, de son père et du poète célèbre accusé par elle de l'avoir « oubliée au berceau »[1].

L'infamie qu'elle aurait commise en se fabriquant cet état civil d'orgueil excéderait même l'odieux dans la dernière partie du *Mémoire :* car c'est là que les Pompignan, nous voulons dire la veuve, le frère et le fils du poète, sont attaqués, Olympe de Gouges leur reprochant une dureté de cœur ou une déloyauté abominables ; et, si l'on devait penser qu'elle les calomnie, qu'elle n'avait pas et savait n'avoir pas le droit de se prétendre la demi-sœur, selon la nature, de ce fils légitime, il n'y aurait pas de mépris assez vigoureux pour l'auteur de ce réquisitoire de mensonge.

L'insistance d'Olympe de Gouges sur des griefs tout pécuniaires a déjà, par soi seule, quelque chose de cho-

1. Mary Lafon, qui était du Tarn-et-Garonne et qui s'est occupé de la Montalbanaise, croyait bien qu'elle était fille de Le Franc de Pompignan.

quant. On préférerait qu'ils ne fussent qu'indiqués. Surtout on serait ravi d'une sorte d'indifférence hautaine chez Olympe pour cette question d'argent, remuée au contraire avec une amertume furieuse. Néanmoins, on comprend que la fougueuse méridionale, extrême en toutes ses impressions, et qui n'eut jamais la force de ne pas les crier, se soit vengée comme elle l'a fait : si toutefois elle n'eut pas, de son côté, quelques torts, et peut-être elle en eut de graves, avec ce tempérament *d'impulsive* et ce qu'on pourrait appeler son génie de réclamation et de lamentation. Quoi qu'il en soit, voici — dans son français piteux — ce que la pseudo-Madame de Valmont raconte : « Si M. le marquis de Flaucourt n'a pas rendu avant sa mort ce qu'il devait à ma mère, s'il n'a pas adouci sa misère dans sa vieillesse, la faute en est à sa cruelle épouse, à qui il en a remis le sort... Pourquoi cette femme pieuse a-t-elle donné (*après la mort du marquis*) trois cent mille livres aux couvents ou à ceux qui ont su la tromper, sans songer à acquitter les dettes de son époux et ses engagements ? » Et c'est ensuite le frère du marquis, l'archevêque — on sait que le frère cadet du poète Le Franc de Pompignan fut évêque du Puy, et ensuite archevêque de Vienne — inutilement sollicité par Madame de Valmont, en faveur de la pauvre vieille Olinde, sa sœur de lait cependant; et, enfin, c'est le fils oubliant la promesse qu'il avait faite d'une partie de sa fortune à « sa très chère sœur », comme il appelait cette Valmont. Trio de mauvais riches, où le manque de pitié s'aggrave, chez le fils et la veuve, d'un manque de foi. Olinde écrit à sa fille qui fait pour elle d'incessants *sacrifices :* « Sans toi, que deviendrais-je dans l'affreuse indigence où je suis réduite? » Car Olympe

de Gouges ne le laisse point ignorer : elle se saigne pour sa mère.

Le boucher Pierre Gouze était mort jeune. Quand, au juste ? nous l'ignorons ; mais lorsque Marie Gouze, à dix-sept ans, se maria, Olympe Mouisset était veuve.

C'est à Montauban, et non point à Paris, comme le disent certains dictionnaires, que la future Bradamante bleue devint Mme Aubry, du nom de son mari (24 octobre 1765). Union qui, d'ailleurs, ne pouvait pas flatter son jeune orgueil. Nous lisons dans l'acte de mariage : « Louis-Yves Aubry, officier de bouche de messire de Gourgues, intendant de Montauban... »[1]. Et, sans doute, il était fier, *Lui*, de servir un personnage aussi important ; pour *Elle*, ambitieuse de naissance, si l'on ose dire, en était-il moins domestique ? Ecoutons Madame de Valmont. Elle se garde de préciser, mais cette déclaration suffit : « L'on me maria à un homme que je n'aimais point, et qui n'était ni riche ni bien né. Je fus sacrifiée sans aucunes raisons qui pussent balancer la répugnance que j'avais pour cet homme. » *Ni riche, ni bien né !* Traduction encore vaniteuse du désespoir de vanité de Marie Gouze, lorsqu'elle dut accepter la main de l' « officier de bouche ». Quant à sa « répugnance » pour la personne même de cet Aubry, était-ce l'effet seulement de la vulgarité probable, à tous égards, d'un homme d'aussi basse condition, qualifié nettement de « cuisinier » dans l'acte de naissance de son fils, Pierre Aubry, le 29 août 1766 ?[2]

L'intelligence inculte mais alerte et fiévreuse de la toute jeune fille souffrit certainement du contraste ; elle se sentait d'avance *incomprise*, comme on devait

1. Mairie de Montauban, Registres des paroisses.
2. *Ibid.*

dire en 1830, et ce mariage, pour elle forcé, lui apparaissait ce qu'il y a de plus triste peut-être : l'emprisonnement d'une pensée de femme, avide d'espace, auprès d'un mari lourd, véritable geôlier spirituel ; mais il est également vraisemblable qu'il s'ajoutait à ces motifs d'aversion une disproportion d'âge choquante pour ses dix-sept ans, pour son éclatante et fraîche beauté méridionale, et, l'on nous passera le mot, — nous dirons bientôt quelle ardente amoureuse fut Olympe de Gouges, — pour ses rêves de chair. Louis-Yves Aubry, en effet, qui à Paris, où il était né, avait été traiteur, ne vint sans doute à Montauban qu'assez tard ; et s'il n'était pas vieux, comme on l'a prétendu, c'était, peut-on croire, un homme très mûr.

Le fait est qu'elle s'enfuit du domicile conjugal. Madame de Valmont le confesse, sans indiquer, malheureusement, la date du coup d'Etat. « Forcée à fuir un époux qui m'était odieux... », écrit-elle au marquis de Flaucourt, et il nous faut deviner l'époque ; mais, comme Olympe de Gouges, avant d'être femme de lettres, fut des années la courtisane dont nous parlerons, il est évident que sa patience d'épouse fut brève, et l'on a le droit d'imaginer qu'à vingt ans elle s'était affranchie.

L'excuse d'un de ses biographes, Lairtullier[1], qui la libère au bout d'un an par la mort de l'ancien traiteur, est dans ces mots d'Olympe de Gouges en 1789 : « Veuve à seize ans et devenue ma maîtresse... » (*Avis pressant*) ; mais on sait qu'à seize ans elle n'était pas encore mariée, et il est bien probable qu'en 1789, ayant passé

1. *Les Femmes célèbres de* 1789 *à* 1795, par Lairtullier, 2 vol. 1840. L'étude sur Olympe de Gouges est la seconde du deuxième volume (pp. 49-142).

la quarantaine, elle se rajeunissait déjà de six ou sept ans : ce qui ferait supposer qu'elle en avait vingt-deux ou vingt-trois quand Louis-Yves Aubry mourut. La mairie de Montauban n'a pu nous découvrir l'acte de décès, et cela permettrait peut-être de penser qu'après la fuite de la jeune femme l'« officier de bouche » quitta la ville. Lairtullier, du reste, prend cet Aubry pour un commerçant retiré après fortune faite, et qui aurait laissé à sa veuve une soixantaine de mille livres. Mêmes erreurs chez Monselet, dont l'étude sur Olympe de Gouges (*les Oubliés et les Dédaignés*) est jolie, coquette et d'une finesse exacte dans certaines pages, mais superficielle au point de vue historique, avec un début vraiment trop de fantaisie : car il faut pour Monselet que le vieux « gargotier retiré » ait trépassé au plein « de sa lune de miel ».

Eut-elle cependant de Louis-Yves Aubry un autre enfant? Elle dira, le 2 novembre 1793, aux médecins du tribunal révolutionnaire, qu'elle éprouve depuis quelques jours les mêmes symptômes qu'au « commencement » de ses « deux précédentes grossesses ». Et la preuve que la seconde aussi aboutit est dans ces lignes de la postface de *Molière chez Ninon* (1788) : « Je n'ai qu'un reproche à faire au sort : c'est de m'avoir rendu mère d'enfants plus touchants que ceux en littérature (*sic*). » Elle eut donc au moins deux enfants ; mais quand naquit le deuxième ? était-ce un garçon ou une fille ? que devint-il ? On doit penser que, fille ou garçon, il naquit hors mariage et mourut jeune. Sans doute, on pourrait croire qu'il vivait encore en 1788, d'après cette autre phrase de la même postface de *Molière chez Ninon :* « Une mère essentielle veut produire ses enfants, veut les élever dans un état honnête, et tout

cela est bien difficile sans fortune, sans bassesse... » ; mais, plus loin, elle ne parle que de Pierre Aubry. En admettant que l'*autre* fût alors trop jeune pour qu'elle parlât de lui comme de l'aîné, ce serait donc bien d'abord qu'elle ne l'aurait pas eu de son mari. — (Notons qu'en 1791 elle s'écriera : « Une femme... douée des vertus de l'âme et du cœur... est-elle sans fortune, elle est trompée par un scélérat... ; en a-t-elle des enfants, *elle se voit disputer leur existence...* ». (*Sera-t-il roi? ne le sera-t-il pas?*) : c'est à un épisode de sa vie qu'elle songeait probablement). — Puis il faudrait admettre qu'il mourut au moins avant le *Testament politique* où elle institue Pierre Aubry l'unique héritier des « pauvres débris » de sa fortune ; mais, s'il était mort entre 1788 et la date de ce *Testament* (juin 1793, pour le rappeler), elle en aurait gémi dans quelque brochure.

Nous ne saurions du reste passer sous silence un article plus que méchant, grossier, tout de même curieux, du *Petit dictionnaire des grands hommes et des grandes choses qui ont rapport à la Révolution* (1791), où nous avons lu : « Elle donne de temps en temps, quoique veuve, *des petits citoyens à la nation*. Malheureusement, ceux qu'elle a faits avant la Révolution doivent être aristocrates, puisque quelques-uns sont sortis des écuries d'Orléans. Ainsi personne ne lui disputera la qualité de citoyenne active. »

Pour revenir à Montauban, il y aurait peut-être un excès de naïveté à supposer qu'elle s'en évada sans quelque tendre protecteur. Le silence du *Mémoire* sur ce point favoriserait plutôt l'hypothèse contraire. Madame de Valmont prétend avoir été poussée « à venir habiter la capitale » par les « conseils d'une sœur et

d'un beau-frère » ; ce n'est pas affirmer que ces conseils furent les seules prières et les plus persuasives.

Il faut se représenter Olympe de Gouges avant sa fuite, dans son ménage, comme une Bovary du Midi, précoce. A dix-huit ou dix-neuf ans, elle rêve le grand amour, la passion lyrique et débridée. On pourrait dire qu'elle attend son Rodolphe. Il vint sans doute. Mais du Midi, lui aussi, très différent du viveur de Flaubert, il enleva sa brune maîtresse, née guerrière, — à moins que ce ne soit elle qui l'ait enlevé.

Un mot de Madame de Valmont est pleinement d'une Bovary : « Je me sentais dès lors au-dessus de mon état. » Elle parle aussi d'un « homme de qualité » à qui sa mère la refusa. Les particules, les titres de noblesse éblouissaient la petite provinciale exaltée, de si humble bourgeoisie, qu'était Marie Gouze. En 1788, la femme de lettres ne semble pas consolée encore de ce mariage dont on ne voulut point pour la jeune fille. Nous nous demandons, il est vrai, si « l'homme de qualité » ne se trouva pas sur la route, non de celle-ci, mais de la jeune et mécontente épouse du cuisinier.

Quoi qu'il en soit, l'authenticité de cette union légitime avec l'ex-traiteur, en 1765, fait choir une légende qui avançait le début d'Olympe de Gouges dans la vie d'aventures.

Non mariée, mais démunie par ruse de ce que Dumas fils eût appelé son capital, elle serait partie pour Paris avec son séducteur, un monsieur riche. Le détail, extrêmement gaulois, de l'étrange séduction est dans Restif de la Bretonne, qui n'osait pourtant rien garantir. (*L'Année des dames nationales*, 1794). (* II). D'ailleurs Restif détestait Olympe. Il la traite de *fille* pour la première partie de son existence. « C'était, ajoute-t-il,

une méchante femme ». On aurait pu l'appeler : « Furie de Gouges » ; et il assure qu'il refusa toujours « de la voir », — ce qui, par parenthèse, enlève beaucoup d'autorité à l'*éreintement*.

Est-ce tout de suite après son départ de Montauban qu'elle se fit son nom de guerre ? Probablement. Elle admirait le prénom de sa mère, sonore, pompeux, trop fait pour exciter sa romanesque envie ; elle dira même beaucoup plus tard que, si l'on trouve dans ses « discours toutes les vertus de l'égalité », dans sa « physionomie les traits de la liberté », il y a dans ce nom d'Olympe « quelque chose de céleste ». Elle conserva, d'ailleurs, celui de Marie. Au tribunal révolutionnaire elle déclarera : « Marie-Olympe de Gouges, veuve Aubry ». Pour changer « Gouze » en « de Gouges », il lui fallait une faible dépense d'imagination. Orné ou dépourvu de la particule, « Gouges » est de terroir, en quelque sorte, au Quercy. Il y eut à la Constituante un Gouges Cartou, député de la sénéchaussée de Lauzerte (généralité de Montauban). Et certainement on a été frappé du nom de l'intendant que servait Aubry : *Gourgues*, lequel paraîtrait une corruption âprement féodale de *Gouges*, si l'on ne devait plutôt voir dans celui-ci une atténuation euphonique du premier.

Enfin, alla-t-elle directement à Paris, comme elle l'affirme ? Un pamphlétaire royaliste, pendant la Révolution, racontait ceci : « Elle plut à un riche marchand de Toulouse, qui se ruina pour elle, passa dans les bras d'un autre négociant dont elle dérangea aussi la fortune », puis « vint à Paris ». (*Folies d'un mois*, 8e mois, n° 3). L'auteur de ces *Folies*, l'abbé de Bouyon, se distingua contre Olympe, dans la presse réactionnaire, par une vivacité d'antipathie commandant la défiance ; pour-

tant, il n'y a rien d'inadmissible aux deux brèves anecdotes qui montrent une mangeuse d'argent dans la très jeune émancipée... Puis, d'où seraient venues à l'héroïne de lettres, plus tard, les quatre-vingt mille livres, valeur du mobilier y comprise, qu'elle avait « encore » en 1788, à ce que déclare son *Testament politique?* Un contemporain évidemment impartial, le libraire Desessarts, le dit expressément : elle fut d'abord une femme galante vivant dans le luxe. Il parle de ses succès « dans la carrière de la galanterie ». (*Procès fameux jugés depuis la Révolution*, an VII, t. VII, pp. 166-180). Et c'est ce mot de « galanterie » qu'employaient déjà les *Mémoires secrets*, en 1786, dans un curieux article dont voici les dernières lignes : « Après avoir occupé une place passagère dans les fastes de Cythère, elle (*Mme de Gouges*) désire en obtenir une plus durable dans les fastes du Parnasse ». Toutefois si, à cause d'elle, quelqu'un se ruina, notre conviction, fondée sur l'analyse du caractère d'Olympe d'après ses œuvres, est que, dans aucune liaison, elle ne porta l'avidité basse d'une créature de proie, toute à la volonté de s'enrichir. Elle fut très aimée, on lui fut libéral, elle gaspilla beaucoup et sut, néanmoins, sauver une espèce de fortune; voilà, pour nous, la vérité. C'était une amoureuse au témoignagne encore de Desessarts, — et aussi de l'avocat Duveyrier, auteur contre elle d'une épigramme, d'ailleurs mauvaise, commençant ainsi :

Folle de tout et surtout de l'amour ;

enfin, d'un ami, qui avait été peut-être un amant, Cubières. Dans une épître qu'il lui adressait « en lui envoyant le poème des Abeilles » (1792), Cubières célé-

brait « ce cœur », tout patriote alors, soumis jadis au « fils de Cythérée » :

> Oui, le patriotisme a sur tes sentiments
> L'empire qu'autrefois obtenaient les amants.

Tristes vers, mais précieux de notre point de vue biographique. Il n'y avait dans l'éloge qu'un mot de trop, le premier : « *Belle* Marie », car elle n'était plus belle. Desessarts assure même qu'elle avait cessé de l'être « de bonne heure ». Mais, précisément, c'étaient, dit-il, « les passions les plus ardentes et les plus impétueuses » qui l'avaient « flétrie » avant le temps. Il est vrai qu'ignorant l'âge d'Olympe de Gouges, puisque tranquillement il enregistre à son tour la déclaration de l'intéressée au tribunal révolutionnaire, il a pu s'exagérer la rapidité de cette décadence de beauté, et se tromper encore en attribuant à la seule action d'amours trop violentes ce dont la fuite des ans était aussi un peu coupable. Mais enfin, selon lui, c'est avant 1789 — donc avant la quarantaine — qu'elle n'aurait plus été la *Belle* Marie chantée par Cubières ; et, déjà en 1786, les *Mémoires secrets* la montraient « sur le retour », « aimable » encore cependant, et « susceptible de faire des passions »; et, l'on n'en peut douter, elle fut si passionnée, corps et cœur, dès le printemps de sa vie, qu'elle l'abrégea de ce double excès d'ardeur enivrante. Sa chaude jeunesse se consuma. Elle avait dans le sang le soleil de son Midi, et ce soleil trop fort, avant l'été, avant les ambitions et les déceptions, dès son mois de mai, commença de la flétrir. Monselet la compare à une « bacchante affolée ». Pas si folle, puisque malgré tout, encore une fois, elle épargna, mais « bacchante » ; donc courtisane, mais point fille.

L'aveu de cette nuance se chercherait inutilement, cela va de soi, au *Mémoire de Madame de Valmont*. Il est déjà beau que la Sosie-truchement de l'auteur ne s'y cache pas d'avoir été « sensible ». Elle écrit à M. de Flaucourt : « Je tiens de vous au moins par le cœur ». Si elle se vante quand même d' « une conduite régulière », il faut le pardonner à Olympe, qui, en 1788, ayant des relations précieuses dans le monde littéraire, et même dans la haute société, ne pouvait pas vraiment ne pas maquiller fort son passé de pécheresse. C'eût été folie pure que de l'exposer sans fard. Aussi bien, à quelle femme de lettres ayant débuté, comme elle, par la galanterie, permet-on la franchise ? En dehors même de ce cas, est-ce qu'une des misères du métier d'auteur pour la femme n'est pas dans une curiosité et une cruauté spéciale de l'opinion, au nom d'une morale qui se pourrait baptiser *morale de sexe*, puisqu'elle n'existe point pour l'homme.

C'est, du reste, pour se défendre contre cette morale qu'Olympe rusera toujours sur le chapitre de ses amours. En 1789, c'est parce qu'on lui reproche d'avoir eu des amants qu'elle veut avoir été veuve si jeune, « plus exposée qu'une autre » par conséquent. En 1790, elle raconte cette histoire : Elle avait vingt ans — c'est-à-dire vingt-six ou ving-sept — lorsqu'un personnage, d'ailleurs ridicule, n'ayant « d'un homme ni l'organe ni la figure », Moreton de Chabrillan, se vengea de ses dédains en répandant qu'il lui avait plu tout à fait, mais il dut, chez elle, « à genoux, au milieu d'un cercle de quarante personnes », lui demander pardon de l'« imposture ». (*Départ de M. Necker et de Mme de Gouges*). A l'épigramme de Duveyrier, débutant comme on sait et finissant par ce vers :

Le ciel vous fit pour n'être que jolie,

elle répondra : « Le miroir est plus vrai » ; quant à l'amour, « ce petit fripon a pu me séduire quelquefois, mais il ne m'a jamais tourné la tête ». (*Observation à M. Duveyrier*). En 1792, à propos de ses premières brochures patriotiques, elle dira : « Les merveilleux de la cour prétendirent qu'il valait mieux que je fisse l'amour que des livres. J'aurais pu les en croire, s'ils avaient été en état de me le persuader », mais « je n'aime que les vertus ». (Le *Couvent ou les Vœux forcés, Préface.*) Enfin, en janvier 1793, des « intrigantes à trente-six aventures » lui donnant, paraît-il, « des amoureux » dans la Convention, comme elles lui en avaient donné dans la Constituante et la Législative, elle s'écriera : « Je pense avoir fait quelques conquêtes, mais je déclare qu'aucun législateur n'a fait la mienne... Je ne vois pas qu'il y ait d'homme digne de moi. » (*Avis pressant à la Convention.*)

Et cependant, l'orgueilleuse, qui le prend de si haut avec les hommes, en même temps qu'elle oublie ou feint d'oublier que sa beauté n'est plus, elle va, en juillet, dédier son placard : *les Trois urnes*, au plus beau des Conventionnels, à l'Adonis de la Montagne, Hérault de Séchelles. Le manuscrit est aux Archives, et l'on y lit, rayée, d'autant plus significative, cette déclaration naïvement hypocrite en son conditionnel : « Toi, qui serais mon héros, si j'étais femme ». Suit cette espèce d'excuse, rayée aussi : « Le physique ajoute beaucoup aux talents, aux vertus. » Elle n'était donc restée que trop femme, quoi qu'elle prétendît et que Cubières eût affirmé. Comment imaginer d'ailleurs qu'ayant eu la folie de l'amour, elle n'en eût pas au moins le regret, avec la faculté, peut-être, d'aimer encore. Et, d'autre

part, sous le vieillissement du visage, il y avait surabondance de vitalité. C'était une nervoso-sanguine ayant besoin quotidiennement de « bains de pieds ou de corps », ainsi qu'elle l'écrivit à l'administrateur de police Marino, après son arrestation.

Le désolant est qu'il est impossible de rien savoir quant aux circonstances et aux objets des passions où sa beauté se fana si vite. Sur cette beauté même aucune indication chez Desessarts, non plus que chez deux autres contemporains, Proussinalle et Dulaure, disant aussi qu'Olympe de Gouges fut belle. Et comme, malheur autrement grave, on ne possède aucun portrait, si l'on ne trouvait ces mots dans les *Mémoires secrets :* « C'est une superbe femme », il resterait juste un mot vide, tel un cadre laissé par des voleurs qui auraient pris le tableau. Les voleurs sont, ici, le temps, l'indifférence probable de certaines personnes, amis ou parents, le demi-oubli dans lequel tomba le nom de la Montalbanaise après sa mort, que sait-on? car il y eut au moins un portrait d'elle. Dans une de ses dernières brochures, elle en parle. Elle dit au ci-devant duc d'Orléans, devenu Philippe-Égalité : « Je finirai, Philippe, par te retirer l'hommage que je t'ai fait, dans ton exil, de mes œuvres. Ces œuvres renferment mon portrait, et tu sais que mon portrait n'est pas un hommage de femme. Je n'ai rien eu de particulier avec toi... » (*Œuvres de la citoyenne de Gouges dédiées à Philippe*, 1793). Dans quelles mains cet hommage du « talent » à « un prince patriote » passa-t-il, soit après le supplice de l'ancienne Altesse accusée de complicité avec les Girondins, soit même de son vivant[1]?

1. Au moment où nous allions livrer ce travail à la composition, Mme veuve Mary Lafon nous a fait savoir que son mari, peu avant de

On ne peut douter que le fils d'Olympe de Gouges n'ait eu, de son côté, un portrait de sa mère. Elle adorait ce Pierre Aubry. « Ah! que ne puis-je voir mon fils fixé dans son état! soupire-t-elle en 1788. (Postface de *Molière chez Ninon*). Les comédiens et le grand monde ne troubleraient plus mes plaisirs solitaires. » Phrase ridicule, venue tout de même d'un ardent amour inquiet pour ce grand garçon de vingt et un ans, que la littérature semble attirer, mais qu'elle désire caser solidement. En 1789, elle lui fait obtenir un poste d'ingénieur dans l'apanage du duc d'Orléans, et, sans doute, elle n'abandonna pas le monde ni le théâtre pour cela, mais elle s'écrie : « Le seul bonheur que j'ai sur la terre est celui de mon fils ». (*Lettre aux représentants de la nation*). Il est vrai qu'elle lui fait retirer l'emploi dans l'année même, ayant accusé le duc de paraître aspirer au rôle de Cromwell. (*Lettre à Monseigneur le duc d'Orléans*). Mais, dès lors, elle ne va plus cesser de solliciter pour cette « victime du patriotisme le plus évident » (*Bouquet national*), jusqu'au jour où le ministre de la guerre, Narbonne, nommera Pierre Aubry officier (mars 1792). En 1793 il était adjudant général chef de bataillon. Il devait cet avancement à des Montagnards, et sa mère les remercie. (*Testament politique*). Elle l'avait cru mort peu auparavant ; mais « arraché de dessous les cadavres et les chevaux de l'ennemi », raconte-t-elle, il « vole à Paris pour y chercher sa mère et demander de nouveau de l'emploi ». Ce qu'elle ignorait, semble-t-il, et ce que nous a révélé une pièce curieuse des Archives (AF II 317), c'est

mourir, avait songé à acheter le volume où se trouvait ce portrait ; volume appartenant alors (1884) à M. Forget, libraire à Niort. Le portrait existe donc.

qu'il avait mal débuté. Le 30 juillet 1792, il avait été suspendu de ses fonctions dans l'armée de l'Ouest pour des menaces, un peu trop militaires, proférées contre l'administration départementale d'Indre-et-Loire et « pour plusieurs autres faits ». Ce qu'elle ignorera, et ce que nous a appris la même pièce des Archives, c'est que, le 24 septembre 1793, à l'armée du Rhin, il fut de nouveau suspendu de ses fonctions. Et cette fois les motifs étaient graves. La Société populaire de Metz, s'appuyant sur un extrait des registres du conseil de défense de Longwy, l'avait dénoncé pour « des propos alarmants » et « des fuites honteuses en présence de l'ennemi » et, aussi, pour une tentative d'escroquerie : du moins, « un commissaire des guerres l'accusait d'avoir tenté de lui surpendre des bons de fourrage pour des chevaux qu'il n'avait pas, à l'aide de certificats simulés ». Olympe était alors en prison, attendant, frémissante, qu'on la jugeât. Arrêtée (juillet), elle avait écrit à son fils. Elle lui avait envoyé le placard qui motiva son arrestation. Elle n'eut pas de réponse, mais comment aurait-elle douté de l'amour, voire de l'admiration du tant aimé? Il ne se faisait point appeler Aubry, mais de Gouges. Il avait signé *Gouges fils* un Mémoire adressé, en juillet 1792, à l'Assemblée législative sur « un plan de fortifications » proposé par lui « pour garantir Paris en cas d'invasion de la part des puissances étrangères ». (*Procès-verbaux de l'Assemblée législative*, 28 juillet). Aussi terminait-elle un autre placard, à l'Abbaye, par cet appel : « Et toi, mon fils, de qui j'ignore la destinée, viens, en vrai républicain, te joindre à une mère qui t'honore ; frémis du traitement inique qu'on lui fait éprouver ; crains que mes ennemis ne fassent rejaillir sur toi les effets de leurs

calomnies... Si tu n'es pas tombé sous les coups de l'ennemi, si le sort te conserve pour essuyer mes larmes... viens, en vrai républicain, demander la loi du talion contre les persécuteurs de ta mère ». (Arch. Nat., W. 293, dossier 210). Condamnée, mais s'étant prétendue enceinte, elle s'adresse à la Convention : « Sans doute ma douleur et la longue persécution que j'éprouve ne me feront point arriver à mon terme, mais du moins j'aurai la douceur, avant ma dernière heure, de recevoir des nouvelles de mon fils... Je demande à la Convention, au nom de la nature et d'une victime férocement précipitée dans les tombeaux, de me faire donner des nouvelles de ce fils ». (*Ibid.*, W. 134). Elle lui écrit, à lui : « Je meurs, mon cher fils, victime de mon idolâtrie pour la patrie et pour le peuple... Je meurs, mon fils, mon cher fils, je meurs innocente... ». (*Ibid.*, W. 131). Il ne reçut pas cette lettre, où elle lui racontait ce qui s'était passé au tribunal révolutionnaire; et probablement il n'avait pas reçu la lettre de juillet et le placard de l'Abbaye. Mais il sut assez tôt la condamnation du 2 novembre pour que, le 7, fut rédigé la *Profession de foi civique* où, non content d'approuver cette condamnation, il déclarait ne plus reconnaître Olympe pour mère et reprendre son nom d'Aubry. Il envoya l'abominable factum à la Convention, en ajoutant qu'il avait été « destitué par cela seul » qu'Olympe « lui avait donné le jour ». (*Moniteur* du 26 brumaire : 16 novembre). Ce mensonge achève de le peindre, mais n'eut pas le succès espéré. Sur la proposition de Merlin de Thionville, l'Assemblée invita bien le ministre de la guerre à rendre Aubry à ses fonctions, mais *s'il n'y avait pas eu « d'autres motifs »* de le destituer « *que la condam-*

nation de sa mère ». En ventôse an III (février-mars 1795), il n'était pas encore réintégré dans ses fonctions. Il avait cependant réussi à obtenir une place d'inspecteur des transports militaires. Nous n'avons pu le suivre plus loin (* III). Mais, pour revenir à notre point de départ sur lui, on doit penser que, s'il avait un portrait d'Olympe, ce qui est moralement certain, il le détruisit; et voilà, par une supposition trop plausible, la plus triste raison pour laquelle la beauté de cette femme célèbre est vraiment, et depuis longtemps, bien morte, puisque, d'autre part, sous la forme simplement suggestive d'une phrase un peu artiste, d'une ligne, il n'en subsiste pas même une ombre, le plus léger reflet.

Pourtant, qu'elle fût brune, comme nous nous sommes risqué à l'écrire, on a le droit en effet de le supposer. Son caractère autorise l'induction, autant que son Midi. Ce fut une âme brune[1].

Le : « Superbe femme », des *Mémoires secrets* prouve du moins qu'elle était grande. D'ailleurs, la montrant suivie d'un groupe de femmes dans une fête nationale, les *Révolutions de Paris* (n° 152) se moquent de son « maintien » un peu trop comparable à « celui des *tambours-majors* à la tête de leurs troupes bruyantes ». Enfin, si l'on peut se fier aux prétendus *Mémoires de Fleury*, ouvrage amusant et tout de même précieux de J.-B. Lafitte (1835-1837), elle était maigre. Elle avait, lisons-nous, la poitrine « remarquable par la plus grande concision ». Elle portait un corset « garni ». Non pour tromper les gens sans doute. Elle ne se cachait pas de l'artifice. Même il lui arrivait, trop

1. Mme Mary Lafon nous a cependant assuré qu'Olympe était blonde.

« muse » et trop pétulante « d'accorder plus de saillie d'un côté, à l'objet qui, de l'autre, semblait affecter une plus humble forme ». (T. IV, ch. 5).

Une anecdote — « je ne sais si elle n'est pas un peu exagérée », conviennent les prétendus *Mémoires* — nous rend tout à fait sympathique, oserons-nous dire, ce corset d'hypocrisie comiquement sincère. C'était à un concert de Garat. Une dame, non loin d'Olympe, est prise d'une rage de dents. On lui passe un flacon « d'eau de la reine d'Hongrie », mais il faudrait un peu d'ouate, et voilà ce qu'on ne trouve pas. La dame, pleurant de douleur et aussi du chagrin de quitter le concert, s'en allait donc, quand Olympe, « avec sa vivacité méridionale », s'écrie : « Attendez ! » Alors, « elle plonge héroïquement sa main dans les fournitures de sa couturière et, devant deux cents personnes, en retire une poignée de coton de première qualité », qu'elle offre avec ces mots : « Prenez, prenez, Madame! Ça sert toujours à quelque chose. »

Mais l'Olympe de J.-B. Lafitte est la femme déjà mûre, vieillissante, non plus la courtisane.

L'ordinaire âpreté méprisante des *Folies d'un mois*, contre « la pauvre Mme de Gouges bien sotte, bien vieille, bien laide et bien folle[1] », fait plus précieuse l'affirmation que voici : « Tout le temps qu'elle a été jeune et jolie », elle a vécu « avec des gens bien nés, riches et honnêtes »[2]. La même gazette dit encore : « à Paris » elle vit « les grands ».[3] Desessarts, parlant de ses dons intellectuels, ajoute qu'elle les « perfectionna » par « l'usage du monde ».

1. Septième mois, numéro 4.
2. *Idem*, numéro 6.
3. Huitième mois, numéro 3.

Il donne un renseignement d'un autre ordre, fort curieux : « Les emportements et les fureurs dont elle accompagnait ses amours » — traduisez : ses jalousies, son despotisme ombrageux, orageux — contribuèrent aussi à écourter sa période de gloire galante, en éloignant des hommes que son esprit, sa vive et souple imagination eussent attirés ou retenus au déclin prématuré de sa « fraîcheur ». On trouve d'ailleurs ce vers dans l'épître de Cubières :

Comme ta voix jadis grondait les infidèles !

Le premier rêve d'Olympe de Gouges avait été d'être la Ninon de son siècle. Mais elle était née pour échouer dans tous ses desseins, à commencer par celui-là. Le souvenir de la grande séductrice l'inspirera du moins assez heureusement dans *Molière chez Ninon*, la meilleure de ses pièces de théâtre, ou plutôt la seule qui ne soit pas mauvaise.

III

MÉTAMORPHOSE DE LA COURTISANE EN FEMME DE LETTRES. — OLYMPE ET BEAUMARCHAIS. OLYMPE ET MERCIER. OLYMPE ET LA COMÉDIE FRANÇAISE. — LA VÉSUVIENNE DU THÉATRE.

Pour ce rôle de courtisane-reine où elle ne put se hausser, elle avait cependant, avec sa beauté, avec ses dons d'intelligence et d'imagination, une qualité de surcroît : l'esprit de mots. Ce n'était pas l'étincelant bonheur, les trouvailles d'épigrammes, de lazzis du

merveilleux *gavroche* que fut Sophie Arnould. Mais elle avait ses rencontres de moraliste et parfois, de primesaut, l'image assez heureuse. Ainsi, un jour, racontent les *Mémoires de Fleury*, « à propos de certaines femmes qui se vantaient beaucoup, tout en dénigrant les Ninons modernes », elle dit à Mme de Montesson : « La différence qui existe entre ces prudes et les femmes franchement galantes est celle qu'on remarque entre l'artiste et l'amateur ». Une autre fois, elle appelait *des vertus en plein vent*, celles qui, naïves et sans apprêt, résistent à tous les assauts; et les vertus de charlatanisme, *vertus en espalier*. Surtout, contre les gens qui lui déplaisaient, à qui elle en voulait, ou qui se moquaient d'elle, c'étaient des ripostes cinglantes, de mordantes ironies, une verve à l'emporte-pièce. Elle avait même plus de verve que d'esprit, au sens précis du terme. C'était une éloquente, s'abandonnant au flot de son intarissable parole; plutôt encore une stupéfiante bavarde. « Elle parlait beaucoup à la fois, disent joliment les *Mémoires de Fleury*... Elle parlait en triples croches, sans tousser ni moucher, pour ne point avoir d'intervalle; sans gestes, et sans ponctuation aussi, ayant calculé que sur chaque point et sur chaque virgule, on pouvait rattraper une syllabe ». Ce que roulait ce fleuve oratoire impétueux n'était pas toujours mauvais, « au contraire », ajoutent les amusants *Mémoires :* « Le chevalier Richard aurait trouvé de temps en temps qu'elle n'était parente du bon sens qu'au sixième degré; mais il aurait trouvé, parfois aussi, que d'elle on aurait pu dire : « C'est un vieux château où il revient des esprits[1] ».

1. L'abbé de Bouyon avait écrit, mais de la révolutionnaire : « Lasse, fatiguée, elle assomme tous ceux qui ont le malheur de ne pas

Avec cela, quand on ne l'irritait pas, ou quand la jalousie ne la rendait pas furieuse, la meilleure femme du monde, et charmante de gaîté.

En outre, du temps de sa vie galante, une coquetterie agitée, *chercheuse*, dont il nous reste dans la préface d'une de ses pièces cette confession gentille : « Je faisais à la journée des toilettes éternelles pour m'embellir. »

Un sourire de sa jeunesse est demeuré sur cette phrase.

Quant aux toilettes, elles devaient être assez excentriques. A l'époque où la saisissent les *Mémoires de Fleury*, elle se coiffait d'une « gaze libre et indépendante », qui « bouillonnait sur sa tête et lui donnait l'apparence d'une femme qui aurait reçu sur les cheveux toute la mousse du savon d'un plat à barbe ». Il est vrai qu'en ce temps-là, ayant réfléchi sur la circulation du sang, elle ne voulait point la « gêner, et sur leur trône obstruer les idées ».

Comment, et quand au juste s'opéra la transformation de la courtisane en femme de lettres? En 1784, la Comédie-Française reçut, sans d'ailleurs savoir qu'Olympe de Gouges en était l'auteur, un drame, *Zamor et Mirza ou l'Heureux Naufrage*, qui finit par être représenté en décembre 1789, sous le titre clair et, alors, passionnant : *l'Esclavage des Nègres*. C'était le coup d'essai littéraire de l'amoureuse, et même Olympe assure qu'elle fit cette première pièce en 1782. Elle avait donc ou allait avoir trente-quatre ans, lorsque lui vint l'envie — ardente, cela va sans dire — d'une

pouvoir lui échapper, fait la mouche du coche, bavarde, bavarde, bavarde, qu'elle en sue et pue ». (*Folies d'un mois*, 8e mois, n° 3).

gloire nouvelle et supérieure. La crise était fatale, mais peut-être n'eût-elle éclaté que vers la quarantaine si la beauté de la fougueuse Laïs, plus résistante, n'avait pas connu son automne si tôt. Aux premiers avertissements trop sévères du miroir, la passion maîtresse de cette âme de feu, l'ambition, la jeta naturellement au Satan de la littérature. Le cas littéraire d'Olympe de Gouges, analogue à beaucoup d'autres en l'histoire des femmes écrivains, semble, en effet, un cas de possession. Rien ne put exorciser la malheureuse, pas même la Révolution, qui lui ouvrit, au contraire, une carrière nouvelle d'écrivain patriote, sans la détacher de la littérature proprement dite, du théâtre, du roman.

Joignons le désir d'augmenter ses ressources, à l'heure où elle sent qu'elle ne peut plus compter sur des amours prodigues. Ce sera bientôt l'hiver, et elle en a le frisson, malgré l'espèce de fortune qui lui reste, car, pour une femme habituée au luxe, à la dépense, c'est peu.

Sur les quatre-vingt mille francs qu'elle aurait eus « encore » en 1788, trente mille étaient représentés par ses meubles ; mettons qu'en 1782 elle possédât, ce mobilier mis à part, près de cent mille livres. C'est nous montrer, sans doute, généreux ; et, à coup sûr, pour une simple bourgeoise, c'eût été réellement une fortune. Mais Olympe dira en 1789 : « Je suis pauvre », et elle sera sincère. Elle ajoutera non moins sincèrement : « J'ai la fierté qui convient à mon sort ». Son orgueil, en effet, la soutint ; mais, certainement, le théâtre avait dû lui apparaître comme une source à la fois de gloire et de revenus. Peut-être, aussi, sa conscience, éveillée par l'approche de la retraite forcée,

commença-t-elle à lui montrer, vers 1782, comme peu *noble* le métier de la galanterie. En 1789, du moins, elle s'écriera : « Oui, citoyens, n'ayant pas de fortune, j'ai entrepris de m'en procurer une par une noble émulation. » Même, l'année précédente, elle avait déclaré : « Je prétends à l'émulation *honorable* des hommes de mérite qui ont joint beaucoup de gloire à une honnête aisance ». (Préface du *Philosophe corrigé*). Et déjà *féministe :* « Ne sera-t-il donc jamais permis aux femmes d'échapper aux horreurs de l'indigence que par des moyens vils ? » *Des moyens vils !* les seuls auxquels elle dut, précisément, de n'être pas *indigente*, quoi qu'elle prétendît. Jusqu'au bout, d'ailleurs, de quoi vécut-elle ? sinon des restes de sa prospérité de courtisane, car le théâtre la déçut doublement, s'il l'avait doublement attirée.

Joignons encore l'influence de ses relations dans le monde des lettres. Peu à peu elle s'était fait un salon littéraire. Et elle se répandait, en quête d'amitiés et d'admirations d'écrivains. « Elle avait des vapeurs, lisons-nous aux *Mémoires de Fleury*, lorsque dans le monde elle ne se voyait pas environnée d'auteurs et d'académiciens, non pas pour se laisser instruire par eux, mais pour en être entourée, pour jeter sur eux son éclat. Elle voulait les avoir, à peu près comme un monarque a des gardes du corps. »

Elle fit présenter l'*Heureux Naufrage* à la Comédie par Suard, membre de l'Académie française et censeur.

Dans une querelle avec l'acteur Florence de la Comédie, en 1787, semble-t-il, on la voit au bras de Cubières. Puis la préface de *Molière chez Ninon* (1788) nous apprend qu'avant de lire cette pièce au comité elle la

soumit à la critique des auteurs « les plus recommandables du siècle », dont Palissot, Mercier, Lemierre.

Elle avait essayé de se faire un protecteur de Beaumarchais, un collaborateur aussi, masqué. Elle lui porta ou lui envoya, manuscrites, « ses premières productions », sollicitant des conseils. Il en donna « par écrit ». Mais il eut le malheur de trouver détestable une pièce qui l'était, le *Mariage inattendu de Chérubin*. L'hommage discipulaire, poussé jusqu'à l'emprunt des personnages, l'avait même, pensons-nous, quelque peu irrité. Un jour, elle alla chez lui pour réclamer son aide contre la Comédie, qui différait sans cesse la représentation de *Zamor et Mirza :* il ne voulut pas la recevoir, il la fit congédier par son suisse. Alors elle jura de se venger. Nous n'avons pu mettre la main sur une petite pièce, *Réminiscence*, où, paraît-il, sa rancune s'épanchait; ce jet de bile ne ridiculisa, d'ailleurs, aucune scène. Mais, ayant raconté sa visite dans la préface du *Mariage inattendu de Chérubin* (1786), — c'était une *préfacière* terrible, — elle accuse tout net Beaumarchais, deux ans plus tard, de jalousie littéraire : « J'étais rivale de ses talents » et, pour ce protecteur du Sexe, « j'en devenais un homme redoutable ». (Préface du *Philosophe corrigé*).

Il avait alors commis le crime de répandre le bruit qu'elle n'était pas l'auteur de ses pièces; qu'elle avait pour le moins des « teinturiers ». Elle en écume de rage et fait à son ennemi la délirante proposition suivante : « Je parie cent louis, vous en mettrez mille. En comparaison de nos deux fortunes, c'est vous faire une offre très raisonnable. Je gage donc de composer, en présence de tout Paris assemblé, s'il se peut, dans un même lieu, une pièce de théâtre, sur tel sujet qu'on

voudra me le donner, ou de mon invention, quand on me prendrait même au dépourvu. » Il faut détacher le dernier trait, qui n'est plus de folie, mais d'un comique touchant : « Les cent louis ou les mille louis du perdant seront employés à marier six jeunes filles. »

En 1788 elle connaissait, plus ou moins, Cailhava, La Harpe et maints petits auteurs, faiseurs de vaudevilles, gazetiers, critiques, pour lesquels, prétendra le *Petit dictionnaire des grands hommes et des grandes choses qui ont rapport à la Révolution* (1791), « elle se serait fendue en deux ».

Elle connaît ou connaîtra Dulaure. En 1792, Bernardin de Saint-Pierre lui dira : « Vous êtes un ange de paix. » Mais de tous les hommes de lettres qui, à des degrés divers, furent les amis d'Olympe, c'est Mercier qu'elle préférera, qui seul l'aima d'amitié vraie.

Fut-il son amant? L'inventaire officiel des papiers de toute espèce ayant appartenu à Olympe de Gouges fut déposé au greffe du tribunal révolutionnaire, le 22 frimaire an II (12 décembre 1793); la pièce est aux Archives nationales (W. 293, dossier 210). Il y est fait mention d'un paquet de lettres, « sur lequel Mercier et Mme Degouge ». Il se trouvait d'ailleurs, parmi ces papiers, bien d'autres choses qui, sans doute, eussent permis d'élucider en cette biographie les points obscurs, notamment un paquet de « vieilles lettres », une liasse « de lettres amoureuses », des lettres encore, dont plusieurs de Duport, — évidemment Duport-Dutertre, qu'Olympe sollicita pour son fils, — un *Précis de la vie de l'auteur ;* sans compter des comédies et des drames manuscrits, en abondance. Nous avons fait des recherches ; nous en avons fait faire : tout semble perdu. Mais il y a plus que de l'amitié, semble-t-il, dans

cette phrase d'Olympe, en 1788 : « M. Mercier, que je chéris et que j'estime à plus d'un titre, est un parfait honnête homme ». (*Réflexions sur les hommes nègres*).

En 1788, Mercier, qui publiait depuis six ans, à ses heures, les volumes successifs de son admirable *Tableau de Paris*, avait quarante-huit ans. Monselet, dans une étude piquante sur l'homme et l'œuvre, — celui-là aussi original que celle-ci, — dit qu'il était alors « un peu gros »; mais il avait la physionomie la plus expressive, « l'œil ouvert et souriant, le nez mobile, la bouche serrée, fine et spirituelle, un grand air de franchise ». De son côté, bien que fort défraîchie, Olympe, avec sa verve, son *diable au corps*, — qui sait même si ce corps, de temps à autre, ne se souvenait pas d'avoir été celui d'une bacchante? — pouvait séduire peut-être un écrivain de cet âge, au caractère bizarre et fier, comme elle, et comme elle très bavard. Et il y avait entre eux tant d'autres affinités! J.-B. Lafitte a pu dire, dans les *Mémoires de Fleury :* « Il me semblait voir en elle le frère cadet de Mercier, ayant pris cornette et jupon, avec cette différence que, pour écrire, Mme de G*** semblait mettre toujours un fourreau à sa plume, et que Mercier ôtait souvent ce fourreau qui fait écrire mat; mais, comme Mercier, elle avait des idées de l'autre monde, qu'elle pouvait faire adopter aux gens de celui-ci. Comme Mercier, elle était généreuse, bonne, compatissante, humaine. »

Mercier, croyait-il à la transmigration des âmes? C'était une des « idées de l'autre monde » d'Olympe de Gouges, et Lafitte s'en amuse longuement. Elle aurait eu chez elle une véritable ménagerie d'animaux domestiques, chiens, chats, singes, perroquets, bou-

vreuils, et elle causait avec eux, leur faisait la lecture ; elle leur avait donné des noms fameux, persuadée qu'ils avaient, en des temps ignorés, vécu chacun une vie d'homme ou de femme, illustre et douloureuse. Son danois avait dû être un grand ambitieux ; sûrement il expiait un orgueil coupable sous cette peau de chien. D'autre part, elle dira sérieusement que Mirabeau fut une réincarnation de Démosthènes. (*Mirabeau aux Champs-Élysees*).

Il se peut, d'ailleurs, qu'Olympe et Mercier se soient connus deux ou trois ans plus tôt que nous n'avons dit. C'est même à croire. En 1781, sans doute, il était allé s'établir en Suisse, à Neufchâtel. Mais avant son retour définitif, il rompit certainement plus d'une fois son ban tout volontaire.

Et une singulière analogie de destinée put faire naître avant 1788 la liaison, peut-être amoureuse, de la femme auteur et de l'ancien dramaturge. Il avait eu dans sa jeunesse, contre la *Comédie Française*, des griefs pareils à ceux qui, de 1784 à 1790, s'accumulèrent sur la route calamiteuse de la pauvre Olympe. On avait ajourné indéfiniment la représentation d'une pièce de lui reçue ; on en avait refusé deux ou trois autres. N'arrivant pas à faire jouer *l'Heureux Naufrage*, Olympe lut un acte, *Lucinde et Cardenio*, qu'on n'accepta point, puis *Molière chez Ninon*, qu'on aurait pu recevoir, mais dont le refus concerté s'aggrava d'insolences comiques assez lâches. La victime se vengea brillamment, du reste, dans la préface de la pièce et encore mieux dans une brochure de cinquante pages, les *Comédiens démasqués* (1790), récit complet des vexations et perfidies qu'elle avait eu à subir.

Ce réquisitoire plein de verve montrait l'acteur

Molé, à la ville, dans un rôle de fourbe et d'exploiteur d'autant plus fâcheux que l'auteur berné et rançonné était une femme. Elle disait ses cadeaux au puissant comédien qui lui avait jovialement suggéré l'idée de l'achat coûteux d'un « Parnasse en biscuit de porcelaine » et de beaux orangers. Pour les dindes aux truffes, venues de Montauban, qu'il avait digérées sans le moindre remords, c'est elle qui avait eu l'initiative totale. Volontiers nous soupçonnerions Mercier d'avoir conseillé de fort près son amie dans cette œuvre de si heureuse vengeance, où il devait goûter un plaisir personnel rétrospectif. Il passait pour son teinturier ordinaire. Selon nous, sauf peut-être à *Molière chez Ninon*, il ne mit sérieusement la main à aucune pièce d'Olympe.

Sans parler de *Zamor et Mirza*, *le Mariage inattendu de Chérubin*, *l'Homme généreux* (1786), *le Philosophe corrigé* (1788) et, de 1790 à 1793, *le Couvent ou les Vœux forcés*, *Mirabeau aux Champs-Elysées*, *l'Entrée de Dumouriez à Bruxelles* — c'est à peu près tout ce qui fut imprimé — composent un théâtre vraiment trop mauvais. D'autre part, à la suivre il n'aurait plus eu d'heures pour lui-même. « L'activité de dix secrétaires ne suffirait pas à la fécondité de mon imagination — déclarait-elle dans la préface du *Mariage inattendu de Chérubin*. — J'ai trente pièces au moins. » Elle en convenait : beaucoup étaient loin d'être bonnes, mais « j'en ai dix qui ne sont pas dépourvues de sens commun ». En 1789, elle ne se vantera pas encore d'avoir dramatiquement produit davantage; seulement les trente pièces seront dignes cette fois d'être mises « à l'étude »; — et en juin 1793, dans son *Testament politique,* il s'agira de « quelques centaines » de manuscrits dont elle dira tranquille-

ment : « Je les donne à la Comédie-Française. » Certes, là, elle hâblait, et ferme. Mais quoi ! voici plus fort, et c'est de 1792 : « Si quelque financier, amateur d'esprit et de gloire d'autrui, voulait faire l'acquisition de mille et un manuscrits, je suis prête à traiter avec lui à bon compte. » Or nous avons bien dit qu'on trouva d'elle quantité de pièces manuscrites ; mais quinze ou seize, c'est beaucoup, il nous semble. Ajoutons-y des actes, deux ou trois, comme *les Démocrates et les Aristocrates*, et un drame en cinq actes, *le Danger du préjugé ou l'Ecole des hommes*, non mentionné dans l'inventaire judiciaire du 12 décembre, mais dont elle parle dans une brochure de 1790 : on demeure étrangement loin au-dessous du chiffre formidable accusé par elle.

Puis, les pièces de l'inventaire, est-ce qu'elles étaient finies, toutes ? Il y a aux Archives nationales une copie du premier acte et des quatre premières scènes du second d'un drame, *la France sauvée ou le tyran détrôné*, qui devait avoir cinq actes; les eut-il? — Ce que l'on possède est d'ailleurs absurde et fou. Avec la complicité de Marat et de Robespierre, la reine a organisé pour la nuit qui va venir, du 9 au 10 août, un abominable guet-apens où seront massacrés des milliers de Jacobins, lancés contre le château par les deux traîtres. « J'aime ces hommes entreprenants, dit l'Autrichienne, comme l'appelaient les feuilles révolutionnaires, ils possèdent l'art de tromper profondément les faibles humains. » Barnave, par amour, mais plus encore par ambition, veut enlever Madame Elisabeth, sœur du roi, et l'épouser. Celle-ci n'a pas la force de résister au troublant orateur, qu'elle adore. « Il faut, s'écrie-t-elle, céder à vos transports... je suivrai mon époux. »

Olympe s'était donné un rôle dans ce drame. Elle

se présente au château, demandant à voir la reine : son but est d'essayer de sauver la monarchie d'un crime, en montrant au bout la catastrophe. Elle est reçue par la princesse de Lamballe, hautaine ; mais de son ironie civique elle foudroie cette superbe ; elle dit ce qu'elle est venue dire, et elle sort fièrement, sur ce mot à un domestique choqué de l'attitude : « Baisse les yeux, rampant valet d'une esclave. » La reine, qui écoutait cachée, va s'avouer « émue, frappée ».

Si Olympe avait voulu, du reste, elle aurait fait les centaines de pièces dont elle s'attribuait la maternité dans son *Testament*. Quatre heures lui suffisaient pour un acte, vingt-quatre pour une grande pièce. *Molière chez Ninon* lui prit six jours.

Infortuné Mercier, s'il avait dû tout lire et corriger ! Mais, pour le pamphlet contre les Comédiens, plus on y réfléchit, plus l'on s'assure qu'il y collabora.

Avec un don réel de *blague*, une puissante gaîté vengeresse, en ses bonnes heures, Olympe de Gouges, restée « peuple » et trop méridionale[1], ignorante au surplus, avait à être défendue contre elle-même en une telle attaque de sa part, pour l'entier succès. Elle n'eût pas réussi toute seule à se préserver, en ces cinquante pages, de ses graves défaillances ordinaires d'écrivain tout d'instinct, de ses puérilités de véhémence, des naïvetés extravagantes par où, si aisément, elle se blessait de ses propres armes.

Dans la préface de *Molière chez Ninon*, il y a de ces incartades : « Si j'avais été homme, il y aurait eu du sang de répandu. Que d'oreilles j'aurais coupées ! » Plus loin, l'acteur Fleury lui ayant parlé avec inso-

1. Pourtant la caractéristique des Quercinoises est le bon sens, la solidité et la netteté de l'esprit.

lence : « Il ne m'aurait fallu qu'une épée et j'aurais bientôt été une autre chevalière d'Éon. »

Dulaure assure qu'elle ne savait ni lire ni écrire. C'est une erreur, mais il est vrai qu'on ne lui avait pas même appris à lire dans son enfance. Elle disait en 1790 : « Moi qui à peine sais épeler le français. » (*Départ de M. Necker et de Mme de Gouges*). Ce n'était point une vantardise à rebours, bien qu'elle fût trop glorieuse de ne rien devoir qu'à la nature, et qu'elle tînt violemment à ce que nul n'ignorât son ignorance. Cet orgueil à la publier, pour faire ressortir ce qu'elle nommait sans peur son « génie », avait assurément une habile doublure de précaution, et, par là, demandait grâce au lecteur pour la surabondance des solécismes, des termes impropres, des gaucheries de tours. A l'occasion, elle retournait le fier vêtement et montrait cette doublure, l'étalait. Combien plus sage si elle s'était mise tout bonnement à s'instruire de l'indispensable ! Un peu de grammaire l'eût mieux servie qu'une intrépidité d'estime de soi, faisant « trophée » de ne rien savoir, pour en présenter, l'instant d'après, ses excuses. Et la lecture attentive de quelques bons livres, en lui donnant le respect et, sans doute, la jalousie du style, l'eût corrigée de son impuissance à se corriger, qui l'empêcha de laisser même quelques pages absolument *écrites*. C'était une improvisatrice, parfois heureuse, ordinairement fort téméraire.

Pièces de théâtre, romans, brochures politiques, placards, tout fut dicté. On a un petit billet de sa main, aux Archives nationales ; mais l'écriture de ce billet, les signatures qui se trouvent au même carton et qui, d'ailleurs, varient — tantôt elle signe de Gouge ou de Gouges avec Olimpe ou Olympe, tantôt Olimpe

Degouges — témoignent assez que le maniement de la plume lui fut jusqu'à la fin très pénible. Il s'est vendu, à différentes époques, des lettres d'elle; nous ne les connaissons pas, mais l'*Amateur d'autographes* nous en est garant : une seule exceptée, d'une page, entièrement de la main d'Olympe, il n'y avait d'autographe dans les autres que la signature. — Même, arrêtée, de la Mairie où elle est détenue, elle dicte ses lettres; elle les dictera dans ses deux prisons, enfin à la Conciergerie, le 2 novembre, après sa condamnation, et le 3, où elle fut décapitée. Sa dernière lettre, — à son fils, pour lui crier parmi ses larmes son désespoir de mère, — elle essaiera, il est vrai, de la finir elle-même. Elle tracera difficilement quelques lignes, une dizaine, d'une orthographe encore pire que l'écriture. Celle-ci monte laborieuse, volontaire, celle-là rend presque indéchiffrables des mots importants. Misérable adieu, plus douloureux au cœur de l'être tant au regard. Nous l'oubliions il y a un instant; il faut le joindre au petit billet que nous avons dit...

En 1848, il y eut des femmes qui s'appelèrent les *Vésuviennes*. Avec son ignorance dans ses illusions, avec sa déplorable fougue de fécondité, Olympe de Gouges apparaît en définitive, dans son théâtre, *Molière chez Ninon* restant à part, la Vésuvienne du puéril ou du banal, du médiocre ou du pire. Cependant elle n'avait pas tort quand elle parlait de ses dons. Il y avait dans cette tête brûlante du génie en puissance; il y resta.

IV

OLYMPE ET LA RÉVOLUTION. — LA ROYALISTE PATRIOTE. LA RÉPUBLICAINE. — ELLE VEUT DÉFENDRE LOUIS XVI. — SON ARRESTATION.

« Personne n'ignore que j'ai élevé publiquement la voix la première contre le despotisme ». (*L'esprit français*, 1792). A partir de la Révolution, ce fut un de ses orgueils : non seulement elle l'avait prévue, — et « depuis quinze ans », assurait-elle, — mais elle avait énergiquement contribué à la préparer. Pour un peu elle eût dit qu'on la lui devait. Combien de fois rappela-t-elle ses premières brochures patriotiques, antérieures effectivement à l'ouverture des États généraux! Deux, même, sont de 1788. Ce qu'elle oubliait, c'est qu'il y avait eu cette année-là beaucoup d'autres ouvrages politiques, nés comme les siens du grand souffle précurseur de la Révolution.

Mais elle faisait remonter ses titres de pionnière « patriote » jusqu'à son drame de *Zamor et Mirza*. « Cette production, devenue célèbre par les Sociétés qu'elle a produites, disait-elle après le 10 août, dans le *Compte moral rendu*, où elle répondait aux accusations de Léonard Bourdon, n'est pas, pour confondre mes ennemis, une demi-preuve pour moi. » D'ailleurs, poursuivait-elle, « ma démocratie et ma philosophie effrayaient depuis longtemps les esclaves de la cour ; mes remarques, mes bons mots sur la dépravation de cette cour perfide sont connus : on les a cités dans différentes circonstances ».

Le certain est que *Zamor et Mirza*, littérairement ridicule, était une pièce révolutionnaire de tendance. Pour larmoyant qu'il fût, et compliqué d'une histoire de reconnaissance entre une fille naturelle et son père, le plaidoyer en faveur de deux *Noirs* aboutissait sentimentalement à la condamnation de l'esclavage. Or, l'esclavage, la Révolution n'osa l'abolir que le 16 pluviôse an II (4 février 1794). La représentation du drame, en décembre 1789, sous le titre que l'on sait : L'*Esclavage des Nègres*, ne fut pas troublée seulement par ceux qu'il ennuyait ou qu'il amusait trop, mais par des colons ou de leurs amis. Olympe prétendra qu'une cabale avait été organisée par eux. Bornons-nous à la note du *Moniteur* sur cette *première :* « Vingt fois les clameurs opposées de deux partis, dont l'un était protecteur et l'autre persécuteur, ont pensé l'interrompre. Avant le lever du rideau, le trouble était dans la salle ». (Numéro du 31 décembre).

Olympe était donc bien, à ses yeux, une révolutionnaire, non pas de la veille, comme on dirait maintenant, mais de l'avant-veille.

Quant au « don de prophétie ». par où, antérieurement à la conception même de *Zamor et Mirza*, elle aurait annoncé les changements de 1789, elle en citait cette preuve dans la préface de *Mirabeau aux Champs-Elysées :* — Se trouvant, en 1777 ou 1778, à la porte de la Comédie-Française, au moment où la reine y arrivait, « jeune, élégante », semblable « à nos petites maîtresses les plus recherchées », ce qui faisait courir dans la foule un léger murmure, elle s'écria : « Adieu la majesté royale ! Un jour, cette reine versera des larmes de sang sur son inconséquence. »

Cependant, sa première brochure : *Lettre au peuple*

ou Projet d'une caisse patriotique, était aussi modérée sous le point de vue politique que sagace et généreuse au point de vue social. Elle blâmait les « discours » ou « écrits séditieux » par lesquels on excitait le peuple. Elle louait la bonté, la clémence du Roi. Elle ne voulait pas qu'on fît aucune réforme dans la maison du maître de « la première cour de l'Europe » ; elle en considérait l'éclat comme nécessaire pour « la vénération » dont les sujets devaient entourer le monarque, et aussi pour inspirer à l'étranger « la plus haute idée des ressources de la Nation ». Mais par là elle était d'accord avec le sentiment général du Tiers. Ce qui lui fait grand honneur en ce premier opuscule patriotique, c'est l'ardent souci qu'elle y montre de la misère populaire, à Paris et en province. On la sent émue d'une pitié large et profonde. Ce que nous appellerions, d'un terme alors inconnu, son *altruisme*, ou encore, sa passion de solidarité, se manifestent en des lignes qui la font aimer, et dans la proposition d'un impôt volontaire comme remède au *déficit*.

Peu après cette *Lettre au peuple*, parurent ses *Remarques patriotiques*, puis le *Bonheur primitif de l'homme*. « Le premier de ces deux ouvrages, dit-elle dans sa réponse à Bourdon, traitait énergiquement des misères du peuple (c'était à l'entrée du grand hiver). Cet imprimé effraya les riches particuliers et la cour. La bienfaisance se répandit avec profusion sur les pauvres manouvriers sans travail. Je proposai les ateliers publics ; on les adopta ; et je puis me glorifier d'avoir électrisé les cœurs de cette sainte humanité. » De la première des deux brochures, citons quelques traits : « Le peuple souffre et le monarque gémit... Dans une semblable calamité, barons, marquis, comtes,

ducs, princes, évêques, archevêques, éminences, tout doit être citoyen. » — Une « quantité innombrable d'ouvriers » sont « sans état et sans pain... Le riche impitoyable cache son argent. » — Il faut faire des « exemples effrayants » contre les agioteurs et les accapareurs ; ouvrir des maisons de refuge « pour les vieillards sans force, les enfants sans appui », pour les veuves de la classe ouvrière « qui perdent leurs maris subitement », procurer du travail aux ouvriers valides dans ces mêmes asiles, livrer enfin les terres en friche, soit à des sociétés, soit à des individus qui en recevraient chacun « la portion qu'il pourrait cultiver ». Et elle revient sur son projet de Caisse patriotique, en y joignant un projet d'impôt sur le luxe... Mais, d'autre part, c'est le royalisme enthousiaste de la *Lettre au peuple*, encore plus exalté, plus tendrement confiant. Elle a vu, dans un songe, le Roi et la Reine sur un char; à côté d'eux, un arbre pliant sous le faix de fruits « superbes » ; la Reine secoue les branches merveilleuses, et les fruits tombent aux mains du peuple qui s'agenouille.

« La révolution s'opère », autrement dit, les États généraux se sont réunis. — Elle court à Versailles. C'en est fait, du moins elle le croit, des rêves de succès dramatiques. « Laissant là comités, tripoteries, rôles, pièces, acteurs et actrices, je ne vois plus que plans de bonheur public ! » (*Les Comédiens démasqués*). Cependant elle n'avait pas oublié, dans *les Remarques patriotiques*, les dieux et déesses du tripot, dont elle proposait qu'on prît « la moitié de leurs profits tous les ans jusqu'à la liquidation de la dette nationale ». Elle étendait sans doute l'idée d'un impôt sur les théâtres à toutes les scènes parisiennes et de province. Dans

le Bonheur primitif de l'homme, elle demandait la création d'un second Théâtre Français ; on l'appellerait le Théâtre National ; et dans le plan qu'elle traçait pour l'organisation et le fonctionnement de cette nouvelle institution dramatique d'État, se donnait carrière son *féminisme*. Elle voulait que ce second Théâtre Français fût « celui des femmes ». On n'y jouerait que des pièces de femmes. Si, toutefois, la production féminine ne suffisait point, on se rabattrait sur les pièces « morales » d'auteurs masculins « estimables » ; et cette espèce de parenthèse contre une objection à prévoir lui est une occasion de citer Mercier, de publier ici l'admiration de son amitié pour le théâtre de ce dédaigné de la Comédie, où se trouve, déclare-t-elle, un sentiment « vrai », « des situations déchirantes ».

En politique elle demeure d'une modération telle qu'elle dictera huit pages sous ce titre : *Pour sauver la patrie, il faut respecter les trois ordres.* Puis c'est le *Cri du sage*, où elle dénie au Tiers « le droit de légiférer à lui seul ». Et c'est le *Discours de l'aveugle aux Français*, où, secrètement entichée d'*aristocratie*, l'étonnante *patriote* demande : « Qu'importe au roi, qu'importe au citoyen affligé, qu'importe au peuple malheureux, qu'on délibère par tête ou par ordre ? »

Cependant, les trois ordres s'étant réunis le 27 juin, l'*Assemblée nationale* — suivant le nom que le Tiers s'était donné le 17 — se trouva réellement formée. Olympe en est ravie. Elle exprime sa joie dans *Mes vœux sont remplis.* Mais quelle idée, peu après, de demander la suspension des séances pendant « un mois ou six semaines » ! Ce n'eût pas été le bon moyen de calmer les têtes, ainsi qu'elle l'espérait : au contraire ; mais cela prouve combien elle était, à son

insu, réactionnaire politiquement, en 1789. A son insu et, tour à tour, de façon très consciente. Elle veut la suppression des « abus » ; elle rêve et propose des réformes humanitaires qui pourraient faire dire qu'elle était *socialiste* — ses « ateliers publics », n'est-ce point les « ateliers nationaux » de 1848 ? — et d'un autre côté elle tremble d'une peur religieuse au pressentiment d'innovations successives dans l'ordre politique, gagnant peu à peu jusqu'aux « fondations », ainsi qu'elle parlait, de « la monarchie française ».

L'édifice monarchique, tel que Louis XIV l'avait achevé, était pour elle presque tout sacré. « Quatorze siècles de travaux n'ont fait qu'améliorer sa bonne constitution. » C'est folie de penser à le changer. Et on y pense, se lamente-t-elle : « Quel temps ! » (*Discours de l'aveugle*). Elle admire Necker, mais il faudrait rappeler Calonne, « véritable homme d'État, et qui me paraît innocent ». Elle voudrait « les unir, les voir placés tous deux à la tête du Conseil ». Bailly lui impose : c'est un « homme de poids, de mérite », il a le « ton noble ». Mirabeau, pour l'instant, lui plaît beaucoup moins. Elle se passionnera pour La Fayette ; mais quelle horreur pour les journées d'octobre, pour les « infâmes brigands qui ont assailli et repoussé les gardes du corps, enfoncé les portes du palais de nos rois, égorgé sans pitié des sentinelles qui devaient mourir dans leur poste, violé l'appartement du souverain et poursuivi la reine jusque dans son lit » ! (*Départ de M. Necker et de Mme de Gouges*). Dans la même brochure elle parle avec enthousiasme du marquis de Favras, iniquement condamné d'ailleurs. Croyant son roi en danger, se dévouant à préparer la fuite de la famille royale, il fut « la victime d'un héroïsme louable », et il est mort « en grand

homme ». Elle prédit la contre-révolution pour avant peu, si l'on n'enraie pas; sur la France de cette année 1790 elle « verse des larmes de sang ».

Un mot résumerait tout : c'est une femme de l'ancienne France. La Révolution l'attire et l'épouvante. Elle va bien au-delà, sous des points de vue qui lui sont propres : en philosophe *sensible* ou, à mieux dire, en créature de grand cœur; mais la vieille société monarchique et aristocratique avait pénétré son imagination du charme qu'un mot de Talleyrand a immortalisé sur la douceur de vivre aux années brillantes d'avant 1789. Elle est « peuple », mais également aristocrate; elle est XVIIIe siècle.

Le départ des princes après le 14 juillet et les journées d'octobre la désole. Elle supplie le Roi de les inviter à revenir, de leur en donner l'ordre. Cela tournera chez elle à l'idée fixe. Elle voudra un jour que Louis XVI l'envoie auprès de Monsieur et du comte d'Artois pour les ramener en France. Elle était, bien entendu, pour le *veto* royal absolu.

Mais ces brochures qui se succédaient si rapidement trouvaient-elles beaucoup de lecteurs? faisaient-elles à Olympe un public politique? On l'a vue se vanter du succès des deux premières ; pourtant, avant la fin de 1789, elle gémit déjà de ce qu'on « dédaigne les projets d'une femme ». — En avril 1791, elle se plaindra de l'Assemblée nationale avec un orgueil amer : « Je dénonce, dira-t-elle, son indifférence pour moi à la postérité. Elle a reçu la collection de mes ouvrages, chaque membre en particulier; le seul qui m'a témoigné sa gratitude est l'incomparable Mirabeau. » Mirabeau, en effet, lui avait écrit en 1789, à propos du *Discours de l'aveugle aux Français :* « Jusqu'ici, j'avais cru que les

grâces ne se paraient que de fleurs, mais une conception facile, une tête forte, ont élevé vos idées; et votre marche, aussi rapide que la Révolution, est marquée, comme elle, par des succès. » — En septembre 1791, nouvelles lamentations. On l'accuse d'aristocratie, et même certains députés « opinent, m'a-t-on dit, que je suis folle ». Elle se défend, hélas! comme il suit, dans son *Repentir de Mme de Gouges :* « Occupée depuis quelques jours à donner la dernière main à un ouvrage majeur, j'apprends dans ma solitude que l'Assemblée nationale a terminé la Constitution. Désespérée de voir ce chef-d'œuvre achevé avant d'avoir pu communiquer mes idées, une noire vapeur s'empare tout à coup de mes sens et de ma raison; je sors de chez moi, avec l'intention de faire un mauvais coup ; j'allais me précipiter dans la rivière et je tombe dans l'écueil aristocratique. Que pouvais-je faire de pis? j'arrive chez mon imprimeur sans manuscrit; je dicte au compositeur l'*Avis pressant au roi*, je ne le quitte pas qu'il n'ait fait gémir la presse. » Et cet *Avis pressant*, qu'elle va « porter partout », excite les colères ou les risées qu'elle aurait dû craindre et dont se désole son *Repentir*, non moins fou dans cette franchise bouffonne d'explications.

Ses premières brochures étaient anonymes. Cela peut surprendre de sa vanité. Mais elle avoue qu'elle mettait ses amis dans la confidence, et aussi « tous ceux » à qui elle adressait ces « productions ». Les journaux les recevaient, il va sans dire, avec prière d'en parler. Et quelquefois la requête avait le ton d'un ordre. Le *Journal de Paris* n'ayant pas rendu compte de la *Lettre au peuple*, ni des *Remarques patriotiques*, Olympe se fâche, menace. Pourtant il vaut mieux se taire que

la railler. Au rédacteur du *Petit Almanach de nos Grandes femmes* (1789), qui a eu ce dernier courage, elle propose un duel au pistolet « à trois pieds dans la terre et à quatre de distance ». Elle ajoute même dans sa fureur et son mépris : « Je vous donnerai l'avantage du premier coup, persuadée que vous tremblerez assez pour me manquer. » Puis devinerait-on pourquoi elle avait d'abord résolu de garder l'anonyme devant le public? Parce que, disait-elle, son nom « deviendrait trop fameux », ce qui pourrait l'enorgueillir, lui enlever sa « simplicité » naturelle. La foule ayant mis peu d'empressement à la troubler dans cette « simplicité », elle signa. Le *Discours de l'aveugle aux Français* parut avec son nom, qu'elle se décidait « à faire sortir du sein des ténèbres », afin, selon elle, qu'on ne lui contestât plus la paternité de ses ouvrages.

En 1790, elle fut un instant si découragée que l'idée lui vint de quitter la France. Mais, à travers tout, sa foi dans son « génie » en politique resta entière. Elle pourra dire qu'elle est née malheureuse, se croire persécutée des hommes et du destin, elle demeurera convaincue que « le ciel l'inspire ».

En réalité sa première illumination est du 21 juin 1791, jour où la fuite du roi la fit brusquement républicaine. La duplicité de Louis XVI qui, le 23 avril précédent, avait dit à une députation de la Constituante : « Si l'Assemblée pouvait lire au fond de mon cœur, elle n'y verrait que des sentiments propres à justifier la confiance de la nation », fit une telle impression sur la sensibilité d'Olympe que subitement cette *royaliste-patriote* se trouva d'accord avec le Paris révolutionnaire le plus avancé, pour demander la déchéance du « traître ». Le mot est d'elle. Or, la déchéance, suivie de la procla-

mation de la République, ce n'était pas une folie ; c'était la Révolution sauvée des crises par lesquelles il lui fallut passer l'année suivante pour se libérer de la royauté, et qui rendirent fatale, après le 10 août, la condamnation du roi vaincu et prisonnier, puis l'exécution de la sentence le 21 janvier 1793. Il est vrai que Louis XVI, ramené de Varennes à Paris, consigné aux Tuileries sous la garde de La Fayette, et suspendu de toutes ses fonctions par l'Assemblée qui en avait assumé le poids dès le 21 juin, émut de pitié la républicaine d'un jour, la refit royaliste. Avec un tendre et subtil repentir, elle distingua dans la brochure : *Sera-t-il roi? ne le sera-t-il pas?* entre l'homme et le roi, celui-ci coupable, celui-là poussé à bout par « des vexations continuelles », égaré par des conseils perfides, bref, innocent. Conclusion à la fois illogique et prévue : il faut rendre au roi son pouvoir. C'est d'ailleurs, comme on sait, ce que fit l'Assemblée, profondément monarchiste.

Cependant l'irréparable malheur que fut l'arrestation de Varennes avait désolé Olympe de Gouges. Du moins, après le 10 août, jugeant avec un sens politique remarquable l'erreur de la Constituante à l'égard de la royauté maintenue, mais dégradée, Olympe affirmera qu'elle avait « prévu » les résultats inévitables et lamentables d'une telle contradiction. Elle trouvera cette formule heureuse : « L'Assemblée constituante avilissait les tyrans et les conservait » ; d'où, nécessairement, dira-t-elle, « un gouvernement monstrueux », puis la journée de sang où sombra ce qu'on s'était obstiné à garder de monarchie.

Une des raisons du succès de *la Révolution*, d'Edgar Quinet, fut le développement de cette vue d'Olympe.

Non pas, certes, que l'historien-philosophe si con-

vaincu, si probe, doive être soupçonné de plagiat. Sans aucun doute il ignorait le *Compte moral rendu*, où se trouve la juste et forte idée, mais la rencontre est curieuse. « Que de sang n'eût-on pas épargné ! » s'écrie-t-il, si l'on avait prononcé le divorce entre le principe monarchique et le droit nouveau ou national, le jour où il n'y eut plus « d'alliance ni de réconciliation possible ». Il est vrai que ce jour, Quinet le fixe presque au début du grand conflit, en 1789, après l'insurrection triomphante des 5 et 6 octobre. Il n'a pas tort, mais c'est après le 21 juin surtout qu'il rend sensible l'incompatibilité des deux principes. Relisez le chapitre de *la Révolution* intitulé : *Faux jugements portés sur l'évasion de Louis XVI*. C'est d'une admirable dialectique. Or, non seulement dans une brochure d'Olympe de Gouges, dont nous n'avons pas encore parlé et qu'il faut rapprocher du *Compte moral rendu*, — la *Fierté de l'innocence* (1792), — il y a ce cri, motivé par le 10 août : « Si l'on avait voulu m'écouter (*lors de la fuite du roi spécialement*), que de sang on aurait épargné ! » mais c'est aussi dans cette *Fierté de l'innocence*, qualifiée par Michelet de « très noble pamphlet », qu'il y a sur Louis XVI reconnu à Varennes : « Combien j'ai maudit son arrestation ! »

Une nouvelle et bizarre idée féministe est à noter maintenant dans : *Sera-t-il roi? ne le sera-t-il pas?* En rendant au malheureux ses fonctions constitutionnelles, disait Olympe, on exigerait qu'il réformât sa maison, et surtout celle de Marie-Antoinette, auprès de qui l'on remplacerait les ci-devant duchesses, princesses et marquises par une « garde nationale de femmes ». Ces citoyennes armées surveilleraient également Madame Royale et Madame Élisabeth.

Jusqu'au 10 août, elle va désormais battre la campagne. Tantôt réactionnaire, tantôt Girondine ; partisan d'une guerre de propagande, déclarant : « La France, étant devenue la mère de tous les peuples, doit détruire tous les tyrans de la terre » (avril 1792), puis, dans la même brochure, le *Bon sens français*, condamnant la fête des soldats de Châteauvieux, qui fut une manifestation pacifique enthousiaste des sentiments du Paris populaire.

Elle avait dédié le *Bon sens français* aux Jacobins. Ceux-ci ayant refusé l'hommage, elle les attaqua furieusement, sans penser qu'elle se rendait ridicule. Elle appelait leur club « un repaire de scélérats », « une caverne de brigands ». (*Grande éclipse du soleil jacobiniste et de la lune feuillantine*, *mai* 1792).

Enfin, le dimanche 3 juin, elle eut la gloire fâcheuse de parader dans une cérémonie officielle, qui sembla, suivant le mot de Robespierre, « une représaille à la fête de la liberté des soldats de Châteauvieux ». (*Le Défenseur de la Constitution*, n° 4). C'était effectivement la fête de *la Loi*, célébrée en l'honneur de Simoneau, maire d'Etampes, assassiné le 3 mars, sur la place du Marché d'Etampes, dans une émeute provoquée par la rareté des subsistances et la cherté des grains. Le 18 mars, l'Assemblée avait décrété qu'il serait décerné à Simoneau des honneurs funèbres, puis, le 12 mai, que la cérémonie serait « nationale », « consacrée au respect de la loi ». Le 20 mai, Olympe de Gouges se présenta, suivie d'un petit groupe de citoyennes, à la barre de l'Assemblée, et lut une pétition patriotico-féministe, dont voici le plus intéressant : « Que toutes les femmes, couvertes du crêpe de la douleur, précèdent le sarcophage, et qu'une bannière, où sera représentée l'action héroïque de ce

grand homme, avec cette inscription : *A Simoneau les femmes reconnaissantes*, soit déposée par elles au Panthéon français, si le Champ de Mars nous est fermé. Rappelez-vous que, chez les peuples les plus fameux, les femmes couronnaient les héros... Ouvrez-nous la barrière de l'honneur, et nous vous montrerons le chemin de toutes les vertus. » Cela fut applaudi, mais il n'y eut guère, le 3 juin, derrière Olympe, que le petit groupe féministe du 20 mai.

L'ardente publiciste avait rêvé mieux. Elle avait envoyé au *Courrier des quatre-vingt-trois départements* un « Projet de cortège des dames », où, Perrette politique, elle s'admirait déjà conduisant deux longues colonnes de femmes et de jeunes filles. Son imagination s'enchantait du spectacle des couleurs, les jeunes filles tout en blanc, les femmes mariées en robe blanche, mais de noir voilées, et couronnées de roses, la ceinture tricolore, et les veuves tout en noir, avec « une couronne de saule pleureur ». Et elle voyait cent de ces jeunes femmes suivant la bannière, « avec des corbeilles pleines de fleurs et des vases remplis de parfums », d'autres portant des couronnes de laurier, entrelacées de myrte, les veuves autour du sarcophage, les jeunes filles en grand nombre derrière une magnifique couronne civique, portée par l'une d'elles.

Hélas ! (mot qu'on est trop souvent tenté d'écrire dans une biographie d'Olympe) le même journal qui publiait ce Projet y opposait, en sa description de la fête, une « réalité » d'autant plus triste que les dix ou douze suivantes de la pauvre Perrette n'avaient nullement brillé par leur tenue. « C'est au public qui les a vues, disait-il, à juger, par leur extérieur, ce qu'elles pouvaient être. »

L'organisatrice de ce *fiasco* y gagna seulement de devenir plus impopulaire — de l'impopularité maladroitement accrue d'une *Pompe funèbre* où, raconte encore le même journal, on vit la Loi tenant à la main une épée nue, et aussi « un monstre menaçant, gueule béante armée de dents, et traversé d'une pique », dont on put se demander s'il ne figurait pas injurieusement le Peuple. Néanmoins les *Révolutions de Paris* du 21 juillet 1792 montrent « la dame de Gouges » paradant de nouveau, dans le cortège du 14, « à la tête d'un groupe de femmes »[1].

Elle avait écrit à Petion le 18 juin pour qu'il empêchât « la descente du faubourg Saint-Antoine aux Tuileries ». « Je n'aime pas plus le roi des Tuileries que le roi du faubourg Saint-Antoine... Mais la Constitution nous donne celui des Tuileries ; il faut savoir le respecter. » (Arch. nat., W. 293, dossier 210). La journée du 20 juin la désola donc. Mais elle qualifiera de « sainte » l'insurrection du 10 août, qui la refit républicaine[2]. Elle le fut à sa manière, il est vrai, jusqu'à

1. « Elle semblait dire aux spectateurs curieux de la connaître : — Regardez-moi bien ; c'est pourtant moi qui m'offris pour médiatrice à nos députés ; c'est moi qui, la première, leur présentai le rameau d'olivier. » En effet, « huit jours auparavant », elle « avait mis son nom au bas d'un placard précurseur de la fameuse motion de l'évêque Lamourette » ; motion qui, le 7 juillet, réconcilia... pour quelques heures, comme on sait, *Feuillants*, *Brissotins* et *Robespierristes*, dans la Législative. Ce fut la séance du *baiser Lamourette*. Quant au placard dont parlent les *Révolutions de Paris*, il était intitulé : *Pacte national*.

Il en est question dans les *Procès-verbaux de la Législative* à la date du 5 juillet (séance du soir) : « Madame Degouge (*sic*), citoyenne de Paris, propose un pacte social pour abolir toutes les factions. Son Adresse est renvoyée au Comité des pétitions. »

2. *Adresse au Don Quichotte du Nord*, 1792. Après l'établissement de la République, une de ses prétentions fut même d'être « née avec un caractère républicain ». (*Œuvres de la citoyenne de Gouges, dédiées à Philippe*).

vouloir défendre Louis XVI. Elle s'offrit pour cette tâche à la Convention, le 15 décembre ; et ce fut le coup dont elle-même s'acheva dans l'opinion des clubs et des journaux. Cependant, c'est bien l'acte sublime de sa vie.

Doublement sublime, car il ne jaillit pas de la seule pitié, mais, plus encore, d'une seconde et supérieure illumination politique chez Olympe de Gouges.

Le malheur est que la lettre où l'héroïque voyante fit son offre à la Convention laisse tant à désirer au point de vue littéraire. Deux ou trois formules y sont cependant remarquables. Nous la donnons ici, non d'après le *Moniteur*, où elle parut tronquée, mais d'après le manuscrit, exposé sous vitrine au Musée des Archives nationales :

« Citoyen Président,

« L'univers a les yeux fixés sur le procès du premier et du dernier roi des Français. Je m'empresse de faire passer à la Convention nationale les lettres originales qui m'ont été écrites par les sieurs Brissac et Laporte. — J'y joins cinq cents exemplaires de mon *Compte rendu.*

« Citoyen Président, un intérêt plus grand m'occupe aujourd'hui : celui de la gloire de mon pays. Je m'offre, après le courageux Malesherbes, pour être le défenseur de Louis. Laissons à part mon sexe ; l'héroïsme et la générosité sont aussi le partage des femmes, et la Révolution en offre plus d'un exemple. Mais je suis franche et loyale républicaine, sans tache et sans reproche ; personne n'en doute, pas même ceux qui feignent de méconnaître mes vertus civiques. Je puis donc me charger de cette cause.

« Je crois Louis fautif *comme Roi;* mais dépouillé de ce titre proscrit, il cesse d'être coupable aux yeux de la République. Ses ancêtres avaient comblé la mesure des maux de la France ; malheureusement la coupe s'est brisée dans ses mains, et tous les éclats ont rejailli sur sa tête. Je pourrais

ajouter que, sans la perversité de sa cour, il eût été peut-être un roi vertueux. Il suffit de se rappeler qu'il détesta les grands, qu'il sut les forcer à payer leur dettes, et qu'il fut le seul de nos tyrans qui n'eut point de courtisanes et qui eut des mœurs primitives. Il fut faible ; il fut trompé ; il nous a trompés ; il s'est trompé lui-même. En deux mots voilà son procès.

« Citoyen Président, je ne déduirai point ici les raisons que j'ai à alléguer pour sa défense. Je ne désire que d'être admise par la Convention et par Louis Capet à seconder un vieillard de près de quatre-vingts années, dans une fonction pénible qui me paraît digne de toute la force et de tout le courage d'un âge vert. Sans doute, je ne serais point entrée en lice avec un tel défenseur, si la cruauté aussi froide qu'égoïste du sieur Target n'avait enflammé mon héroïsme et excité ma sensibilité. Je puis mourir actuellement ; une de mes pièces républicaines est au moment de sa représentation. Si je suis privée du jour à cette époque peut-être glorieuse pour moi, et qu'après ma mort il règne encore des lois, on bénira ma mémoire, et mes assassins, détrompés, répandront quelques larmes sur ma tombe. Mon zèle pourra paraître suspect à Louis Capet : ses infâmes courtisans n'ont, sans doute, pas manqué de me peindre à son esprit comme une cannibale altérée de sang ; mais qu'il est beau de détromper ainsi l'homme malheureux et sans appui !

« Qu'il me soit permis d'ouvrir à la Convention nationale une opinion qui m'a paru digne de toute son attention !

« Louis le Dernier est-il plus dangereux à la République que ses frères, que son fils ? Ses frères sont encore coalisés avec les puissances étrangères, et ne travaillent actuellement que pour eux-mêmes. Le fils de Louis Capet est innocent, et il survivra à son père ; que de siècles de divisions et de partis les prétendants ne peuvent-ils pas enfanter ! Les Anglais occupent dans l'histoire une place bien différente de celle des Romains. Les Anglais sont déshonorés, aux yeux de la postérité, par le supplice de Charles Ier ; les Romains se sont immortalisés par l'exil de Tarquin. Mais les vrais républicains eurent toujours des maximes bien plus élevées

que celles des esclaves. Il ne suffit pas de faire tomber la tête d'un roi pour le tuer ; il vit encore longtemps après sa mort ; mais il est mort véritablement quand il survit à sa chute. Je m'arrête ici pour laisser faire à la Convention nationale toutes les réflexions que présentent celles que je viens de lui soumettre.

Cet avis, tout ensemble *humain* et *prophétique*, appuyé sur l'histoire, qu'il fallait exiler Louis XVI, et non le guillotiner, parce qu'un roi n'est pas mort dont on a fait choir la tête, mais l'est réellement si on l'a chassé, c'est encore une des *idées* qu'on admira dans *la Révolution* d'Edgar Quinet.

« La condamnation d'un roi n'a jamais servi qu'à relever la royauté, dit Quinet. Jacques II, Charles X ne sont pas revenus de l'exil ; mais Charles Ier, Louis XVI sont revenus de l'échafaud sous les figures de Charles II et de Louis XVIII. » On avouera qu'Olympe ne pouvait pas parler de Charles X ; mais elle annonçait celui qui s'appela Louis XVIII.

Elle faillit payer cher son initiative. La Convention avait dédaigneusement passé à l'ordre du jour, mais, racontent les *Mémoires de Fleury*, des furieux s'ameutèrent devant sa porte. « Une autre se serait cachée, elle descendit. » Quelqu'un la saisit, l'étreint, fait voler sa cornette, et, découvrant une tête chenue, s'écrie : « A vingt-quatre sous la tête de Mme de Gouges ! » Son esprit dans le courage la sauva. « Mon ami, dit-elle, montrant la tranquillité d'une personne qui cause dans un salon, mon ami, je mets la pièce de trente sous... » On rit, et l'homme la lâcha. Il faut dire qu'elle avait fait afficher sa lettre, et l'avait, de plus, commentée dans cette affiche, *Avis pressant à la Convention*, où elle osait déclarer : « J'opine qu'aucun vrai républicain

ne votera pour sa mort (*la mort de l'infortuné « coupable »*)... Le plus grand des crimes de Louis Capet fut... de naître dans un temps où la philosophie préparait en silence les fondements de la République. » La justesse profonde de cette dernière phrase n'en pouvait être l'excuse pour le peuple ; et les *Révolutions de Paris*, qui se moquaient lourdement de la noble lettre, et se plaisaient à noter qu'elle avait « bien amusé la Convention, même les femmes qui s'y trouvaient », les *Révolutions de Paris* félicitaient le peuple de déchirer « l'affiche, en disant : — De quoi se mêle-t-elle? Qu'elle tricote plutôt des pantalons pour nos braves sans-culottes » ! (N° 180, 22 décembre 1792). C'était d'ailleurs l'occasion, pour le très antiféministe journal, d'une pointe joyeuse contre le féminisme politique de Condorcet : « Qu'on imagine, à la Convention, deux cents femmes de l'espèce d'Olympe de Gouges, assises à côté de l'évêque Fanchet, de l'auteur de *Faublas*, de Thuriot, de Chabot, d'Egalité, de Condorcet même, etc... Nous laissons à nos lecteurs le plaisir d'en calculer les suites. »

Une autre feuille, la *Correspondance littéraire secrète*, faisait au moins, à la citoyenne, l'espèce d'honneur de cette brève leçon : « Si Mad. de Gouges avait un peu plus de politique, elle aurait pu réfléchir que cette mesure (*le bannissement de Louis XVI*) serait le moyen d'éterniser une guerre sanglante. » (N° du 18 décembre). Mais, aussitôt après, cette plaisanterie : « Il eût été singulier que Mad. de Gouges eût été choisie pour un des défenseurs du roi et que l'arrêté de la municipalité, qui portait que les conseils du ci-devant roi *seraient visités jusque dans les endroits les plus secrets*, eût été exécuté. » Ainsi, la malheureuse, le jour où se marqua

le mieux sa grandeur d'âme, — soutenue sans doute de la passion de la gloire, — ne rencontra que la haine ou l'ironie, nous allions écrire : *la blague*.

Dans la première partie de son *Avis pressant à la Convention*, elle avait repris une de ses idées chères : « Montagne, Plaine, Rolandistes, Brissotins, Girondistes, Robespierristes, Maratistes, disparaissez, épithètes infâmes ! » Cette belle chimère d'une réconciliation des républicains la hanta jusqu'à la chute de la Gironde. Le 26 mars 1793, elle adjurera les Conventionnels de se « réunir ». « O sentiments fraternels ! ô nation, ô justice... descendez au milieu de nos législateurs ! » (Arch. nat., D XL, 23). Mais, avant tout, ce qu'elle eût voulu, c'est que la République ne fît pas régner la guillotine. Sa grande haine fut la Terreur. Elle avait rêvé « une révolution philosophique, digne de la sainte humanité ». (*Compte moral rendu*). A ceux qui disaient : « Le sang fait les révolutions », elle répondait : « Le sang, même des coupables, souille éternellement les révolutions. » Dans sa dernière brochure elle s'écriera : « Les échafauds, les bourreaux, seraient-ce donc là les résultats d'une révolution qui devait faire la gloire de la France, s'étendre indistinctement sur les deux sexes et servir de modèle à l'univers ? »

On s'étonne même, quand on a lu certaines brochures d'Olympe de Gouges, parues à la fin de 1792 et en 1793, qu'elle ait pu vivre jusqu'au 3 novembre de cette dernière année.

Elle disait de Marat, dans les *Fantômes de l'opinion publique :* « Jamais physionomie ne porta plus horriblement l'empreinte du crime. De quelque côté qu'on l'observe, on croit voir le forfait glisser sur son visage, comme les grâces sur la bouche d'une jolie femme. »

Et plus loin, dans une note : « Un avorton de l'humanité, qui n'a ni le physique, ni le moral de l'homme. »

Néanmoins, fidèle à ses principes d'humanité, elle blâma Charlotte Corday (*les Trois urnes*) ; et comme on accusait les Girondins réfugiés à Caen d'avoir en quelque sorte armé la main de la jeune fille, elle déclarait que, s'il était vrai, « assassins et victime », lui seraient « également odieux ». (Arch. Nat., W. 293, 210). Elle ajoutait même : « Celui qui tombe sous le poignard a toujours des droits à ma sensibilité » ; et elle s'attendrissait effectivement, l'instant d'après, sur « un ennemi faible et mourant qui traçait, au moment de sa mort, quelques lignes en faveur même de son assassin ». Elle avait d'ailleurs une raison de surcroît pour désapprouver l'acte de Charlotte Corday : il avait produit un effet terrible sur la Montagne et dans la presse contre les revendications *féministes*, et Olympe de Gouges ne trouvait que cette réponse : En fermant à la femme « la porte des honneurs, des emplois, de la fortune », on l'a pour ainsi dire condamnée à s'ouvrir « celle du crime ».

Encore plus que Marat, elle hait Robespierre.

Au début de novembre 1792, elle faisait afficher sous le nom de Polyme, anagramme d'Olympe, un *Pronostic sur Maximilien Robespierre par un animal amphibie*, où on lisait : « Tu te dis l'unique auteur de la Révolution, tu n'en fus, tu n'en es, tu n'en seras éternellement que l'opprobre et l'exécration... Fuis le grand jour, imite Marat, rentre avec lui dans son infâme repaire... » Puis : « Tu voudrais assassiner Louis le Dernier, pour l'empêcher d'être jugé légalement ; tu voudrais assassiner Petion, Roland, Vergniaud, Condorcet, Brissot, Lasource, Guadet, Hérault-Séchelles, en un mot tous les

flambeaux de la République et du patriotisme » : cela pour monter au « rang suprême », mais « ton trône sera l'échafaud ». Quelques jours après, c'était une *Réponse à la justification de Maximilien Robespierre, adressée à Jérôme Pétion par Olympe Degouges :* « Sais-tu la distance qu'il y a de toi à Caton? Celle de Marat à Mirabeau... du maringouin à l'aigle et de l'aigle au soleil... » Et elle lui criait, la brave ennemie : « C'est moi, moi, Maximilien, qui suis l'auteur de ton *Pronostic.* » Elle avait le tort de finir sur une proposition d'un tragi-comique surtout burlesque : « Prenons ensemble un bain dans la Seine... Nous attacherons des boulets de seize ou de vingt-quatre à nos pieds... Ta mort calmera les esprits, et le sacrifice d'une vie pure désarmera le Ciel ».

Notons que la plupart de ses brochures tapissèrent en placards, comme le *Pronostic* et sa lettre du 15 décembre, les murs de Paris. Elle épuisait dans ces orgies d'affiches les restes de sa fortune. Elle envoyait d'ailleurs aux Jacobins, aux Conventionnels, ainsi qu'elle avait fait pour les Constituants et pour les membres de la Législative, ses productions patriotiques : toutes, il va de soi, imprimées à ses frais[1]. Dans son *Testament politique*, elle déclarera qu'elle n'a plus que quinze ou seize mille livres. Ajoutez-y la « paisible chaumière environnée de six à sept arpents de terre en bon rapport », dont elle parle en septembre 1793, dans une lettre écrite à la Petite-Force. « J'y ai fait passer le peu de mobilier précieux qui me restait », dit-elle. C'était un de ses orgueils gémissants de s'être « ruinée pour la Révolution ».

1. Elle en envoya aussi à la Commune. (*Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution*, par Sigismond Lacroix, t. III, p. 661).

Sa dernière admiration — Hérault de Séchelles mis à part — fut pour Danton. Elle lui reconnaissait un « profond discernement », un « grand caractère ». Mais, on l'a vu, son cœur de républicaine appartenait aux Girondins. Vaincue le 2 juin 1793, la Gironde trouvait dans cette femme héroïque, le surlendemain, un courtisan passionné de sa défaite[1]. Cela ne saurait surprendre, mais achève de justifier l'hommage qu'elle se rendait en 1790 : « Il est dans mon caractère de me ranger dans le parti du plus faible et de l'opprimé ». (*Départ de M. Necker et de Mme de Gouges*).

Connut-elle les chefs de la Gironde? On le lui demanda dans son premier interrogatoire, puis le 6 août ; elle répondit qu'elle connaissait Vergniaud seulement, mais depuis quinze ou vingt ans : encore ne l'a-t-elle vu qu'une fois « depuis qu'il est législateur[2] ».

On l'avait arrêtée le 20 juillet 1793, près du Palais de Justice, rue de la Barillerie, comme elle menait chez elle, rue de Harlay (* IV), un colporteur rencontré sur le pont Saint-Michel, pour lui donner à afficher *les Trois urnes ou le Salut de la patrie*. Conduite à la Mairie, on l'y interrogea, et on l'y garda au secret. (Arch. Nat., W. 293, 210).

1. « Jamais il n'entrera dans ma tête que les hommes qu'on a voulu envelopper dans une affreuse proscription fussent les complices des tyrans couronnés ; eux qui périraient les premiers sur l'échafaud si ces tyrans l'emportaient sur nos efforts républicains. Mais ils ont du talent, des vertus et du caractère; voilà leurs crimes. » Ce sont « les sages de la République ». (*Testament politique*).

2. L'auteur des *Mémoires de Fleury* dit avoir « vu dans les mains de Vergniaud, grand amateur de théâtre », la pièce d'Olympe : *Molière chez Ninon*. Sans doute Olympe l'avait envoyée au célèbre orateur.

V

DÉTENTION, JUGEMENT, CONDAMNATION ET EXÉCUTION D'OLYMPE

De tous les amis qu'elle avait eus, Cubières, secrétaire-greffier de la Commune, pouvait seul agir pour elle. Elle s'empressa de dicter une lettre où elle l'informait de son arrestation et lui rappelait « l'éloge public » qu'il avait fait de son « républicanisme ». (Arch. Nat., W. 293, 210). Là encore elle parlait de Charlotte Corday, qui venait d'être exécutée. « Une femme monstre vient de montrer un courage peu commun; elle n'a reçu que la récompense de son crime » ; mais elle, Olympe, « l'être sensible et humain » qui avait « tout sacrifié au bien de son pays », qui n'avait eu pour but que « la paix » et « le bonheur de la République », la persécuter! l'avoir vouée peut-être à la mort! « Je ne possède pas le calme du crime, disait-elle en finissant, et ce que j'éprouve m'indigne et me fait frémir pour la patrie. » Cette lettre ne parvint pas sans doute à son destinataire ; mais il ne dut pas ignorer longtemps l'arrestation de sa « Belle Marie ». En éprouva-t-il quelque émotion ? essaya-t-il de quelque démarche ? nous ne savons. Le cas d'Olympe était grave. Outre la haine assez justifiée de Robespierre et de deux ou trois autres montagnards, il y avait contre elle *les Trois urnes*, où elle proposait un plébiscite, sur ces trois termes : « Gouvernement républicain un et indivisible, gouvernement fédératif, gouvernement monarchique ». C'était l'application presque assurée de l'article premier de la loi du 29 mars : « Quiconque

sera convaincu d'avoir composé ou imprimé des ouvrages ou écrits qui provoquent la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté, ou de tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, sera traduit au tribunal révolutionnaire et puni de mort. » Elle disait même dans ces *Trois urnes :* « Le gouvernement constitutionnel, un et indivisible, est en minorité. »

Plus de trois mois durant, elle fut toute seule à lutter, à souffrir. — Dès son premier interrogatoire, où l'administrateur de police Marino fut contre elle « un lion rugissant », elle s'était défendue avec force et non sans habileté. Le 22 juillet, on l'interrogea pour la seconde fois à la Mairie, puis on perquisitionna chez elle. Le 25, ordre de la transférer à l'Abbaye ; c'est de là que, le 6 août, elle fut conduite au tribunal révolutionnaire pour y être entendue, à huis clos, par le juge Ardouin. On la réintégra le même jour à l'Abbaye. (*Ibid.*)

Elle était souffrante. Dans une lettre au tribunal révolutionnaire, non datée, mais qui est sûrement du 4 ou du 5, elle avait demandé à être placée chez un chirurgien. (*Ibid.*) Elle se plaignait des suites d'une chute, faite la veille de son arrestation et causée par un coup de sang. Un dépôt s'était formé dans le mollet gauche. Et, comme elle l'avait écrit à Marino, il lui fallait des douches, des bains. Le 6, lettre à Fouquier-Tinville, parlant aussi de cette chute « dangereuse », mais seulement pour qu'il fît « accélérer » l'instruction. (Arch. Nat., W. 151). Elle lui disait, comme à Cubières, qu'elle avait tout sacrifié à la patrie. Elle ajoutait, ce qui n'était pas adroit : « Des hommes de mauvaise foi, payés sans doute par *nos ennemis communs*, ont trouvé jour de noircir l'innocence. » Quant au tribunal, il n'avait pas eu encore à « se pro-

noncer sur une cause aussi intéressante ». Un mot est bien : « Je ne demande ni pitié, ni indulgence pour mon sexe ». Le 17, les médecins « l'ayant questionnée et examinée », lui conseillèrent de se « faire tirer un peu de sang » et de « mettre ses pieds dans l'eau », mais conclurent : « Son état n'est nullement inquiétant. » (W. 293, 210). Cependant, le 21, des soins ayant paru nécessaires, on la transfère à la Petite-Force. Mais, à l'Abbaye, elle avait encore aggravé son cas, n'ayant pu se retenir de dicter une affiche : *Olympe de Gouges au Tribunal révolutionnaire*, d'une fierté, d'une violence, qui serait superbe avec du style. « Robespierre m'a toujours paru un ambitieux, sans génie, sans âme. Je l'ai vu toujours prêt à sacrifier la nation entière pour parvenir à la dictature ; je n'ai pu supporter cette ambition folle et sanguinaire, et je l'ai poursuivi comme j'ai poursuivi les tyrans. » (*Ibidem*).

De la Petite-Force, elle écrivit pour la seconde fois au tribunal révolutionnaire, demandant son jugement ou sa mise en liberté sous caution. La requête fut communiquée à Fouquier-Tinville le 30 août. (*Ibidem*). Le 9 septembre, deuxième lettre à Fouquier-Tinville ; mais il ne s'agit plus de mise en liberté, elle veut seulement qu'on la juge : il en est temps « après deux mois et demi de détention et de persécution inouïe », ose-t-elle dire. (*Ibid.*). Encore une lettre, pour le président du tribunal, non datée, mais qui fut communiquée à Fouquier le 21 ; puis plus rien aux Archives nationales jusqu'au 6 brumaire (27 octobre), date de l'acte d'accusation. Mais Lairtullier a reproduit une autre lettre du 22 septembre, adressée aux sections, et qui est curieuse. Il en devait la communication au colonel Maurin. On y lit : « Acceptez l'édition entière de mes œuvres, et

qu'il me soit permis de demander que chaque exemplaire reste déposé dans la section, pour que tous les membres qui la composent et la composeront puissent éternellement rendre compte de cet amour pour la liberté dont j'ai électrisé, la première, votre sexe et le mien. » Elle espérait qu'en récompense de ses « travaux patriotiques » les sections voudraient bien envoyer pour elle « une députation à la barre du Sénat ».

L'acte d'accusation ne s'appuyait pas seulement sur *les Trois urnes*, mais encore sur d'autres écrits, dont le placard de l'Abbaye et le drame intitulé : *la France sauvée ou le Tyran détrôné*, qu'on avait saisi dans la perquisition du 22 juillet. Il montrait dans Olympe une royaliste, et une fédéraliste, qui, de plus, avait « cherché à avilir les autorités constituées, calomnié les amis et les défenseurs du peuple et de la liberté, et cherché à semer la défiance entre les représentants et les représentés : ce qui est contraire aux lois et notamment à celle du 4 décembre 1792 ».

Le 8 brumaire, ordre « au concierge de la Conciergerie » de recevoir « de Gouges qui lui est envoyée de la maison du citoyen Lescubiac ». Elle n'est donc plus à la Petite-Force. Nous avons trouvé l'ordre à la Préfecture de police, sur un registre de la Conciergerie. Il y a, d'ailleurs, dans sa lettre du 3 novembre à son fils : « Après cinq mois de captivité (*cinq pour trois*), je fus transférée dans une maison de santé où j'ai été libre comme chez moi ». Ainsi la maison du citoyen Lescubiac était une maison de santé ; et c'est, vraisemblablement, entre le 15 et le 20 octobre qu'elle fut placée dans cette maison, d'où, assure-t-elle, il lui eût été facile de s'évader.

On la jugea le 2 novembre, comme on sait, dans la matinée. L'accusateur n'était pas Fouquier-Tinville, mais le substitut Naulin. Quant à l'avocat dont elle avait fait choix, il n'était pas là. « J'en demande un autre, raconte-t-elle dans sa lettre du 3 novembre; on me dit que j'ai assez d'esprit pour me défendre. » On n'avait pas tort, bien que la réponse fût abominable. Olympe se défendit supérieurement, habile et véhémente tour à tour ou tout ensemble. Elle exagère à peine en disant à son fils : « Vingt fois j'ai fait pâlir mes bourreaux ». Sénar affirme dans ses *Mémoires* que, « si le tribunal n'eût rétréci sa défense et ne l'eût comme obscurcie, elle avait disposé en sa faveur l'auditoire et confondu le tribunal ». Du reste, il suffit de lire le compte rendu de l'audience dans le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire :* tout sec et partial qu'il est, ce compte rendu laisse voir qu'elle eut plus d'une réponse triomphante. Elle dut avouer cependant que, si *les Trois urnes* n'avaient pas été affichées, c'est que l'afficheur de la Commune s'était dérobé.

Trois témoins seulement furent entendus, dont cet afficheur.

« Pendant que l'accusateur public faisait le résumé des charges dirigées contre elle, on la voyait tantôt hausser les épaules, puis joindre les mains et élever les yeux vers le ciel, puis elle passait tout d'un coup dans un geste expressif, manifestant l'étonnement, puis, regardant l'auditoire, elle souriait aux spectateurs. » (*Procès fameux jugés depuis la Révolution*). Elle ne croyait pas qu'on pût la condamner ; mais les jurés votèrent : oui, sur les deux questions qui leur étaient posées :

Existe-t-il au procès des écrits tendant à l'établissement d'un pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple?

Olympe Gouges (*sic*), se disant veuve Aubry, est-elle convaincue d'être l'auteur de ces écrits?

Alors, elle s'écria : « Mes ennemis n'auront pas la gloire de voir couler mon sang; je suis enceinte et donnerai à la République un citoyen ou une citoyenne. »

On sursit à l'exécution du jugement, pour la visite et le rapport des gens de l'art. Michelet, ici, est bien amusant : « Un ami lui aurait rendu, en pleurant, le triste office, dont on prévoyait l'inutilité. »

Dans le rapport du chirurgien Naury, du médecin Théry et de la sage-femme Paquin, qui se trouve aux Archives nationales (W.293, 210), il est question simplement d'une « occasion », où, « environ trois semaines auparavant », elle se serait mise « dans le cas de devenir grosse ». Et à la Convention, dans la lettre où elle suppliait qu'on lui donnât des nouvelles de son fils, elle se bornait à déclarer, faisant plus récente encore la date de l'accident : « Je suis enceinte de quelques jours par des signes non équivoques ». Ils parurent, au contraire, fort douteux aux trois compétences assermentées, puisqu'elles conclurent, s'avouant incompétentes, qu'il était « impossible de porter un jugement positif ». Fouquier-Tinville ne s'embarrassa point de l'hésitation : le débat se tranchait si bien, la tête tranchée! Il décida qu'Olympe de Gouges étant détenue depuis des mois, et les règlements des maisons d'arrêt interdisant toute communication entre les sexes, à l'intérieur comme à l'extérieur, « l'occasion » d'amour ne pouvait s'être présentée. (*Ibidem*). Il oubliait le séjour d'Olympe dans une maison de santé, avant son entrée à la Conciergerie, et il feignait d'ignorer ce qui se

passait dans les prisons, non seulement dans celles que l'*Almanach des prisons* appelle les *muscadines* (le Luxembourg, Port-Libre, les Carmes, les Bénédictins anglais, Saint-Lazare, les Anglaises du faubourg Saint-Antoine), « où d'heureux détenus n'ont connu longtemps de chaînes que celles de l'amour », mais dans les *jacobines* même, en dépit des obstacles, et jusqu'à la Conciergerie, dont le sinistre parloir fut une Cythère. « Les plus tendres baisers étaient sans cesse pris et rendus sans résistance comme sans scrupule, dit l'*Almanach*. A la faveur d'un peu d'obscurité et des vêtements larges, l'amour a vu couronner ses plus tendres désirs. »

Le 3 novembre, à quatre heures, Olympe de Gouges avait vécu.

Sa force d'âme ne l'avait pas abandonnée devant l'échafaud. Montant les marches, elle regarda le peuple fixement, et dit : « Enfants de la patrie, vous vengerez ma mort. »

« Vive la République ! » répondit la foule (*V).

VI

OLYMPE ET LES SOCIÉTÉS DE FEMMES. — SON FÉMINISME

Un problème se pose. Le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire* assure qu'au nombre de ses services patriotiques elle plaça l'honneur d'avoir fondé les premières Sociétés de femmes.

L'affirmation du *Bulletin* devait faire fortune. Desessarts la recueille ; puis des faiseurs de diction-

naires, notamment une dame Fortunée Briquet, dans un *Dictionnaire historique des Françaises* (1804). Le *Dictionnaire de la Conversation* accusera même l'anti-jacobine Olympe d'avoir été « l'organisatrice et l'âme d'une société de mégères » jacobines, qui fut « le noyau des tricoteuses ».

C'était bien la peine d'avoir tant insulté Robespierre.

Lairtullier veut aussi qu'elle ait créé des clubs de femmes ; et on dirait qu'il l'entend parler, tellement il s'échauffe à l'applaudir. En réalité, il applaudissait comme un sourd. — La légende arriva ainsi à Michelet, qui la consacra.

Sans doute, il y a la phrase de Chaumette, citée au début de ce travail. Mais c'est la preuve simplement que le procureur de la Commune avait lu le *Bulletin*.

Les clubs fondés par Olympe l'auraient été, selon Michelet, « vers 1790 et 1791 » ; et le fait est qu'en 1790 et 1791 il se forma des Sociétés, non exclusivement féminines mais *fraternelles*, dont la première fut celle qui s'établit aux Jacobins. Mais ce n'est pas Olympe, ni d'ailleurs une autre femme qui fonda cette *Société fraternelle de patriotes de l'un et de l'autre sexe ;* c'est un maître de pension, Claude Dansard. Et, même, Olympe ne semble pas avoir jamais été membre de cette Société, non plus que d'aucune autre du même genre (*Société fraternelle des deux sexes de Sainte-Geneviève*, *Société fraternelle des Halles*, *Société fraternelle des Minimes*, etc.). On n'a pas, il est vrai, les registres des délibérations de ces sociétés ; mais les documents que l'on possède, imprimés et manuscrits, relatifs à leurs actes — sans compter ce qu'on peut recueillir dans les journaux, dans les *Mémoires*, etc. — permettent de supposer, quoique peu nombreux, qu'Olympe de Gouges dédai-

gna de participer à ce mouvement *fraternel*. Il ne semble pas davantage qu'elle se soit fait inscrire au Cercle social, fondé par l'abbé Fauchet (octobre 1790), où les femmes étaient admises et qui retentit, dès novembre, des premières revendications féministes portées à une tribune. — L'orateur, sans doute, était un homme, Rousseau, « jeune élégant », dit le voyageur allemand Halem, et « il ne put arriver au bout, sa gesticulation théâtrale et son long exorde plein de fades flatteries » ayant rebuté la partie masculine de l'auditoire; mais les femmes l'applaudirent « bruyamment » et lui témoignèrent « un tel intérêt que quelques-unes montèrent à la tribune » pour reprocher aux hommes leur impolitesse. Si Olympe avait été de ces femmes, on le saurait par elle; et, du reste, si elle avait fréquenté au Cercle social, elle n'aurait pas laissé prendre le rôle de défenseur du *féminisme*, après ce Rousseau, à la Hollandaise Etta Palm, née Aelders, ou d'Aelders, qui fut, en effet, plusieurs fois, en 1790 et 1791, l'avocat écouté des droits de la femme dans ce club du Palais-Royal. Du moins, elle aurait parlé, elle aussi, et, comme ceux d'Etta Palm, on aurait ses discours. En supposant même qu'ils eussent péri, il s'en trouverait des échos dans le journal de Fauchet, la *Bouche de fer*, et peut-être dans d'autres journaux.

Une phrase mal venue de Desessarts explique l'hallucination enthousiaste de l'ouïe dont Lairtullier fut victime. « Elle avait l'ambition de rivaliser à la tribune avec les plus célèbres orateurs de l'Assemblée constituante », dit Desessarts, et Lairtullier comprend et traduit que, dans les sociétés fondées par elle, « dans les autres clubs, et souvent même à l'Assemblée nationale », elle s'éleva « à la hauteur des plus grands maîtres de la parole ». —

« Dans les autres clubs » ! pas un où l'on puisse croire qu'elle ait parlé. « A l'Assemblée nationale » ! elle ne parut point à la barre de la Constituante, mais seulement à celle de la Législative, le 20 mai 1792, comme on sait, et une seconde fois, *peut-être*, le 13 septembre suivant, pour présenter « un vieillard délivré des cachots de Bicêtre », où il avait été injustement enfermé. *Peut-être*, disons-nous, parce que le paragraphe du procès-verbal de la séance relatant le fait est ambigu, en ce sens qu'il s'appliquerait presque aussi bien à une « pétition » adressée à l'Assemblée et lue par un secrétaire qu'à une « pétition » lue à la barre. Puis, si Olympe était naturellement éloquente, si elle se défendit admirablement au tribunal révolutionnaire, elle écrivait cependant à son fils, le 3 novembre : Moi, qui n'ai pas « l'art de parler en public » et qui ressemble à Jean-Jacques par là comme « par ses vertus » ! Et c'est la preuve que, si cette autre affirmation de Desessarts est exacte : qu'elle étonna souvent « ses auditeurs par l'énergie de son éloquence et la fécondité de ses pensées », ces succès furent de salon, non pas de tribune. Enfin, si l'on voulait quand même qu'elle pût avoir fondé quelque Société de femmes, dont il ne serait pas demeuré trace, nous répondrions qu'il y en aurait trace au moins dans son œuvre.

Est-ce que son histoire pendant la Révolution n'est pas tout entière dans ses brochures patriotiques? Jamais écrivain n'a eu l'art de se raconter davantage, ne se mit en scène avec une telle intempérance de personnalité, en s'occupant de questions d'intérêt général. Jamais, à parler net, plus beau cas d'hypertrophie du « moi » en des écrits politiques et sociaux. C'est un long panégyrique brisé, mais repris sans cesse, ces brochures, qui,

réunies, pourraient s'intituler : *Mon génie, par Olympe de Gouges.* Et l'on voudrait que nulle part, même en quelques lignes, elle ne se fût glorifiée d'une création aussi curieuse que celle qu'on lui prête ! Nous sommes bien tranquille. Cette malade de l'auto-idolâtrie n'a rien laissé à découvrir dont elle eût pu se faire honneur.

Le seul jour, du moins, où l'on comprendrait qu'elle ne se fût pas vantée de l'intéressante initiative, est ce 2 novembre 1793, où, devant le tribunal révolutionnaire, — s'il fallait accepter la tradition, — elle s'en serait applaudie pour la première fois. Car, le 30 octobre, la Convention avait décrété : « Les Clubs et les Sociétés populaires de femmes, sous quelque dénomination que ce soit, sont défendus. »

Olympe pouvait ignorer un décret si récent ? Mettons. Mais, contre la légende, il suffit de notre premier argument.

Ce qui ne veut pas dire qu'elle n'eut pas, un moment, son petit *cercle* de femmes patriotes. Les quelques dames dont elle fut l'orateur à la barre de la Législative, le 20 mai 1792, et le chef dans la pompe funèbre du 3 juin et le 14 juillet suivant, se réunirent plus d'une fois chez elle, c'est probable. Mais, si elle rêva de faire sortir un club de ces réunions, là encore elle fut déçue.

Elle n'avait pas l'esprit organisateur. Son échec au 3 juin, précisément, dénonce en elle ce manque. C'était une *agitée*, non pas une *femme d'action.*

On ne la voit réaliser ni le projet qu'elle avait eu en 1789 de fonder un journal, ni celui qu'elle eut plus tard de créer un bataillon d'amazones.

Car, devançant Théroigne de Méricourt, elle s'était écriée en 1791 : « Je veux former une légion de femmes ».

Dès cette époque, elle reprochait à la Révolution de n'avoir rien fait pour la Femme. Et sans doute elle avait un peu tort, car la Constituante fit quelque chose en abolissant les vœux monastiques perpétuels et surtout en établissant le partage égal des biens ; mais une femme écrivain de ce siècle, Daniel Stern, ayant rendu cette justice à la Constituante et rappelé aussi que la Législative décréta le divorce, a pu trop justement ajouter : « Ces questions de partage égal, de vœu perpétuel et de liens indissolubles ne touchaient point la fille du peuple... Les idées qui intéressent la généralité des femmes et leurs droits dans toutes les situations sociales » laissèrent la Révolution indifférente, ou se heurtèrent à une hostilité brutale et invincible. Olympe, d'ailleurs, n'avait pas méconnu l'importance relative de l'abolition des vœux monastiques perpétuels, puisqu'elle dicta le drame : *le Couvent ou les Vœux forcés*, qui fut joué en octobre 1790. Mais ce qui la remplissait d'amertume, ce qu'elle voulait dire quand elle gémissait : « O mon pauvre sexe, ô femmes, qui n'avez rien acquis dans cette révolution... », c'est que, politiquement, la Femme n'y avait rien gagné. On pourrait même soutenir qu'elle y avait perdu. Le Règlement royal du 24 janvier 1789, pour l'élection des députés aux États généraux, ne donnait-il pas le droit de vote à plusieurs catégories de privilégiées? On l'ignore trop : des femmes, des filles — dont celles des « chapitres et communautés de filles », et celles qui faisaient partie des « corps et communautés ecclé- « siastiques rentés, réguliers, des deux sexes » — concoururent aux opérations électorales. » Les articles IX, XI et XX du Règlement seraient à en détacher pour une histoire de la Femme pendant la Révo-

lution ; le plus remarquable est l'article XX : « Les femmes possédant divisément, les filles et les veuves, ainsi que les mineures jouissant de la noblesse, pourvu que lesdites femmes, filles, veuves et mineures possèdent des fiefs, pourront se faire représenter par des procureurs pris dans l'ordre de la noblesse. » Et, à coup sûr, ce droit de vote tout aristocratique devait être supprimé par la Révolution, mais non comme *droit*, comme *privilège*. Autrement dit, il fallait commencer à le *démocratiser*. Il fallait l'étendre, créer dans le Tiers des milliers et des milliers de femmes électeurs, et préparer ainsi à l'idée d'un *suffrage réellement universel*. La Révolution naissante avait séduit la Femme, l'avait enivrée; il s'agissait de la fixer, de la *lier*, et les seuls liens politiques durables ne sont-ils pas ceux de l'intérêt tout ensemble et de la dignité? Mais la Révolution eut peur très vite de la Femme ; surtout elle fut hypnotisée en quelque sorte, et chaque jour davantage jusqu'au 10 août, par l'image de sa grande ennemie, la reine ; et cela fit que la Constituante n'exclut pas les femmes de la couronne seulement, mais de la régence même. Elle remit bien le *dépôt de la Constitution à la vigilance des épouses et des mères;* mais, la Femme restant hors la Cité, cet hommage a presque l'air d'une ironie.

L'indignation ou l'affliction d'Olympe s'explique d'autant mieux que son *féminisme*, comme on dit aujourd'hui, ne souffrait pas de réserves. C'était un *féminisme* absolu. Il ne demandait pas des *droits*, mais la totalité du droit pour l'universalité des femmes.

En 1787, Condorcet, le premier, avait ainsi posé intégralement la revendication. « N'est-ce pas, écrivait-il, en qualité d'êtres sensibles, capables de raison, ayant

des idées morales, que les hommes ont des droits? Les femmes doivent donc avoir absolument les mêmes. (*Lettres d'un bourgeois de New-Haven à un citoyen de Virginie. Lettre II*).

L'année suivante, il y revenait. (*Essai sur la constitution et les fonctions des Assemblées provinciales*). Il y revenait encore, avec une force nouvelle, en juillet 1790, dans un article *Sur l'admission des femmes au droit de cité*, que publia le *Journal de la Société de* 1789 et qui renferme cette double formule, de précision définitive : « Ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes; et celui qui vote contre les droits d'un autre, quels que soient sa religion, sa couleur ou son sexe, a dès lors abjuré les siens. »

Mais il faut dire que de ce principe il descendit jusqu'à n'accorder le « droit de cité » — ou droit de suffrage — qu'aux femmes propriétaires. On lit dans l'*Essai :* « D'après le Règlement provisoire donné aux Assemblées provinciales, les femmes propriétaires d'une seigneurie ont été admises à jouir des mêmes droits que les seigneurs, en les faisant exercer par les représentants; mais celles qui n'ont qu'une propriété territoriale ne partagent point cet avantage; de manière qu'on fait dépendre le droit de cité pour elles, non de la qualité de propriétaires, mais de la nature de leurs propriétés : distinction qui paraîtrait absurde, si les antiques idées féodales n'avaient familiarisé avec elle. » Puis, dans l'article de 1790 : « Plusieurs de nos députés nobles doivent à des dames l'honneur de siéger parmi les représentants de la nation. Pourquoi, au lieu d'ôter ce droit aux femmes propriétaires de fiefs, ne pas l'étendre à toutes celles qui ont des propriétés? » Donc

il s'agit seulement de communiquer à la propriété féminine bourgeoise la vertu politique du fief féminin. A un privilège féodal Condorcet substitue un privilège censitaire plus large, voilà tout. Et il ne se croit pas inconséquent, ne demandant pas plus pour les hommes que pour les femmes, ayant professé dans l'*Essai :* « On doit regarder les propriétaires comme étant seuls les véritables citoyens. »

En un mot, son tort fut de n'être pas encore devenu démocrate en 1790; cela condamna son *féminisme* à se trahir, même à cette date, pour rester bourgeois.

Il est vrai que les Constituants ne furent pas plus logiques à l'égard de l'homme que Condorcet à l'égard des deux sexes. Ayant déclaré tous les hommes égaux en droits, n'exclurent-ils pas du droit de cité, sous le nom de citoyens *passifs*, tous les pauvres? Mais, par suite, il est probable que, s'ils avaient admis à ce droit de cité, selon le vœu de Condorcet, les femmes propriétaires, il serait arrivé pour la femme ce qui arriva pour l'homme : le jour où le suffrage universel remplaça pour celui-ci le suffrage censitaire (10 août 1792), il l'aurait également remplacé pour celle-là. Enfin les restrictions politiques du philosophe *féministe* doivent disparaître, après avoir été signalées, devant la grandeur initiale de la thèse. Cela seul doit compter finalement pour l'historien.

Le féminisme d'Olympe n'en a pas moins la supériorité de ne s'être point trahi politiquement. Nous sommes d'ailleurs persuadé qu'elle ignora les pages de Condorcet. Elle l'aurait, dans quelque brochure, félicité et blâmé, si elle les avait connues.

Quant aux discours d'Etta-Palm au Cercle social, ils furent sans doute imprimés l'un après l'autre, puis

réunis dans une brochure qui parut en septembre 1791, sous ce titre : *Appel aux Françaises sur la régénération des mœurs et nécessité de l'influence des femmes dans un gouvernement libre;* mais, Olympe les eût-elles lus, il n'importerait guère. Aucun de ces discours, pourtant curieux, n'a réellement l'importance d'un manifeste[1].

D'autre part, nous savons bien que, dans les premiers mois de 1789, il y eut un commencement d'agitation féministe. Tournée en ridicule dans certains pamphlets, la question des droits de la femme en suscita de fort sérieux. (*Requête des femmes pour leur admission aux États généraux*, *Protestation des dames françaises contre la tenue des États prétendus généraux*, *De l'influence des femmes dans l'ordre civil et politique*, etc...). Mais un des rares historiens qui se soient occupés de ces manifestations écrites d'une idée de justice universelle, d'égalité véritablement *humaine*, M. Chassin, estime que « le branle » fut donné par les *Remarques patriotiques* d'Olympe de Gouges; il voulait dire : par *le Bonheur primitif de l'homme ou les Rêveries patriotiques*, où elle s'écriait : « Ce sexe trop faible et trop longtemps opprimé est prêt à secouer le joug d'un esclavage honteux. Je me mets à la tête ». Il n'y avait pas de féminisme, à

1. Nous n'avions pas à parler ici du célèbre ouvrage féministe de Mary Wollstonecraft : *A vindication of the Rigths of Woman;* car, s'il fut immédiatement traduit en français (*Revendication des droits de la femme*), il ne parut qu'en 1792. Sur Mary Wollstonecraft, qui vint à Paris en 1792 précisément, et qui aurait voulu prendre à la Révolution une part active, consulter *Shelley, sa vie et ses œuvres*, par Félix Rabbe, et lire une étude de M. Charles Morice dans la *Grande Revue* du 1er mars 1899. On sait que la seconde fille de Mary Wollstonecraft, Mary Godwin, devint la femme de Shelley. Quant à l'auteur des *Rights of Woman*, elle était née en 1759 ; elle mourut à trente-huit ans, en 1797, quelques jours après la naissance de Mary Godwin. Elle était belle, d'une « beauté sérieuse, imposante » (*Southey*), avec des yeux noirs d'une étonnante lumière. Ses *Droits de la Femme* sont encore à lire.

proprement parler, dans les *Remarques patriotiques;* mais il y en avait déjà dans la *Lettre au Peuple*. Et, deux ans même avant cette *Lettre*, elle en avait mis dans le drame en cinq actes : *l'Homme généreux*, car elle y protestait, par la bouche de Mme de Valmont, contre l'exclusion des femmes « de tout pouvoir, de tout savoir ». — Dans *le Philosophe corrigé* (1788), ce philosophe prononçait : « Je pense que deux êtres, indépendants par le rang, ainsi que par la fortune, et que l hymen a unis, doivent être également maîtres de leur sort et de leurs actions. » Une vieille gouvernante, dans la même pièce, Mme Pinçon, affirmait : « Qu'on nous mette des haut-de-chausses, et qu'on nous envoie au collège, vous verrez si on ne fera pas de nous des milliers de héros. »

Le féminisme d'Olympe lui fut donc bien personnel. La Révolution l'élargit, le compléta, mais il était né du développement naturel de la pensée chez l'émancipée, pleine à la fois d'orgueil et du sentiment de la justice. Orgueilleuse, au point de l'être pour toutes les femmes, leur servitude l'humiliait — et aussi leur lâcheté, leur frivolité. Elle déclarera dans le *Cri du Sage* que la plupart des hommes « ont le cœur flétri, l'âme abjecte, l'esprit énervé et le génie malfaiteur » ! mais, s'adressant aux femmes — aux mondaines — : « Qu'avez-vous fait? » leur dira-t-elle, en disciple exaspéré de Jean-Jacques : « Vous avez abandonné les rênes de vos maisons, vous avez éloigné vos enfants de vos seins maternels... Dans les bras de serviteurs corrompus, ils ont appris à vous haïr, à vous mépriser. » Et, dans *l'Esprit français* (1792) : « Les femmes sont d'étranges animaux », n'ayant « que l'art d'intriguer et de séduire les hommes ». Elle les accuse de corrompre

« les ministres de la Révolution » ; elle veut qu'on punisse ces « ci-devant comtesses et marquises » qui se mêlent « nocturnement des affaires de l'Etat ». L'année précédente, et dans la brochure même où se trouve la *Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne*, elle avait dit : « Les femmes ont fait plus de mal que de bien » depuis des siècles, en France surtout; car « le gouvernement français » a presque toujours « dépendu de l'administration nocturne des femmes ». *Nocturne! Nocturnement!* Le féminisme d'Olympe était loyal; il l'était même jusqu'à la brutalité dans cette brochure : *les Droits de la Femme*, dédiée « à la Reine ». Mais, s'assurait la terrible féministe, « je sers mon sexe en le persécutant ». (*L'Esprit français*).

Elle avait dicté un roman « oriental », *le Prince philosophe*, — la publication prochaine en était annoncée dans *le Bonheur primitif*, — pour enseigner que la femme serait au moins l'égale de l'homme à tous égards, si elle l'était civilement, politiquement et par l'éducation. Mais elle ne flattait pas les femmes, là non plus; seulement, leurs « honteux » défauts, paresse, coquetterie, etc., étaient mis au compte de l'homme, et tout le mal qu'elles ont pu faire présenté comme une sorte de revanche fatale de leur servitude. — « Qu'a produit l'impuissance et l'infériorité de la femme? Des traverses de toute espèce. Ce qu'elle a perdu par la force, elle l'a recouvré par l'adresse. On lui a refusé l'art de la guerre, quand on lui a appris l'art de l'allumer »; et, de façon générale, si les femmes n'ont aucun pouvoir public, « elles commandent despotiquement dans le mystère ». C'est désastreux, mais donnez « aux jeunes demoiselles la même éducation qu'aux jeunes gens », et ouvrez à la femme ainsi élevée toutes les carrières, ne l'excluez

d'aucune fonction, elle ne sera plus ce tyran frivole. Même, elle remplira mieux ses devoirs domestiques. « Les femmes, à qui l'on n'a réservé que le soin du ménage, le conduiraient bien mieux, si elles étaient versées dans toutes les affaires... Sans cesse occupées de ce qui peut les embellir, elles négligent » jusqu'aux « choses les plus essentielles ». Ainsi raisonne, truchement d'Olympe, la reine Idamée, convaincue que, des femmes supérieures, l'amour de la gloire ferait « des guerriers intrépides, des magistrats intègres, des ministres sages et incorruptibles ».

C'est aussi l'opinion du roi Almoladin, et tellement, qu'il refuse sa sanction aux projets révolutionnaires de la reine, les trouvant dangereux pour l'homme. « Il sentit bien que, si l'on donnait aux femmes des moyens d'ajouter à leurs charmes, le courage, les lumières profondes et utiles à l'Etat, elles pourraient un jour s'emparer de la supériorité, et rendre, à leur tour, les hommes faibles et timides. »

Est-ce pour cela qu'Idamée le trompe avec un mandarin? Ce personnage, d'ailleurs jeune et beau, et très galant, s'est montré enthousiaste des idées de sa reine. Tout de même, Olympe aurait dû songer que l'adultère de la *féministe* couronnée avec ce Lauzun de la cour de Siam pouvait faire sourire.

Elle glissa du féminisme dans son *Mirabeau aux Champs-Elysées*, pièce en un acte représentée le 15 avril 1791 par les Comédiens italiens ordinaires du Roi. Mme de Sévigné — qui a d'ailleurs oublié le français et parle un charabia épouvantable — demande à Mirabeau s'il a laissé en mains sûres le « plan » dans lequel il *destinait* à la femme « un passage utile à son bonheur et à sa gloire ». — Pour comprendre, il faut

savoir qu'un *Travail sur l'éducation publique*, composé de quatre discours, fut trouvé dans les papiers du grand tribun et publié par Cabanis (1791). Mirabeau se disposait à y mettre la dernière main, quand il mourut. On s'entretenait vaguement de ce *Travail*. Mais, loin de s'y rallier au féminisme, Mirabeau avait écrit, dans le premier discours : « Je proposerai peu de chose sur l'éducation des femmes. Les hommes, destinés aux affaires, doivent être élevés en public. Les femmes, au contraire, destinées à la vie intérieure, ne doivent peut-être sortir de la maison maternelle que dans quelques cas rares... » Sans doute il ajoutait : « Je ne demande pas la suppression de toutes les maisons d'éducation qui leur sont consacrées » ; mais ces maisons lui paraissaient au moins inutiles : « Il suffirait de conserver les écoles de lecture, d'écriture et d'arithmétique qui existent pour les filles, et d'en former de semblables dans toutes les municipalités qui n'en ont pas ». Cependant, un peu plus haut, partant de l'idée que la femme « doit régner dans l'intérieur de sa maison », il avait regretté qu'on n'eût point admis les femmes « au conseil de famille », dont elles devraient, pensait-il, « être l'âme ». Olympe fut certainement navrée quand elle connut ce discours. Le Mirabeau de sa pièce tenait un autre langage. A Mme de Sévigné, à Mme Deshoulières, à Ninon de Lenclos, groupées autour de lui, il disait qu'il faudrait beaucoup de femmes comme elles « pour opérer en France une grande et heureuse révolution ». Et Ninon de répondre : « Tu as raison... Tant qu'on ne fera rien pour élever l'âme des femmes... l'Etat ne peut prospérer ».

Mais l'écrit capital, celui qui fait d'Olympe de Gouges l'incomparable précurseur du mouvement féministe

actuel, c'est, comme nous l'avons dit, la *Déclaration des droits de la Femme et de la Citoyenne*, improvisée en septembre 1791, après que la Constituante eut achevé de reviser et de codifier la Constitution. Droits « naturels, inaliénables et sacrés » développés en dix-sept articles, dont les principaux sont les suivants :

Article premier. — La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 6. — La loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les citoyennes et tous les citoyens étant égaux à ses yeux doivent concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous : toutes les citoyennes et tous les citoyens doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

Art. 10. — La femme a le droit de monter sur l'échafaud : elle doit avoir également celui de monter à la tribune.

L'article 11 demandait la recherche de la paternité, et que les filles-mères, ou les veuves également rendues mères, n'eussent plus à rougir sous « un préjugé barbare » ; puis, dans un « postambule », où elle affirmait que le mariage est « le tombeau de la confiance et de l'amour », Olympe proposait le plus hardi, le plus étrange *Contrat social de l'Homme et de la Femme*. Les contractants déclaraient mettre leurs biens en commun, mais se réservaient expressément la faculté « de les séparer » en faveur de leurs enfants — et de ceux qu'ils pourraient avoir « d'une inclination particulière ». Donc le mariage, si l'on peut encore employer ce mot,

devait s'accommoder de l'adultère : ou plutôt, il n'y avait plus d'adultère. L'enfant, issu d'une « inclination particulière », ayant droit à une part du bien particulier de celui des deux associés qui était ou son père ou sa mère, ces inclinations se trouvaient par là même, d'avance, légitimées. Olympe ne sut pas le dire avec la précision qui, au contraire, et comme par miracle, distingue, en sa *Déclaration des droits*, les articles que nous avons cités ; cependant, pour saisir toute sa pensée, il suffit de lire attentivement ces lignes : « Reconnaissant mutuellement que notre bien appartient à nos enfants, *de quelque lit qu'ils sortent*, et que tous, *indistinctement*, ont le droit de porter le nom des père et mère qui les ont avoués. » C'était, pour l'homme, — écrirons-nous *marié ?* — qui avait un enfant d'une maîtresse, le droit et *le devoir* proclamés de reconnaître cet enfant ; et c'était, pour la femme — mariée de même — rendue mère par un amant, le droit et le devoir également proclamés de déclarer à son associé : Cet enfant n'est pas de toi ; son père et moi, nous le reconnaissons.

Voilà pourquoi, dans son *Testament politique*, Olympe osa parler de ses « droits » méconnus « à la fortune et au nom » de son vrai père. Elle semblait dire une absurdité : c'était faute d'avoir averti qu'elle se plaçait au point de vue de son projet de *Contrat*. Mais, non seulement la plainte du *Testament* se conçoit, si l'on rapproche les deux textes : il apparaît de plus que l'idée du *Contrat* vint tout entière à la féministe de ses griefs moraux et pécuniaires d'enfant de l'amour née dans le mariage. Preuve nouvelle de la personnalité du féminisme d'Olympe. Preuve encore, par suite, de ce qu'on pourrait appeler l'*autocentrisme intellectuel* de

cette femme ; car, s'il est vrai que son féminisme jaillit d'elle, ce fut pour graviter autour d'elle, qui se regardait comme le symbole vivant du multiple martyre de la femme sous la loi de l'homme. Et ainsi le féminisme *intégral* de cette grande aïeule des émancipatrices d'aujourd'hui fut, en définitive, le merveilleux satellite de son « moi » douloureux et hautain.

Quelle n'eût pas été son indignation si l'on eût taxé d'immoralité son projet de *Contrat!* L'immoralité, eût-elle répondu, n'est-ce pas qu'un enfant de l'adultère porte le nom du mari, et — les cas exceptés où celui-ci n'est pas dupe de sa paternité légale, mais feint de l'être — lui vole innocemment son affection, tant de soins divers et prolongés, moyennant parfois de lourds sacrifices, enfin hérite de lui, par une dernière escroquerie involontaire ? Elle aurait eu raison ; mais son erreur était grande de se figurer qu'en légitimant l'adultère, elle mettait plus de moralité dans l'union. Elle déplaçait le mal et l'aggravait, car un libertinage effréné serait le résultat fatal d'un pacte de mutuelle liberté charnelle. L'idéal vraiment révolutionnaire est aussi loin de cette fausse conception de la liberté que des antiques idées de contrainte. Selon cet idéal, l'union doit se rompre, qui n'est plus de cœur. Fondée sur l'amour libre, elle n'y saurait survivre par de lâches complaisances où elle se renierait soi-même et qui toujours, d'ailleurs, furent parmi les hontes, prétendues élégantes, des aristocraties en décadence. Le véritable idéal révolutionnaire n'est pas, en un mot, que les époux aient le droit de *s'amuser*, mais que l'union d'un homme et d'une femme, *sans contrat d'aucune sorte*, puise dans sa liberté une dignité supérieure par l'élévation des consciences, et dans cette dignité une force de

durée qui témoignerait, cela va sans dire, du bonheur du couple et d'un sérieux progrès de l'amour humain.

Olympe de Gouges, dans son projet de *Contrat*, songeait surtout aux enfants; et c'est la noble et touchante excuse de son erreur. Mais la véritable doctrine révolutionnaire, que des adversaires déloyaux ou ignorants accusent de se désintéresser du sort moral et matériel de l'enfant, proclame le droit de *tous les enfants* à la protection sociale, à l'absolu et tendre respect de leur développement *harmonique*, c'est-à-dire à la fois organique, intellectuel, éthique et, par suite, à la culture, comme pieuse, de tout leur être, — et, cependant, elle supprime l'héritage, objet suprême de l'attention d'Olympe, qui demeurait classique, malgré tout, par sa conception *capitaliste* de la famille, comme du reste elle se révélait encore XVIIIe siècle, au sens aristocratique et galant de l'expression, par sa théorie des *inclinations particulières* dans l'union des « fortunes ». On pourrait dire en effet qu'il y a de l'*Embarquement pour Cythère* en son projet de *Contrat*.

D'autant plus curieuse la sévérité bourgeoise du « postambule » pour les filles publiques. La police devrait leur assigner certains quartiers. C'était, d'ailleurs, un vœu déjà émis par *le Bonheur primitif* et que nous avons aussi rencontré dans plusieurs autres brochures du début de la Révolution. Il faut, disait *le Bonheur primitif*, « balayer les rues de Paris des filles publiques, les éloigner des jardins royaux et les tenir dans des quartiers où la police sera faite à l'insu des femmes honnêtes, des filles de marchands qui sont tous les jours spectatrices du débordement de ces viles créatures et de leur affreuse situation ». Comment la féministe se fût-elle défendue de toute pitié? La reléga-

tion qu'elle proposait, sous l'œil et la main d'une police pour ainsi dire sans contrôle, eût aggravé cependant de façon barbare la « situation » qu'elle jugeait « affreuse ». Singulière inconséquence. Elle aurait dû la regretter dans les *Droits de la Femme*, et même, logiquement, y aboutir à cette vue : que, sans doute, c'étaient des créatures bien avilies, *les filles de débauche*, du nom dont les marquaient les ordonnances de police, mais que, néanmoins, c'étaient des femmes, — et que tout essai de *réglementation de la prostitution*, comme on dit maintenant, est d'abord une consécration, immoralement légale, de leur avilissement.

Au féminisme d'aujourd'hui, la prostitution apparaît justement, avant tout, un crime de l'homme et des sociétés. Même réellement complice, parce que vicieuse, paresseuse ou cupide, la prostituée a donc l'excuse d'être, plus encore, une victime. Et combien ne sont que victimes ! Si l'on veut combattre la prostitution, c'est dans ses causes économiques et au cœur même de l'homme qu'il faut l'atteindre. En attendant, pour les malheureuses qu'elle dégrade et dévore, la paix dans le droit commun, et non des règlements de terreur et d'infamie, ajoutant au crime de la société, allant jusqu'à faire une institution d'Etat d'un mal impudemment déclaré nécessaire.

Mais nous n'avons que trop insisté sur les points faibles du « postambule ». Ce n'est pas ce *post-scriptum* qu'on doit retenir.

Dans *Sera-t-il roi ? ne le sera-t-il pas?* il était question d'un roman — ou d'une pièce de théâtre — qu'elle voulait publier sous ce titre : *l'Ami des femmes*, ce que Dumas fils ignorait certainement quand il donna sous le même titre la comédie que l'on sait. *L'Ami des femmes*,

d'Olympe, ne parut jamais et ne figure pas sur la liste des manuscrits trouvés chez elle.

Pour la dernière fois son féminisme monta sur la scène en janvier 1793, avec l'*Entrée de Dumouriez à Bruxelles*, où les demoiselles Fernig avaient un rôle; les jeunes Fernig, héroïnes du camp de Maulde, dont Dumouriez a dit, dans ses *Mémoires*, qu'elles étaient « encore plus extraordinaires par leur pudeur et leur vertu que par leur courage ». — La cadette, Théophile, n'avait pas dix-sept ans en mai 1792, lorsqu'elle se fit soldat; l'aînée, Félicité, en avait vingt-deux. — Et ce n'était pas assez, pour Olympe, de l'intrépidité de ces deux vierges; l'*Entrée de Dumouriez à Bruxelles* leur donnait une rivale dans une amoureuse de seize ans, Charlotte, qui, travestie en officier, tuait deux Autrichiens. Ce trio de guerrières ne sauva pas la pièce, *mélo* militaire incohérent, reçu, on se demande pourquoi, par le Théâtre de la République. Il n'y eut que deux représentations. La seconde même ne put s'achever : le parterre envahit la scène et se mit à y danser la Carmagnole. Le public de la première s'était contenté de siffler — du moins jusqu'au moment où Mlle Candeille s'avançant pour nommer l'auteur, Olympe, de sa loge, s'écria frémissante : « C'est moi, citoyens ! Mais si ma pièce vous a paru mauvaise, c'est qu'elle a été horriblement jouée. » Tempête, alors, d'éclats de rire et de huées. La pauvre femme en fut poursuivie dans les coulisses ; et, quand elle se retira, sa conviction était faite qu'il y avait eu contre elle un abominable « complot » des « sociétaires du prétendu théâtre de la République » Elle *dévoila* ce complot, quelques jours après, dans une préface, où elle s'écriait : « J'ai failli être assassinée, pour prix

de mon civisme, par une bande de leurs satellites ». On n'avait pas représenté son œuvre, mais une « pantomime » de la façon des conjurés ; et cela, pour plaire à Mlle Candeille, monstre de perfidie jalouse. Il faut dire que Julie Candeille, peu auparavant, sur ce même théâtre de la République, avait remporté un succès extraordinaire, d'interprète et d'auteur à la fois, avec *la Belle Fermière*, comédie en trois actes. C'était, du reste, une femme charmante ; mais « le génie », disait Olympe, — après s'être qualifiée de « grand homme », — « les vertus héroïques, la probité sans tache sont des dons que la nature » joint rarement « aux charmes que l'on porte dans la société ».

Elle vouait aussi au mépris des gens de cœur d'« infâmes journalistes », comme le rédacteur des *Petites Affiches*, qui avait pris parti pour le théâtre. Et elle se promettait de les « livrer tout vifs » dans sa *Femme persécutée*. — Est-ce cette pièce qu'on trouva parmi ses manuscrits, sous le titre : *la Femme misanthrope?*

Pour elle, l'*Entrée de Dumouriez à Bruxelles* était un drame « à la Shakespeare » ; Mercier, dont elle parle à ce propos pour la dernière fois, le lui avait assuré.

L'anecdote est-elle authentique? Bonaparte consul ayant dit à Mme de Condorcet : « Je n'aime pas que les femmes se mêlent de politique », la veuve du philosophe aurait prestement répondu : « Dans un pays où on leur coupe la tête, il est naturel qu'elles aient envie de savoir pourquoi. » C'était, *mondanisé*, le mot d'Olympe de Gouges sur l'échafaud et la tribune. Mme de Condorcet l'avait-elle lu, — qui pouvait l'avoir lu et l'avoir oublié? — ou bien en donnait-elle cette version piquante sans le connaître? Michelet n'eut pas tort de

le trouver « sublime ». Il le *refit*, il est vrai, croyant l'embellir : en réalité, il l'affaiblit, faisant dire à Olympe : « Elles (*les femmes*) ont bien le droit de monter à la tribune puisqu'elles ont celui de monter à l'échafaud. » Les citations de Michelet sont presque toujours des traductions, brillantes *infidèles*, énervant parfois un texte fort. L'article 10 de la *Déclaration des droits de la Femme et de la Citoyenne* résume en effet, avec la netteté la plus vigoureuse, le féminisme d'Olympe ; cette *Déclaration* même y est en quelque sorte cristallisée. Mais l'égalité devant l'échafaud est la seule que la Révolution établit réellement pour la femme. La guillotine, pourrait-on dire d'un terrible jeu de mot, fut seule *humaine*. — Nous croyons bien cependant que l'abus qui fut fait de cette *humanité-là*, dans le mépris contradictoire et impolitique de l'âme féminine, abandonnée aux idées hostiles, au prêtre, fut la principale cause de la réaction définitive.

L'invincible faiblesse de la femme triompha d'une Révolution en apparence irrésistible. Olympe de Gouges ne fut que trop vengée.

« Fou héroïque », se sont bornés à dire sur elle les Goncourt. Les grands fous sont les prophètes ; qui oserait s'assurer que la féministe n'en fut pas, n'en est pas un ? La justice ne se scinde pas : c'est pour l'humanité entière — unité vivante sous l'apparente dualité sexuelle comme dans la variété des races et la diversité merveilleuse et sans cesse renouvelée des individus — qu'il faut la vouloir. Quand la majorité des hommes en sera convaincue, dans le pays où cette idée du Droit fut proclamée pour la première fois par Condorcet, puis, d'un tel cœur, par Olympe de Gouges, le nom de celle-ci, presque oublié maintenant, sera placé haut.

THÉROIGNE DE MÉRICOURT

A Monsieur Maurice Tourneux.

THÉROIGNE DE MÉRICOURT

Musée Carnavalet.

(Voir page 113.)

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

THÉROIGNE DE MÉRICOURT

(1762-1817)

I

LA LÉGENDE DE SA BEAUTÉ

LES TEXTES. — LES PORTRAITS

Dans son récit des journées d'octobre, Michelet dit : « La jolie mademoiselle Théroigne de Méricourt... » — « piquante, originale, étrange ». (*Histoire de la Révolution*, liv. II, 1847). Il ne la dit pas belle. Mais, la retrouvant au 10 août, il parle de « sa beauté ». (Liv. VII). Il assure que, fatale pour la royauté, cette beauté « enivra la Révolution dans ses premiers jours ». Et il y revint dans le volume intitulé : *les Femmes de la Révolution* (1854), avec plus de feu encore : « Héroïque beauté qui ravit le cœur de nos pères et leur fit voir dans une femme l'image même de la liberté ». Comment expliquer la différence des deux portraits et ce progrès de l'admiration du peintre? Simplement par ceci, que l'*Histoire des Girondins* de Lamartine (1847) avait, non pas créé, mais répandu la légende d'une Théroigne connue du peuple en 1792 « sous le nom de *la belle Liégeoise.* » Michelet eut la faiblesse de sacrifier à cette légende, après avoir fixé la vérité dans sa

première page sur l'amazone : car, s'il est certain qu'elle n'était pas belle, il l'est également qu'elle était jolie.

« Nous avons vu très souvent mademoiselle Théroigne pendant le cours de la Révolution », déclarent les *Deux amis de la liberté*, dans une note de leur *Histoire de la Révolution* (1791-1803). Elle « était d'une figure agréable, on peut même dire jolie ». Et plus loin, sans hésitation : « Théroigne était jolie ». La note[1] est probablement du royaliste Beaulieu, qui, dans un autre ouvrage : *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France* (1801-1803), parle de « sa jolie tête », après avoir un peu dédaigneusement prononcé : « jeune personne assez gentille »[2]. Restif de la Bretonne, malgré son mépris grossier pour « La Teroueigne », comme il l'appelle, l'avait dite « assez jolie », puis « jolie ». (*Année des dames nationales*, 1794). Dulaure écrira, dans sa vieillesse (*Esquisses historiques des principaux événements de la Révolution française*, 1823-1825) : « jolie, brune » et portant « sur son visage les caractères de la vivacité et de l'audace[3] » ; air de pétulance martiale dont fut frappé l'anglais John Moore, quand il la vit aux Jacobins, après le 10 août. (*A Journal during a residence in France*, 1793)[4]. Esquirol, qui fut nommé en 1811 médecin de la Salpêtrière, où il avait été d'abord interne de Pinel, et où Théroigne — folle depuis 1794 — fut placée pour la seconde fois et définitivement en 1807 ; Esquirol, qui

1. T. VIII, pp. 203-206. Ce tome parut en 1797.
2. T. II, p. 50.
3. T. I, p. 331, deuxième édition.
4. « ... has a smart martial air, which in a man would not be disagreable. » T. I, p. 115.

a laissé sur cette folie une *observation* du plus poignant intérêt, représente l'ancienne héroïne « les cheveux châtains, les yeux grands et bleus, la physionomie mobile, la démarche vive, dégagée et même élégante. » (*Des maladies mentales*, 1838)[1]. Et le vaudevilliste Georges Duval, dans ses *Souvenirs de la Terreur* (1841-1842), fantaisies contre-révolutionnaires à la fois amusantes et irritantes, ne s'arrête un moment de calomnier l' « infâme Théroigne » que pour vanter sa « taille fine qu'on eût pu tenir dans les dix doigts » et, de sa tête, offrir ce crayon : « Si ses traits n'étaient pas tout à fait aussi réguliers que ceux de la Vénus de Praxitèle, en revanche elle avait un minois chiffonné, un air malin qui lui allait à ravir, un de ces nez retroussés qui changent la face des empires[2] ». Or il n'est pas impossible que Georges Duval, né en 1772, ait vu la *patriote*, comme il l'affirme ; et l'amusante esquisse, bien qu'on y sente le *faiseur* littéraire, n'est point à écarter de parti pris.

Il y a, d'ailleurs, dans la presse royaliste de 1789 et 1790, des compliments qui, pour être ironiques, n'en sont pas moins précieux. Ainsi, en novembre 1789, dans les *Actes des apôtres*, Champcenetz s'amusait à conter que, le hasard lui ayant fait connaître Théroigne, « cette femme adorable » l'avait retenu auprès d'elle, surtout sans doute par « son ardent amour pour la liberté » et par « les grâces de son esprit », mais aussi par « les charmes de sa figure ». Il l'appelle la « Muse de la démocratie »; ou plutôt, ajoute-t-il, « c'est Vénus donnant des leçons de droit public ». En 1790, *le Rôdeur réuni au Chroniqueur secret de la Révo-*

1. T. I, pp. 445-451.
2. T. I, pp. 266-280.

lution (n° 39) feint de s'étonner qu'aucun des « honorables architectes de la Constitution française », amis de Théroigne qui mange avec eux ses « dix milles livres de rente » en leur donnant à dîner pour qu'ils la prônent, n'ait « osé publiquement prendre en main », contre « les quarante-cinq apôtres », « la cause de cette nymphe adorable ». En 1790 également, *le Martyrologe national* parle des « appas de Mlle Théroigne » (n° 18). La *Chronique du Manège* dit même : « Cette belle », — « beauté vraiment nationale » puisqu'elle est l' « amante de la nation », ayant toujours « à la fois trois cents adorateurs ». Et la grossière plaisanterie n'empêche pas que les mots « belle » et « beauté » soient à retenir, à condition, cependant, de ne pas y voir plus que n'y mit le pamphlétaire François Marchant.

D'autre part, on sait l'exclamation de Camille Desmoulins dans les *Révolutions de France et de Brabant :* « C'est la reine de Saba ! »

Deux contemporains seulement, parmi ceux dont le témoignage fut connu de Michelet, rompent cet accord d'indications plaisantes ou sérieuses. Le premier est l'ardent royaliste Peltier, qui avait fondé et jusqu'à la fin dirigé les *Actes des apôtres* (novembre 1789-octobre 1791). Réfugié à Londres après le 10 août, il y publia, en 1792 même, un *Dernier tableau de Paris ou Récit historique de la Révolution du 10 août*, dans lequel il montrait « la fille Théroigne de Méricourt », — « fille de mauvaise vie », appuyait-il, — « chétive, malsaine, usée par la débauche », et n'ayant plus en 1789 « qu'une révolution pour ressource ». Le second est Maton de la Varenne, « l'un des proscrits échappés de la Saint-Barthélemy de 1792 », comme il aimait à dire, ayant été emprisonné après le 10 août ;

Maton de la Varenne, auteur des *Crimes de Marat et des autres égorgeurs* (1795) et d'une *Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France pendant les mois de juin, juillet, août et septembre* 1792 (1806), ouvrage où nous lisons : « Cette misérable,... âgée à peine de trente ans, en paraissait avoir cinquante (*en juin* 1792) », puis : « Ridée et cacochyme... », puis : « Ne pouvant plus se livrer à la prostitution parce qu'elle était rongée des maladies honteuses qui en sont la suite... » (p. 25). Mais il est évident que le pamphlétaire — Maton de la Varenne fut même un pamphlétaire d'une déloyauté remarquable[1] — avait voulu renchérir sur Peltier ; or, celui-ci, au moment de brièvement peindre Théroigne, paraît l'avoir vue à travers les injures et les polissonneries dont l'avaient poursuivie certaines feuilles et notamment les *Actes des apôtres*, aucune femme n'ayant été aussi moquée, aussi outragée qu'elle dans cet important journal contre-révolutionnaire, spirituellement ordurier.

Peltier n'aurait pu donner aucun renseignement sur les années de « débauche » où elle se serait « usée ». Théroigne, avant 1789, eut des amants, fut entretenue, mais on verra qu'elle fut toujours, physiquement, avec une âme ardente, plutôt froide. Pourtant il n'avait pas tort de la dire « malsaine » ; une découverte, encore assez récente, a prouvé ce qu'avait imaginé ou deviné la haine royaliste. Victime d'une aventure inconnue (en Italie, en 1788 ou 1789), la future amazone eut le sang gâté. Enfin un témoignage ignoré de Michelet

1. Lamartine, par légèreté, s'est plus d'une fois inspiré de lui, et Taine, ce qui est grave, l'a plus d'une fois cité comme une autorité. Le bibliographe Barbier l'avait cependant convaincu d'imposture. (*Dictionnaire des anonymes*, 1806-1809).

est à rapprocher par un point de celui de Peltier. L'*Intermédiaire des chercheurs* publia en 1870 un document curieux sur Théroigne, extrait des mémoires inédits du comte Thomas d'Espinchal, qui, l'ayant vue avant et pendant la Révolution, écrivait qu'elle était « peu jolie » et que même, trois ou quatre ans avant 1789, elle « avait déjà l'air usé ». (*Journal de voyages et de faits relatifs à la Révolution*, conservé à la bibliothèque de Clermont-Ferrand). D'autre part, si Maton de la Varenne fut d'une mauvaise foi poussée à l'absurde en voulant qu'elle parût cinquante ans dès le milieu de 1792, il faut reconnaître que, selon Beaulieu, « sur la fin de sa carrière » (mai 1793), elle avait « absolument perdu toutes ses grâces », étant alors « couperosée, livide, décharnée ». (*Essais historiques*).

Beaulieu lui-même, sans doute, rend quelque peu suspect ce portrait de l'héroïne près de sa retraite, en ajoutant : « Théroigne fut l'image ambulante de la Révolution. Brillante dans ses commencements, énergumène dans son cours, dégoûtante de fange et de sang après le 10 août. » M. Marcellin Pellet, dans son *Etude historique et biographique sur Théroigne de Méricourt* (1886), n'a pas craint d'accuser le peintre d'avoir « sacrifié la vérité et même la vraisemblance » au plaisir de cette « comparaison à effet ». Nous serons moins affirmatif. Assurément Beaulieu, que la Révolution avait d'abord attiré et qui avait été l'ami de Théroigne au commencement de 1790, est heureux de les montrer l'une et l'autre, d'abord séduisantes, puis horribles; mais il n'a fait peut-être qu'exagérer la vérité contre le physique de l'amazone à l'époque où il veut que, moitié livide, moitié sanglante, elle fût devenue ce spectre symbolique. Aucun autre contem-

porain ne l'a peinte précisément à cette date, c'est-à-dire vers le temps où, déchue de sa popularité parce que Brissotine (ou Girondine), des jacobines la fouettèrent aux Tuileries et, ainsi, la tuèrent politiquement pour elle-même ; et il n'est pas du tout invraisemblable que peu avant cette « fin de sa carrière », épuisée par une activité qui fut prodigieuse, peut-être aussi travaillée profondément par la maladie qu'elle avait rapportée d'Italie, et à laquelle on n'aurait pas tort, croyons-nous, de demander une des explications de sa folie, elle eût cessé d'être la jolie femme qu'elle était encore en 1792 et que Georges Duval défendait en ces termes : « Les aristocrates ont dit, ont écrit, ont crié sur les toits que mon héroïne était... chétive, laide ; il y en a même qui ont imprimé qu'elle était vieille ; calomnie que tout cela !... »

Selon Duval, ces aristocrates — Maton de la Varenne évidemment et Peltier lui-même — « ne l'avaient pas vue ». — « Ils auront cru, ces hommes sans expérience, disait-il, qu'une femme... qui avait abjuré les vertus modestes de son sexe pour afficher l'exaltation d'une politique furibonde, devait nécessairement porter sur sa figure l'empreinte des passions féroces qui ravageaient son âme. C'est en quoi ils se sont trompés. » Tout de même, en voulant prouver qu'elle n'était pas vieille, il la vieillissait : car, d'après lui, « elle occupait le juste milieu de cette période décennale pendant laquelle les femmes n'ont jamais que trente ans » ; et, en réalité, elle ne les eut qu'après le 10 août. Elle venait de les avoir, quand John Moore lui en donna non pas trente-cinq, mais trente et un ou trente-deux : *She seems about one or two and thirty ;* témoignage pouvant tout au plus disposer à penser que l'été de

1792 fut le moment où les « grâces » de Théroigne commencèrent à se fatiguer.

En 1789 et 1790, loin de la trouver « usée », la plupart des contemporains la rajeunissaient. Beaulieu, dans la note de l'*Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté*, lui suppose seulement, lors de l'ouverture des États généraux, « vingt-trois ou vingt-quatre ans ». Et elle n'en a que vingt-deux pour le *Rôdeur réuni au Chroniqueur secret de la Révolution* (n° 39). Mieux encore : dans un violent pamphlet anonyme de 1790, intitulé : *Précis historique sur la vie de Mademoiselle Théroigne de Méricour* (sic), on la faisait naître à la fin de 1768, ce qui lui donnait vingt ans au début de la Révolution ; et c'est l'âge également qu'elle aurait eu d'après le *Martyrologe national* (n° 18). Enfin, sans préciser, l'*Observateur* du 4 mars 1790 la dit « jeune » ; mot qu'on a vu déjà dans une citation des *Essais historiques* et que répéta le vieux Dulaure.

Il y a d'ailleurs, du général baron Thiébault, une déclaration bien curieuse ; car, de façon singulièrement avantageuse pour Théroigne, elle s'oppose au témoignage de John Moore. En effet, un récit du 10 août aux Feuillants dans les *Mémoires* du général baron représente la Théroigne de cette journée comme une « très jolie brune de vingt ans »[1]. Thiébault, qui la rajeunit ainsi de dix ans, en avait vingt-deux, lorsqu'il se trouva face à face avec elle dans la cour des Feuillants, ce matin-là. Sergent dans la compagnie de grenadiers de la section, il essayait de sauver les prisonniers : elle parut, « coiffée d'un chapeau de feutre noir, relevé à la Henri IV, surmonté de plumes de la même couleur,

1. T. I, ch. IX. Ces *Mémoires* ont été publiés de 1893 à 1895 (chez Plon).

vêtue d'une amazone de drap bleu... une paire de pistolets et un poignard à la ceinture » ; et, la voyant dans cet équipage fendre la foule, sauter sur un canon, c'est du moins ce qu'il raconte, et, « en proie à un éréthisme révolutionnaire » qui l' « embellissait encore », exciter au massacre, il fut saisi d'autant d'admiration que d'horreur. Sans doute, il ne la revit pas ; mais il l'eut devant lui une demi-heure, et il insiste deux fois, avec une force extrême, sur la fidélité du souvenir tragique et charmant que lui laissa la « furie ». Ce qu'il faut croire, si Thiébault ne l'a pas tout de même un peu flattée dans l'intérêt du contraste, c'est que les jours de grande crise, parmi les piques, les fusils, les canons, dans les clameurs d'un peuple furieux, effectivement elle embellissait et rajeunissait. L'espèce de beauté magique dont s'illuminent dans l'amour, dans le plaisir, certains visages de femmes, non pas même jolis, agréables seulement, elle dut la recevoir de l'émeute, et le 10 août surtout, car jamais davantage elle ne fut ivre de la Révolution.

Au surplus, elle dut toujours être assez *lunatique* d'expression en sa grâce délicate ; et, sans doute, on la caractériserait assez bien en disant que, physiquement, c'était une grisette.

Elle était petite. Ce n'est pas seulement Peltier, Maton de la Varenne et Thomas d'Espinchal qui l'affirment ; c'est aussi Beaulieu, l'appelant « la petite Méricourt », après l'avoir appelée « la petite Théroigne ». Non pas *petite*, *petite*, cependant. Dulaure et Esquirol la disent même de « taille moyenne » ; et John Moore, qui ne la vit qu'une fois, il est vrai, dit plus, car elle lui sembla « un peu au-dessus de la taille moyenne des femmes » : *somewhat above the middle*

size of women. Selon Duval, « elle portait cinq pieds moins deux ou trois pouces », c'est-à-dire environ 1m,50. Thiébault, ici, n'intervient pas au débat ; mais un autre contemporain, le conventionnel Marc-Antoine Baudot, est venu à son tour la dire « petite ». C'est, du reste, dans ses *Notes historiques* publiées par la veuve d'Edgar Quinet, en 1893, que se trouvent sur le physique de Théroigne les indications les plus précieuses ; il faut seulement y faire la part d'un certain *antiféminisme* montagnard grognon. Une note de quelques lignes sur Mme Roland, rudement qualifiée d' « intrigante de salon », finit ainsi : « Il faut que les femmes soient femmes et qu'elles ne se fassent point chefs de parti dans les discussions qui doivent se terminer par le glaive, puisqu'elles ne peuvent pas le porter ». Il n'est donc pas surprenant que, dans cette même note, Théroigne soit traitée d' « aventurière du coin des rues », et que, dans la note assez importante dont elle est l'objet ensuite, Baudot lui soit sévère *comme peintre*, malgré son évidente et minutieuse bonne foi :

J'ai beaucoup vu Mlle Théroigne de Méricourt dans les rassemblements des Tuileries. Elle parlait plutôt en confidence qu'avec le verbe de l'orateur. Elle était presque toujours vêtue en amazone ; son vêtement de drap était fort commun, de couleur vert foncé. Elle avait un chapeau avec une plume noire. Ceux qui lui ont donné un costume ou bizarre ou élégant ont fait du roman. Elle était petite, assez bien prise dans sa taille, une figure mesquine, sans trait, quoique sans défaut. Son teint avait la couleur nuance de la poire rousselet, sans doute à cause de ses continuelles excursions au grand air ; au demeurant, mieux que mal, mais sans agrément. Elle était loin de prétendre au mérite des coquettes de profession, la propreté ; c'était sans doute un calcul de sa position politique, mais elle le poussait un peu loin.

Mieux que mal! On sent que Baudot ne peut se décider à la trouver jolie. Mais, heureusement, l'épithète reparaît dans les *Mémoires et Notes* d'un autre conventionnel, Choudieu[1]. Quant au baron Hyde de Neuville, qui est seul d'accord, jusqu'ici, avec la légende de la *belle Liégeoise*, puisqu'il a écrit : « Sa démarche était hardie, *sa figure belle*[2] », il faut songer que, né en janvier 1776, il n'avait que dix-sept ans quand Théroigne, sa popularité perdue, se retira de l'action. Nous devons ajouter, il est vrai, que le savant critique et historien M. Félix Rabbe nous a fait connaître, du ci-devant ministre Bertrand de Moleville, retiré en Angleterre, un parallèle d'Helen Williams et de Théroigne, où celle-ci est peinte « resplendissante de jeunesse, de vigueur et de beauté[3] »; mais Bertrand de Moleville ne dit pas qu'il a vu Théroigne; il vante sa *beauté* sur la foi d'on ne sait quel renseignement : or, il se montre, quelques lignes plus loin, bien mal informé, croyant que Théroigne, qu'il appelle « la Jeanne d'Arc de la Révolution », « fut confinée en Allemagne par ordre de l'Empereur » en 1793. C'est en 1791 qu'elle fut incarcérée à Kufstein, d'où elle sortit la même année. Il faut donc s'en tenir aux textes qui s'accordent à la montrer jolie. Et ainsi, pour nous résumer, une charmante grisette paraissant vingt-trois ou vingt-quatre ans, la voilà physiquement au moment où l'histoire de la Révolution la saisit.

Charmante grisette, non pas de Liège, car la légende est fausse même en ce point, mais du pays de Luxem-

1. Ouvrage publié en 1897 (chez Plon) par M. Victor Barrucand.
2. *Mémoires et Souvenirs*, t. I, pp. 12-13 (1888, chez Plon).
3. *A Refutation of the Libel on the Memory of the late King of France* (1806).

bourg. Grisette wallonne, dont le charme légèrement exotique était rendu encore plus piquant par un accent de terroir et par ce que Beaulieu nomme « son jargon moitié français, moitié flamand » (*flamand pour wallon*). Grisette armée par la Révolution qui l'enflamma, et, selon nous, bien plus intéressante esthétiquement sous cet aspect réel que dans le mensonge pompeux d'une beauté d' « amazone de Rubens » ou de « Penthésilée rayonnante », pour parler comme les Goncourt.

Mais quand donc naquit cette légende d'une amazone superbe? Est-ce le poète Barthélemy qui en fut l'auteur dans ses *Douze journées de la Révolution* (1832)? ou simplement s'en empara-t-il? Le certain est qu'il fixa le type, faisant de « l'ardente Méricourt », le 5 octobre 1789, une espèce de bacchante-reine de l'émeute :

Debout sur un canon comme sur son pavois,
Elle exalte les rangs du geste et de la voix.
On distingue au milieu de ses sœurs de bataille
La blancheur de son teint et le fût de sa taille.
A sa mâle vigueur la grâce n'a pas nui.
Désormais du boudoir fuyant le mot ennui,
Une lance à la main, la tête échevelée,
Elle marche aux périls comme *Penthésilée*.
Nul homme assez hardi, piéton ou cavalier,
Ne lutterait contre elle en combat singulier.
Le sabre et le fusil pendent à ses épaules.
On croirait voir passer la prêtresse des Gaules.
C'est la Pythie en feu qui, sur ce noir essaim,
Souffle le dieu caché qui suffoque son sein.

Un poète belge, Adolphe Mathieu, célébrera de même, en 1847, la « Penthésilée » révolutionnaire et s'écriera que jamais « la prêtresse des Gaules »

Velléda n'apparut si belle aux vieux Gaulois.

Puis, c'est Baudelaire, avec une éclatante sobriété, et sans parler de Velléda, ni de Penthésilée, évoquant néanmoins l'image romantique de *la belle Liégeoise*, dans ce quatrain du sonnet *Sisina :*

> Avez-vous vu Théroigne, *amante du carnage*,
> Excitant à l'assaut un peuple sans souliers,
> La joue et l'œil en feu, jouant son personnage,
> Et montant, sabre au poing, les royaux escaliers ?

Enfin, dans les *Poèmes de la Révolution* de M. Emmanuel des Essarts (1879), l'*Amazone*, non plus d'octobre, mais du *Vingt juin*, devient « l'antique Mimalone » :

> La Mimalone antique à toute heure effrénée,
> Sanglante de vin et de feu,
> Mais sublime d'extase et tout illuminée
> Par l'enthousiasme d'un Dieu.

Elle a des « bras d'acier », le « sein hardi », un « beau rire de branle-bas ».

Mais l'étonnant, ce n'est pas que cette Théroigne de panorama ou de mélodrame ait été *chantée ;* ce n'est pas même que Carlyle, dans son étrange *Histoire de la Révolution* (*The french Revolution*, 1837), s'inspirant de la légende avant Lamartine, ait donné le « port d'une déesse païenne » à la prétendue héroïne des journées d'octobre ; c'est que des historiens aussi épris de vérité pittoresque et de nouveauté documentaire que les Goncourt, dans une étude presque entièrement composée d'autographes de Théroigne, aient contribué, pour leur part, à la propagation de cette légende d'une espèce de Ménade magnifique de la Révolution. (*Portraits intimes du XVIIIe siècle*, 1856). Le premier historien qui réagit est Edgar Quinet (*la Révolution*,

1865), parce qu'il avait sous les yeux les mémoires inédits de Baudot. Seulement il eut le tort d'une confiance excessive en son auteur : il n'osa pas écrire de l'amazone qu'elle était jolie, ce qui n'eût cependant rien enlevé à la justesse d'une réflexion, due aussi à Baudot, à cette « note » sur la belle Lacombe : « Elle n'attirait pas la foule comme Mlle Théroigne, parce qu'elle n'avait pas les bizarreries de son émule... La beauté n'était rien, dans cette circonstance ; il fallait de la singularité. » Quinet traduit, en philosophe de l'histoire : « Ce n'est pas la beauté qui agit sur la foule, c'est l'extraordinaire. » Et, assurément, de même qu'à nos yeux la jolie grisette que fut Théroigne physiquement est plus intéressante qu'une Mimalone ou une Penthésilée splendide, de même elle eut plus d'ascendant sur le peuple de n'être point *une belle femme*, mais une femme presque mignonne en son rôle et dans son costume de guerrière.

Elle plut surtout, elle enleva les cœurs par le piquant du contraste.

On ne le supposerait pas devant l'estampe de la Bibliothèque nationale. Cette gravure à la manière noire, au-dessous de laquelle se lit : *Mlle Terouene*, la montre le visage un peu tourné vers la droite, le front serré d'un madras, les cheveux tombant sur les épaules en boucles épaisses, le sein gauche entièrement nu, rond, ferme, la tête forte, le nez descendant large et lourd sur une bouche sensuelle, l'œil noir, autoritaire, toute la physionomie enfin, comme l'a dit Michelet, *matérielle*. C'est une Pythie de faubourg qu'on a là devant soi et déjà mûrissante, non pas la jolie brune de Dulaure, la gentille « petite Méricourt » de Beau-

lieu. Une telle femme, belle, si l'on veut, mais de beauté massive, brutale, pouvait avoir « l'éloquence du tumulte », attribuée par Lamartine à Théroigne ; on ne se la figure point dans les rassemblements des Tuileries parlant « en confidence ».

Par parenthèse, une amusante erreur de Michelet est dans la confusion qu'il a faite de cette gravure avec un dessin exécuté à la Salpêtrière en 1816 et qui, à l'heure présente encore, demeure le seul portrait authentique de Théroigne. Michelet croit, en effet, que la virago au sein découvert est la pauvre démente ; et cette méprise inexplicable lui inspire des réflexions plutôt comiques. Ainsi, dans l'œil, qui l'étonne de n'être pas hagard, il lit de l'amertume, un reproche douloureux, le sentiment « d'une si grande ingratitude » ! Puis, s'attendrissant au spectacle du sein : « Dernière beauté qui reste, gémit-il, sein conservé de formes pures, virginales, comme pour témoigner que l'infortunée, prodiguée aux passions des autres, elle-même usa peu de la vie. »

Elles sont pourtant bien différentes, l'estampe de la Bibliothèque et la planche des *Maladies mentales* d'Esquirol, reproduisant le portrait de Théroigne folle par Gabriel. En admettant même l'inadmissible, c'est-à-dire une ressemblance de l'estampe avec le modèle prétendu, on ne saurait, dans la folle aux cheveux coupés et pauvres, à l'œil éteint, aux rides de vieillesse et de souffrance, dessinée de profil, reconnaître la *Terouene* au madras.

L'auteur de cette *Terouene* est inconnu. En 1845, l'éditeur Vignères la fit graver par Dewritz ; il croyait à l'authenticité de cette soi-disant image de l'héroïne. Il écrivit, en 1870, à *l'Intermédiaire des chercheurs :*

« Voici ce que m'a raconté le vieux Gabriel, dessinateur de portraits. Il l'a vue et connue (*Théroigne*), n'a jamais voulu faire son portrait dans sa splendeur, car elle fit guillotiner l'auteur du seul qui ait été fait de son vivant, gravé en manière noire avec un sein découvert... Gabriel fut chargé par M. Esquirol de la dessiner pendant sa folie, dans ses accès furieux et dans le calme. Alors il ne craignit plus pour sa tête. » Mais comment accepter la garantie indirecte de ce témoignage sur l'estampe de la Bibliothèque? D'abord l'histoire du peintre ou du dessinateur livré par Théroigne à l'échafaud est une calomnie : aucun peintre, aucun dessinateur ne fut traduit, soit au tribunal du 17 août 1792 (supprimé le 29 novembre), soit au tribunal révolutionnaire avant la retraite de l'amazone. Gabriel s'était laissé tromper. Et, à son tour, Vignères se trompe : Gabriel n'avait pu lui dire qu'il avait vu Théroigne furieuse pendant qu'il faisait son portrait. « L'ayant fait dessiner en 1816, dit Esquirol, *elle s'est prêtée à cette opération;* elle n'a paru attacher aucune importance à ce que faisait le dessinateur. » Tout ce qu'on peut contrôler de la lettre de Vignères se trouve donc faux ; et, dès lors, il est impossible de se fier à l'affirmation que l'estampe au madras est bien un portrait de Théroigne et le seul même qui ait été fait avant le croquis de Gabriel. Si, d'ailleurs, la première partie de l'affirmation était exacte, le portrait lourdement infidèle devrait encore être écarté.

Un autre, attribué à Greuze, fut exposé en 1878 au Trocadéro. — Il appartenait à Mme Furtado-Heine. — M. Henry Jouin l'a décrit rapidement, ainsi qu'il suit, dans son ouvrage : *Portraits nationaux* (1878) :

THÉROIGNE DE MERICOURT

D'après un portrait exposé au Trocadéro en 1878.

(Voir pages 110 et 111.)

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MANITOBA

En buste, la tête tournée vers l'épaule gauche ; robe bleue, ouverte; fichu croisé; ceinture blanche; grand bonnet sur les cheveux (Fig. grand. nat.).

Nous ne savons à qui il appartient aujourd'hui, mais la maison Braun en possède une photographie qui nous a paru mériter d'être reproduite. Sous le bonnet de gaze, le visage — d'une femme d'environ vingt-cinq ans — respire bien « la vivacité » et « l'audace » signalées par Dulaure comme les caractéristiques de la physionomie de Théroigne. C'est le *smart martial air* dont fut frappé John Moore. Il y a, d'ailleurs, autant d'intelligence que d'énergie dans le regard. La taille est fine, l'ensemble a de l'élégance. Mais beaucoup de femmes, au début de la Révolution, purent avoir sous ce grand bonnet cet air joli de vivacité impétueuse. Même l'attribution à Greuze serait discutable[1].

M. Marcellin Pellet fit reproduire en tête de son étude un portrait qu'il avait « découvert », et qui, « dessiné d'après nature au physionotrace », devait être considéré non seulement comme une image authentique, mais comme « une image absolument ressemblante » de la célèbre étrangère. Il le décrivait dans ce passage à citer tout entier : « Théroigne est de profil, à gauche, en robe de linon ouverte sur la poitrine, les cheveux bouclés tombant sur les épaules, la tête coiffée d'un bonnet. Elle a ainsi un faux air de Mme Roland. La figure intelligente, chiffonnée, l'œil pétillant d'intelligence, le nez retroussé, c'est bien la

1. En 1865, *l'Intermédiaire des chercheurs* demanda si quelqu'un connaissait le portrait de Théroigne par Ducreux. Elève de La Tour et peintre de Marie-Antoinette, Ducreux a laissé des portraits remarquables de Mirabeau, Barnave, Bailly, Robespierre, Saint-Just, Couthon, etc... Faudrait-il penser que la toile dont il s'agit ici lui avait été attribuée quelque temps, avant de l'être à Greuze ?

femme que nous dépeignent tous les contemporains. » Il ajoutait : « Il existe, paraît-il, un second portrait d'elle au physionotrace, en habit d'homme à larges revers, avec une ample cravate, les cheveux à la Titus. Le profil, obtenu par le même procédé mécanique, est identique[1]. » Malheureusement, on le sait, ce n'est pas *tous les contemporains* qui *dépeignent* Théroigne avec *le nez retroussé* et cette *figure chiffonnée*. M. Marcellin Pellet n'a même, en réalité, pour garant que le très suspect Duval. Si donc la ressemblance de ce portrait au physionotrace avec la jolie fille des *Souvenirs de la Terreur* prouve seule qu'il représente Théroigne, cette preuve est comme nulle ; et l'on doit bien penser que M. Marcellin Pellet, s'il avait pu justifier sa confiance par quelque autre raison, n'eût pas gardé pour lui ce qui eût persuadé son lecteur. Quant au buste dont il parle aussi, — pour en dire, sans doute, que l'authenticité en est « très contestable », — buste en terre cuite qui faisait partie de la collection du comte de La Béraudière et qui fut, lors de la vente de cette collection (1885), porté au catalogue comme portrait de Théroigne, on peut le voir aujourd'hui au musée Carnavalet avec cette inscription : « Buste de femme XVIIIe siècle, don de Mme la marq^se Arconati-Visconti ». L'erreur a donc été reconnue. Il était, du reste, absurde de vouloir retrouver l'héroïne, ou plutôt la courtisane que fut d'abord Théroigne, dans cette femme bizarrement laide, au visage anguleux et démesurément long sur un long cou maigre, au sourire grimaçant sous un nez de ruse morose, aux seins maigres et bas.

1. Ces dernières lignes s'appuyaient, au bas de la page, des mots que voici : « Note manuscrite du temps, au dos du portrait au physionotrace que nous possédons. »

Il y a, dans la même salle du musée Carnavalet, deux portraits à l'huile, achetés en 1897 comme étant probablement des portraits de la célèbre révolutionnaire. M. Georges Cain, conservateur du musée, est même convaincu de leur authenticité. Nous lui avons demandé l'autorisation de reproduire celui qu'il attribue à Vestier, et qui représente, de face, une jeune femme jolie, l'air triste, les cheveux poudrés et retenus sur la tête par un ruban, — cheveux châtains sous la poudre, encadrant mollement le visage allongé, jusqu'aux épaules cachées par un fichu de gaze à la Marie-Antoinette. Ce fichu est jeté sur un corsage jaune. Les yeux sont grands, avec on ne sait quoi d'un peu hagard dans leur mélancolie. Le nez n'est pas *retroussé*, mais assez long et fin ; la bouche fine, de longueur moyenne, lèvres closes ; le menton un peu de travers à droite ; le cou mince, assez long. Ce portrait, qu'il soit ou non de Vestier, et que M. Georges Cain ait raison ou tort d'y voir Théroigne, est l'œuvre d'un artiste ; seulement il a été retouché et de façon peu heureuse. Il pourrait être de 1788 ou de 1789. Le second, anonyme aussi, sur fond noir, et lui-même sombre, est d'une main lourde. La femme représentée a le chapeau de feutre patriotique ; de la main droite elle y attache une plume blanche, elle tient de la main gauche une petite glace ; le haut de la gorge, assez largement découvert, en laisse deviner la rondeur sous un corsage-cuirasse qui fait pointe sur le ventre ; et de la taille ainsi emprisonnée jaillit une jupe en ballon. La figure est gracieuse avec un air de coquetterie mutine. Elle ne ressemble pas de façon frappante à celle de l'autre portrait. Cependant nous devons noter que le menton est aussi légèrement de travers à droite.

Quant au pseudo-portrait gravé par Raffet pour l'*Histoire des Girondins*, il n'y aurait pas à en parler si l'œuvre n'était — et presque trop — charmante. Sous un chapeau à la Henri IV, aux longues plumes, les cheveux tombant sur les épaules, le poing gauche sur la hanche, une paire de pistolets à la ceinture et la main droite serrant la poignée d'un sabre nu incliné vers le sol, cette Théroigne de fantaisie, au visage délicat, est un peu, dans son élégante amazone, une madone guerrière — qui pose.

Enfin, le musée de Lille possède un tableau de L.-L. Boilly, *Triomphe de Marat après son acquittement*, où se trouve, au premier plan, debout, une jeune femme habillée en homme qui serait Théroigne, d'après une tradition assez ancienne. Mais nous avons pu voir chez Braun une photographie du tableau, et la tradition nous a paru inadmissible. Cette jeune femme mince est très grande ; elle est vêtue d'une carmagnole, et aucun témoignage ne permet de supposer que Théroigne porta jamais la carmagnole. Singulière idée, aussi bien, celle du peintre qui eût fait de la Brissotine une Maratiste.

Et, pour conclure, le seul portrait authentique étant celui de la folle de 1816, on peut, certes, s'intéresser à l'actuelle iconographie prétendue de la courtisane ou de l'héroïne ; mais il faut avoir le courage de revenir aux textes, et aux véridiques, malheureusement si brefs ou si peu *artistes*.

II

THÉROIGNE AVANT LA RÉVOLUTION
SA FAMILLE. SON ENFANCE
LA COURTISANE COSMOPOLITE. — L'ASPIRANTE VIRTUOSE

Lairtullier, dans ses *Femmes célèbres de* 1789 *à* 1795 (1840), faisait naître Théroigne en 1759. Mais, en 1851, d'après une lettre de M. Warlomont, « inspecteur de l'enregistrement et des domaines pour la province de Luxembourg », le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique* publiait l'acte de naissance suivant :

Anna Joseph filia legitima Petri Theroigne et Elisabethæ Lahaye nata fuit decima tertia Augusti 1762, quam susceperunt Josephus Lahaye avunculus ex Marcour et Francisca Lahaye amita ex Magoster.

M. Warlomont l'avait découvert dans un registre de la paroisse de Marcourt, village de la province de Luxembourg, situé sur l'Ourthe, à cinquante kilomètres environ de Liège.

En 1854, un autre chercheur belge, M. Th. Fuss, professeur émérite à l'Université de Liège, publiait l'acte de mariage des père et mère de Théroigne dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg :*

Petrus Terwagne parochianus in Xhoris et Elisabetha Delhaye nostrâ bannorum dispensatione coram me parocho et testibus Domino Poignefert vicario et Francisca Fairon

ac Maria Joseph Lahaye quarta octobris 1761, matrimonii sacramenti fuerunt juncti in ecclesiâ nostrâ.

Terwagne, nom très répandu dans le pays de Liège et dans le Luxembourg, se prononce *Téroigne* (ou *Théroigne*). Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait *Theroigne* dans l'un des deux actes et *Terwagne* dans l'autre.

Il l'est encore moins que la fille de *Pierre Terwagne*, Anne-Josèphe, ait écrit son nom de famille comme il se prononçait, car c'est bien du nom de *Théroigne* que sont signées toutes les lettres d'elle actuellement connues. — Au bas d'aucune de ces lettres il n'est suivi des mots : *de Méricourt*.

Une observation plus importante, est que le nom de Lambertine donné à Théroigne, soit comme prénom, soit comme nom de famille, dans plus d'un écrit et notamment par Lamartine, non seulement ne fut jamais pris par elle, mais ne lui fut pas donné pendant la Révolution[1].

Quant à la mère de Théroigne, on a remarqué que son acte de mariage l'appelle *Elisabeth Delhaye* et l'acte de naissance de sa fille *Elisabeth Lahaye*. Mais ce nom de Lahaye se trouve trois fois dans ce deuxième acte (*Elisabethæ Lahaye*, *Josephus Lahaye*, *Francisca*

1. Il se trouverait, selon Lairtullier, sur les registres de la Salpêtrière. C'est une erreur. Il y a deux mentions relatives à Théroigne dans ces registres. Voici la première, à la date du 7 décembre 1807 (registres des entrées) :

Anne Joseph (*sic*) Theroine, âgée de 48 ans, native de Mericourt, départ^t de l'Ourthe, qui vient d'obtenir son admission sur la demande de l'agent de surveillance des Ménages ;

En marge, à droite :

Morte le 8 juin 1817 à l'Inf^e gén^al^e.

Et voici la seconde, à cette date du 8 juin 1817 (registres des décès) :

Theroine Anne-Josèphe, âgée de 58 ans, native de Mericourt, départ^t de l'Ourthe, entrée le 7 X^bre 1807.

Lahaye), et une fois dans le premier (*Maria Joseph Lahaye*). C'est donc bien Lahaye que s'appelait Elisabeth; et, au surplus, M. Warlomont assure qu'elle fut baptisée sous les noms d'Anne-Elisabeth Lahaye.

La brève mais substantielle *Notice* de M. Warlomont *sur Théroigne de Méricourt* apportait, du reste, les dates et renseignements suivants :

Pierre Terwagne, né le 4 octobre 1731 et baptisé sous le nom de *Pier Terwaine;*

Elisabeth Lahaye, baptisée le 30 juillet 1732;

L'aîné des frères d'Anne-Josèphe, Pierre-Joseph, né deux ans après elle, le 25 décembre 1764;

Un second fils d'Elisabeth Lahaye, Joseph, le 28 septembre 1767;

Le 22 décembre 1767, mort d'Elisabeth ;

Le 20 mai 1773, second mariage de Pierre Terwagne, qui épouse Thérèse Ponsard, d'Erpigny, et qui eut d'elle jusqu'à neuf enfants : d'abord un fils, le 12 mars 1774[1].

Un autre curieux, M. Demarteau, dans une étude sur Théroigne de Méricourt, que nous aurons plus d'une fois l'occasion de citer et qui parut en 1882 dans la *Revue générale belge*, ajoute que le second fils de Pierre Terwagne mourut près de Paris en 1850 et que le troisième, appelé Pierrot en famille, mourut soldat. C'est d'eux et de l'aîné, Pierre-Joseph, que parle Théroigne dans une lettre de mars 1789, datée de Gênes : « J'ai conduit avec moi (*en Italie*) mes trois

1. M. Warlomont ne donne pas les noms (ou le nom) de baptême de ce fils et des huit autres enfants ; il nomme seulement Marie-Thérèse, née le 10 janvier 1778, et Louise-Josèphe, née le 21 juin 1781. Il avait « personnellement connu Marie-Thérèse, morte le 30 décembre 1842 ». Quant à Louise-Josèphe, elle était encore « vivante en 1848 ». Ces deux filles étaient le septième et le dixième enfants de Pierre Terwagne.

frères; l'un étudie la peinture et les deux autres le commerce. » L'apprenti peintre était le second.

Elle ne mentait pas en se disant « fille d'un riche laboureur ». (*Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté*). Pierre Terwagne était au moins, comme l'a écrit Michelet, « un fermier aisé ». Mais qu'il ait fait donner à la petite Anne-Josèphe « l'éducation des classes élevées », comme l'a prétendu Lamartine[1], c'est là une légende absolument fausse. Théroigne ne se vanta jamais d'avoir reçu pareille éducation. Au contraire, interrogée, à Kufstein, sur son enfance, le 31 mai 1791, par le conseiller aulique François de Blanc, elle déclara n'avoir appris à écrire que fort tard. Cette déclaration se trouve dans un ouvrage très curieux et, pour ainsi dire, inconnu, qui nous fut signalé par le directeur des Archives impériales et royales de Vienne, M. Winter. Le titre : *Les Confessions de Théroigne de Méricourt, la belle Liégeoise*, pourrait faire croire à une spéculation de librairie; mais on lit, au-dessous du titre : *Extrait du procès-verbal inédit de son arrestation au pays de Liège, qui fut dressé à Koufstein (Tyrol) en* 1791; et, en effet, l'auteur, M. Ferdinand de Strobl-Ravelsberg, puisa tous les éléments de son récit à la source étonnamment copieuse qu'est ce *procès-verbal* dont aucun historien n'avait soupçonné l'existence. Pour avoir l'idée qu'une pièce de ce genre pouvait exister, il eût suffi cependant de faire attention au passage ci-dessous d'une correspondance adressée de Vienne au *Moniteur*, le 29 octobre 1791 : « M. de Plank (*en réalité, M. de Blanc*), chargé des informations sur la

1. *Histoire des Girondins*, liv. XVI, ch. XI.

fameuse Mlle Théroigne de Méricourt, toujours enfermée à Kulfstein (*sic*) sous prétexte d'attentats commis contre la reine de France, vient d'arriver ici. Il a remis à l'empereur le protocole des interrogatoires et procédures : il en résulte qu'on paraît avoir beaucoup trop légèrement arrêté cette demoiselle et que les accusations portées contre elle n'ont aucun fondement ». (*Moniteur* du 16 novembre). Nous écrivîmes à M. Winter pour lui demander si les Archives impériales et royales de Vienne possédaient ce document, évidemment capital. Il nous répondit :

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le protocole dont vous faites mention est conservé aux Archives Impériales et Royales. Il en résulte en effet que rien n'a été prouvé contre Mlle de Méricourt... De plus nous possédons les documents suivants, touchant Mlle de Méricourt :

Les rapports adressés par le conseiller Blanc au prince de Kaunitz ;

Les expéditions du prince envoyées à Blanc ;

La correspondance de la Chancellerie d'État avec le Conseil de la guerre ;

Le contenu du portefeuille trouvé chez la Méricourt ;

Une pièce intitulée : *Notes instructives sur la Pythie du siècle*, rédigées par le baron de Mengin-Salabert, d. d. Koufstein, le 8 juillet 1791 ;

Extraits de la procédure criminelle du Châtelet de Paris sur les faits de la journée du 6 octobre 1789 en tant qu'elle regarde Mlle de Méricourt ;

Lettres diverses adressées à Théroigne de Méricourt de 1788 et 1789 ;

Lettres diverses de celle-ci à Blanc et à Kaunitz ; de Foulon à Blanc ; de Metternich à Kaunitz et à Cobenlz ;

Autobiographie de Théroigne de Méricourt, écrite au crayon ;

Lettres de La Valette (1791).

... Enfin je vous signale le livre suivant, fondé entièrement sur les documents de nos archives : *Les Confessions de Théroigne de Méricourt, la belle Liégeoise* (Paris, 1892)...

Voilà comment nous eûmes connaissance de ce petit volume précieux — et qui aurait pu l'être davantage. M. Strobl-Ravelsberg a eu plusieurs torts, en effet : le premier, c'est de ne pas avoir utilisé tous les documents dont on vient de lire l'énumération ; le second est de n'avoir pas décrit l'énorme pièce d'où il a tiré son livre, et dans laquelle il faut voir, sous le nom de *procès-verbal*, ce que la correspondance de Vienne citée plus haut, et M. Winter aussi, appelle « le protocole ». Nous savons qu'elle se compose de 208 pages in-folio, d'écriture assez serrée. L'autobiographie de Théroigne y est transcrite presque tout entière[1]. Une description détaillée d'un manuscrit officiel de cette importance aurait dû être la préface ou l'appendice des *Confessions*, qui n'ont ni appendice ni préface. Et même, pour aller jusqu'au bout de notre pensée, nous avouerons à M. Strobl-Ravelsberg qu'il eût rendu un service bien supérieur en publiant, au lieu d'une espèce de roman vrai, ce *procès-verbal* et une bonne analyse des autres documents de l'opulent dossier. Malgré l'avertissement qui forme le sous-titre du volume, et quoique des pages entières soient entre guillemets, nous n'aurions pas eu pleinement confiance si, en nous signalant ces *Confessions*, M. Winter ne nous en avait garanti la véracité. On sera stupéfait quand nous aurons dit qu'il ne s'y trouve pas la moindre note justificative. C'est un tel parti pris de mystère que les Archives

1. Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Julius Szeps, directeur du grand journal autrichien *Wiener Allgemeine Zeitung*.

impériales et royales de Vienne ne sont pas nommées. Mais enfin, ces observations faites, nous sommes heureux de remercier l'auteur, dont nous mettrons souvent l'ouvrage à contribution.

Pour revenir à l'enfance et à la toute première jeunesse de Théroigne, elles furent à peu près ignorées jusqu'à la publication de ce livre. La légende dont s'inspira Lamartine dans la phrase qu'on a vue — légende accréditée déjà par Lairtullier[1] — voulait qu'à dix-sept ans la charmante fille eût été séduite par un jeune seigneur allemand, et presque aussitôt abandonnée. Pour les deux écrivains, d'ailleurs, cette aventure expliquait le rôle de la révolutionnaire, tel qu'ils se le figuraient, horriblement aggravé, sur la foi de calomnies royalistes. L'amoureuse trahie « sentit s'allumer » en elle « un foyer de haine inextinguible pour des institutions qui tuaient l'amour en tuant l'égalité », assurait Lairtullier, qui ajoutait : « Nous verrons quelles terribles flammes jeta plus tard cette première étincelle ». Et, selon Lamartine, précipitée « dans le désordre » par « l'amour outragé », mais rougissant du « vice », qui « lui donnait la soif de la vengeance », *la belle Liégeoise* crut, « en frappant les aristocrates,... réhabiliter son honneur. Elle lavait sa honte dans du sang. »

Ils avaient trouvé cette belle histoire de séduction et d'abandon dans un ouvrage de mystification historique paru en 1836 sous le titre : *Théroigne de Méricourt*,

1. « Sa gentillesse, son esprit et ses grâces la rendirent de bonne heure l'idole de ses parents ; elle fut élevée avec toute la délicatesse et les soins d'une demoiselle de la ville. » (*Les Femmes célèbres de* 1789 *à* 1795, t. I, p. 56).

la jolie Liégeoise, *Correspondance publiée par le vicomte de V... Y...* (*Variclery*, *pseudonyme de Lamothe-Langon*). Il y avait là trente et une lettres, fabriquées toutes par Lamothe-Langon, mais soi-disant de Théroigne, qui les aurait écrites de la Salpêtrière à Rose Lacombe. « J'eus un amant par orgueil », déclarait la folle, pourtant lucide, dans la première lettre ; et, dans la seconde, c'était le récit de la chute, avec, bien entendu, le portrait du vainqueur, et l'on voyait que Théroigne s'était calomniée en imputant au seul orgueil une faute où avait eu sa part, et très grande, et si naturelle, une sorte d'enthousiasme esthétique et de sensuel vertige : car ce vainqueur, Edouard de Telnange, n'était pas seulement vicomte et colonel (autrichien), mais ses vingt ans offraient cette double merveille : « le corps d'Antinoüs » et « la tête d'Adonis ». La troisième lettre disait l'abandon. L'éblouissant jeune homme épousait la fille d'un prince ; et la rustique petite Ariane, qui avait rêvé d'être vicomtesse, — voilà surtout la part de l'orgueil, il est vrai que le Thésée belge avait formellement promis le mariage, — prenait « en horreur la noblesse ». Des lettres ensuite la montraient quittant le village, s'embarquant pour Londres, y devenant la maîtresse du prince de Galles (plus tard George IV), puis, riche des libéralités de l'Altesse, partant pour Paris, où grondait la Révolution commencée ; mais, le 22 juin de cette année 1789, coup de théâtre : dans une fête chez le duc d'Orléans, au Palais-Royal, elle rencontrait son séducteur ! Lamartine, mystifié jusqu'au bout, s'il ne feignit pas de l'être, a dit que ce fut « un de ces hasards qui ressemblent aux vengeances préméditées de la destinée ». Théroigne en effet a senti se réveiller toute sa haine pour le perfide ; d'un regard

terrible elle la lui a montrée; et, comme ses relations avec le duc et avec Mirabeau ont fait de la demi-mondaine une puissance, Edouard de Telnange ira chez elle jouer le repentir, la supplier de pardonner. Alors elle l'accablera d'un discours furieux, dont Lamartine fut tellement frappé qu'on le retrouve tout entier dans l'*Histoire des Girondins*, corrigé sans doute, parfait. Et il va de soi qu'il est authentique pour Lamartine. Théroigne, certainement, s'était écriée : « Mon innocence ravie, mon honneur perdu, celui de ma famille terni, mon frère (*Lamartine n'en connaissait qu'un*) et mes sœurs poursuivis dans leur pays par le sarcasme de leurs proches, la malédiction de mon père, mon exil de ma patrie, mon enrôlement dans l'infâme caste des courtisanes, le sang dont je souille et dont je souillerai mes mains, ma mémoire exécrée parmi les hommes, cette immortalité de malédiction s'attachant à mon nom à la place de cette immortalité de la vertu dont vous m'avez appris à douter; voilà ce que vous voulez racheter! Voyons, connaissez-vous sur la terre un prix capable de me payer tout cela? » Lamartine ajoute: « Le coupable se tut. Théroigne n'eut pas la générosité de lui pardonner. Il périt aux massacres de septembre. » Chez Lamothe-Langon il n'est point parlé de cette mort; mais c'est que la trente et unième lettre de Lamothe-Langon laissait l'ouvrage interrompu à la fin de 1789. Evidemment, s'il avait publié toute la prétendue *Correspondance* de sa *jolie Liégeoise*, il aurait longuement conté la vengeance de Théroigne tuant son suborneur le 2 ou 3 septembre 1792 : car une légende, dont nous nous occuperons dans un instant, faisait tuer par l'amazone un de ses anciens amants pendant les massacres ; et c'est même, peut-être, cette légende qui

avait suggéré à Lamothe-Langon l'idée du roman de séduction et d'abandon; et c'est assurément cette légende que Lamartine rattacha, pour conclure, au drame suspendu par la *Correspondance* incomplète. Lamartine qui, sans nul doute, s'il y avait eu dans une des pseudo-lettres à Rose Lacombe un récit par avance de la mort tragique du séducteur, eût mis au point ce récit comme il avait fait du discours.

Voici la légende, dans les termes où l'a rapportée Esquirol : « Quoiqu'il ne soit pas prouvé qu'elle (*Théroigne*) ait participé aux massacres, néanmoins on raconte qu'elle se rendit dans la cour de l'Abbaye et qu'elle trancha la tête, avec son sabre, à un malheureux que l'on conduisait au tribunal de cette prison. On assure que c'était un de ses anciens amants. » Théroigne eut les mains pures du sang de septembre. Voilà la vérité, qu'il nous sera facile d'établir à propos d'une autre accusation cent fois plus horrible et dont Lamartine se fit également l'écho. D'ailleurs il est à remarquer que la légende, de source royaliste, ne nommait point l'ancien amant qu'aurait décapité le sabre fameux; c'était prudence.

Mais quelqu'un, assez récemment, le dramaturge Ferdinand Dugué a trouvé mieux que l'aventure, après tout banale, de la *jolie Liégeoise* séduite et abandonnée. Au second acte d'une *Théroigne* en cinq actes et en vers, que ce Ferdinand Dugué, ne pouvant pas arriver à la faire jouer, essaya de faire lire en 1887, l'héroïne raconte qu'à seize ans elle fut violée, et c'est d'un rare comique involontaire :

Un jeune gentilhomme habitait près de nous,
Hautain, faisant tapage et redouté de tous...

Quand personne n'osait affronter sa colère,
Je l'osai !... J'avais eu le malheur de lui plaire...
Alors, de mes dédains voulant avoir raison,
Il fait par ses laquais envahir ma maison,
La nuit : on me bâillonne, on me lie, on m'emporte...
Et lorsque je revis ma mère, elle était morte !
Mon déshonneur l'avait tuée !...

On sait que Théroigne avait cinq ans lorsque mourut Elisabeth Lahaye. — Mais qui donc a commis le crime ? Le marquis de Saint-Huruge ! Voilà, au moins, de l'histoire ; nous voulons dire un personnage qui n'est pas de fantaisie, le marquis démagogue que Michelet appelle « un hurleur admirable » et dépeint « grand et gros, armé d'un énorme bâton, aux émeutes souvent déguisé en fort de la halle », effrayant « la canaille même ». Il était né à Mâcon et n'eut jamais de château en Belgique. Ce fut, du reste, un dantoniste sincère ; mais, vendu à la Cour dans l'étonnant drame de Ferdinand Dugué, il est publiquement démasqué par son ancienne victime, le 20 juin 1792, et abattu par elle d'un coup de pistolet. En réalité, il mourut sous l'Empire.

Mais n'est-ce pas faire beaucoup d'honneur à de telles extravagances que d'y accorder même un instant d'ironie ?

En 1794, Restif de la Bretonne avait raconté : « Cette femme, assez jolie, avait été donnée à un ci-devant qui la jugea digne d'être trompée par un faux mariage. » Mais Restif de la Bretonne a beau sembler garantir l'histoire, il se sentait si mal informé sur la « Teroueigne » qu'il allait au-devant de la critique dans cette bizarre conclusion : « Nous ne la croyons pas assez importante pour faire des recherches à son sujet... Il y a bien des inexactitudes dans ce que nous

venons d'indiquer; mais qu'importe au monde qu'une intrigante soit fille d'un aubergiste, d'un boucher ou d'un bourreau? » Combien d'erreurs, en effet! N'en relevons qu'une pour l'instant : « Elle vint à Paris en 1790 ou 1791. »

Il n'y eut d'un peu sérieux sur la vie de l'enfant et de la jeune fille, avant la publication des *Confessions*, que deux traditions locales, recueillies l'une par M. Warlomont, l'autre par M. Fuss. Suivant la première, Anne-Josèphe avait quitté, toute jeune, la maison paternelle pour échapper à la dure tutelle de sa marâtre; d'après la seconde, elle était entrée en service dans un village du Condroz, d'où un Anglais l'avait emmenée en Angleterre. Cette deuxième tradition, ajouta M. Demarteau, voulait que l'Anglais eût inspiré à Théroigne le désir d'une gloire d'artiste : elle se serait laissée enlevée pour devenir chanteuse à Londres. Mais on n'avait pas le droit de se fier à ces souvenirs locaux, malgré leur vraisemblance. L'interrogatoire subi par l'héroïne, à Kufstein, le 31 mai 1791, et résumé dans les *Confessions*, les a ou confirmés — et en même temps précisés — ou corrigés, si l'on peut dire : car, là où le récit de la prisonnière semble rectifier la tradition, c'est peut-être celle-ci qui, désintéressée, est vraie. Ainsi Théroigne déclara bien avoir été servante et même « vachère », mais non pas s'être en allée de Belgique avec l'Anglais : elle l'aurait connu à Londres, où, assurait-elle, l'avait emmenée une dame, dont elle était, comme on dirait maintenant, la demoiselle de compagnie; et l'historien, entre les deux versions, ne peut choisir. De même, et nécessairement, il demeure indécis sur un point lié au précédent, savoir si le conseil de se faire chanteuse fut donné à la jolie fille,

non par l'Anglais, mais par cette dame, comme le raconte l'autobiographie, — écrite pour M. de Blanc, — dans un passage complémentaire du récit du 31 mai. Ce qui est acquis, c'est la liaison avec l'Anglais... Et c'est que la première tradition était absolument exacte... Mais voici, dans leur ordre, les faits à retenir, d'après l'intéressée, jusqu'au jour de la chute aux bras du séducteur de Londres (on verra plus loin qu'elle ne se plaignit pas d'avoir été abandonnée, mais seulement d'avoir été malheureuse avec ce jeune amant, et d'avoir dû le quitter) :

Après la mort d'Elisabeth Lahaye, une tante, que la petite Anne-Josèphe avait à Liège, la prit, puis la mit au couvent : Anne-Josèphe y fit sa première communion; quand elle en sortit, au bout d'un an, elle ne savait qu'un peu de couture. Sa tante, qui l'avait reprise, la maltraita; la petite retourna chez son père, où sa belle-mère la maltraita aussi; alors dans sa quatorzième année (*en* 1775 *ou en* 1776 *par conséquent*), elle s'enfuit, mais non pas seule : elle emmena ses deux frères ; ou plutôt, avec le second, elle se réfugia chez les parents de son père, à Xhoris [1], tandis que l'aîné allait demander l'hospitalité en Allemagne à un parent du nom de Campinado (*nom à ne pas oublier, car Théroigne s'en décora, ou masqua, pendant ses années de vie galante, en Angleterre et en France*).

A Xhoris, elle fut encore malheureuse; elle retourna à Liège, mais sa tante ne la traita pas mieux que précédemment. C'est alors qu'elle se plaça comme vachère dans un village du Limbourg. Puis elle fut coutu-

1. Village aujourd'hui de la province de Liège, alors de la principauté de Stavelot.

rière et « gouvernante d'enfants » chez une dame de Liège. Puis, à Anvers, à seize ans (*donc en* 1778 *ou* 1779), elle rencontra la dame qui la prit comme demoiselle de compagnie. Cette « madame Colbert », qu'elle devait suivre à Londres quatre ans plus tard, eut pour elle « les soins d'une mère ». « Elle me fit apprendre la musique, écrivit Théroigne dans son autobiographie, d'abord pour concourir aux progrès de sa fille, avec qui je chantais des duos, ensuite dans l'intention de me faire un état en chantant dans les concerts de Londres. » Mais ce que Londres réservait aux vingt ans d'Anne-Josèphe, c'était seulement l'aventure avec l'Anglais. Elle le connut chez sa protectrice : il était beau et devait être fort riche à sa majorité, qui était proche ; aimée, elle aima ; cependant elle résista un an ; il dut même l'enlever de force ou à peu près (1783). Il lui avait promis de l'épouser quand il serait majeur.[1] (*Et, certainement, parmi les différences, on a remarqué des analogies entre cette confession plus ou moins sincère et le commencement de la fable imaginée par Lamothe-Langon*).

Mais nous devons dire qu'il y a dans les *Confessions* un autre récit, moins avantageux, des débuts amoureux de la jolie Belge.

Emané du baron de Mengin-Salabert (en juillet 1791, comme on sait par la lettre de M. Winter), ce récit la donne pour maîtresse d'abord à un avocat chez lequel elle était « servante » à Liège ; l'Anglais est le second amant, et c'est à Liège aussi qu'il le devient. Il a été « émerveillé par sa voix de sirène », un jour qu'elle

1. PP. 80, 84 et 90 des *Confessions*.

chantait au bord de la Meuse en blanchissant du linge. Il l'emmène à Spa, puis à Londres, où il lui fait apprendre la musique[1]. Et cette première version, assez piquante en son détail, de la tradition recueillie par M. Fuss, n'a rien en soi d'inadmissible. Le moment venu, il apparaîtra que le baron de Mengin-Salabert fut un accusateur d'une crédulité ou d'une fantaisie étonnante contre la *patriote* de 1789 et de 1790; mais son témoignage sur les antécédents de la révolutionnaire n'est pas indigne d'attention. Cet ennemi fanatique et jovial ne savait pas seulement, de façon plus ou moins exacte, la liaison avec l'Anglais; il savait même que la « mignonne », comme il l'appelle, « à l'âge de treize ou quatorze ans, gardait les vaches », et aussi que, plus tard, comme nous le raconterons, elle avait paru « dans les concerts ».

La suite du récit de la prisonnière à M. de Blanc fait durer jusqu'en 1787 la liaison avec l'Anglais. Liaison lamentable après un temps de félicité, sans que Théroigne, s'il l'en fallait croire sur parole, eût eu le moindre tort. A peine en possession de sa fortune, le jeune homme avait changé : au lieu de se préparer à épouser sa maîtresse, il avait voulu partir avec elle pour Paris, où il s'était abandonné à tous les genres d'excès. Il l'avait, il est vrai, dotée de 200.000 livres de France. Elle réussit à le ramener en Angleterre, mais non à l'arracher à la débauche. L'aimant toujours, mais n'ayant plus le courage de vivre avec lui, elle le quitta.

Selon Mengin-Salabert, la rupture aurait eu lieu beaucoup plus tôt, et c'est Théroigne qui aurait été quittée. Le certain est qu'elle mentit à M. de Blanc en

1. P. 145.

n'avouant pas qu'à Paris elle avait agréé un autre amour, ou plutôt s'était laissée entretenir par un personnage dont, cependant, elle parla, mais comme d'un soupirant d'abord timide, puis éconduit le jour où il avait osé se déclarer. Peu après son arrivée à Paris, elle avait, dit-elle, placé 50.000 livres à fonds perdus, à 10 0/0, chez un vieillard qui lui témoigna bientôt la plus vive sympathie, mais avec une décence parfaite. Il ne se trahit qu'au moment où il la vit prête à retourner en Angleterre. Plus d'une fois elle avait eu, en rentrant chez elle, la surprise de cadeaux d'une assez grande valeur, sans pouvoir en deviner la source : le vieillard la lui découvrit ce jour-là, dans son amer chagrin du départ résolu, et il lui fit des reproches auxquels elle répondit en le forçant de reprendre tout ce que le mystère l'avait obligée à garder. Joli conte, dont M. de Blanc fut dupe jusqu'à l'heure où il eut sous les yeux des lettres du vieil amant, saisies lors de l'arrestation de l'héroïne et envoyées à Vienne. Sans doute, Théroigne n'avait pas aimé l'homme qui les avait gémies; mais ce n'en était que plus fâcheux : elle apparaissait bien sous la figure d'une courtisane, et dès un temps où elle voulait avoir offert encore, auprès d'un libertin, une noble image d'amour quand même. Le malheureux vieillard était le marquis de Persan. Devenue sa maîtresse en 1785, — peut-être l'année précédente, — elle avait été aussi cruelle à sa « bourse » qu'à son cœur : le mot est de lui, dans la quatrième et dernière des élégies en prose que M. Strobl-Ravelsberg aurait dû publier intégralement, mais dont il a donné le plus curieux. La liaison, à demi brisée en 1787, fut définitivement rompue en 1788.

Ce n'est pas, du reste, à M. Strobl-Ravelsberg, mais aux Goncourt, qu'on doit la publication de la plus ancienne des pièces connues, relatives à cette liaison. Voici le document, acte notarié du 21 avril 1786, auquel songeait Théroigne quand elle disait avoir placé 50.000 livres à 10 0/0 chez le vieillard qu'elle ne nommait point :

Anne-Nicolas Doublet de Persan, chevalier, marquis de Persan, comte de Dun et de Pateau, reconnaît à demoiselle Anne-Josèphe Théroigne, mineure, demeurant rue de Bourbon-Villeneuve, cinq mille livres de rentes annuelles et viagères exemptes de toute imposition, payables en deux termes, de six mois en six mois : la présente constitution faite sur le pied de cinquante mille livres que mondit sieur marquis de Persan reconnaît et confesse avoir reçues de la demoiselle Théroigne. Il pourra se libérer en rendant la somme.

Evidemment, ce contrat reposait sur une fiction. Un galant mensonge faisait du protecteur de la jeune femme le débiteur qui lui pouvait décemment constituer cette rente. Et déjà, en 1785, le vieil amant avait été si généreux qu'il put écrire en 1787 : « J'ai tout sacrifié... il y a deux ans ». Il avait « tout sacrifié » pour la retenir, car elle voulait déjà le quitter : c'est même ce qui nous a fait penser que la liaison pouvait dater de 1784.

Mais quand, au juste, Théroigne était-elle venue à Paris ? Y avait-elle, réellement, suivi l'Anglais, ou bien y vint-elle seule pour y chercher fortune, ou encore avec un autre amant ? Enfin, en Angleterre, quelle avait été, véritablement, sa vie ? Ces questions recevront peut-être un jour, du hasard d'une découverte

ou d'un bonheur de recherches, des réponses assez piquantes : par exemple si l'on apprenait qu'en Angleterre la future amazone s'était mariée. Les *Confessions* (p. 182) ont révélé qu'elle eut une fille, appelée Françoise-Louise dans un document et « feu mademoiselle Septenville » dans un autre ; malheureusement, les deux pièces, postérieures à la mort de l'enfant, — l'une est du 18 avril 1788, l'autre du lendemain, — sont simplement deux reçus, le premier d'une somme de 360 livres qui payait à un nommé Kertzen la pension et les frais de maladie de la pauvre petite, le second d'une somme de 67 livres touchée par Cervenon, du collège royal de chirurgie, à Paris. On ne sait donc ni où, ni quand, ni de quelle aventure était née cette fille de Théroigne ; mais, d'autre part, dans un contrat passé en 1787 avec un homme dont nous aurons à nous occuper, le célèbre chanteur Tenducci, Théroigne se faisait ou se laissait donner plusieurs noms : Le Compte, Campinado et « Théroigne Spinster [1] », comme si elle avait été la femme d'un Spinster, ou même l'était encore. Dans son autobiographie, elle raconta qu'en 1787, ignorant la mort de son père [2], et voulant aller le voir et lui faire accepter une partie de sa fortune, — effectivement elle alla en Belgique cette année-là, — elle avait « résolu de dire » qu'elle était veuve et tenait tout son bien de son mari. « Si je n'avais pas usé de cette précaution, assurait-elle, je n'aurais pas osé paraître devant mon père... En conséquence je pris un nom anglais » [3], celui de Spinster, inséré pour cette raison dans le contrat avec Tenducci.

1. *Les Confessions*, p. 90.
2. Pierre Terwagne mourut le 27 juin 1786.
3. *Les Confessions*, p. 89.

Mais il se pourrait que cette prétendue *invention* de piété filiale eût été *inventée* par la prisonnière afin de cacher à son juge certains points de sa vie : autrement dit, qu'en 1787 Théroigne fût veuve ou qu'elle eût un mari dont elle se serait séparée ou qui l'aurait quittée pour des motifs d'un aveu difficile pour elle ; et, d'hypothèse en hypothèse, on arriverait à se demander si ce mari — ce Spinster — n'était pas encore vivant en 1791, et si la crainte des révélations qu'il aurait pu faire n'expliquerait pas l'explication fournie par l'héroïne de l'insertion du nom dans le contrat. Aussi bien, on lit vers la fin des *Confessions* que « le nommé Spinster » avait appartenu et peut-être appartenait encore, en 1791, à un régiment d'infanterie anglais[1]. Mais, époux ou seulement amant de la jeune aventurière, ce qu'on voudrait savoir surtout, c'est quand il devint l'un ou l'autre et s'il n'était pas le père de la fille qu'elle perdit en 1788. Ce dernier problème se complique, il est vrai, du nom de Septenville donné à la petite morte dans le reçu du chirurgien. Enfin, l'origine du nom de guerre Campinado étant connue[2], il reste à découvrir ce que pouvait rappeler à Théroigne le nom de Le Compte. Elle déclara ne l'avoir jamais pris avant le contrat avec Tenducci ; mais pourquoi l'aurait-elle pris à cette occasion ? Selon toute probabilité, il représentait aussi une aventure, ou des aventures, qu'elle n'avait pas envie de confesser à M. de Blanc. — Elle avait, d'ailleurs, bien le droit de les lui cacher, son rôle politique

1. C'est pourquoi nous n'avons point osé supposer que ce Spinster fût le même que l'Anglais ravisseur. Cependant la supposition n'est pas interdite.

2. Michelet s'était figuré qu'elle se le fit « en mémoire de son pays (la Campine) ».

étant seul en cause. — Ajoutons qu'il est permis de se demander si, à Londres, un moment, elle n'avait pas été chanteuse, comme on verra qu'elle le fut à Gênes peu avant la Révolution. C'est à Londres que Mengin-Salabert la fait débuter « dans les concerts ». Et si, au résumé, nos hypothèses semblent charger de trop d'événements le temps qu'elle aurait passé en Angleterre, nous observerons qu'elle y passa peut-être un plus long temps qu'elle ne le dit : rien ne prouve, qu'elle eût déjà vingt ans lors de son départ de Belgique.

A Paris, où, d'après son récit, elle serait arrivée, comme on sait, avec 200.000 livres, et où M. de Persan multiplia pour elle les sacrifices, elle aurait, selon Beaulieu, ruiné plusieurs « personnages assez considérables ». Non pas, d'ailleurs, par avidité ; « pour ses menus plaisirs ». (*Essais historiques*). Mais Beaulieu ne nomme pas ces personnages, et peut-être n'eût-il pu citer que le marquis. Dans la note de l'*Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté*, il avait écrit seulement de la « fille entretenue » : « Abandonnée par un amant qu'elle avait ruiné. » *Un amant!* et, sans nul doute, M. de Persan, bien que celui-ci, au vrai, n'eût pas abandonné la prodigue : il avait dû, ce que Beaulieu ignorait, céder la place à Tenducci, qui, vieux viveur endetté, le vengea en pillant Théroigne de son mieux. D'autre part, si le *Répertoire universel, historique, biographique des femmes célèbres mortes ou vivantes* (1826-1827) affirme : « Sa dernière conquête fut le financier M. de Percans, qui, dès 1788, la délaissa », l'erreur saute aux yeux : il faut lire M. de Persan, qui n'était pas financier mais appartenait à

l'administration générale des Finances, dont il dirigeait un des départements (*Almanach royal*). Et, en définitive, on a le droit de supposer que, si la jolie fille le ruina, — mot peut-être excessif malgré tout, — elle eut la bonté de ne ruiner aucun autre homme en même temps.

Georges Duval a bien prétendu qu'elle avait été la maîtresse du « baron prussien Cloots »; mais il place la rencontre aux derniers jours de l'ancien régime. Théroigne, dit-il, était « à peu près réduite à la misère par la disparition successive de ses adorateurs », qu'elle avait comptés « par douzaines », quand elle eut la chance de plaire au baron. Il ajoute : « Tous deux firent quelque temps bourse commune; mais elle commençait à s'épuiser (*la bourse*) lorsque survint la Révolution française, qui ouvrit une voie de salut à tous les hommes perdus d'honneur et de dettes, aux gens de sac et de corde de tous les pays... » (*Souvenirs de la Terreur*). Ce serait donc même après Tenducci — elle rompit avec le chanteur à la fin de 1788 — que la future *patriote* aurait eu le futur *Orateur du genre humain*, *Anacharsis Cloots*. Mais, pour n'avoir pas à reparler de cette histoire entièrement de fantaisie, nous ferons remarquer tout de suite : 1° que Jean-Baptiste du Val-de-Grâce, baron de Cloots, né prussien en effet, près de Clèves, en 1755, possédait 100.000 livres de rente quand « survint la Révolution »; 2° qu'à l'époque où il serait devenu l'amant de Théroigne il était au Maroc ou à Lisbonne (*Anacharsis Cloots*, par G. Avenel, livre I), et elle à Gênes. Il revint à Paris après la prise de la Bastille; elle y était rentrée bien avant, le 11 mai. (*Les Confessions*, p. 95).

Quant aux « douzaines » d'adorateurs qui auraient joui de la belle, Duval, bien entendu, les laisse tous, impartialement, à la cantonade ; et l'on aurait beau dire qu'on ne prête qu'aux riches, la demi-mondaine ne paraît pas même avoir, pour le plaisir, trompé M. de Persan avant 1787, année où Tenducci, bien que ce fût un castrat, et laid, et vieux, la fit, selon Villiers, « raffoler de sa personne ». (*Souvenirs d'un déporté*, 1802).

Il y a cependant un point assez inquiétant. Quand, pour la première fois, en 1785, elle voulut rompre avec le marquis, elle s'était prise d'enthousiasme pour un chanteur italien, le célèbre ténor Giacomo David, et l'on peut se demander si cet enthousiasme n'alla point de l'artiste à l'homme, qui avait trente-cinq ans. Elle voulait le suivre en Italie pour y chanter avec lui. C'était entre eux chose convenue[1]. Du reste, il est à noter que les amitiés les plus vives de la protégée du marquis — elle avait sans doute un salon comme la *patriote* en eut un — furent pour des Italiens ou d'autres « étrangers ». « Vous m'avez toujours maltraité quand je ne vous faisais que du « bien, écrivait « M. de Persan dans sa dernière lettre », et vous avez toujours été la dupe de tous les italiens et étrangers dont vous avez fait vos amis. » (*Les Confessions*, p. 180). Malheureusement David est le seul que l'on connaisse. On ne l'avait pas encore entendu à Paris lorsque, en 1785 (quinzaine de Pâques), il parut au Concert spirituel ; il n'y réussit pas pleinement, le public parisien n'étant pas habitué aux *broderies* du chant à la mode en Italie ; la résistance ne tomba qu'au retour du grand artiste l'année suivante. (*Mercure de France*, 15 avril 1786).

1. *Les Confessions*, p. 178.

Mais, probablement, Théroigne avait pris en Angleterre le goût de ces ornements de la virtuosité italienne, non moins admirés à Londres qu'à Florence, Venise ou Naples. Et, en admettant qu'elle ait aimé l'homme, certainement c'est la *dilettante*, la musicienne, non la femme, qui d'abord se passionna pour le ténor discuté; comme c'est la musicienne qui, deux ans plus tard, livra la charmante au vieux castrat. Mais sa résolution un moment d'aller chanter en Italie avec David pour guide et maître, voilà le plus curieux de l'épisode, et par où, d'avance, achève de s'expliquer l'aventure avec Tenducci; car ce n'est pas seulement par une sorte de vertige d'admiration pour le soprano que la courtisane devint sa maîtresse, si l'on peut dire : elle voulut réaliser sous ses auspices le rêve de gloire, et aussi de fortune, dont les sacrifices du marquis n'avaient pu la détacher qu'en apparence. Elle eut Tenducci pour professeur, sans doute avant de l'avoir pour amant, et se rendit avec lui à Gênes en 1788, le contrat de 1787 stipulant même qu'elle chanterait au théâtre.

Évidemment, la future amazone était née ambitieuse, et le « démon de la musique », suivant un mot de M. de Persan, la posséda. La tradition d'après laquelle l'Anglais l'aurait enlevée en lui inspirant le désir d'une existence de virtuose est moralement vraie, s'il n'est pas prouvé qu'elle le soit réellement. En tout cas, l'amour du marquis fut un duel de trois ou quatre ans avec le « démon » qui, selon cette tradition, l'aurait déclassée en l'exilant puis jetée dans la galanterie. La disproportion des âges fit le duel plus inégal, mais il n'en faudrait pas exagérer la part d'influence. La passion de Théroigne pour Tenducci indique assez que les avantages de la jeunesse en amour n'avaient pas grand

prix aux yeux de l'exaltée. C'est là, d'ailleurs, un point sur lequel nous aurons à revenir. Il suffit ici de constater que les soixante ans du marquis auraient pu ne pas déplaire si la « fille entretenue » avait eu l'âme de sa condition. M. de Persan, même, n'eut soixante ans qu'en 1788[1].

Elle n'avait pas l'âme de sa condition. Voilà ce que nous ne saurions trop souligner. Elle aimait le luxe, et dans ses mains l'argent se volatilisait, pour ainsi dire ; mais, dans la même lettre où — après la rupture — le marquis gémissait : « Oui,... vous avez cruellement affligé et mon cœur et ma bourse », il se montrait encore non seulement épris, mais plein d'estime malgré tout pour l'ingrate. « Adieu, chère amie, terminait-il,

1. On ne trouve la date de sa naissance ni dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, de La Chenaye-Desbois et Badier, ni dans l'*Annuaire de la Noblesse*, de Borel d'Hauterive; mais le chef actuel du nom, arrière-petit-neveu du personnage, M. le marquis de Persan, consul général à Varsovie, nous a certifié que son arrière-grand-oncle était né en 1728.

M. Marcellin Pellet l'avait vieilli assez sensiblement en lui donnant pour mère « cette Mme Doublet de Persan dans le salon de laquelle prirent naissance les fameux *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont ». Cette Mme Doublet, née Legendre, mariée en 1698, était devenu veuve en 1723. Son mari, du reste, était un Doublet de Breuillepont (et non de Persan); et l'erreur initiale de M. Marcellin Pellet est d'avoir confondu ce Doublet de Breuillepont, secrétaire des commandements du Régent, avec Nicolas Doublet, marquis de Persan, conseiller au Parlement, puis maître des requêtes et intendant du Commerce, qui épousa en 1724 Marie-Madeleine Frezeau de la Frezelière ; mariage d'où naquit d'abord le futur protecteur de Théroigne.

Il faut dire pour l'excuse de M. Marcellin Pellet que les Breuillepont et les Persan étaient issus de la même souche, laquelle avait fourni trois branches : celle des seigneurs et marquis de Persan, celle des seigneurs et marquis de Bandeville, celle des seigneurs (non marquis) d'Olbot et Breuillepont. Le titre de marquis porté par les Persan ne fut d'ailleurs régularisé, par lettres patentes, qu'en 1764, en faveur précisément de notre Anne-Nicolas Doublet de Persan, dont le père était mort en 1757.

Les Goncourt n'avaient, eux, commis aucune erreur, n'ayant rien dit de la famille ni du personnage, et M. Strobl-Ravelsberg ne s'est pas trompé non plus, n'ayant pas été plus curieux.

comptez sur les sentiments que vous m'avez inspirés et qui, malgré vos torts envers moi, ne finiront qu'avec la vie de celui qui vous aimera et vous *honorera* toujours. » (*Les Confessions*, p. 180-181). C'est qu'il savait toute la fierté de ce caractère, poussée jusqu'à un orgueil dont il avait eu à se louer s'il avait eu à s'en plaindre. Il s'était désolé de n'avoir pas obtenu au moins « la douceur, cet abandon, cette confiance qu'un homme qui aime doit attendre de la femme qui lui est attachée » (*ibid.*, p. 177); il avait maudit les « grands airs » où souvent se heurtait sa pauvre tendresse presque inutilement généreuse; mais cet orgueil de l'*artiste-née déchue*, comme certainement elle s'apparaissait à elle-même dans l'impatience de son obscurité dorée, avait tenu Théroigne à l'écart du monde des filles, et elle n'avait pas compromis l'amant qui, marié[1], père d'un fils de plus de trente ans[2], d'une fille de vingt[3], maître des requêtes[4] et intendant du département des péages[5], devait si fortement désirer que sa liaison avec elle demeurât secrète. Les Goncourt ont fait une jolie phrase, mais fausse, en écrivant : « Elle plaît à la mode, le scandale la dote. » La mode l'ignora, et c'est le mystère qui la dota. La preuve en est dans la page du comte Thomas d'Espinchal qu'a publiée *l'Intermédiaire des chercheurs :* « Les personnes, qui, comme moi, fréquentaient beaucoup les spectacles et les endroits publics avant 1789, peuvent se rappeler que, peu

1. Il avait épousé en 1752 Anne-Adélaïde Aymeret de Gazeau.

2. Né en 1753, ce fils avait épousé en 1779 une demoiselle de Wargemont. (Voir les *Mémoires* de la baronne d'Oberkirch, ch. xxv).

3. Adélaïde-Félicité, née en 1766.

4. Depuis 1754. Il avait été reçu conseiller au Parlement en 1748.

5. Dans l'*Almanach royal de* 1789, il est intendant du Commerce, mais toujours pour le département des péages, lequel, en 1786, — à prendre l'année du plein de la liaison, — relevait des Finances,

d'années avant, il parut fréquemment à l'Opéra, et particulièrement au Concert spirituel, et seule dans une grande loge, une *inconnue* se faisant appeler Mme Campinados, couverte de diamants, ayant équipage, venant du pays étranger, ayant bien l'air d'une fille entretenue, mais *laissant ignorer la source de ses dépenses*. C'est la même personne qui, depuis la Révolution, a reparu sous le nom de la D^lle^ Théroigne de Méricourt. »

Les auteurs des *Portraits intimes du* XVIIIe *siècle* s'étaient fiés sans doute à un mot d'Esquirol : « célèbre courtisane ». Pourtant ils connaissaient la chronique galante de l'époque, où il se trouverait bien sur la courtisane, si elle avait marqué, une anecdote ou une épigramme. Puis ils devaient savoir qu'en 1789 et 1790 aucun des hommes de lettres et des Constituants qui fréquentèrent chez elle ne soupçonna même la révolutionnaire d'avoir été ce qu'il y avait si peu qu'elle n'était plus. Ils devaient savoir, enfin, que les pamphlétaires royalistes de la Révolution ne purent soutenir leurs fantaisies sur le passé de Théroigne d'une parcelle quelconque de vérité. — Du moins, tout ce qui fut connu de certains de ces ennemis, dont nous dirons les inventions bouffonnes ou obscènes, c'est qu'elle avait voyagé. Encore témoignent-ils d'une ignorance bien remarquable en ne la faisant pas venir à Paris avant 1789. Et, pour tous, sa renommée de courtisane commence avec sa réputation de patriote. Même dans le pamphlet qui lui attribue le plus d'aventures avant la Révolution et les plus ignobles, dans le *Précis historique sur la vie de Mademoiselle Théroigne de Méricourt*, ce n'est qu'en prenant pour amants les députés les plus populaires de 1789 qu'elle s'illustre comme femme galante.

Et voilà de quelles plaisanteries, assez misérables, sortit la tradition qui fit écrire à Esquirol avec une entière bonne foi : « Téroenne ou Théroigne de Méricourt était une célèbre courtisane... » Car, nous avons eu tort peut-être de ne pas donner tout de suite l'explication, les mots *célèbre courtisane* s'appliquaient, dans la pensée d'Esquirol, non particulièrement à la fille entretenue d'avant la Révolution, mais aussi et surtout à l'héroïne, qui, on le verra, fut chaste. Du reste, Esquirol n'avait que vingt et un ans quand Théroigne disparut de la scène politique. Il ne la vit qu'à la Salpêtrière.

Mais les diamants étalés au Concert spirituel et à l'Opéra par la prétendue « Campinados », son équipage, tout le train de maison qu'on peut lui supposer, ce serait donc enfin l'illustration des soupirs de la « bourse » du marquis ! et la preuve qu'en trois ou quatre ans il put être ruiné. Nous appuyant sur des traditions de famille, que l'arrière-petit-neveu de cet Anne-Nicolas Doublet de Persan nous a permis d'utiliser, nous distinguerions volontiers entre les deux questions. En effet, à tout ce luxe, à toutes ces dépenses qu'il devait soutenir, la fortune du marquis aurait peut-être résisté, si, à l'époque où il s'éprit de Théroigne, la très considérable fortune avait été intacte ; mais il est à croire qu'elle ne l'était plus ; qu'il avait fait plus d'une folie pour d'autres amours ; que lui-même avait un train excessif, et qu'en définitive la future amazone acheva seulement la ruine du galant dissipateur. Encore devons-nous préciser, car il y a ruine et ruine. Celle du marquis ne fut pas totale. En 1790 ou 1791 il dut vendre le château de Persan (près de l'Isle-Adam), et certainement ce fut le plus amer

sacrifice; mais, en 1793 et 1794, il possédait encore, dans la Creuse, un château magnifique, le château de Saint-Germain-Beaupré, deux fois historique, d'abord par un séjour de Henri IV, qui l'avait fait reconstruire, ensuite par un séjour de la *Grande Mademoiselle :* terre et château où l'ancien protecteur de la Luxembourgeoise put demeurer caché pendant la Terreur; où même, selon Henri de Latouche, il aurait un moment donné l'hospitalité au girondin proscrit Grangeneuve. (*Grangeneuve*, roman, 1835, t. II, p. 270-279). Lorsqu'il mourut — à quatre-vingt-huit ans (1816) — il n'avait plus que l'hôtel de la rue des Petits-Augustins (rue Bonaparte) qu'il habitait quand il connut Théroigne. C'est là qu'il mourut. Mais on n'a pu nous dire à quel moment il vendit Saint-Germain-Beaupré; et, de ce dernier grand sacrifice, il serait au moins téméraire de vouloir rendre responsable, même indirectement et partiellement, la protégée de 1785-1788.

Puis, est-il sûr que Théroigne ait menti, à Kufstein, en se disant riche de 200.000 livres lors de son arrivée à Paris? Et une observation assez piquante, c'est que peut-être elle n'aurait pas menti non plus en assurant avoir prêté au « vieillard » une somme de 40.000 livres[1] — à distinguer de celle, fictive, de 50.000 inscrite dans l'acte notarié de 1786. Deux raisons nous ont inspiré l'observation. 1° L'invention du prêt de ces 40.000 livres s'expliquerait aussi mal que se conçoit bien la fidélité de la prisonnière à la fiction de l'acte; 2° il y a dans l'avant-dernière lettre du marquis (octobre 1787) un passage pouvant faire supposer qu'en effet elle

1. *Les Confessions*, p. 85.

était venue sérieusement en aide, un jour, à l'homme qui lui avait été généreux, comme il l'a écrit, « au-delà de *ses* forces ». Voici le passage, après trois lignes sur la rente de 5.000 livres constituée par l'acte : « Accordez-moi un an *pour le reste*... Je paierai de six mois en six mois avec l'intérêt, *ainsi que votre rente* ». (*Les Confessions*, p. 178). A cette date, les embarras d'argent de M. de Persan étaient déjà considérables ; au contraire, si prodigue qu'elle fût, Théroigne put placer « dans les fonds publics », l'année suivante, 40.000 livres — peut-être les mêmes qu'elle aurait prêtées au marquis et qu'il aurait rendues. Elle en eut « à 8 pour cent » une rente de 3.200 livres, dont nous aurons à reparler, moins, heureusement, que de la rente de 5.000, autour de laquelle s'engagea et se poursuivit, du commencement de 1789 à la fin de 1790, un combat lamentable entre les deux anciens amants. De plus les diamants et l'« argenterie » de la jolie fille représentaient bien à ses yeux « 30.000 livres ». (*Ibidem*, p. 89).

La catastrophe dont les embarras du marquis dès 1787 étaient le prélude fut du reste morale par contre-coup. C'est-à-dire que, selon toute apparence, on le força de résigner ses fonctions. Dans l'*Almanach royal* de 1790, son nom ne se trouve plus sur la liste des maîtres des requêtes et ne se trouve pas sur celle des maîtres des requêtes honoraires; et il n'est plus intendant du Commerce, il n'est plus rien. Mais, on l'a vu par l'âge jusqu'où il vécut, il avait un tempérament d'une élasticité merveilleuse; et ceci nous ramène à la phrase où Beaulieu accuse Théroigne d'avoir ruiné plusieurs personnages, car c'est « de plus d'une manière », jette-t-il gauloisement, qu'ils auraient été sa proie. Incidente que précisent — d'une précision

superflue — ces mots tout de même intéressants : « A l'époque de la Révolution, *fatiguée des jouissances* qu'on lui avait trop bien payées... ». Beaulieu savait que la patriote n'eut pas d'amant ; mais d'abord il se vengeait d'avoir à en convenir en enveloppant l'aveu dans ce portrait : « La plus innocente galanterie lui fait froncer le sourcil (en 1789-1790), et la voluptueuse Cypris est... métamorphosée en une grave et sévère Minerve. Cette adroite grimace en impose... à tout le monde, pique l'amour-propre, agace même le cœur de ceux qui l'ont trouvée jolie ». (*Essais historiques*) [1]. Puis son royalisme *voulait* s'expliquer la métamorphose surtout par une lassitude de la chair aux excès répétés du plaisir : et, ainsi, la légende était vraie de la vie de « débauche » dont avait parlé Peltier. Mais Peltier et, à sa suite, Maton de la Varenne donnaient une raison péremptoire du changement de leur débauchée ; Beaulieu, qui, évidemment, ne croyait pas aux « maladies honteuses » de l'ancienne courtisane, se payait de mots. Si Théroigne avait été une mangeuse d'hommes, en même temps qu'une dévoreuse de fortunes, ce n'est pas à vingt-six ans qu'elle se serait refroidie. A vingt-six ans, une Messaline est encore presque une débutante, son passé de « jouissances » fût-il déjà copieux. Et le certain, c'est que, pour un homme que l'ardente « Cypris » eût épuisé, le vieux marquis dura bien longtemps. Mais — ces amours, où elle n'aima pas, mises à part — il faut enfin y insister : quand bien même, de 1780, environ, au commencement de la Révolution, Théroigne aurait eu plus d'aventures, voire beaucoup plus, qu'on n'a le droit de lui en sup-

1. T. II, pp. 51-52.

poser, ce ne serait pas à dire, avant la connaissance d'une *preuve*, qu'elle fut sensuellement passionnée ; car, jusqu'ici, la vraisemblance est que l'amoureuse fut surtout une cérébrale. *Très femme* par ses facultés d'enthousiasme, mais par là seulement, ou à peu près, elle aurait naturellement trouvé dans la Révolution l'emploi total et supérieur de ces facultés; la Révolution les aurait absorbées en les développant; et les surprises du cœur ou les amours de tête dont n'aurait pu se défendre la possédée de la musique, — exemple sa passion pour Tenducci, — l'envoûtée du patriotisme en eût été superbement à l'abri.

Sans doute, à cette psycho-physiologie, il y a deux objections possibles : l'une générale, l'autre *d'espèce*... ou relative à la liaison avec le castrat. On pourrait, à propos de cette liaison, insinuer que Théroigne était peut-être en amour... une excentrique : soit de nature, soit que des amants de l'âge du marquis lui eussent peu à peu faussé le goût ; mais, vicieuse de complexion ou dépravée, elle fût allée quelque jour, fatalement, jusqu'où allèrent tant de courtisanes, d'actrices et de cantatrices, ses contemporaines, qui cependant retrouvaient le chemin de Cythère entre ces fugues à Lesbos. Or Théroigne n'eut d'amitiés connues que masculines. Surtout, elle n'aimait pas « les femmes françaises » : le mot est d'elle, cité par Dulaure[1] ; et, s'il peut surprendre quand on sait le féminisme militant et militaire de l'amazone de 1792, on reconnaîtra que n'avoir pu découvrir encore, même à celle-ci, une amie, c'est un résultat négatif fort significatif. Autour de la citoyenne Lacombe, nous montrerons un état-

1. *Esquisses historiques*, t. I, p. 331.

major de femmes ; Théroigne, comme Olympe de Gouges, appela les femmes à la liberté, à l'égalité avec l'homme, elle ne se plut qu'avec des hommes. — Quant à l'objection générale, on l'a devinée probablement : c'est la raison que donnaient Peltier et Maton de la Varenne, illustrée de la découverte que la chanteuse, encore à moitié courtisane, revint malade d'Italie[1]. Et ce serait là un argument décisif en effet, s'il en résultait la preuve de ce qui ne paraît pas admissible : savoir que la maîtresse du marquis et de Tenducci fut une bacchante.

C'est à Londres que Théroigne connut Tenducci, en 1787. Le marquis avait dû se résigner à la laisser retourner en Angleterre « pour deux mois » (*les Confessions*, pp. 179-180); elle y resta une demi-année et en ramena le soprano, son « maître de musique ».

Puis, de Paris, après un projet abandonné de voyage artistique en Espagne avec ce « maître », elle partit seule pour le voyage, dont nous avons parlé, au pays natal ; enfin, de retour à nouveau, avec ses frères et le demi-frère qu'on connaît, elle repartit encore — pour l'Italie (1788).

De Londres, elle avait sèchement informé le marquis de son dessein, bien arrêté cette fois, de se vouer à l'Art ; ce qu'elle n'avait pas dit, c'est qu'elle s'était liée

1. P. 193 des *Confessions*. Malheureusement, M. Strobl-Ravelsberg a remplacé par une phrase oratoire, mise dans la bouche d'un haut fonctionnaire de la Chancellerie, à Vienne, les documents émanés de médecins qui se trouvent aux Archives Impériales et Royales. « Votre sang a été corrompu en Italie jadis, s'écrie ce fonctionnaire. On pourrait vous faire enfermer, madame, pour préserver la santé publique. » Ce qui, assurément, est clair ; mais en histoire il n'y a pas de *phrases* qui puissent tenir lieu de la *preuve* et du *détail*. Quel que soit ce détail, l'histoire l'exige.

avec Tenducci. Mais, semble-t-il, les deux hommes se rencontrèrent chez elle, à Paris. M. de Persan soupirait dans sa dernière lettre, adressée à la chanteuse de Gênes : « A peine ai-je pu causer avec vous un quart-d'heure, seul! » Quant à décider s'il crut que l'Italien, du rang de professeur, avait été promu à celui d'amant, c'est impossible. Tenducci n'est pas même nommé dans cette lettre, où deux fois pourtant il s'agit de lui; la première fois il est appelé le « virtuose », la seconde « votre maître ». Et du reste, c'est seulement sur la foi de Villiers — *soutenue d'un ensemble de probabilités* — qu'on peut affirmer que l'élève fut aussi la maîtresse de l'espèce de monstre. Le récit de Villiers, tout seul, ne serait pas une garantie suffisante; il est même taré d'erreurs qui le rendraient absolument suspect : erreurs sur Tenducci, à qui Villiers inflige plus de soixante ans en 1787, et qu'il fait mourir en 1789, quand la vérité est que le castrat, né vers 1736, mourut après 1800; erreurs sur Théroigne, qui serait revenue d'Italie dépouillée de tout son argent, de tous ses diamants et de toute son argenterie et qui, à Paris, aurait été « le coryphée des tricoteuses de Robespierre », quand la vérité est que Tenducci lui escroqua seulement de l'argent, et qu'elle ne fut jamais Robespierriste. Néanmoins, si nous avons tracé de l'exaltée et de la musicienne une image juste et vivante, le doute n'est guère possible sur l'essentiel du récit. Tenducci était encore en 1787 fort admiré du public anglais. On n'ignore pas, d'ailleurs, que le XVIIIe siècle, en Angleterre comme en Italie et en Allemagne, fut l'âge d'or des castrats, qui avaient fait du chant pour le chant, du *bel canto*, un art merveilleux, et dont, en outre, la voix avait le privilège de pouvoir durer très longtemps;

parfois un demi-siècle. Les Italiens les nommaient les premiers des hommes (*primi uomi*). Leurs bonnes fortunes étaient nombreuses et brillantes; et Tenducci, précisément, peu avant l'époque où la jolie déclassée enthousiaste se serait *toquée* de lui, avait enlevé, paraît-il, une jeune héritière irlandaise.

A Gênes, que se passa-t-il, au juste, entre l'élève-maîtresse et le professeur-amant? La rupture semble avoir suivi de près l'arrivée du couple paradoxal ; et elle fut scandaleuse : il y eut un procès, Théroigne demandant l'annulation du contrat de Londres qu'elle déclarait avoir signé sans l'avoir lu. Elle ne se serait pas engagée sciemment, disait-elle, à chanter au théâtre. Les juges annulèrent et le soprano disparut. Il devait à sa dupe les frais de son voyage, qu'elle lui avait avancés, et une autre avance, de « deux cents louis sur les leçons qu'il avait encore à me donner ». (*Les Confessions*, p. 94).

Ce voyage, encore bien obscur, de l'aspirante virtuose en Italie, les Goncourt avaient commencé de le faire connaître, mais ils ne croyaient pas qu'elle eût emmené Tenducci. Les deux lettres d'elle qu'ils publiaient, adressées de Gênes au célèbre banquier parisien Perregaux en mars 1789, ne faisaient ni l'une ni l'autre allusion à quoi que ce soit de pareil à ce qu'on vient de lire. De son côté, M. Marcellin Pellet découvrit une lettre du 2 juin 1788, datée de Gênes aussi, adressée aussi à Perregaux ; et là, non plus, il n'était pas question du castrat. — Dans cette lettre, dit M. Marcellin Pellet, qui eut le tort de ne pas la donner intégralement, Théroigne « demande de l'argent sur les arrérages de la rente Persan, pour rembourser le marquis Jean-Luque Durazzo, qui a « fourni à ses besoins » pendant

son séjour à Gênes ». Séjour qu'elle a l'intention de prolonger, mais sans dire pourquoi elle est venue « dans cette superbe ville ». Or on peut lire dans la dernière lettre de M. de Persan : « Si vous avez cru que je vous négligeais, il fallait me le marquer aussitôt *votre saison finie à Gênes* », ce qui est décisif : elle était partie pour Gênes avec un engagement de chanteuse, et elle chanta, dans un concert probablement. Reste à savoir jusqu'à quel point elle réussit. Le supposable est que ses espérances furent déçues, l'autobiographie racontant : « Le dédain qu'on a pour les chanteurs en Italie et les désagréments que je venais d'éprouver (*son procès*) me dégoûtèrent de suivre la carrière musicale ». M. Strobl-Ravelsberg qualifie d' « exercée » la voix de la prisonnière de 1791, qui avait obtenu un piano et « chantait tous les jours » en attendant l'arrivée à Kufstein de M. de Blanc[1]; mais l'épithète d' « exercée » est assez froide. Peut-être Théroigne s'était-elle trompée sur la qualité de sa voix; en tout cas, il semble certain qu'elle ne parut devant le public, en Italie, qu'à Gênes.

Un passage de la lettre du 2 juin 1788, textuellement cité par M. Marcellin Pellet, prouve que le marquis financier plut beaucoup à la voyageuse. « Je serais bien charmée, disait-elle à Perregaux, de pouvoir être le moyen de vous faire agréer la correspondance d'un *si aimable seigneur* qui fait des affaires immenses chez vous (*à Paris*)... » Durant tout son séjour à Gênes, elle dut emprunter à *l'aimable seigneur*, comme en témoigne la première des deux lettres de mars 1789, datée du 9 : « Je vous prie d'envoyer une traite de cent

1. P. 56

louis à votre correspondant à Gênes, avec ordre de payer M. Durazo et de me donner le reste pour faire mon voyage jusqu'à Rome. »

L'autre marquis, le français, pouvait de plus en plus difficilement servir la rente bi-annuelle qu'il devait regretter amèrement d'avoir faite « viagère ». Mais il allait trouver dans Théroigne une créancière impitoyable. Elle chargea Perregaux du recouvrement des arrérages et finit même par lui prescrire la rigueur. La lettre du 9 mars commençait ainsi : « Monsieur, je suis fort reconnaissante des peines que vous vous êtes données pour me faire payer de M. de Persan. Je joins mon certificat de vie bien en forme, afin qu'il ne puisse plus trouver de détours, et que vous puissiez, en cas du moindre retard à me payer les six mois échus et ceux qui vont échoir le mois d'avril prochain, que vous soyez en droit, dis-je, d'en agir avec rigueur pour le forcer à s'acquitter avec moi tout de suite[1]. »

Théroigne partit pour Rome à la fin de mars. Son second frère, l'apprenti-peintre, l'y avait précédée. Elle comptait y demeurer « quelque temps », puis aller à Naples. Elle avait demandé des lettres de recommandation pour ces deux villes à Perregaux et à un banquier de Londres, Hammerslys, qui l'avait « déjà recommandée à son correspondant à Gênes ». Elle aimait le monde et « les marques d'estime ». Elle est manifestement heureuse de raconter à Perregaux, le 9 mars : « J'ai eu l'honneur de dîner hier avec votre ami le consul anglais, qui, à votre considération, m'a toujours

1. Nous avons trouvé le « certificat de vie » à la Bibliothèque nationale, département des Manuscrits. (*Nouvelles acquisitions françaises*, t. VIII, p. 157). Il est daté du 2 mars, signé Raulin, consul général de France à Gênes ; et on y voit que Théroigne demeurait « rue et parvis Saint-Jacques de Carignan ».

fait beaucoup de politesses depuis que je suis à Gênes. » Et peut-être se fût-elle attardée à Rome, aussi à Naples; mais le bruit de l'ouverture prochaine des Etats généraux l'enleva de Rome. Elle était à Lyon le 30 avril[1], et l'on sait déjà qu'elle arriva à Paris le 11 mai.

A Lyon elle avait dû vendre « la majeure partie » de son argenterie. Le 8 juin, elle engage au Mont-de-Piété de Paris un cadenas de bracelets de dix-huit brillants pour la somme de 315 livres. (Demarteau). Elle s'était installée près du Palais-Royal, à l'hôtel Toulouse[2]. C'est de là que, le 28, elle écrivait à Perregaux pour le remercier d'un envoi de livres qu'elle croyait perdus et lui rappeler une prière : « J'espère... que vous avez bien voulu recommander mon frère à Rome. Si, par hasard, vous ne l'aviez point fait, je vous prie de vous en souvenir, et de prier votre correspondant de veiller sur ses progrès et sur la personne chez qui il est en pension...[3] ».

Il s'agissait de l'apprenti-peintre, qu'elle avait laissé à Rome.

L'aîné des deux frères était à Liège. Le 22 mars, avant de partir pour Rome, Théroigne l'avait envoyé à Perregaux, le chargeant de remettre au banquier la lettre datée de ce jour; lettre où il n'était parlé que de ce Pierre-Joseph, et du projet d'établissement que la tendre sœur, la sœur au cœur maternel, avait fait pour lui. — Perregaux savait déjà, par la lettre du 9 mars, qu'elle voulait l'établir à Liège, où elle avait des

1. *Les Confessions*, p. 95.

2. *Les Confessions* disent : *Hôtel de Toulouse*, mais l'*Hôtel de Toulouse* était l'hôtel princier qui fut cédé à la Banque de France en 1808. L'hôtel Toulouse était rue des Vieux-Augustins (actuellement rue Hérold et rue d'Argout).

3. *Portraits intimes du* XVIII*e siècle*, p. 371.

parents dans le commerce. « J'aurais besoin de trois mille livres », avait-elle écrit, « pour acheter une place de contrôleur à mon frère aîné, afin que le revenu de cette petite place fournisse à ses besoins pendant qu'il étudiera dans un comptoir ». Le 22, elle priait Perregaux d'envoyer la somme à son correspondant liégeois, qui aurait « la bonté de payer lui-même » la « petite place ». Elle craignait qu'on ne fît « trop payer » à Pierre-Joseph ou qu'on ne lui conseillât « d'employer l'argent moins solidement ». « Je ne puis craindre autre chose », s'empressait-elle d'ajouter, « le jeune homme est très sage ». Ici, un mot curieux : Théroigne s'excuse de demander au banquier « tant de services », car, dit-elle, « vous ne me connaissez point », et « je ne puis donc réclamer près de vous que la générosité d'un cœur sensible ». Ce « cœur sensible » donnera dix louis au futur contrôleur, qui n'a pas l'argent de son voyage de Paris à Liège ; de plus, il le munira d'une bonne lettre de recommandation pour le correspondant liégeois, afin que celui-ci « le prenne dans son bureau pour apprendre ». — On verra ce que devint Pierre-Joseph Terwagne.

Quant à Perregaux, nous le retrouverons, jusqu'après le 10 août 1792, aussi dévoué pour l'amazone qu'il l'avait été pour la voyageuse.

III

LA PATRIOTE NAISSANTE. — LA PRISE DE LA BASTILLE LE PALAIS-ROYAL EN JUIN ET JUILLET 1789

La légende révolutionnaire de Théroigne lui donne un rôle déjà considérable en juillet. « Dès les premiers soulèvements, s'écrie Lamartine, elle descendit dans la rue... Au premier rang, elle avait forcé les grilles des Invalides pour en enlever les canons. La première à l'assaut, elle était montée sur les tours de la Bastille. Les vainqueurs lui avaient décerné un sabre d'honneur sur la brèche. » Et les Goncourt, encore plus lyriques : « Battez tambours, sonnez tocsins, marchez populaces !... Théroigne, enivrée, court, furieuse et brandissant la mort, devant les théories des faubourgs... Elle s'est armée aux Invalides ; elle a pris une tour de la Bastille. » Une tour de la Bastille ! C'est vraiment drôle pour qui sait que la Bastille ne fut pas prise d'assaut ; que, même, la forteresse était intacte quand le gouverneur, M. de Launey, capitula. D'ailleurs Théroigne n'est nommée dans aucun des récits contemporains. M. Marcellin Pellet a voulu, il est vrai, la reconnaître dans une héroïne dont parle le *Discours historique* publié par l'académicien Dusaulx en 1790, sous ce titre : *De l'Insurrection parisienne et de la prise de la Bastille;* héroïne qui ne « cherchait que la guerre », raconte Dusaulx, et qui « a depuis été mise au rang des vainqueurs de la Bas-

tille ». Mais Théroigne ne fut pas mise au rang de ces vainqueurs. M. Marcellin Pellet aurait pu le savoir comme nous, car le musée des Archives nationales possède le *Tableau des citoyens vainqueurs de la Bastille*, tel que l'avait dressé une commission d'électeurs de la Ville et de vainqueurs célèbres : tableau manuscrit, daté du 17 juin 1790, portant les signatures des commissaires et comprenant plus de huit cent cinquante noms. Celui de Théroigne ne s'y trouve pas... Non plus que sur une seconde liste, sans date, mais où il est fait mention d'un décret du 11 septembre 1793, liste comprenant tous les noms de la première et une centaine de noms nouveaux. — M. Marcellin Pellet aggrave son erreur jusqu'à l'inexplicable en faisant décerner à Théroigne « par décret du 19 juin 1790 » le sabre d'honneur qu'elle aurait reçu, d'après Lamartine, à la Bastille même, *sur la brèche*. Sabre aussi imaginaire que cette brèche, mais dont l'histoire est encore plus fausse, en cessant d'être pittoresque, quand on la rattache au décret voté le 19 juin 1790 par la Constituante et qui accordait à chacun des vainqueurs de la Bastille « *en état de porter les armes* » un brevet « honorable » avec « un habit et un armement complets, suivant l'uniforme de la nation ». Les vainqueurs hors d'état de porter les armes n'avaient droit qu'à un brevet; et il va de soi que Théroigne, comptée au nombre des vainqueurs, eût été rangée dans cette deuxième catégorie, *parce que femme*.

Du reste, tous les vainqueurs reconnus en juin 1790 étaient des hommes. C'est seulement le 19 décembre — plusieurs mois après la publication de l'ouvrage de Dusaulx (juillet) — qu'un décret de la Constituante, en accordant une pension de deux cents livres à

Marie Charpentier, « femme Haucourt », selon le *Moniteur*, « Haucerne », selon la seconde liste des Archives qui l'appelle aussi « Hauzert », promut une femme à la dignité de vainqueur. L'histoire n'a pas retenu le nom de cette Marie Charpentier. Cependant elle demeura la seule femme vainqueur; et le décret disait qu'elle s'était « distinguée au siège de la Bastille, combattant avec les hommes, signalant un grand courage », et qu'elle avait été « estropiée en cette occasion ». (*Moniteur* du 20 décembre 1790). Peut-être est-ce à elle que pensait le vieux Dusaulx, dont le tort serait simplement, dans ce cas, de l'avoir mise « au rang des vainqueurs » avant qu'elle n'y fût. Tort bien étrange tout de même, par parenthèse, Dusaulx ayant été, du premier jour au dernier, de la commission qui dressa le *Tableau* du 17 juin. Mais le certain, c'est qu'il ne pensait pas à Théroigne, car la jeune étrangère patriote était célèbre depuis des mois quand il publia son *Discours*, et, sans nul doute, il l'eût nommée.

La légende des premiers hauts faits de Théroigne date de 1836. Elle fut créée par Lamothe-Langon (T. II de la prétendue *Correspondance de la jolie Liégeoise*). Et, s'il n'y a pas à s'étonner que Lamartine — après Lairtullier — ait été dupe, il est surprenant qu'un historien comme M. Marcellin Pellet paraisse s'être également inspiré de cet ouvrage, non pas, précisément, en faisant participer Théroigne à ce qu'on appelle la prise de la Bastille, mais en osant certifier : « La belle Liégeoise se lança avec passion dans le mouvement. Elle suivit les manifestations populaires et assista, le 13 juillet[1], à la scène du Palais-Royal, où

1. M. Marcellin Pellet voulait dire : le 12.

Camille Desmoulins appela le peuple aux armes. Le lendemain matin, elle conduisit la foule aux Invalides, avec le procureur du roi, Ethis de Corny, pour y chercher des fusils. » Sans doute, hormis la dernière, ces assertions ne sont point un résumé fidèle des pages, autrement hardies, où l'héroïne de Lamothe-Langon raconte ses débuts dans l'émeute. Mais enfin, Théroigne se jetant *avec passion dans le mouvement*, etc., cela rappelle, à qui a parcouru la *Correspondance*, l'histoire extravagante du peuple soulevé le 12 par la prétendue amazone de juillet, et les récits qui suivent, d'une imagination non moins folle. Nous donnerons une idée de ce tissu d'inventions épico-romanesques en disant que Théroigne, après s'être écriée : « Une jeune fille commença la Révolution » (lettre XX), se représente, le 12, au bras de Danton, tandis qu'elle parcourt et enflamme Paris, puis, le soir, au bras de Robespierre, qui la reconduit jusqu'à sa porte (lettre XXI). Même le galant Robespierre voudrait « monter », mais elle refuse : elle est trop fatiguée. C'est, du reste, une conversation avec Mirabeau, son amant, sur les projets contre-révolutionnaires de la Cour qui lui a fait revêtir son amazone et prendre son « sabre » pour descendre « dans la rue ». Quant à ses exploits du 14, à l'Hôtel de Ville, aux Invalides et sous les murs de la Bastille, — « je me montrai la première au plus fort du feu », dit-elle, — on nous pardonnera de ne pas les décrire ; mais comment taire sa juste récompense, la Bastille prise ? « Maillard, Elie, Saint-Just et quelques autres », l'ayant placée « sur un fauteuil », et couronnée de lauriers, la portent « ainsi vers l'Hôtel de Ville », parmi les « cris de victoire » d'une « multitude de citoyens des deux sexes, tenant des branches

vertes ». — « C'est le triomphe de la beauté, me dit gaiement le marquis de La Fayette, qui vint au-devant de moi ». (Lettre XXIV). — Et voilà d'où naquit la tradition qui veut que Théroigne, dès le 14 juillet 1789, soit sortie populaire de l'émeute, Vénus Anadyomène de la première grande journée de la Révolution.

Il est vrai qu'en 1791 M. de Blanc eut entre les mains des notes intitulées : *Dires et aveux de demoiselle Théroigne*, où il lut : « Mlle Théroigne était présente quand, après la prise de la Bastille, le commandant de Launey fut massacré. Elle voulut ensuite ouvrir les prisons et délivrer tous les détenus. Habillée en homme, le fusil sur l'épaule, elle parcourait les rues de Paris. » Mais plusieurs remarques sont à faire à propos de ces quelques lignes : 1° Lamothe-Langon les ignorait, et tous les historiens qui ont parlé de Théroigne les ont ignorées, — puisque l'existence des *Dires et Aveux* a été révélée par M. Strobl-Ravelsberg (p. 105 et pp. 333-335 des *Confessions*) ; 2° elles ne montrent pas Théroigne à la Bastille, mais seulement parmi la foule de la place de Grève, — puisque le marquis de Launey fut tué sur cette place ; 3° l'auteur des *Dires et Aveux*, le chevalier Maynard de La Valette, qui avait procédé, avec un autre émigré français, à l'arrestation de l'héroïne (au hameau de la Boverie, près de Liège), et qui l'avait conduite à Fribourg-en-Brisgau, d'où elle fut dirigée vers Kufstein, le chevalier de La Valette avait généralement inventé ce qu'il prétendait tenir de la malheureuse. Confronté avec elle par M. de Blanc, il acheva de perdre ce jour-là (6 juillet 1791) la confiance déjà inquiète du magistrat, et celui-ci fut dès lors bien persuadé que Théroigne n'avait pas menti en racontant dans son autobiographie qu'elle était au Palais-Royal à

l'heure où, selon le chevalier, elle se serait trouvée devant l'Hôtel de Ville. Nous devons ajouter qu'un document peu connu mais très intéressant, émané d'un voyageur anglais de passage à Paris en juillet 1789, confirme curieusement les quelques mots de l'autobiographie sur l'enthousiasme du public au Palais-Royal quand y parvint la surprenante nouvelle « que la Bastille, assiégée par des citoyens, venait d'être emportée ». Ces derniers mots sont de la prisonnière, qui disait avoir vu bien des gens pleurer « de joie « (*les Confessions*, p. 119) ; or, au même lieu, ou à peu près, le voyageur, le Dr Rigby, fut témoin du même fait. (*Dr Rigby Letters from France in* 1789, ouvrage publié en 1880). M. Jules Flammermont s'est appuyé sur ces lettres, dans son savant ouvrage : *la Journée du* 14 *juillet* 1789, pour démontrer que le centre de Paris et les autres quartiers furent très calmes pendant la plus grande partie de cette journée. « On n'y soupçonnait pas, a-t-il écrit, ce qui se passait à la Bastille » ; et cette observation explique que Théroigne, ne s'étant pas encore jetée *avec passion dans le mouvement*, soit restée au Palais-Royal l'après-midi, ignorante du grand événement qui s'accomplissait.

L'ancienne courtisane avait jusque-là vécu dans le Paris nouveau en curieuse ; en curieuse enthousiaste sans doute, mais enfin elle ne s'était mêlée à aucune manifestation. Elle n'avait pas même *assisté* à celle du dimanche 12, car elle vit le 13, pour la première fois, la cocarde verte, adoptée la veille à la suite du discours et sur la motion de Camille Desmoulins. Tout ce qu'on trouve dans l'autobiographie sur ce fameux dimanche, c'est que Théroigne, se promenant le soir « avec une domestique dans les rues », rencontra

des soldats auxquels elle demanda « s'ils étaient pour le Tiers Etat », ce qui fit qu'un officier voulut l'arrêter. La première manifestation qu'elle aurait suivie fut celle du 17, quand Louis XVI vint à Paris pour y consacrer, par une visite à l'Hôtel de Ville, le triomphe de la Révolution. « J'allai au-devant de lui, avec la foule, dans les rangs des soldats », écrivait la prisonnière de Kufstein. « J'étais en amazone blanche et chapeau rond ». (P. 119 des *Confessions*). — D'ailleurs l'amour que lui avait « naturellement » inspiré « la liberté », Théroigne n'aurait pu le « définir » ; c'était encore tout instinctif. Elle lisait avidement « les papiers publics », mais ne les comprenait « guère » ; il lui fallut l'enseignement quotidien des débats de l'Assemblée — à partir environ du milieu d'août — pour l'élever « peu à peu » d'un enthousiasme irréfléchi à l'intelligence de ce qu'elle appelle les « droits méconnus des peuples ». En juin et juillet, son école fut le Palais-Royal : elle y allait presque tous les jours ; mais elle s'y éblouit de l' « aurore des temps nouveaux » beaucoup plus qu'elle ne s'y instruisit. Dignes, au reste, de l'histoire, ces lignes de l'autobiographie sur le Palais-Royal des premiers mois de la Révolution :

Ce qui me frappait le plus, c'était un air de bienveillance générale. L'égoïsme semblait être banni de tous les cœurs. Il n'y avait plus de distinction de classes. On se coudoyait, on causait comme en famille. Les riches, dans ce moment de fermentation, se mêlaient volontiers aux pauvres et ne dédaignaient pas de leur parler comme à des égaux. Enfin toutes les physionomies me paraissaient changées. Chacun osait développer publiquement son caractère et ses facultés naturelles. J'en ai vu beaucoup qui, quoique couverts de haillons, avaient un air héroïque. Pour peu qu'on eût de sensibilité, il

n'était pas possible de voir un pareil spectacle avec indifférence[1].

IV

LES JOURNÉES D'OCTOBRE

Mais est-il vrai, au moins, que Théroigne ait participé au mouvement des 5 et 6 octobre? Le 6 août 1790, elle fut décrétée de prise de corps par le Châtelet comme ayant joué dans cette insurrection un rôle important; et, s'il fallait en croire les *Actes des apôtres*, le soi-disant *Précis historique sur la vie de Mlle Théroigne de Méricour* et le *Petit Dictionnaire des grands hommes et des grandes choses qui ont rapport à la Révolution* (1791), on devrait même la regarder comme la principale héroïne de la journée du 5, qui fut la grande journée féminine de la Révolution. D'autre part, nous lisons, dans une lettre de Théroigne à Perregaux, du 26 août 1790 : « J'ai été fort étonnée d'apprendre que j'étais décrétée de prise de corps. Je ne me doutais pas qu'ayant coopéré en rien que ce soit à tout ce qui s'est dit et fait les deux journées

1. *Les Confessions*, pp. 119-120. — Malheureusement on ne peut se défendre, en lisant ce passage, d'une certaine inquiétude : est-ce bien une citation mot pour mot, ou un texte corrigé, resserré par M. Strobl-Ravelsberg? Nous nous sommes même posé la question plus d'une fois en relisant avec une attention redoublée les parties de l'autobiographie insérées dans les *Confessions*. Nous aurions voulu interroger M. Strobl-Ravelsberg; mais nous avons inutilement essayé de nous procurer son adresse. L'à peu près irréprochable correction de la langue d'un bout à l'autre de ces extraits, voilà le principal motif de nos doutes. Or il n'y a pas de toilette à faire aux documents.

du 5 et du 6, je serais comprise dans cette prétendue conjuration. » C'est de Liège qu'elle écrivait cela, ayant quitté Paris en mai. Elle ajoutait : « Comme je ne puis deviner jusqu'où a été la malignité de ceux qui m'ont dénoncée, il faudrait, si vous voulez me rendre ce service, faire votre possible pour savoir de quoi je suis accusée. Car, si cela était sérieux, je me défendrais, et, pour cet effet, je n'aurais besoin que de dire la vérité. » Ces lignes si affirmatives d'une lettre donnée tout entière par les Goncourt n'ont pas empêché ceux-ci de s'écrier : « Octobre sonne; à cheval! et, panache rouge, redingote de soie rouge, cravache en main, pistolets à la ceinture », voilà Théroigne « galopant dans son triomphe au front des hordes et souriant aux bras retroussés — ... menant à Versailles les piques qui demandent des têtes, et les femelles qui demandent « les boyaux » de la reine ». Peut-être eussent-ils réfléchi davantage s'ils avaient connu l'exposé qu'elle fit à Kufstein de l'emploi de son temps pendant l'insurrection; surtout s'ils avaient su, comme le raconte l'autobiographie avant cet exposé, qu'elle était allée habiter Versailles vers le 20 août « pour assister aux séances de l'Assemblée nationale ». (*Les Confessions*, p. 120)[1]. Mais l'étonnant, ce n'est pas que, pour eux, elle eût menti à Perregaux; c'est qu'ils se soient encore cette fois échauffés sur une légende absolument fausse[2]. Même, cette légende, il serait permis

1. Cette date du 20 août 1789 n'est pas dans le texte, mais la prisonnière de Kufstein assurait : « Lorsque j'y vins (*à Versailles*), on commençait à délibérer sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen », et c'est du 20 août au 1er octobre que l'Assemblée vota la Déclaration.

2. Il faut dire que Louis Blanc lui-même représente la « jolie Liégeoise » maniant « intrépidement un cheval de trait » à la tête de « l'avant-garde » de l'armée féminine. Selon Louis Blanc, comme

de la croire postérieure à la Révolution, si M. Strobl-Ravelsberg n'avait pas fait dire au chevalier de La Valette tendant un piège à Théroigne qu'il venait d'enlever et dont il essayait de capter la confiance : « Je vous vois encore conduisant les femmes des Halles à Versailles. C'était vraiment un spectacle imposant... » (*Ibidem*, p. 9). A quoi, d'ailleurs, Théroigne aurait immédiatement répondu : « Je n'ai pas été mêlée à ce fameux cortège... Tout l'été de l'année 1789, je demeurai à Versailles. » Si bien que le chevalier, quand il rédigea les prétendus *Aveux* de sa victime, osa seulement affirmer : « A Versailles, ladite demoiselle s'est mêlée à la foule en amazone, et distribuait du pain... » (*Ibidem*, p. 133).

Sans doute, une autre pièce de 1791, également ignorée des Goncourt, l'écrit de Mengin-Salabert, allait jusqu'à donner pour berceau à l'insurrection les « salons » de « la fille merveilleuse » ; mais Mengin-Salabert frappait lui-même l'assertion de nullité en montrant, non à Versailles, mais à Paris, ces « salons » où, disait-il, le duc d'Orléans « venait la nuit, ainsi que plusieurs de ceux qui étaient attachés à sa maison ». Bien entendu, tout en y conspirant, ces messieurs et leur Emilie patriote « s'y livraient à leurs orgies ordinaires ». (*Ibid.*, p. 147). Quant à un discours enflammé qu'on trouve chez Lairtullier comme ayant été prononcé par Théroigne au Palais-Royal le 4 octobre, c'est pour le seul plaisir que cet historien trop imaginatif l'a prêté à celle qu'il appelle la « frénétique Lié-

selon le poète Barthélemy, elle avait une « lance à la main », et ses cheveux flottaient sur ses épaules. Michelet avait eu au moins la sagesse de remarquer qu'elle ne *semblait* pas être venue de Paris avec les huit ou dix mille femmes conduites par Maillard.

geoise ». — Nous citerons intégralement tous les textes et nous analyserons scrupuleusement le récit ou les réponses de la prisonnière de Kufstein, afin d'établir que le Châtelet inculpa Théroigne de parti pris et qu'elle exagérait à peine en se prétendant innocente de tout ce qui s'était « dit et fait les deux journées du 5 et du 6 ».

Le Châtelet avait commencé d'instruire sur les événements d'octobre le 11 décembre 1789; il finit le 29 juillet 1790. Au cours de cette longue procédure, il reçut près de quatre cents dépositions. Dans trois seulement Théroigne est nommée, si même l'on tient compte de ces lignes, qu'on pourrait négliger, dans une déposition du 16 avril :

Dans le même temps qu'il (*le déposant*, *Charles Turpin*, *lieutenant criminel au présidial de Blois*) était encore au comité des recherches de l'Assemblée nationale, il y fut adressé un avis non signé, portant qu'une dame nommée à cet avis, et du nom de laquelle il ne se souvient plus, avait vu, le 6 octobre au matin, parmi les brigands venus de Paris à Versailles, une dame, qu'elle croit être la demoiselle Therouene de Montesurt (*sic*), vêtue en homme, avec un grand seigneur habillé en femme[1].

Therouene de Montesurt ! Mais voici les deux autres témoignages :

1° Le 9 mars 1790, François-Xavier Veytard, curé de Saint-Gervais, déclare que, dans la soirée du 5 octobre, « le régiment de Flandre était sur deux lignes dans l'avenue de Versailles, et qu'une dame, d'autres disent plusieurs, vêtue

1. *Procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris*, *etc...*, *imprimée par ordre de l'Assemblée nationale*, 1790.

d'une redingote rouge, du moins autant qu'on en pouvait juger dans l'obscurité, parcourait les rangs des soldats, tenant une corbeille à la main, où les soldats prenaient de petits paquets. A peu de temps, ces soldats se retirèrent dans leur caserne ». Il « observe qu'il a entendu dans ce moment donner le nom de Thérouenne (*sic*) à cette dame ». (Déposition XCI).

2° Le 1er mai 1790, Tournacheau de Montveran, prêtre du diocèse de Lyon, licencié en théologie, demeurant à la Sorbonne, déclare que, le 5 octobre, « entre quatre et cinq heures du soir, étant à l'hôtel de Flammarens, rue de l'Orangerie,... et à une fenêtre avec Mme de Montaran et plusieurs femmes de la maison et du voisinage, il aurait vu arriver plusieurs femmes et hommes déguisés en femmes, parmi lesquelles une vêtue d'un habit de cheval écarlate, à cheval, et suivie d'un jockey pareillement en rouge, l'aurait singulièrement frappé; que cette femme, qu'on lui dit alors être mademoiselle Thérouenne (*sic*) de Méricourt, qu'il avait vue précédemment à l'Assemblée et qu'il a reconnue depuis, se serait approchée de la sentinelle placée en dedans de la grille de l'Orangerie; qu'aussitôt après la sentinelle, vêtue d'un habit uniforme de la milice nationale de Versailles, aurait fermé ladite grille; que tout le monde avait alors jugé que c'était d'après les instigations de ladite demoiselle Thérouenne que cette grille aurait été fermée; que ladite demoiselle Thérouenne, suivie des mêmes femmes, est remontée par la rue de la Surintendance... » (CCIII).

Ainsi, un curé et un abbé, évidemment royalistes, déposant, le premier, qu'il *a entendu donner le nom de Thérouenne à cette dame*, le second, qu'on lui a *dit* que *cette femme* était *mademoiselle Thérouenne de Méricourt;* celui-ci ajoutant bien qu'il l'*avait vue précédemment* et qu'il l'a *reconnue depuis*, mais cette déclaration laissant entière la question de savoir si, véritablement, cette femme était Théroigne : car enfin,

ce que l'abbé aurait dû pouvoir déclarer, c'est que, le jour où il revit son insurgée du 5 octobre, il lui fut prouvé qu'on ne s'était pas trompé à l'hôtel de Flammarens en lui disant : C'est *mademoiselle Thérouenne de Méricourt!* Le même témoin, d'ailleurs, la montrant en habit écarlate et suivie d'un jockey rouge comme elle, tandis que la dame aux *petits paquets* de l'autre témoin est certainement à pied, le même soir, et que, si ce curé de Saint-Gervais la montre en *redingote rouge*, c'est seulement qu'elle lui parut ainsi *dans l'obscurité!* Etrange obscurité, par parenthèse, qui aurait très bien permis audit curé de voir les *petits paquets* distribués aux soldats, mais non pas de s'assurer de la forme et de la couleur du vêtement de la corruptrice. Et voilà sur quels propos le Châtelet décréta Théroigne de prise de corps, sans avoir eu la curiosité de l'entendre et de la confronter avec les témoins

La déposition du second aurait même pu sembler suspecte ; car, le 31 mars 1790, Mme de Montaran, citée par Tournacheau de Montveran, comme ayant vu en même temps que lui *mademoiselle Thérouenne de Méricourt*, avait été entendue par le Châtelet, et non seulement elle n'avait pas donné de nom à l'amazone de la grille de l'Orangerie, mais elle n'avait parlé ni de l'*habit écarlate*, ni du jockey, ni des femmes et des hommes *déguisés en femmes*, qui, d'après l'abbé, accompagnaient Théroigne. La *Procédure criminelle* fait dire simplement à Mme de Montaran que, le 5 octobre, vers cinq heures, elle vit « une femme en amazone, montée sur un cheval noir », qui lui sembla « d'une taille ordinaire, vêtue proprement », et qui parla, « sans descendre de cheval », à la sentinelle de la grille. (CXXV).

Enfin nous croyons devoir opposer tout de suite à la déposition de Tournacheau de Montveran une réponse indirecte, mais saisissante, de la prisonnière de Kufstein. M. de Blanc lui ayant demandé si, en 1789, elle ne s'était pas « souvent montrée à cheval, soit à Versailles, soit à Paris », Théroigne s'écria : « Si l'on arrive à me prouver que j'ai été une seule fois à cheval dans ce temps-là, je consens qu'on fasse de moi tout ce que l'on voudra ». (*Les Confessions*, p. 158)[1].

Quant au témoignage de François-Xavier Veytard, il se fortifia sans doute pour le Châtelet de la déclaration suivante du comte de Montmorin, « major en second du régiment de Flandre » :

Une de ces femmes (*qui s'étaient introduites dans les rangs*) portait dans l'un de ses bras un panier d'osier à anse, couvert d'une toile, et dans lequel il y avait de l'argent qu'elle distribuait aux soldats dudit régiment.

Qu'auraient pu contenir les *petits paquets* vus par Veytard, si ce n'eût été de l'argent ! M. de Montmorin ajoutait, malheureusement, qu'il ne pouvait « désigner cette femme, attendu » qu'il lui avait été impossible de « l'approcher, et... que le jour tombait ». (CLXXXII, 23 avril).

Cependant un autre témoin, Cornier de la Dodinière, major du château d'Angers, mettait en scène, comme Veytard, une femme en redingote rouge ; et un autre encore, M. de Saint-Gobert, avocat au Parlement et lieutenant des chasseurs volontaires du bataillon de Saint-Etienne-du-Mont, parle d'une femme « vêtue en

1. Cette réponse n'est pas entre guillemets dans les *Confessions*, non plus que la question. M. Strobl-Ravelsberg ne cite jamais textuellement les interrogatoires.

amazone ». Voici les deux dépositions, se rapportant d'ailleurs, non à la journée du 5, mais à celle du 6 :

1° Le 15 avril 1790, Cornier de la Dodinière déclare que, le 6 octobre, « il a remarqué une femme vêtue en redingote rouge, ayant sur sa tête un chapeau rond, qui allait de groupe en groupe et causait avec différentes personnes » ; que, le lendemain, dans un café, à Versailles, un officier de la garde nationale de Paris « lui dit que ce qui ne lui sortait pas de la tête était une femme vêtue de rouge, qu'il avait entendu parler et exciter sa troupe à se porter à l'Assemblée nationale pour s'emparer des victimes dont elle donnait les noms, sans quoi l'opération était manquée ; et que même cette femme s'était adressée à M. d'Ogny, commandant, et à la tête de son bataillon, qui, indigné de pareils propos l'avait fait chasser ». (CLVI).

2° Le 24 avril, Saint-Gobert déclare que, le 6 octobre, dans la matinée, sa compagnie se trouvant sur la place d'Armes, « il a remarqué dans les rangs une jeune femme d'une figure agréable, vêtue en amazone, coiffée d'un chapeau et panache noirs, qui parlait aux volontaires de la compagnie ; que... cette dame lui dit, ainsi qu'à ses camarades, que c'était à l'Assemblée nationale qu'il fallait aller, qu'elle y indiquerait les véritables ennemis de la nation ; qu'ayant engagé cette dame à se retirer et à ne point troubler l'ordre, et n'ayant pu la décider à quitter la place, il alla en prévenir son commandant, lequel, étant arrivé, a fait également des instances à ladite dame de s'écarter des rangs. Ladite dame s'y soumit, en disant qu'elle avait cru parler à des citoyens ». (CLXXXIX).

Mais est-il possible seulement de prétendre que l'amazone de cette dernière déposition fût la même que l'amazone en redingote rouge de Cornier de la Dodinière ? Et celle-ci, comment soutenir qu'elle fût la même que la dame à la corbeille de l'abbé Veytard

ou que l'amazone de Tournacheau de Montveran?

Cependant, il faut le reconnaître : M. de Blanc ayant demandé à Théroigne quel costume elle portait le 5 et le 6 octobre, elle déclara bien ne pas se le rappeler, mais ne nia point avoir possédé à cette époque une amazone rouge — avec la blanche que l'on sait, et une noire. (*Les Confessions*, p. 158). Il faut reconnaître aussi qu'elle déclara d'elle-même avoir parlé « dans quelques groupes », le 6 au matin, devant le château, puis avoir essayé de se « glisser dans les rangs de la garde nationale ». Dans les groupes « on parlait des aristocrates, écrivit la prisonnière de Kufstein. J'en parlai aussi, et non en bien ». (*Ibid.*, p. 121). Mais avons-nous prétendu qu'elle demeura indifférente au mouvement? Elle put tenir dans la foule des propos violents contre les aristocrates en général et contre ceux de l'Assemblée en particulier. Elle assistait à toutes les séances[1]. Elle connaissait donc à merveille ce qu'on appellerait aujourd'hui le personnel parlementaire. Et son enthousiasme démocratique avait grandi en s'éclairant. Elle peint dans son autobiographie cette ardeur croissante et raisonnée de son *patriotisme :* « L'Assemblée nationale m'offrit un beau et noble spectacle dont la majesté me frappa. J'y éprouvais des émotions d'une nature élevée, et mon âme y prenait comme un nouvel essor. D'abord, je ne comprenais pas grand'chose à toutes ces délibérations, mais insensiblement la lumière se fit en moi, et je parvins enfin à voir clairement ce que c'était que le Peuple en face des Privilégiés. Alors ma sympathie pour lui grandit à mesure que je fus mieux informée,

1. Dans « la tribune n° 6 », où elle arrivait presque toujours la première. (*Ibid.*).

et elle se transforma en ardent amour quand je fus persuadée que la justice et le bon droit étaient du côté du peuple ». (*Ibid.*, p. 120). Avant les journées d'octobre, elle avait même déjà fait la connaissance de Petion et du frère de l'abbé Sieyès. Ils venaient quelquefois chez elle, rue de Noailles. Mais, précisément, elle était à l'Assemblée quand arrivèrent les Parisiennes. Elle quitta la séance pour « voir ce qui se passait ». Elle vit d'un côté le régiment de Flandre et, de l'autre, les gardes du corps et le peuple armé. A ce moment, le régiment de Flandre était calme et correctement rangé en bataille. (P. 158). Elle ne vit personne pénétrer dans les rangs. La crainte de se trouver prise dans quelque bagarre fut, du reste, plus forte que sa curiosité; elle rentra bientôt chez elle, suivie de trois ou quatre malheureux qu'elle avait rencontrés et à qui elle donna du pain, et elle ne sortit pas avant le lendemain matin, « quoique sachant qu'on avait convoqué les députés dans la nuit ». (P. 121)[1]. Or il est vrai que rien ne force à croire à l'absolue véracité de ces dernières affirmations ; mais, de même qu'on a vu combien peu sérieux était le témoignage de Veytard, montrant Théroigne parmi les soldats du régiment de Flandre, et combien suspect, pour ne pas dire faux, le témoignage de Tournacheau de Montveran, la montrant à cheval à la grille de l'Orangerie, de même on verra que, selon toute vraisemblance, rentrée chez elle « avant qu'il ne fît tout à fait nuit », comme l'assurait la prisonnière de Kufstein, elle y resta, comme l'assurait encore cette prisonnière, jusque vers six heures du matin.

1. « M. le président ayant fait convoquer les députés au son du tambour... » (*Révolutions de Paris*, n° 13).

Les Goncourt, dans une note, ont l'air de s'appuyer sur les *Actes des apôtres;* en réalité, ils y renvoient seulement pour les mots : « A cheval ! » et « redingote de soie rouge ». En effet, d'après les *Actes des apôtres* — et le *Précis historique* — Théroigne aurait bien été en redingote rouge et à cheval le 5 octobre; mais c'est à Versailles, et non pas sur la route, que la représentent ainsi le journal et le pamphlet. Une autre observation qui a son intérêt est la suivante : la déposition de Tournacheau de Montveran et même celle de Veytard sont postérieures à la page des *Actes des apôtres*, que nous allons citer et qui est de février 1790, postérieures aussi, probablement, au *Précis historique ;* et l'on peut donc se demander si le curé et l'abbé ne furent pas, comme on dirait maintenant, *suggestionnés* jusqu'à un certain point par ces deux peintures.

Mais, pour comprendre le début de la page des *Actes des apôtres*, quelques éclaircissements préalables sont nécessaires.

En janvier, l'important journal royaliste avait publié une fantaisie intitulée : *Club de la Révolution*[1], dans laquelle nous lisons : « L'ouverture s'en est faite le Jour des Rois... Environ cinq cents membres des plus zélés défenseurs du peuple dans la plus auguste Assemblée de l'univers (*la Constituante*) y brillaient... et M. l'abbé Sieyès présidait. Un pareil nombre de personnes du sexe, des plus ardentes amatrices des droits de l'homme, avaient été jugées dignes d'y être incorporées ; et mademoiselle Théroigne de Méricourt a été nommée présidente de ses concitoyennes. » Il y a, d'abord, des

1. Le théâtre du Panthéon prit en 1790 le nom de *Portique français* ou *Club de la Révolution*

danses. « Un pas de quatre » est exécuté par Mirabeau, « habillé en tigre royal, avec un masque boue de Paris », par Brissot, « habillé en Juif errant », par Mme de Condorcet, « travestie en infante de Zamora », et par Mme de Gouges, « déguisée en Indienne ». (N° 23). La fantaisie sans doute eut du succès, car le journal en tira l'*Estampe* qui devait servir de frontispice au second volume, commencé le jour de la Purification (2 février) ; et c'est dans l'*Explication de l'estampe* que se trouve le texte auquel nous voulions arriver : « Mademoiselle Théroigne de Méricourt, la citoyenne la plus active de la plus auguste Assemblée de l'univers,... dirige l'orchestre[1]. Le costume de mademoiselle Théroigne est le même qu'elle portait à Versailles, lorsqu'à la tête de l'armée de la nation elle enfonça, le 5 octobre, une brigade des gardes du corps. Son amazone d'écarlate, son panache noir, son poulain bai étaient le signe de ralliement... — *Medias inter cœdes exultat amazon.* — Semblable aux licteurs des consuls romains, l'auguste Coupe-Tête portait les faisceaux nationaux devant notre héroïne, qui commandait un détachement de cinq cents guerrières aussi recommandables qu'elle : *Non in Venerem segnes nocturnaque bella.* » Mais, pour l'auteur ou les auteurs de l'*Explication*, qu'y avait-il de vrai dans cette description héroïco-drôlatique du rôle de Théroigne au 5 octobre?

Nous devons en faire la remarque : dans le numéro 23, il n'est pas question d'un rôle quelconque joué par Théroigne le 5 ou le 6 octobre ; il est dit simplement

1. L'estampe la montre — de dos — tenant de la main droite, le bras droit levé, une énorme sonnette, et de la main gauche, le bras gauche près du corps, une sonnette de même taille. L'explication dit que ces sonnettes sont de quatorze livres chacune.

— et gauloisement — qu'ayant été nommée présidente « elle a été installée aussitôt », et que, pour elle, « on a renforcé la sonnette », en y joignant « un manche et un battant d'une grosseur convenable ». Mais le plus curieux, c'est qu'il n'y a pas une ligne dans les *Actes des apôtres*, avant l'*Explication de l'estampe* du second volume, sur une participation quelconque de Théroigne au mouvement d'octobre ; et, cependant, si l'on part de cette *Explication* pour remonter, jusqu'au premier numéro (2 novembre 1789), ce n'est pas seulement dans le numéro 23 qu'on trouve sur la révolutionnaire, dont la célébrité commençait, des plaisanteries plus ou moins heureuses ; c'est, d'abord, dans les numéros 29 et 24, ensuite dans les numéros 16, 9, 8 et 6, — celui-ci, même, devant être mis à part, car il contient un véritable document historique, l'article de Champcenetz auquel nous avons emprunté au commencement de ce travail. Or, dans cet article, portrait plaisamment sérieux de Théroigne, il ne s'agit que de « la Muse de la démocratie », — on se rappelle le mot, — traduisez : de la *dame politique* qu'était Théroigne dans son salon.

Il fallut trois mois aux *Apôtres* pour découvrir que, le 5 octobre, cette « Muse » s'était transformée en guerrière. Heureusement, quand ils le surent, tout le rôle de Théroigne dans cette journée leur fut connu, et ils purent raconter une histoire comico-tragique si pittoresque... qu'ils avouaient, pour le lecteur clairvoyant, l'avoir inventée.

Le *Précis* est moins brillant. « Ce fut elle (*Théroigne*) qui harangua les bons citoyens et le régiment de Flandre sur la place d'Armes de Versailles. Enfin, nouvelle Thalestris, on la vit, revêtue d'un habit rouge à

la Barnave, d'un jupon de Hongrie à la d'Aiguillon, et coiffée d'un chapeau à panache jaune à la Populus, se mettre à la tête des magnanimes sans-culottes. » — Les royalistes accusaient Barnave d'avoir répondu à leurs lamentations sur la mort de Foullon et de Bertier (juillet 1789) par ce mot : « Le sang qu'on a versé était-il donc si pur? » Ils accusaient le duc d'Aiguillon de s'être déguisé en poissarde ; et l'on appelait les belles poissardes les *reines de Hongrie*. Quant à Populus, député de Bourg-en-Bresse, on verra le rôle que lui firent jouer symboliquement les pamphlétaires royalistes en le représentant comme l'amant préféré ou même comme l'époux de Théroigne. Mais ces allusions du *Précis historique* décrivant le costume de la « nouvelle Thalestris » n'enlèvent-ils pas, précisément, toute autorité à la description et aux lignes qui la suivent ou précèdent? L'auteur, resté inconnu, s'amuse, et l'on ne peut dire s'il y a pour lui un fond quelconque de vérité sous la plaisanterie.

Quant au *Petit dictionnaire des grands hommes et des grandes choses qui ont rapport à la Révolution*[1], il est sérieux et même tragique : « Mlle Théroigne a donné, depuis la Révolution, sur la perversité du cœur humain, des notions qu'on n'attendait pas devoir à son sexe ; c'est cette charmante femme qui guidait le poignard dans les journées des 5 et 6 octobre. » *Guidait le poignard!* Image académique en apparence, mais nullement vague quand on sait que Théroigne fut accusée en 1790, par certains royalistes, d'avoir voulu assassiner la reine. Du moins certains royalistes se plurent à la soupçonner d'avoir eu ce dessein. (*Les Con-*

1. Ne pas confondre avec le *Petit dictionnaire des grands hommes de la Révolution*, qui parut en 1790 et qui est de Rivarol et de Champcenetz.

fessions, p. 134 et p. 148). On trouve un écho de ce soupçon dans une lettre de Mercy-Argenteau, écrivant de Belgique, au prince de Kaunitz, le 6 février 1791 : « On m'annonce la nommée Théroine (*sic*) de Méricourt, qui était à la tête des ennemis de la Reine dans les journées des 5 et 6 octobre. ». Il est vrai qu'en Belgique, à Marcourt même, où elle fit une apparition en 1790 avant d'aller à Liège, Théroigne se serait vantée, d'après une tradition recueillie par M. Fuss, « d'avoir arrêté la reine au moment où celle-ci voulait quitter la France ». Mais que vaut une tradition de ce genre, recueillie plus de soixante ans après les événements? Puis M. Fuss aurait dû le faire observer : il est faux que, le 5 octobre, Marie-Antoinette ait voulu quitter la France. Et, à ce propos, il nous paraît nécessaire d'ouvrir une assez large parenthèse. La preuve en découlera que si Théroigne, à Marcourt, avait tenu le langage que lui attribue la tradition, elle aurait menti par vanité.

Au premier conseil réuni chez le roi, dans l'après-midi, le ministre Saint-Priest avait proposé que la reine partît pour Rambouillet; elle refusa, jusqu'au moment où le ministre conseilla au roi de s'y réfugier avec elle. Avant tout, ce qu'elle voulait, — Saint-Priest l'a raconté dans une relation publiée en 1823 par Barrière à la suite des *Mémoires* de Mme Campan, — c'était ne pas se séparer de Louis XVI ; et pourquoi? parce qu'elle pouvait tout craindre, comme elle le dit au valet de chambre Thierry, si elle perdait « la sauvegarde du roi ». (*Procédure criminelle du Châtelet*, CCII). Il était environ dix heures quand parurent à la grille du Dragon les voitures qu'elle eût rejointes avec Louis XVI et ses enfants si elles

avaient pu passer. Mais, déjà, il était trop tard. Toutes les grilles étaient gardées. Les voitures furent arrêtées et reconduites aux écuries. Mme de Staël assure même qu'elles furent dételées (*Considérations sur la Révolution française*), et Rivarol, dans ses *Mémoires*, que « les bourgeois de Versailles coupèrent les traits des chevaux, brisèrent les roues ». Selon Mme Campan, « elles furent arrêtées par un misérable comédien du théâtre de la ville, qui fut secondé par la multitude » ; mais le récit le plus vraisemblable et aussi, et de beaucoup, le plus détaillé, est celui des *Deux amis de la liberté*, suivant lequel la sentinelle du poste, en voyant les voitures, appela le commandant, ce qui fit sortir la garde : « Le piqueur dit que la reine est dans la voiture et qu'elle veut aller à Trianon. — Dans ces moments de troubles, réplique le commandant, il serait dangereux pour Sa Majesté de quitter le château. Nous offrons de reconduire la reine à son appartement... — Le piqueur insiste. L'officier refuse et les voitures rentrent sous escorte... La dame Thibault, première femme de la chambre de la reine, était, dit-on, dans une de ces voitures, et madame de Salvert, avec sa femme de chambre, dans le carrosse de la reine qu'elle représentait ». (*Histoire de la Révolution*, t. III, p. 355).

Or, de ce récit, ne ressort-il pas que, même si Théroigne s'était trouvée à la grille du Dragon au moment où les voitures essayèrent de passer, et si elle s'était jointe à l'escorte qui les reconduisit aux écuries, elle n'aurait joué dans l'événement qu'un rôle très secondaire. Mais, l'hypothèse ne s'appuyant sur rien, il faut opter : ou bien, — comme nous l'avons indiqué, — la tradition de Marcourt est impu-

table à l'imagination locale, ou bien — ainsi que nous l'avons dit d'un mot — Théroigne, grisée de l'effet de sa jeune gloire révolutionnaire sur les gens de son village, et voulant ajouter à leur éblouissement, se laissa aller à mentir.

Et voilà d'ailleurs un commencement de preuve, bien fort, à l'appui de la seule déclaration authentique de l'intéressée sur l'emploi de son temps dans la soirée du 5 octobre.

Il est vrai qu'il y avait eu, entre six heures et demie et sept heures, — à l'insu de la reine, — une première tentative pour faire sortir des voitures du château. Cette première tentative a été confondue avec la seconde par Montjoye[1] et par Bertrand de Moleville[2]; mais elle est racontée par les *Deux amis de la liberté*, et il en est plusieurs fois question dans *la Procédure criminelle du Châtelet*. C'est par la grille de l'Orangerie qu'on avait essayé de passer, dans l'espérance, si l'on réussissait, de déterminer le roi ou au moins la reine à fuir. Mais, d'après les *Deux amis de la liberté*, c'est le « détachement de la garde nationale » placé à cette grille de l'Orangerie qui s'opposa au passage[3], notamment un « sieur Durup de Baleine »; et, d'après le témoin du Châtelet qui prétendit avoir vu Théroigne à cheval, en *habit écarlate*, à cette grille, avant cinq heures, — d'après Tournacheau de Montveran, — ce sont des « personnes vêtues de noir, et à manteaux et cravates », qui, « vers six heures et demie, au moment où les voitures se rendaient des petites écuries dans l'avenue de l'Orangerie », firent « fermer la grille

1. *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans* (1796).
2. *Histoire de la Révolution de France* (1801-1803).
3. C'est aussi ce que disent les *Révolutions de Paris* (n° 13).

alors ouverte ». Enfin, en laissant de côté, dans la *Procédure criminelle*, deux dépositions où il est dit seulement que le « peuple » ou la « populace » fit fermer la grille ou arrêta les voitures[1], il y a le témoignage de « Pierre-Maximilien Bêche fils, ingénieur géographe », montrant, parmi le peuple qui courait « après les voitures », « des garçons bouchers »[2]; et surtout il y a le témoignage de Hugues-Philippe-George Santerre, officier dans la garde nationale de Versailles en octobre 1789, déclarant qu'un « fripier, soldat de la compagnie de lui déposant », est venu dire à cette compagnie, vers sept heures, que c'était lui qui avait arrêté les voitures du roi. « Croit le déposant que ce fripier s'appelle Dornoy et demeure rue de l'Orangerie, à Versailles[3]. »

Une autre tradition recueillie à Marcourt par M. Fuss est que Théroigne « montrait un fragment de collier de diamants qui devait avoir appartenu à Marie-Antoinette ». *Qui devait?* Il s'agit bien, cette fois, non pas d'un propos qu'aurait tenu la prétendue héroïne d'octobre, mais d'une légende née dans le pays et aussi timide que malveillante; légende n'osant point affirmer que Théroigne avait volé ce collier de diamants, mais le donnant à entendre; légende absurde : car enfin, quand donc Théroigne eût-elle commis ce vol? Serait-ce le 6 octobre, lorsque, vers six heures du matin, une foule furieuse envahit le château, tuant ou blessant des gardes du corps? Mais les récits les plus royalistes de cette irruption tragique, — nous parlons, bien entendu, des récits contemporains ou émanés de

1. CCX et CCXXXIV.
2. XXIX.
3. CCCLXXIV.

contemporains ; — les dépositions de la *Procédure criminelle* dont Mounier s'empara dans son *Appel au tribunal de l'opinion publique* (1790) pour essayer d'établir que même la chambre à coucher de la reine avait été envahie par les « brigands » ; un contre-révolutionnaire fanatique et halluciné comme Montjoye racontant que le lit de Marie-Antoinette fut *haché* « à coups de sabre », n'accusent aucun de ces *brigands* d'avoir volé. Et, contrairement à ces récits, il est prouvé que la foule n'entra pas même dans l'antichambre. Le constituant Chabroud, dans son rapport à l'Assemblée sur la *Procédure du Châtelet* (30 septembre et 1er octobre 1790) n'eut que le tort d'être emphatique en affirmant : « L'asile de la beauté et de la Majesté fut préservé de la profanation. » Certainement, donc, le collier que Théroigne avait emporté à Marcourt lui avait été donné, comme ses autres diamants, au temps de sa vie galante.

Au surplus, elle ne fut pas des envahisseurs de la demeure royale Aucun contemporain n a osé la montrer parmi ces furieux. Voici ce qu'elle fit le 6, après avoir plus ou moins vivement exprimé sa pensée dans quelques groupes ; ce *qu'elle fit*, car, jusqu'à preuve du contraire, il est à croire qu'elle n'a pas menti dans son autobiographie en assurant que, sortie de chez elle pour aller à l'Assemblée, elle s'y rendit dès que les portes de la salle furent ouvertes. Elle s'y était même rendue en sortant de chez elle, et, si elle n'avait pas trouvé les portes fermées, elle ne se serait pas mêlée à la foule qui augmentait d'instant en instant sur la place d'Armes. De cette place, elle entendit bien « les clameurs du peuple... aux prises avec des gardes du corps » ; mais elle ne put « rien voir

distinctement ». (*Les Confessions*, p. 121). D'autre part, c'est un fait connu que les tribunes, ce matin-là, pesèrent de leurs cris sur un vote capital de l'Assemblée lorsqu'il fut demandé à celle-ci d'aller siéger au château ; et, précisément, la prisonnière de Kufstein a raconté : « Il me parut, à moi et à tous les assistants dans notre tribune, qu'un déplacement des représentants blesserait et violerait les décrets de l'Assemblée nationale; nous fîmes des réclamations : il semblait à tous plus convenable qu'on envoyât une nombreuse députation au roi. C'est ce qui fut convenu ». (*Ibid.*, p. 122). Enfin, l'après-midi, Théroigne ne se mêla point au cortège burlesquement tragique qui amena Louis XVI à Paris. Et, pour le dire tout de suite, elle ne quitta pas Versailles avant le jour où l'Assemblée, suivant l'exemple forcé du roi, s'établit à Paris à son tour (19 octobre).

Sur la prétendue participation de Théroigne au mouvement d'octobre, il y a sans doute, en dehors des textes cités et critiqués plus haut, deux témoignages d'historiens contemporains — et royalistes. Mais, postérieurs tout de même de plus de dix ans aux événements dont nous nous occupons, ces deux témoignages, l'un de Beaulieu, l'autre de Bertrand de Moleville, sont vagues, et le second n'est même qu'un écho de la déposition du curé Veytard. Voici, en effet, ce que dit Bertrand de Moleville : « Les femmes les plus audacieuses, au nombre desquelles on reconnut la fameuse Théroigne de Méricourt, pénétrèrent dans les rangs (*du régiment de Flandre*), l'argent à la main ». (*Histoire de la Révolution de France*)[1]. Quant à Beaulieu, il raconte

1. T. II, p. 212.

que, pendant la nuit du 5 au 6, des hommes, parcourant Versailles, « excitaient la fureur de la populace et séduisaient par toutes sortes de moyens ceux qui devaient la contenir » ; et il ajoute : « Théroigne joua un grand rôle dans cette circonstance ». (*Essais historiques*)[1]. Mais non seulement on n'a pas le droit de se fier à une allégation aussi imprécise : il semble bien, en outre, que Beaulieu a simplement résumé là, dans une ligne, en les appliquant à Théroigne, les dépositions de Cornier de la Dodinière et de Saint-Gobert.

Il est remarquable, d'autre part, que Théroigne ne soit pas nommée par les *Deux amis de la liberté* dans leur récit des journées d'octobre, où il est parlé de Louison Chabry et des dames Babet, Lairot et Leclerc ; qu'elle ne le soit pas non plus dans le rapport de Chabroud, et que, dans l'*Appel au tribunal de l'opinion publique*, elle ne le soit qu'une fois, tout à la fin du volume, dans cette page : « Rien ne démontre mieux la protection accordée aux crimes du 5 et du 6 octobre que le décret par lequel on a interdit au Châtelet les crimes de lèse-nation... On craignait que la continuation de la procédure et les décrets de prise de corps lancés contre plusieurs des agents subalternes des auteurs du complot, contre Théroigne de Méricourt, la femme Le Duc et les nommés Armand et Blangey, et contre d'autres personnes dont les noms n'étaient pas connus, ne procurassent de nouvelles lumières sur les crimes et sur les coupables ». (P. 345)[2].

1. T. II, p. 185.

2. Mounier oubliait, parmi les personnes contre lesquelles avait été rendu le décret du Châtelet, Nicolas, dit l'Homme à la Grande Barbe, modèle à l'académie de peinture, qui, le 6, vers six heures du matin, avec une hache, avait tranché la tête à deux gardes du corps tués par la foule. Nous avons d'ailleurs inutilement cherché le nom de Thé-

Les coupables que la Constituante aurait sauvés, c'étaient le duc d'Orléans et Mirabeau. Le Châtelet avait demandé à l'Assemblée l'autorisation de les poursuivre. Le 2 octobre, sur le rapport de Chabroud, l'Assemblée refusa, parce que la demande, quoi que prétende l'*Appel*, n'était pas fondée. Mais l'instruction du Châtelet, « tribunal aristocrate », ainsi que disaient les *Révolutions de Paris* du 15 août 1790, n'avait eu secrètement qu'un but : arriver à représenter l'insurrection d'octobre comme le résultat d'un complot tramé par Mirabeau et le duc d'Orléans pour assassiner la reine et enlever la couronne à Louis XVI. C'est même pourquoi le Châtelet, à qui le Comité des recherches de Paris avait dénoncé seulement les faits dont le château de Versailles avait été le théâtre dans la matinée du 6, enveloppa dans son information l'insurrection entière.

Mais, quand bien même il aurait eu raison de vouloir impliquer dans le procès l'Altesse patriote et le tribun, comment Théroigne, pour revenir à la page de Mounier, eût-elle été un des *agents* du *complot?* Certainement, elle ne connut pas le duc[1]; et Mirabeau — on le sait par Beaulieu, à croire ici, car il parle de l'époque où il fréquentait chez elle — lui était antipathique. « Lorsqu'on lui demandait grâce pour Mirabeau, en

roigne dans les brochures du temps sur le mouvement d'octobre; brochures dont une : *Evénement de Paris et de Versailles* est d'une femme, « Marie-Louise Lenoël, femme Cheret ». Nous l'avons inutilement cherché dans les *Forfaits du 6 octobre ou Examen approfondi du Rapport de la procédure du Châtelet... fait à l'Assemblée nationale par M. Charles Chabroud.* Enfin on le chercherait inutilement dans les journaux, en dehors des *Actes des Apôtres.*

1. Voir, à ce propos, *les Confessions*, pp. 133-134. Le chevalier de La Valette voulait que le duc fût le « grand et principal ami » de Théroigne. Elle ne prit même pas la peine de répondre sérieusement.

considération de son empressement pour les femmes, raconte Beaulieu, elle témoignait son dégoût par les signes les moins équivoques ». (*Essais historiques*)[1]. Mounier dit, il est vrai : *agents subalternes ;* et c'est donc que, selon lui, il y avait eu des intermédiaires. Mais il n'aurait pu les nommer. La vérité, enfin, ce n'est pas seulement que l'émeute ne sortit pas d'un complot ; ni même qu'elle ne fut dirigée à aucun moment par le duc ou par Mirabeau, ou par des émissaires de l'un ou de l'autre ; c'est qu'elle n'eut réellement qu'un objet : le transfert des pouvoirs publics à Paris. La presse révolutionnaire et les orateurs du Palais-Royal avaient lancé et développé l'idée qu'il fallait ramener à Paris le roi et l'Assemblée : que de ce coup d'Etat populaire dépendait le sort de la Révolution ; bien mieux : dès les 30 et 31 août, une tentative avait été faite pour entraîner la foule à Versailles dans le but précisément d'en ramener Louis XVI et les députés ; le mouvement d'octobre ne fut que la reprise triomphante du projet malheureux de ces derniers jours d'août. C'est ce qu'a mis en lumière récemment une *Etude critique sur les journées des* 5 *et* 6 *octobre* 1789[2], où l'auteur, M. Mathiez, aboutit même à cette vue : qu'elles « furent la conséquence inévitable de la nuit du 4 août », comme cette nuit « avait été la suite logique de la révolution de juillet »[3].

Du reste, M. Mathiez n'a pas dissimulé ce qu'il y eut d'instinctif dans l'insurrection. Spontanée, quoique

1. T. II, p. 52.
2. *Revue historique*, 1898 et 1899.
3. Autrement dit, trois actes, un seul drame. Mais la filiation du second acte au premier, des historiens l'avaient marquée ; en signalant celle du troisième au second, M. Mathiez a rendu à l'histoire de 1789 un service notable.

préméditée, elle dut sa force à ce double caractère. Et l'un des éléments de sa spontanéité, ce fut la frayeur croissante de la disette, — Michelet a écrit : « la faim », qui mêla son ivresse terrible à l'explosion des colères politiques, du moins chez beaucoup de femmes ; la faim, qui fut une cause et non pas un prétexte, comme l'assure M. Mathiez au seul passage de son étude sérieusement discutable. Mais, pour revenir à l'essentiel, ce n'est pas d'ambitions particulières que la tempête avait reçu d'avance sa direction et, pour ainsi parler, sa conscience : celle-ci lui venait d'une idée politique issue de la partie pensante et sans cesse agissante du Paris patriote ; et c'est pourquoi, au lieu de retomber sur elle-même, inutile ou vaincue, elle put, en vingt-quatre heures, faire franchir à la Révolution un pas immense.

Cependant la thèse du Châtelet, jointe à la déposition du curé Veytard, créa contre Théroigne une légende qui, se précisant — en s'aggravant — finit par se résumer dans cette phrase, pour ainsi dire consécratoire, d'une *Biographie :* « Liée avec divers chefs du parti populaire, *elle les servit utilement dans la plupart des émeutes et contribua surtout, le* 5 *octobre* 1789, *à Versailles, à corrompre le régiment de Flandre en conduisant dans les rangs d'autres filles dont elle avait la direction, et distribuant de l'argent aux soldats* ». (*Biographie moderne ou Dictionnaire biographique de tous les hommes morts et vivants*, 1802). Encore ce résumé, que s'appropria vingt ans plus tard le *Répertoire universel des femmes célèbres*, parut-il insuffisant à Esquirol ; le célèbre médecin crut devoir, en se l'appropriant à son tour, en modifier comme il suit la première ligne : *Elle se livra aux divers chefs du parti*

révolutionnaire ; et il crut devoir aussi appuyer sur le mot « filles », en ajoutant : « de mauvaise vie ». Cette fois, c'était parfait. Nous observerons seulement qu'une, au moins, des affirmations du premier texte : *conduisant dans les rangs d'autres filles*, n'aurait pu s'excuser d'aucun document contemporain.

Est-ce pour cela que Taine n'a point reproduit l'accusation ? Taine, dont le fanatisme contre-révolutionnaire, soutenu de la *Procédure criminelle du Châtelet*, et sachant au besoin la solliciter, osa dire, comme si la chose était hors de doute : « Les filles embauchées à Paris font leur métier... Théroigne, en veste rouge d'amazone distribue de l'argent ». (*Les Origines de la France contemporaine*, *la Révolution*[1]). Il faut plutôt penser qu'il ignorait et l'article de la *Biographie*, et l'article du *Répertoire*, et la notice d'Esquirol ; car, selon toute vraisemblance, il n'eût pas résisté à la tentation de donner Théroigne pour chef à ces filles « embauchées », qu'il est si heureux de peindre « agaçant les soldats, s'offrant à eux », levant leurs jupes devant eux, tellement que ceux-ci disent : « Nous allons avoir un plaisir de mâtin ». Avec sa mauvaise foi coutumière, il passe sous silence les dépositions qui montrent, non des filles, mais des femmes du peuple, en grand nombre, demandant du pain aux soldats ou les suppliant de ne pas tirer sur elles ; et, cependant, une de ces dépositions est du marquis de Valfond, « lieutenant-colonel du régiment de Flandre ». Certaines disaient « qu'il y avait trente-six heures qu'elles n'avaient mangé »[2]. Mais ce n'est pas ici le lieu de restaurer la vérité défigurée par Taine

1. T. I, p. 132.
2. XXXVII.

quant au rôle des filles et des femmes qui enlevèrent à la cour le régiment. Du reste, ne le sait-on pas? lorsque des troupes passent à l'émeute, c'est qu'un puissant courant d'émotion populaire emporte la discipline, noie le respect des chefs, des ordres. Ce ne sont pas des jupes levées qui font tomber des mains rudes les fusils chargés; c'est un trouble de la conscience, un désir éveillé, grandissant, peu à peu irrésistible, de communion avec la foule. Ne parlons plus que de Théroigne. Pour Taine, conformément à la légende royaliste, c'est une fille : « fameuse », voilà tout; et l'argent qu'elle aurait distribué, il est sous-entendu qu'elle le tenait des meneurs de l'insurrection. Or le fait est qu'elle n'aurait pu distribuer de l'argent à elle, car, le 26 septembre, elle avait dû encore recourir au Mont-de-Piété, après deux emprunts en juillet et celui que l'on sait, du 8 juin. — Ceux de juillet, à quinze jours de distance, le 2 et le 18, avaient été, l'un de 214 livres, sur une cuillère à ragoût et six couverts d'argent, l'autre de 450 livres, sur un cadenas de 18 brillants. Le 26 septembre, c'est trois couverts d'argent qu'elle engageait pour 90 livres (Demarteau). — Il faudrait donc prouver qu'elle avait reçu de l'argent à distribuer; mais Taine avoue ne pouvoir nommer les meneurs de l'insurrection. (P. 128).

Quant à la veste rouge, — ou redingote rouge ou amazone rouge, — c'est, évidemment, ce qui a le mieux défendu la tradition d'après laquelle Théroigne aurait été la principale héroïne d'octobre. Michelet fut séduit, et Louis Blanc. Seulement, ils voulurent que l'action de la *Liégeoise*, parmi les soldats, eût été de grâce et d'éloquence, toute. Carlyle, le premier, avait ainsi présenté les choses. Mais de quel droit?

Puis Michelet et Louis Blanc auraient dû le savoir : aux yeux des patriotes, la principale héroïne d'octobre fut Reine — ou Renée — Louise Audu, que le Châtelet avait décrétée de prise de corps sous le nom de Leduc. Encore cette femme que nous retrouverons au 10 août, ne dut-elle qu'à son arrestation (septembre 1790) et à une détention de près d'un an l'espèce de gloire qui lui fit décerner par la Commune, en avril 1792, une épée d'argent. Nous lisons dans les *Révolutions de Paris* du 19 novembre 1791 :

J'avais ouvert une souscription pour élever une statue à J.-J. Rousseau; mais l'Assemblée nationale constituante ayant décrété qu'il lui en serait érigé une par la nation, le but de la souscription est rempli. Je propose à MM. les souscripteurs d'employer leur argent d'une manière encore plus digne de Rousseau... M. Ménard, notaire, rue de Seine, est dépositaire d'une somme de 1.487 livres. Je propose de diviser cette somme en trois portions égales, d'en distribuer une aux malheureux soldats de Château-Vieux, une aux veuves et orphelins des patriotes immolés à Avignon pour la cause de la liberté, une autre enfin à Reine Audu, cette femme qui, par sa fermeté, conserva l'ordre parmi celles de son sexe qu'elle commandait dans les fameuses journées des 5 et 6 octobre, et contribua à rassurer les représentants de la nation, à ranimer leur zèle et à les mettre à l'abri des perfidies de la cour. C'est au dévoûment de cette femme étonnante que Paris dut la cessation de la famine et l'avortement des plus noirs complots contre la constitution et la liberté. Pour prix de tant de bienfaits, elle fut traînée dans les prisons, par une suite de l'infâme procédure du Châtelet contre la Révolution. Elle aurait dû jouir de sa liberté à l'époque où l'Assemblée constituante déclara qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre les prétendus auteurs de l'insurrection des 5 et 6 octobre; mais Reine Audu était marquée comme une victime à immoler à la rage des ennemis de la

patrie;... et, malgré les efforts des patriotes, elle n'a dû la liberté qu'au décret qui l'a condamnée à une amnistie qui n'était pas faite pour elle. Actuellement, sans ressources et sans espoir, elle végète par les soins d'une demoiselle respectable, qui partage avec elle sa subsistance...

PRUDHOMME.

Un des souscripteurs qui adhérèrent à la proposition appela Reine Audu « la Clélie des Parisiens ». (N° 124).

D'autre part, la Bibliothèque nationale possède une pièce anonyme curieuse intitulée : *Aux citoyens dignes de ce nom*, sans date, mais qui est certainement du commencement de 1792, car il y est question d'une pétition pour Reine Audu, qui fut lue à la Législative le 24 janvier 1792 ; et nous croyons devoir extraire de ces pages les lignes suivantes, où l'on voit se développer jusqu'au merveilleux la légende *patriote* ignorée de Michelet et de Louis Blanc (on remarquera surtout que l'arrestation des voitures royales s'y trouve attribuée à Reine Audu) :

Citoyens, il faut que vous connaissiez ce que nous devons tous à Reine Audu... Reine Audu partit de Paris le lundi 5 octobre 1789 avec plus de huit cents femmes qui s'étaient assemblées aux Champs-Elysées ; elle les mit par pelotons de huit ; et, dans cet ordre, qu'elle eut grand soin de faire tenir... elles arrivèrent à Sèvres... Arrivée à Versailles, elle laissa quatre cents femmes à l'Assemblée nationale. Après avoir engagé les dragons qui la gardaient à prêter serment de fidélité à la nation, ce qu'ils firent de bon cœur, pour lors leur laissa en garde trois petites pièces de canon que les femmes conduisaient ; ensuite continua sa route, ayant choisi douze citoyennes pour se présenter avec elle chez le roi... Elle persuada au régiment de Flandre de prêter le serment qu'elle avait obtenu des dragons... Ayant appris par les femmes mises par elle en garde aux écuries

que quatre voitures du roi allaient partir, elle les fit arrêter et alla à l'Assemblée nationale porter cette nouvelle. Un député fut alors nommé par l'Assemblée pour conduire au château les douze citoyennes nommées pour cette députation. Les gardes du corps refusèrent le passage; elle écarta deux des chevaux montés par eux, passa sous le ventre d'un des chevaux et, là, reçut les premières blessures à la main droite et à la poitrine... Elles entrèrent au château et parlèrent au roi... Le roi ayant envoyé à l'Assemblée nationale la sanction demandée, Reine Audu en sortit... et reçut d'un autre garde du corps un coup de sabre au bras gauche... Ne pouvant plus se soutenir, les coups de pieds de chevaux ayant fait sauter tous ses ongles des pieds, elle passa la nuit sur un canon, qu'elle ne quitta à huit heures du matin que pour demander au roi de venir faire son séjour à Paris... Le roi ayant donné parole... cette promesse termina les exploits de notre courageuse citoyenne, qui revint à Paris sur un canon, ne pouvant plus marcher.

Enfin, nous pensons bien avoir, d'un mot, évoqué par avance tout le personnage de Théroigne dans les premiers temps de la Révolution, en disant qu'il fut celui, non d'une guerrière, mais d'une *dame politique*. En mars 1790, le *Rôdeur réuni au Chroniqueur secret de la Révolution* est d'accord avec l'article de Champcenetz de novembre 1789 pour ne montrer qu'une *dame politique* dans la jeune révolutionnaire. Et, certes, on comprend que Théroigne, femme d'ancien régime par ses habitudes et ses goûts, ne se soit pas jetée immédiatement dans l'action violente. Les Goncourt expliquent, en somme, par un miracle psycho-physiologique, le rôle de bacchante-démagogue qu'ils lui font jouer dès juillet. « De la courtisane, ont-ils écrit, il est né soudainement un héros et une furie. » *Soudainement ?* Même chez des cérébrales aussi impression-

nables que Théroigne, la nature ne fait pas de tels sauts : il n'y a pas de ces changements à vue dans l'âme. D'ailleurs, la note royaliste de l'*Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté* n'avoue-t-elle pas que « dans les commencements » Théroigne « avait paru assez humaine, assez douce » [1].

V

THÉROIGNE A PARIS, D'OCTOBRE 1789 A MAI 1790

L'ancienne demi-mondaine cosmopolite se passionnant tout de suite pour la Révolution ; la *déracinée*, comme on dirait maintenant, *s'enracinant* française sous l'influence des idées nouvelles, mais trop XVIIIe siècle, bien que peuple d'origine, pour ne pas demeurer un certain temps une révolutionnaire parlementaire et même une révolutionnaire de salon ; et, sans doute, son amour de la gloire la faisant impatiente d'un rôle, mais non pas de celui qu'elle jouera plus tard, d'un rôle de « Muse », suivant le mot de Champcenetz ; voilà ce qu'il faut, ici, se représenter. — Très vite

1. Les Goncourt invoquent le témoignage de Camille Desmoulins, qui aurait appelé la patriote de 1789 « une panthère », et ils renvoient aux *Révolutions de France et de Brabant* — sans indiquer le numéro dans lequel se trouverait l'expression, ce qui n'étonne pas quand on sait qu'ils l'avaient empruntée à un résumé trop personnel fait par Michelet d'un article du brillant journaliste. Nous aurons bientôt à donner tout ce qui concerne Théroigne dans cet article. On verra qu'elle n'y est point comparée à une panthère; mais voici la phrase de Michelet: « Déjà elle a traversé toute l'Assemblée (*des Cordeliers*) d'un pas léger de panthère, elle est montée à la tribune. » Il nous semble inutile d'insister

elle avait su devenir cette Muse, se composer le cercle ainsi décrit, plaisamment, par Champcenetz : « Sa société est un lycée... On compte parmi ses élèves l'abbé Sieyès, Pétion de Villeneuve, Barnave... Les morceaux les plus applaudis, les plus éloquents, les plus civiques de leurs discours à l'Assemblée ont été composés ou inspirés par elle. L'hôtel de Grenoble, rue du Bouloy, où elle loge, est devenu le point central des grands intérêts de la France régénérée. Là s'est faite la découverte de ce *pouvoir administratif*, inconnu aux anciens... Là se posent les fondements de cette *démocratie royale*, qui a tous les avantages des républiques, sans avoir les inconvénients des monarchies; là se bâtit, des mains de la philanthropie, l'édifice de la liberté des noirs... Là se déconcertent les entreprises des aristocrates; là, enfin, se préparent ces motions lumineuses qui font l'admiration de la capitale et la stupeur des provinces. » C'est ce que dit le *Rôdeur* en d'autres termes : « Il s'est tenu chez elle des comités révolutionnaires », etc... Seulement le *Rôdeur* ne cite aucun nom. Mais, comme Champcenetz, Beaulieu nommera Petion, « avec lequel elle avait souvent des conférences », et qui fut, assure-t-il aussi, des soupirants malheureux de la « Minerve ». Il ajoute qu'on trouvait « toujours » chez elle Romme, avec « le jeune comte Strogonoff, son élève », et « le frère de l'abbé Sieyès, qui venait y recueillir l'encens qu'on distribuait à son aîné ». (*Essais historiques*). Déjà, dans la note de l'*Histoire de la Révolution*, Beaulieu avait raconté : « Les plus intimes liaisons de la prude Luxembourgeoise étaient, avec le frère de l'abbé Sieyès et Romme, l'un des plus zélés sectateurs de cet abbé... Le comte Strogonoff riait beaucoup de cette intimité... Romme

était une espèce de quaker, affectant la plus austère modestie, la malpropreté même, et d'une figure à faire peur : c'était un métaphysicien obscur, un alchimiste politique dont il était impossible de suivre les bizarres dissertations. Rien n'était plus comique que d'entendre la petite Théroigne vouloir renchérir encore sur la mysticité de son maître et, avec des figures si disparates, de les voir l'un et l'autre rire de leur audace et de leurs découvertes. » Le mathématicien Romme avait alors quarante ans. On sait qu'il fut de la Législative et de la Convention, qu'il prit une part importante à la création du calendrier républicain, et qu'il se tua en 1795, devançant l'échafaud de la réaction thermidorienne.

Les habitués du salon de l'hôtel de Grenoble avaient pour la jeune patriote une admiration vive — à tous égards. Ils « la regardaient comme un prodige », confesse Beaulieu dans ses *Essais historiques*, après avoir dit : « Peu s'en faut que tous ces *politicoman* ne deviennent des amants passionnés. » Tout son mérite, il est vrai, selon Beaulieu, était « une vivacité extraordinaire », avec une « imagination rusée » : elle avait « peu d'esprit ». Mais esprit veut-il dire ici intelligence? Beaulieu confesse encore : « Sa tête était remplie de ceux des vers de nos grands poètes qui ont le plus exalté les sentiments républicains ; elle débitait tout cela avec feu, dans son jargon moitié français, moitié flamand : ce qui faisait rire et paraissait aimable dans une jolie bouche à laquelle on supposait de la naïveté. » Et, malgré la pointe, voilà un portrait charmant, une Théroigne aimable en effet dans son enthousiasme politico-lettré. Aspasie-grisette, bien différente de la « furie » des Goncourt; Aspasie chaste, il y faut insister.

avec la note de l'*Histoire de la Révolution* disant : « Nous avons vu des hommes sages, qui jouissent aujourd'hui d'une haute considération, devenir amoureux de cette petite personne, et celle-ci rejeter leurs vœux avec une fierté Lacédémonienne. » Cette note, du reste, lui reconnaît « assez de sagacité » même dans les discussions « sur la littérature française », où elle se plaisait, et corrige ainsi le « peu d'esprit » des *Essais historiques*.

Evidemment, aux jours de sa splendeur de fille à diamants, elle avait lu. On se rappelle la lettre où, le 28 juin 1789, elle remercie Perregaux de lui avoir envoyé ses livres, qu'elle croyait perdus. De la forteresse de Kufstein, elle écrira, le 29 juillet 1791, à son frère aîné : « Je vous recommande mes livres pardessus toutes choses. Ne les prêtez à personne. » Elle parle ensuite d'un paquet probablement oublié par elle dans l'auberge où on l'avait arrêtée, et qui contenait avec des robes « des livres de Sénèque et de Mably ».

L'étonnant c'est que Beaulieu ne paraisse pas savoir qu'elle était musicienne. Sa ferveur révolutionnaire l'aurait-elle donc presque tout de suite déprise de l'art qu'elle avait tant aimé ? Mais Dulaure, ayant dit: « Elle avait une éducation soignée », observe précisément qu'elle « était musicienne ». D'ailleurs, nous lisons dans la lettre du 29 juillet 1791 : « Vous avez peut-être été obligé de vendre mon forte-piano à moitié pour rien, malgré qu'il m'ait coûté 30 louis. Cela me ferait de la peine, à cause que j'aime la musique ». (* I). Elle avait acheté ce forte-piano à Londres, en 1787.

Mais quand, au juste, Beaulieu la connut-il ? Peu après les journées d'octobre, sans doute, à l'Assemblée nationale : car elle n'en suivit pas les séances à

Paris moins régulièrement qu'elle n'avait fait à Versailles. Même, il la montre, dans « les tribunes » ou aux « alentours » de la salle du Manège[1], — « quelquefois avec un costume grec », — « à la tête de tous les hueurs, de tous les approbateurs, suivant que les huées ou les approbations » semblaient « nécessaires » ; et « c'était toujours elle qui donnait le signal ». Mais peut-être ne devint-il de ses familiers qu'en janvier 1790, lorsqu'elle eut fondé chez elle un véritable club, dont il fit partie et auquel il pensait en écrivant : « Théroigne tenait dans son appartement de petits clubs formés de personnes assez remarquables ». Le certain, c'est qu'il fut des premiers *Amis de la loi*, ainsi que se nommèrent les membres de cette Société[2]. Théroigne l'avait créée, le 10 janvier, avec Romme et quelques compatriotes de celui-ci, né en Auvergne (à Riom). Or Beaulieu était non seulement de la même province mais de la même ville que le savant; et c'est, probablement, ce dernier qui présenta le futur auteur des *Essais historiques* à la Luxembourgeoise. Elle a raconté dans son autobiographie : « Je proposai à ceux qui venaient le plus souvent dans la tribune des Feuillants de nous réunir en société politique. On goûta mon projet[3] ». D'où l'on peut inférer qu'elle s'était liée avec Romme dans cette tribune. Un peu plus loin, elle parle de lui : « Un soir, dit-elle, j'émis l'idée (*devant les Amis de la loi*) qu'il fallait que le peuple donnât aux meilleurs patriotes de l'Assemblée nationale des couronnes civiques ou des cocardes.

1. L'Assemblée siégea pour la première fois dans cette salle le 9 novembre 1789.

2. Ne pas la confondre avec un autre club du même nom fondé en 1791 par Osselin, et qui s'établit aux Théatins.

3. *Les Confessions*, p. 122.

Une motion à cet effet, qui fut rédigée par M. Romme et quelques autres, et que le peuple signa, fut adoptée : sept cocardes furent données aux sept membres du Comité de la Constitution ». De son côté, rédigeant un mémoire sur l'association « vraiment populaire » qu'il eût désiré voir sortir du petit club, Romme, en janvier ou février 1790, déclarait : « Le projet qu'on esquisse ici est le résultat de plusieurs conversations où Mlle Théroigne a exposé de quelle importance serait dans ce moment-ci un établissement qui aurait pour objet de faire connaître le degré et les moyens d'influence de chaque membre de l'Assemblée nationale[1] ». Preuve que la prisonnière de Kufstein ne mentit pas en s'attribuant l'initiative de la fondation du club; et curieux témoignage d'une collaboration qui pourrait d'abord surprendre entre l' « espèce de quaker » et la ci-devant demi-mondaine. « Cette première vue, poursuivait Romme,... s'est agrandie. D'autres... sont venues » s'y « joindre » ; et enfin — dans la pensée de Théroigne, comme dans celle du futur montagnard, voilà l'admirable — il s'était agi de ceci :

« Donner une nouvelle impulsion aux mœurs ;... élever le peuple à la dignité de ses droits ;... l'éclairer sur ses vrais intérêts et sur le degré de confiance et d'estime qu'il doit au zèle, aux lumières et aux vertus de ses représentants à l'Assemblée nationale ;... lui développer les avantages de la Révolution pour assurer son bien-être ;... propager, autant qu'il est possible, la connaissance des opérations journalières de l'Assemblée ;... réveiller le patriotisme éteint de quelques âmes molles

1. Cité par M. Marcellin Pellet, qui avait eu « la bonne fortune de trouver des documents autographes provenant de la succession de Gilbert Romme et relatifs au club des *Amis de la loi* ».

et craintives ;... contenir les esprits trop exaltés qu'un excès de zèle peut égarer;... épargner aux lecteurs impatients la recherche laborieuse et rebutante d'un franc patriotisme dans la multitude de brochures et de feuilles périodiques dont nous sommes inondés;... offrir aux bons citoyens un choix tout fait dans un cabinet de lecture ouvert aux associés;... correspondre avec les provinces pour y répandre les bons livres et les belles actions, et en recevoir de nouvelles lumières, de nouveaux motifs d'encouragement;... rassembler, comme dans un foyer, les rayons épars de l'opinion publique, et dissiper les nuages dont les âmes noires, viles et hypocrites, s'efforcent de l'obscurcir pour alarmer le peuple;... en diriger la lumière épurée sur un tribunal libre de censure, dont les décisions, marquées par la sagesse et la maturité, acquerront un caractère imposant et redoutable pour ceux qui trahiront la cause publique, mais consolant pour ceux qui ont le courage du bien[1] ».

« Elever le peuple à la dignité de ses droits! » Ces mots surtout sont à retenir. Ne disent-ils pas que Théroigne regardait l'éducation des masses comme la condition maîtresse d'une révolution durable? Et c'est donc que la prétendue « furie » des Goncourt était, en réalité, aussi intelligemment démocrate qu'elle pouvait l'être ardemment. Puis n'est-il pas frappant qu'un des points du programme fût celui-ci : « contenir les esprits trop exaltés qu'un excès de zèle peut égarer »? Ligne à illustrer de cette autre, de Choudieu sur l'héroïne : « Je ne lui ai jamais entendu professer que des principes très libéraux et *sans exagération.* » Et pourtant

1. *Etude historique et biographique sur Théroigne de Méricourt*, par M. Marcellin Pellet, pp. 39-41.

Choudieu ne put l'entendre qu'en 1792 et 1793, car il ne vint à Paris qu'en 1791, envoyé à la Législative par le département de Maine-et-Loire, alors que Théroigne était encore en Autriche.

Mais le petit club ne grandit pas. Suivant l'expression même de sa fondatrice, ce fut jusqu'au bout un « club naissant ». (*Les Confessions*, p. 122). Il en mourut, — vers la fin de mars, — après une vingtaine de séances, où se trouvèrent, chaque fois, « douze ou treize membres ». (*Ibid.*). Parmi les noms des adhérents connus, il faut relever celui de Bosc, l'ami de Mme Roland, et celui du journaliste Maret, futur duc de Bassano. Théroigne, dit M. Marcellin Pellet, demanda l'admission de son frère aîné, qui, revenu à Paris en 1790, vivait avec elle; mais il fut « écarté par la raison qu'il ne parlait pas suffisamment le français » Elle aurait voulu attirer Sieyès. Elle lui porta des cocardes; il « vint chez moi pour me remercier ». (*Les Confessions*, même page). Mais il ne s'affilia pas aux *Amis de la loi;* et, quand la Société eut disparu, c'est inutilement que Théroigne essaya d'en former une autre. « Je n'étais guidée dans toutes mes propositions que par l'amour du bien et la gloire à acquérir en me rendant utile à la nation ; mais je n'avais pour cela ni assez de talents, ni assez d'expérience, et j'étais femme ». (*Ibid.*, p. 124)[1].

1. Les premiers renseignements sur le club des *Amis de la loi* furent apportés, en 1883, par M. de Vissac, dans un volume intitulé : *Romme le Montagnard*. Malheureusement, M. de Vissac rééditait contre Théroigne les calomnies accueillies par Lamartine ; il poussait même la confiance envers l'auteur de l'*Histoire des Girondins* jusqu'à le piller, car il lui empruntait sans le citer une dizaine de formules éclatantes. Cela, pour mieux attendrir sur Strogonoff dont il faisait une victime de l'amazone, « femme fatale à l'inexpérience et à la jeunesse », disait-il, tirant ici sa prose de son fonds. Bien entendu, il ne donnait aucune preuve.

J'étais femme! M. Marcellin Pellet assure qu'une des questions dont elle s'occupa dans son club fut celle des droits de la femme. Elle sentait vivement, comme elle l'écrivit à Kufstein, « la force... de l'orgueil et des préjugés masculins ». (*Les Confessions*, p. 123). N'avait-elle pas « tous les jours » à subir, parce que femme, quelque humiliation? Dans les « tribunes de l'Assemblée », des aristocrates « me décochaient des sarcasmes sans relâche ». Et certains patriotes même, « au lieu de m'encourager, de me défendre et de me rendre justice, me tournaient en ridicule ». (*Ibid.*, p. 125). Le dimanche 14 février, jour où l'Assemblée se rendit à Notre-Dame pour un *Te Deum*, plusieurs députés, ayant vu Théroigne dans la foule, l'invitèrent à « marcher avec eux en procession »; et, toute fière, elle fit « dans leurs rangs une partie du chemin »; mais bientôt il y eut des plaisanteries, des prêtres l' « apostrophèrent », et elle crut devoir se retirer. Cependant « nombre de gens, comme moi, marchaient en procession avec les députés... Mais c'étaient des hommes ». (*Ibid.*, p. 123).

Elle déclare, néanmoins, que la plupart des Constituants patriotes s'étaient pris d'estime pour elle. C'est, d'ailleurs, vers la fin de février qu'elle remporta le plus grand succès, peut-être, de sa carrière. Succès immortalisé par des pages enthousiastes de Camille Desmoulins [1]. L'auteur des *Révolutions de France et de*

Sous le nom d'Otcher, qui était son nom de guerre, Strogonoff fut le bibliothécaire du club. Théroigne, qui en avait d'abord été l'archiviste, se fit bientôt remplacer dans cette fonction par un nommé Chapsal. (Marcellin Pellet).

1. Desmoulins avait déjà parlé d'elle dans son compte rendu de la séance de la Constituante où Louis XVI vint adhérer solennellement à la Constitution (4 février). Il la montrait, avec « l'élite des patriotes », secouant la tête à certains endroits du discours royal.

Brabant commence par raconter qu'il est allé récemment se faire inscrire au district des Cordeliers ; puis :

J'allais me retirer... quand la sentinelle appelle l'huissier de service, et l'huissier de service annonce au président qu'une jeune dame veut absolument entrer au Sénat. On croit que c'est une suppliante, et on pense bien que chez des Français et des Cordeliers personne ne propose la question préalable ; mais c'était une opinante : c'était la célèbre mademoiselle Théroigne, qui venait demander la parole et faire une motion. Il n'y eut qu'une voix pour l'admettre à la barre. A sa vue l'enthousiasme saisit un honorable membre. Il s'écrie : C'est la reine de Saba qui vient voir le Salomon des districts.

« Oui, reprit mademoiselle Théroigne, tirant de là son exorde avec beaucoup de présence d'esprit, c'est la renommée de votre sagesse qui m'amène au milieu de vous. Prouvez que vous êtes Salomon, que c'est à vous qu'il était réservé de bâtir le temple, et hâtez-vous de construire un temple à l'Assemblée nationale. C'est l'objet de ma motion. Les bons patriotes peuvent-ils souffrir plus longtemps de voir le pouvoir exécutif logé dans le plus beau palais de l'univers, tandis que le pouvoir législatif habite sous des tentes, et tantôt aux Menus-Plaisirs, tantôt dans un Jeu de Paume, tantôt au Manège, comme la colombe de Noé qui n'a point où reposer le pied. La dernière pierre des derniers cachots de la Bastille a été apportée aux pieds du Sénat, et M. Camus la contemple tous les jours avec ravissement, déposée dans ses archives : le terrain de la Bastille est vacant ; cent mille ouvriers manquent d'occupation. Que tardons-nous, illustres Cordeliers, modèle des districts, patriotes, républicains, romains qui m'écoutez ! Hâtez-vous d'ouvrir une souscription pour élever le palais de l'Assemblée nationale sur l'emplacement de la Bastille. La France s'empressera de vous seconder : elle n'attend que le signal ; invitez tous les meilleurs ouvriers, tous les plus célèbres artistes ; ouvrez un concours pour les architectes ; coupez les cèdres du Liban, les sapins du mont Ida. Ah ! si jamais

les pierres ont dû se mouvoir d'elles-mêmes, ce n'est point pour bâtir les murs de Thèbes, mais pour construire le temple de la Liberté. C'est pour enrichir, pour embellir cet édifice qu'il faut nous défaire de notre or et de nos pierreries. J'en donnerai l'exemple la première. On vous l'a dit, les Français ressemblent aux Juifs, peuple porté à l'idolâtrie. Le vulgaire se prend par les sens : il lui faut des signes extérieurs auxquels s'attache son culte. Détournez les regards du pavillon de Flore, des colonnades du Louvre, pour les porter sur une basilique plus belle que Saint-Pierre de Rome et que Saint-Paul de Londres. Le véritable temple de l'Éternel, le seul digne de lui, c'est le temple où a été prononcée la Déclaration des droits de l'homme. Les Français dans l'Assemblée nationale, revendiquant les droits de l'homme et du citoyen, voilà sans doute le spectacle sur lequel l'Être suprême abaisse ses regards avec complaisance ; voilà l'hommage qu'il entend avec plus de plaisir que le chant des hautes et basses-contres exécutant un *Kyrie eleison* ou un *Salvum fac regem.* »

On conçoit l'effet que dut faire un discours si animé et ce mélange d'images empruntées du récit de Pindare et de ceux de l'Esprit-Saint[1].

« Quand la fureur des applaudissements fut un peu calmée », ajoute Desmoulins, on délibéra sur la motion, qui fut adoptée ; et le club chargea son président Paré, Danton, ex-président, Fabre d'Eglantine, vice-président, Camille Desmoulins et Dufourny de Villiers de rédiger une adresse aux districts et aux départements. Mais, en dépit de l'adresse[2], l'idée tomba[3]. Reste à savoir

1. *Révolutions de France et de Brabant*, n° 14.

2. Elle était longue et d'un lyrisme égal à celui du discours. On la trouve dans le même numéro des *Révolutions de France et de Brabant.*

3. Elle n'était pas absolument nouvelle ; car, d'après le *Rôdeur français* du 13 février 1790, une dame Desormeaux avait déjà proposé d'élever le « temple » du pouvoir Législatif « sur les débris de la Bastille », Théroigne avait-elle lu ce numéro du *Rôdeur français?*

si l'étincelant esprit de Camille Desmoulins ne nuisit point *en beauté* à la fidélité de sa mémoire dans la reproduction du discours. Assurément, Théroigne l'avait écrit, comme en 1792 elle écrira celui qu'elle prononcera à la Société fraternelle des Minimes ; mais le texte de celui-ci, imprimé, a survécu ; et c'est la comparaison de ce second discours, et aussi d'un placard de 1793, signé Théroigne, avec l'espèce d'ode en prose qu'on vient de lire, qui nous a fait penser qu'au moins une part du somptueux de cette ode était due au galant enthousiasme patriotique de Desmoulins. Non pas, certes, que l'oraison de 1792 et même le placard manquent d'éloquence. Si Théroigne n'eut jamais une syntaxe bien sûre, elle eut *le souffle*. Ce qu'on ne retrouvera pas quand, à leur date respective, nous donnerons le meilleur de ses deux seules productions connues, c'est l'éloquence imagée de la harangue aux Cordeliers ; c'en est l'éclat « oriental », suivant une épithète à moitié ironique de *l'Observateur* du 4 mars 1790, dans un long article très curieux.

Aucun historien n'a signalé cet article, critique philanthropo-royaliste de la motion de Théroigne, d'autant plus intéressante qu'elle n'est pas injurieuse ni même dure, et au début de laquelle sont à noter ces lignes, moitié plaisantes, moitié sérieuses, sur Théroigne elle-même : « Cette jeune héroïne joue dans notre révolution un rôle aussi brillant que celui de Gildippe et de Clorinde au siège de Jérusalem ». Mais voici les réflexions, humanitaires et contre-révolutionnaires à la fois, du journal sur la motion :

1° « Mademoiselle Théroigne a-t-elle réfléchi à la misère profonde et universelle où le royaume est plongé ? Se fait-elle une idée juste des sommes immenses

qu'il faudrait consacrer à une telle entreprise? » Etc...

2° Avant de songer à construire un temple de la Liberté, parfaitement inutile, il serait bon de remédier aux effets de la « monstrueuse inégalité des fortunes ».

Contemplez (*l'Observateur s'adresse à Théroigne*), si vous en avez le courage, ces quatre mille malades entassés dans une seule maison, distribués quatre à quatre, six à six, dans des lits ou circule un air pestilentiel que la santé la plus robuste n'affronte pas sans danger; parcourez le dépôt affligeant où sont recueillis par la religion et l'humanité ces enfants délaissés par les auteurs de leurs jours, et dont la corruption des mœurs et la misère du peuple ont rendu le nombre si effrayant qu'à peine les plus abondantes largesses pourraient-elles suffire à leurs besoins. Voilà, si vous avez de l'éloquence et des entrailles, voilà les objets qui sollicitent l'appui de vos talents.

3° Enfin, il est absurde de « vouloir multiplier les édifices d'une ville déjà presque déserte, qui se dépeuple encore tous les jours » ; et « il vaudrait mieux se renfermer dans les bornes d'un silence modeste que de se donner ambitieusement en spectacle pour faire de pareilles motions ». — C'est le mot de la fin, et le plus sévère. (* II).

Pour un autre *Observateur*, *l'Observateur feminin*, ou plutôt *l'Étoile du Matin*, car c'est le nom que prit *l'Observateur féminin* à partir du second numéro[1], le seul but de Théroigne avait été de faire du bruit : « Mademoiselle Théroigne étonne les Cordeliers, fait rire Paris et prétend à une grande illustration. » (N° 5). Ce n'était pas encore bien méchant, cela n'a même d'intérêt qu'au point de vue documentaire, comme

1. Cette feuille soi-disant rédigée par Mme de Verte-Allure, « ex-religieuse », n'eut que cinq numéros (mars 1790).

une preuve nouvelle de l'accroissement de célébrité que valut à la patriote sa proposition fastueusement bizarre. Mais, en juin, il parut un *Nouveau dictionnaire français, à l'usage de toutes les municipalités, les milices nationales, et de tous les patriotes, composé par un aristocrate, dédié à l'Assemblée, dite nationale*, où se trouvait cette notice :

Théroigne. Courtisane du second ordre, habitant en hôtel garni, vivant conjugalement avec Populus, Mirabeau et tous les faquins qui se présentent la bourse à la main. Cette héroïne de boudoir fait des motions dans son district ; elle trouve le roi trop bien logé et l'Assemblée trop mal, comme si Cartouche et sa bande l'avaient été aussi bien. Mademoiselle Théroigne, par son courage mâle, son patriotisme, sa fougueuse éloquence, ferait oublier son sexe et l'oublierait peut-être elle-même sans les fonctions augustes qui le lui rappellent journellement et dont les amateurs de physique expérimentale ne lui permettent pas de se dispenser.

Mais il nous faut revenir à l'article de Camille Desmoulins ; car Théroigne, en se rendant au club du district des Cordeliers, n'avait pas eu seulement l'espérance d'y faire réussir une motion extraordinaire : elle voulait, de plus, demander son admission au district « avec voix consultative », et, sur ce point, elle fut déçue. « L'Assemblée, dit Camille Desmoulins, a suivi les conclusions du président, qu'il serait voté des remerciements à cette excellente citoyenne pour sa motion ; qu'un canon du concile de Mâcon ayant formellement reconnu que les femmes ont une âme et la raison comme les hommes, on ne pouvait leur interdire d'en faire un si bon usage que la préopinante ; qu'il sera toujours libre à mademoiselle Théroigne et à toutes celles de son sexe de proposer ce qu'elles croiraient avantageux

à la patrie; mais que, sur la question d'état, si la demoiselle Théroigne sera admise au district avec voix consultative seulement, l'Assemblée est incompétente pour prendre un parti, et qu'il n'y a lieu à délibérer. » Document précieux pour l'histoire de la femme, du *féminisme* et surtout de l'*antiféminisme* pendant la Révolution.

N'est-ce point piquant et significatif en effet, le district des Cordeliers s'appuyant sur une décision d'un concile pour reconnaître aux femmes une âme intelligente, et promettant bien, en conséquence, d'entendre « toutes celles » qui croiraient avoir à proposer quelque chose d'utile, mais refusant à Théroigne même, qu'il vient d'acclamer, l'admission « avec voix consultative seulement » ?

Mélange de féminisme et d'antiféminisme où celui-ci, en définitive, l'emportait de beaucoup. Sous des concessions d'ordre psychologique, et aussi d'intérêt patriotique, c'était le *droit de cité*, suivant l'expression de Condorcet, maintenu par le district comme l'apanage de *l'homme*, *au sens viriliste* du mot. Sens que la Déclaration des droits venait de consacrer, mais par une véritable fraude inconsciente de l'orgueil et de l'égoïsme masculins sur la valeur étymologique et philosophique du terme, car *homo* ce n'est pas *vir*, c'est l'être humain en général, et, de fait, quand Pascal, par exemple, ou Descartes ou Voltaire dit *l'homme*, tout le monde entend bien qu'il s'agit de l'espèce humaine, considérée dans son unité profonde de nature. Cette unité, la Constituante se la masqua, un peu, il est vrai, — nous avons souligné ce point dans notre étude sur Olympe de Gouges, — parce qu'elle avait peur de la reine. Si elle eût accordé aux femmes la

capacité politique, comment les eût-elle exclues de la régence? Mais enfin, c'est bien par une tricherie verbale, monstrueusement naïve, du *moi* viril qu'elle put ouvrir la *Déclaration des droits* par cette phrase : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », et bannir aussitôt, sans se croire illogique, de la cité fondée sur ce principe, la moitié du genre humain. Il y eut, d'ailleurs, un antiféminisme révolutionnaire doctrinal dont les *Révolutions de Paris* furent l'organe le plus doctoral, et auprès duquel les « conclusions » du président Paré se transfigurent en quelque sorte, deviennent tout à coup d'un libéralisme admirable.

Mais la campagne antiféministe de l'important journal de Prudhomme ne commença qu'en février 1791 ; et nous aurons une occasion toute naturelle de la faire connaître, quand, en 1792, nous rencontrerons Théroigne prêchant un féminisme militaire auquel, assurément, elle ne pensait pas en 1790.

La première partie de sa vie politique s'arrête à la fin de mars.

Il est bien établi qu'elle était encore à Paris au commencement de mai. Le 7 de ce mois, elle faisait au Mont-de-Piété un dernier emprunt de 809 livres sur une bague d'un fort brillant; mais il n'y a plus trace de son rôle après la disparition des *Amis de la loi*. Et, chose curieuse, la liste de ses emprunts rue des Blancs-Manteaux témoigne d'un changement d'existence précisément vers la fin de mars. En effet, du 3 mars au 7 mai, nul recours à la banque charitable, qui, — frappant contraste, — en moins de cinq mois, du 16 novembre 1789 à ce 3 mars, avait prêté à l'hé-

roïne près de 5.500 livres. En octobre, et dans la première quinzaine de novembre, les emprunts avaient été faibles. Le 10 octobre, elle avait eu 140 livres d'un porte-huilier avec ses bouchons; le 29, d'un étui d'or, 80 livres; le 2 novembre, 60 livres d'une cuillère à ragoût et d'un couvert; le 14, enfin, 58 livres de deux couverts d'argent. Mais, le 16, elle engageait deux tables de bracelets avec 52 diamants pour 2.080 LIVRES; et cela ne lui permit pas d'aller plus de trois semaines : le 9 décembre, elle se faisait prêter 1.100 livres sur un collier de brillants. En janvier, sans doute, pas d'engagement; mais, le 1er février, elle met au Mont-de-Piété une boucle d'oreille à brillants pour 1.080 livres; et, le 3 mars, c'est une autre boucle d'oreille, à chaîne de brillants, qui lui vaut un prêt de 1.215 livres (Demarteau). Ainsi, pour se soutenir dans son personnage de *dame politique*, se ruinait, à l'insu de ses familiers, l'ancienne courtisane.

Le changement d'existence dont témoigne la liste des emprunts est du reste mentionné et brièvement précisé dans l'autobiographie. Il fut accompagné d'une nouvelle métamorphose nominale : Théroigne s'appela Mme Poitiers. (*Les Confessions*, p. 124). Ce qui doit faire supposer qu'elle avait quitté l'hôtel de Grenoble. Quatre ou cinq semaines elle vécut « à l'écart », dans ce Paris où la presse royaliste ne cessait pas de s'occuper d'elle, puis l'idée lui vint de retourner en Belgique pour y vivre encore plus économiquement. Du moins, « la médiocrité » de sa « fortune », comme elle l'écrivit à Perregaux dans sa lettre du 26 août, fut une des raisons de cet exil dans sa patrie, autour duquel poussa en 1791 une légende de mission révolutionnaire que nous aurons à détruire. Mais la même lettre altérait la

vérité de ces mots : « Ce n'est pas la peur (*d'un décret de prise de corps*) qui m'a fait partir » ; l'autobiographie avoue cette peur, qui eut sa part, trop légitime, dans la détermination de « Mme Poitiers ». Des amis (Théroigne en avait conservé tout de même) l'informèrent des dispositions du Châtelet à son égard, et elle se laissa « effrayer ». (*Ibid.*, p. 125)[1]. Même nous inclinerions à penser que les conseils de ces amis ne furent pas étrangers à son changement d'existence et de nom. On n'a sans doute pas oublié que la déposition du curé Veytard est du 9 mars.

Avant la fin de mai elle était à Marcourt.

VI

THÉROIGNE ET LA PRESSE ROYALISTE EN 1789-1790

Au total, elle se trouvait célèbre sans avoir presque rien fait — ou pu faire. Elle avait eu de bons ennemis. La presse royaliste s'était acharnée... à lui donner la gloire.

Par quels moyens, on le sait déjà. Mais il est nécessaire d'écrire l'histoire de cette guerre étonnante à une femme. Histoire où va prendre place immédiatement le personnage à la fois symbolique et réel de Populus :

1. Peut-être, cependant, était-elle sincère dans la lettre en commençant par dire que le décret rendu l'avait « fort étonnée ». (On se rappelle le passage, cité au début du chapitre précédent). En Belgique, bien tranquille, elle avait pu considérer les craintes de ses amis comme chimériques.

POPULUS (MARIE-ÉTIENNE)

Député du bailliage de Bourg-en-Bresse.

D'après un portrait de la *Collection complète des portraits de MM. les Députés à l'Assemblée nationale de 1789.*

(Bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes.)

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

car, dès novembre 1789, les *Actes des apôtres* fiançaient Théroigne à « l'heureux Populus », qui était le Peuple, s'il était le député de ce nom. Populus « dont, hélas ! disait Champcenetz, elle couronnera bientôt les prodigieux moyens de plaire et l'inépuisable amour par un mariage qui fera le malheur de ma vie ».

Beaulieu raconte que le député de Bourg-en-Bresse ne connaissait pas Théroigne. Il avait environ cinquante-cinq ans. Il était avocat au Parlement à Bourg-en-Bresse, sa ville natale, quand il fut élu par le bailliage. Il périt sur l'échafaud, à Lyon, en 1794, comme fédéraliste. Nous avons cru devoir illustrer d'un portrait de lui, authentique, la fable de ses amours avec l' « amante de la nation ». Voici, d'autre part, comment le *Précis historique sur la vie de Mademoiselle Théroigne de Méricour* le dépeignait satiriquement :

Quoique Populus n'ait que quatre pieds, sept pouces et trois lignes, on lui voit cette agréable courbure, ce gracieux arrondissement d'épaules qui annonce la profondeur, la multiplicité des études et l'habitude de la méditation. Aussi, quoiqu'il n'ait que de trente à trente-cinq ans, on ne lui voit point ces airs évaporés qui distinguent les jeunes Français. Ses cheveux du plus beau gris pommelé et retroussés sur ses oreilles en boucles aplaties accompagnent merveilleusement sa figure, lui donnent plus de rondeur et d'évidence ; et ceux de derrière, hermétiquement fermés dans un crapaud qui badine sur ses épaules, lui impriment ce caractère auguste et majestueux d'un représentant de la nation ; aussi jamais député n'eut l'air plus député que cet honorable député.

L'incarnat de sa figure annonce que, si Vénus a ses adorations, Bacchus obtient aussi ses hommages. En vérité, quand M. Barnave en aurait choisi la couleur, elle n'aurait pas un éclat plus vif...

Populus était nommé pour la seconde fois dans les *Actes des apôtres* au numéro 9 ; mais, sur Théroigne même, le passage est sans intérêt. Aussi bien, de l'article de Champcenetz à la fantaisie du numéro 23, que nous avons fait connaître, intitulée : *Club de la Révolution*, pas une plaisanterie sur l'héroïne qui soit digne de mention ; et l'on ne retrouve à nouveau Populus qu'au numéro 24, dans une autre fantaisie intitulée : *Ambigu comique*. Il s'agit d'une charade en vers qu'auraient traduite de l'anglais tous les « honorables membres du comité de la rue du Bouloy ». La traduction la plus exacte fut celle de Populus. Quant à l'auteur, c'est Théroigne : « Un lord dont mademoiselle de Méricourt faisait les délices avant que l'heureux Populus maîtrisât impérieusement toutes ses affections l'avait profondément instruite dans l'idiome de son pays, parce qu'il n'aimait rien tant, disait-il, que d'entendre sa langue dans la bouche de mademoiselle Théroigne ; aussi là lui rendit-il très familière. »

De ce numéro à la fin du premier volume, — chaque volume ou *Version* contient 30 numéros, — il n'est plus parlé de Populus, et ce qui se rencontre encore sur Théroigne est insignifiant. Mais on se rappelle la page de l'*Explication de l'estampe* du second volume concernant le rôle qu'aurait joué l'amazone aux journées d'octobre. Le numéro 32 apportait une soi-disant lettre aux *Actes des apôtres*, datée de l'hôtel de Grenoble le 2 février 1790 et finissant ainsi :

Je suis avec admiration, de votre démagogie,... la très humble et très obéissante servante et égale en droits et en connaissance de l'homme.

Théroigne de Méricourt, épouse du souverain moderne.

L'*épouse du souverain moderne* priait le journal d'insérer le commencement d'un poème de sa façon sur l'académicien et constituant Target, président du Comité de Constitution. Suivait le commencement de ce poème « héroï-natio-épi-constitutiono-politico-comique », *la Targetade :*

Je chante ce lourdaud, président de la France,
Et par droit de manège et par droit d'importance.

Puis c'était (n° 37) la prétendue arrestation de l' « excellente patriote », le 14 février, par l'avocat du marquis de Favras. « Elle a été conduite à l'Hôtel de Ville... Mais nous ne doutons pas que les mouvements que se sont donnés pour elle beaucoup d'honorables membres de l'Assemblée nationale n'aient opéré l'élargissement de mademoiselle Théroigne avant la nuit. » Et, sur cette pente gauloise : « Nous sommes sûrs que M. Barnave y mettra toute la chaleur possible. M. Populus connaît bien les formes, mais mademoiselle Théroigne le récusera certainement pour le fond, parce qu'un avocat est accoutumé à faire traîner une affaire en longueur, ce qui ne convient pas à celle de mademoiselle Théroigne ».

Le premier acte d'un « drame national en vers civiques » : *Théroigne et Populus ou le Triomphe de la démocratie*, occupait tout le numéro 38, qui est charmant. Les rédacteurs des *Actes des apôtres* — les rédacteurs légers, Rivarol, Champcenetz, Mirabeau cadet, plus tard Suleau, car il y eut des rédacteurs sérieux et même ennuyeux — avaient le sens de la parodie.

La scène se passe à l'hôtel de Grenoble, dans le salon de Théroigne. Populus, qui a pour confident son collègue Duquesnoy, lui vante celle qu'il adore :

Elle a du grand Cujas le séduisant langage.
On voit briller en elle, au printemps de son âge,
Fleur de jurisprudence, éclat municipal,
Savoir de député, zèle national,
Esprit législateur, grâces diplomatiques,
Haine d'aristocrate et desseins politiques ;
Elle est forte surtout... en Constitution.

Mais il est inquiet; il a « mille » rivaux, notamment l'Anon (*Camille Desmoulins*). Un songe, la nuit dernière, lui a fait voir Théroigne aux bras de cet Anon. Duquesnoy le rassure, ou plutôt lui représente que le seul rival à craindre est Mirabeau. Précisément celui-ci paraît :

POPULUS

A moi, comte, deux mots!

MIRABEAU

Parle.

POPULUS

Ote-moi d'un doute.
Connais-tu Populus ?

MIRABEAU

Oui.

POPULUS

Parlons bas, écoute.
Me crois-tu de tournure à devenir cocu ;
Le souffrirais-je en paix, dis-moi, le penses-tu ?

Et il propose un duel au pistolet. « Je ne me bats jamais », répond Mirabeau:

Mais, pour faire éclater ta valeur guerrière,
Populus, de grand cœur, je te livre mon frère.

— On sait que Mirabeau ne se battait pas. Ce n'était point lâcheté. Mais, disait-il, parlant d'un de ses nobles provocateurs, « il n'est pas juste que j'expose un homme d'esprit comme moi contre un sot comme lui ». Et Mme de Staël, qui rapporte le propos, ajoute : « Chose bizarre, dans un pays tel que la France, cette conduite ne le déconsidérait pas; elle ne faisait pas même suspecter son courage. Il y avait quelque chose de si martial dans son esprit, de si hardi dans ses manières, qu'on ne pouvait accuser un tel homme d'aucune peur ». (*Considérations sur la Révolution française*)[1]. Les *Actes des apôtres*, cependant, s'évertuaient à le faire passer pour un Thersite :

Il a de feu Stentor les poumons et la voix,
C'est Thersite pour le courage,
C'est Cartouche pour les exploits !

Son cadet, celui qu'on appelait Mirabeau-Tonneau, avait, au contraire, l'épée aussi facile que la fourchette. Mangeur et buveur monstrueux, sa graisse épique ne le gênait pas plus sur le pré, dans sa fougue alors de mousquetaire, qu'elle n'alourdissait la verve mordante et cynique du conteur, du journaliste, de l'orateur.

Ayant donc *livré* ce tonneau dangereux à Populus, Mirabeau calme un instant et même enchante le jaloux en lui offrant le partage du gouvernement. On séduira les Constituants avec de l'argent et des places. Pour le roi, on lui conservera « le costume royal ». Mais Populus veut un gage de l'alliance proposée, et ce ne peut être que Théroigne.

1. IIe partie, ch. I.

MIRABEAU

Ah ! que demandes-tu ?

. . . . . .

Après l'or et l'intrigue, elle a tout mon hommage.

C'est une femme

. . . . . étonnante,
Qui pourrait d'un empire être la gouvernante.

Il ne la cédera pas.

Populus redevient furieux. Mirabeau s'emporte. La scène finit sur cette menace du tribun :

Eh bien, nous nous verrons la lanterne à la main.

Le second acte ne parut que dans le numéro 48. Même, le journal laissa son « incomparable amie » tranquille jusqu'au numéro 47 ; là, il était conté que « la belle Méricourt » ayant parlé durement « à sa fille de chambre », celle-ci l'avait « terrassée d'une manière nouvelle pour mademoiselle Théroigne ». Quant au second acte du « drame national », il débute par un monologue où l'héroïne se montre ravie. « Vingt sénateurs par jour » s'en viennent déposer à ses pieds l' « offrande » d'une « flamme immortelle ». Pourtant elle jure à Populus qu'elle n'aime que lui, et c'est la vérité. Mirabeau essaie inutilement de l'éblouir : elle demeure insensible à l'offre du « sceptre », — car, maintenant, c'est avec elle qu'il promet de régner :

Moi, je serai Numa, vous serez Égérie.

Entre Barnave. Il a tout préparé pour le supplice de

Populus, sans savoir qu'il s'agissait de ce personnage. A la révélation que lui en fait Mirabeau, il s'étonne. Mais Populus n'est pas d'humeur à se laisser mettre à la lanterne. Barnave s'en aperçoit et Mirabeau l'éprouve. Populus, en effet, a paru, et croyant que Barnave aussi est un rival, il a tiré son épée, « une écritoire, la carte de son département », et s'est précipité sur le couple « adroit et féroce », qui meurt de peur ; Mirabeau même se laisse frapper. Au nouveau défi du héros il a répondu, tremblant :

Je ne me battrai pas, même pour la patrie.

Arrive un secrétaire de l'Assemblée porteur d'un ordre du président, qui enjoint à Théroigne d'avoir fait son choix avant la fin du jour. Seulement, ajoute le secrétaire, un troisième prétendant, et « formidable », s'est déclaré : c'est le « puissant » l'Anon. Nous ne le voyons pas, le second acte s'arrêtant à la nouvelle de l'émouvante candidature, et le drame n'ayant pas été continué.

Sans doute, le numéro 48 eut moins de succès que le 38e, auquel, effectivement, il est inférieur.

Le numéro 49 contenait un *Bulletin de Mademoiselle Théroigne*, annonçant d'abord : « Cette fille divine, suscitée par le ciel contre les aristocrates de la même manière que Jeanne d'Arc fut tout exprès choisie par saint Denis pour chasser les Anglais de France, a été à deux doigts de sa perte. » C'est la suite de l'histoire du numéro 47, les crises nerveuses où Théroigne a failli succomber ayant eu pour cause sa rage d'avoir été battue par sa suivante. Mais, comme on l'a sauvée par des applications, tisanes et infusions de discours

parlementaires, la voilà, paraît-il, amoureuse du « corps législatif ». « Elle ne prétend pas moins aujourd'hui que d'épouser à la fois les douze cents membres composant le grand corps des représentants de la nation. » — Une remarque d'ailleurs est à faire, à propos du parallèle établi par ce *Bulletin* entre Théroigne et Jeanne d'Arc. Les *Apôtres* étaient des royalistes voltairiens, pour qui le chef-d'œuvre de Voltaire était *la Pucelle*. Et, dans ce poème burlesque et licencieux, beaucoup trop admiré pendant plus d'un demi-siècle, mais qui ne mérite point les anathèmes dont il a été couvert depuis, c'est saint Denis qui élit Jeanne contre l'Anglais.

Il n'y avait rien sur Théroigne dans les dix numéros suivants; mais le 60e s'ouvrait par une nouvelle et longue lettre de l'illustre patriote aux *Apôtres;* lettre datée du 1er mars, intitulée : *Conspiration des calottes*, du reste peu intéressante, et que nous aurions pu même ne pas mentionner si Théroigne n'y disait qu'elle se croit enceinte. Bien entendu, le coupable était Populus.

Il ne sera plus question dans les *Actes des apôtres* de cette grossesse présumée. Celle de Target, « père et mère de la Constitution », va en distraire le journal. L'estampe du troisième volume représente: *La douleur de Target ou les travaux d'Hercule;* et l'*Introduction* raconte l'événement, qui éclate au milieu d'une séance de l'Assemblée. « M. Target est dans les douleurs de l'enfantement. Il est gros d'un fœtus formé de 48.000 bras et jambes, de 83 yeux et de deux têtes, dont une très grosse et l'autre très petite. » — Les deux têtes étaient, la première, celle du pouvoir législatif, la seconde, celle du pouvoir royal ou exécutif. Les 83

yeux, les départements. Les 48.000 bras et jambes, les municipalités. — « La barre est remplie de monde. » Avec Mmes de Laval, d'Escars et de Staël, Théroigne jure « de se donner tous les mouvements nécessaires pour maintenir la Constitution ».

Au numéro 66, Target n'est pas accouché ! Ses douleurs sont horribles. Il hurle. Alors, des tribunes, s'élancent encore la fille de Necker et Théroigne, avec Mme d'Escars et, cette fois, Mme Charles de Lameth. Jalouses également de hâter la patriotique délivrance, folichonnes, ces amies de la liberté tapent sur le ventre martyr.

(Mme de Staël ne s'oublie pas. Elle est d'une coquetterie bouffonnement indécente. Elle fait de l'œil à tous, au curé comme à l'avocat, montrant sa gorge à celui-ci, sa jambe à celui-là, demandant : « Regardez comme je suis jolie ! »)

Au début du quatrième volume (n° 94) une rivale était donnée à Théroigne, en la personne fictive d'une prétendue maîtresse de Robespierre, « mademoiselle Suzanne Forber, la Théroigne d'Arras ». Robespierre écrivait à sa « mignonnette » de chercher dans sa bibliothèque, à Arras, des renseignements sur la famille noble d'où Théroigne pensait descendre, car, disait-il, « elle croit être l'arrière petite-fille de Jacques de Terouenne, comte de Terouenne, ville d'Artois, sur la Lys ». La réponse, très longue et follement excentrique, parut dans le n° 100. La « mignonnette » informait le « le bijou » qu'elle n'avait pu se faire ouvrir la bibliothèque ; mais il semblait résulter d'une « vieille procédure » que « mademoiselle Théroigne descend d'une fille naturelle d'un Issachar *Té* ou *Thérouenne*, bourgmestre de la ville de ce nom, sous Baudoin, comte de Flandre ».

Ayant eu le bonheur de sauver sa patrie d'une invasion projetée de cent mille Huns, cet Issachar avait reçu des lettres de noblesse ; et, même, le comte de Flandre avait voulu que la bâtarde de l'heureux patriote, Galsuinde, « mariée à Populus » — déjà ! — « conservât à sa descendance » le nom de Térouenne. Nous ne suivrons pas Suzanne Forber dans l'histoire des onze premiers fils de cette Galsuinde-Gigogne ; mais le douzième et dernier aurait pris femme chez les Riquetti, et de cette alliance « provient en ligne directe demoiselle Térouenne actuellement vivante ». Quant au nom de Méricourt, « addition ancienne », en voici l'origine : les descendants de Galsuinde de Térouenne « ajoutèrent après *Térouenne* ces mots de *mère-y-court* pour marquer que le nom de Térouenne leur venait par mère. *Y-court* est un vieux mot belge, qui s'entend pourtant encore... Ainsi, par corruption, on a fait *de Méricourt*, comme de Térouenne on a fait Théroigne ».

Mais, entre le numéro 94 et le numéro 100, les *Apôtres* n'avaient pas suspendu le feu contre « la Sémiramis de la Révolution », suivant un mot de Suzanne Forber. Ç'avait été d'abord (n° 95) une nouvelle prétendue lettre de leur « consœur en démagogie » : lettre, il est vrai, peu curieuse, bien qu'il s'y agît de l'abbé Noël, un des principaux rédacteurs de la *Chronique de Paris*. « Que ne puis-je en faveur de l'abbé Noël, s'écriait Théroigne, électriser vos sentiments par le frottement des miens ! » Puis, c'était (n° 96) un *Avis au public*, lui signalant un ouvrage de stratégie particulière, issu de la collaboration de Théroigne et de Populus. L'histoire a ses privilèges ; il nous faut cependant reculer devant cet *Avis*, d'un libertinage trop cru. Enfin c'était (n° 98) quelque chose presque aussi

difficile à dire. Populus a été victime en sa chair, jusqu'alors saine, « d'une perfidie des ennemies de la Révolution ». Il se soigne énergiquement, mais Théroigne, dégoûtée, va épouser le marquis de Saint-Huruge.

Dans ce numéro, elle est veuve de « Cromwell-Honoré Mirabeau », qui l'avait rendue mère de plusieurs monstres. Heureusement, aucun ne vécut. Ils naissaient tous avant terme. Mais « il était écrit que le *Sens commun*, futur époux de la Constitution », jaillirait un jour du flanc démocratique de Théroigne. Pour aider à l'accomplissement de ce dessein d'en haut, le vertueux et hardi Camus se présenta, fut agréé. La nuit couvrit ces amours vénérables, surveillées par Robespierre. Théroigne porte en elle le divin enfant. Saint-Huruge sera le père légal.

Mais voici enfin « le grand récit du mariage national » de Populus et de Théroigne, appelée *Térouenne de Mère-y-court* ou *Dona Térouenne* ou *Lady Térouenne* (n° 110).

Oublions le bruit qui a couru de l'union avec Saint-Huruge. Théroigne ne pouvait épouser que Populus. « J.-J. Rousseau, Raynal, Mably, Nostradamus, Condillac, Mathieu Laensberg, Locke, Thomas Morus ont tous parlé des phénomènes qui précédaient une grande Révolution, de manière à y reconnaître sensiblement la naissance et la fortune politique des deux héros du XVIIIe siècle dont il s'agit. » L'astronomie, d'autre part, avait prédit, sans le savoir, la gloire de l'amazone. « Dès le mois de juillet 1788, M. de Lalande avait découvert une planète nouvelle à laquelle il donna le nom syriaque Troüne, qui se prononce en français Térouenne. » Toutes les nuits, du reste, vers ce temps, un même rêve bien significatif visitait la future épouse

du futur Souverain. Elle voyait une aurore boréale s'étendant « depuis la Bresse, patrie de M. Populus, jusqu'à Arras » ; et une voix, qui semblait venir « d'une cheminée de cette dernière ville », disait : « France ! France ! la main d'une héroïne va briser tes fers... Un nouvel Hercule sortira du sein des campagnes Belgiques pour couper les sept têtes de l'Hydre aristocratique. »

Danton, « le petit-maître Danton, ce mignon dont la figure efféminée fait tourner la tête à toutes les femmes », souhaita d'être l'élu de cette élue du destin. Il n'avait pas encore épousé « la limonadière du café Parnasse ». Mais que faire contre le *Prince Patriotisme*, Populus !

« Le jour du mariage fut annoncé par soixante décharges d'artillerie. » Tous les députés patriotes sont de la fête, qui a lieu à Suresnes, les curés de Paris étant trop aristocrates. Celui de la brave petite commune est d'un civisme échevelé. Son discours aux époux arrache des larmes à l'auditoire entier. Il appelle Térouenne la « rosière générale de l'empire français... l'étoile de la nation, l'astre des trente-quatre provinces du royaume, le flambeau des quatre-vingt-trois départements ». Et ce flambeau, cet astre, cet étoile, cette rosière sera « la Judith de la France, qui coupera le cou à l'Holopherne Despotisme ».

Dans la péroraison, elle devient une Hébé citoyenne, très active ; et la fleur que doit cueillir Populus, car Térouenne est vierge (ô miracle!), c'est une « rose municipale », un « œillet organisé par la main de la Constitution », une « tulipe nationale » que n'a souillée le contact d'aucun pouvoir exécutif.

Pourtant le mariage ne s'accomplira pas.

La fête sera troublée d'abord par une fausse alarme

patriotique, qui mettra sur pied jusqu'à 250.000 hommes; puis, au milieu d'un second tumulte, c'est la nouvelle apportée par Desmoulins et d'autres que le Châtelet a résolu de décréter de prise de corps l'héroïne des journées d'octobre[1]. Elle saute sur un cheval, abandonnant Populus qui l'attend au lit. Mais Populus n'est pas l'homme des longs regrets. Bientôt même il se félicite de l'aventure. Il grave sur une colonne ces quatre vers :

J'aimais Térouenne et j'ai perdu son cœur.
Pendant trois jours, mon âme en fut émue;
Mais, à la fin, jugeant mieux mon malheur,
Je vis que ce n'était qu'une fille perdue.

L'article ainsi terminé a vingt-huit pages.

Après le départ de Théroigne, les *Actes des apôtres* ne parlèrent plus d'elle que trois ou quatre fois. En 1790, nous ne voyons plus même à relever qu'une ligne — sinistre pour l'historien. Théroigne, disait le numéro 119, a été préposée à la garde de la Salpêtrière.

Un autre journal royaliste, l'*Apocalypse*[2], se distingua aussi par ses attaques contre Théroigne. Mais celle-ci eut toujours dans l'*Apocalypse* une co-victime, Mme de Staël, sauf au numéro 3, où elle était attaquée pour la première fois.

Ce numéro 3 la montrait s'évanouissant aux Jacobins parce qu'elle était enceinte. — « Emportée par un mouvement de patriotisme, Théroigne faisait une notion », avec « cette éloquence victorieuse qui maîtrise les

1. Le quatrième volume des *Actes des apôtres* fut commencé au milieu d'avril 1790 et fini le 30 mai.
2. Mars 1790-avril 1791.

esprits et enlève les suffrages ». Soudain sa voix tombe ; elle-même s'affaisse. « Barnave, Mirabeau, Le Chapelier, Robespierre volent vers cette fille de la Révolution ; ils lui font respirer du vinaigre des quatre voleurs. » Populus court chercher Guillotin. Le distingué médecin arrive bientôt, et non seulement il tranquillise mais il ravit tout le monde en reconnaissant dans la défaillance de l'amazone « un symptôme de grossesse ». Target, saisi d'enthousiasme, prophétise. Le fils de Théroigne, s'écrie-t-il, « tiendra du généreux Barnave cette ardeur sanguinaire, ce goût pour le carnage qui fait les grands publicistes » ; et avec le sang de Le Chapelier « couleront dans ses veines cette soif de l'or, cette immoralité absolue, ce respect pour toute religion, sans lesquels on ne peut travailler au bonheur des peuples ». Grâce à Mirabeau, il aura même, pour l'or, de l'idolâtrie ; il n'admettra qu'un dieu, celui-là. Enfin, « ô Mirabeau ! » il te devra « ce rare talent de prouver avec une voix tonnante le pour et le contre » !

Grand succès. Il n'y a plus qu'à lever la séance. Théroigne est tout à fait remise ; elle rentrera chez elle en triomphatrice, accompagnée de l'assemblée entière, qui bénit l'heureuse fécondité de ce « soutien femelle de la liberté ».

Le numéro 4 raconte un dîner chez Mirabeau, puis une promenade à Longchamp, où Théroigne et Mme de Staël représentent, en quelque sorte, *la Femme dans la Révolution ;* et ce n'est pas Théroigne qui aurait pu, des deux, se considérer comme le plus offensée. Elle porte un toast à la Nation, à l'Assemblée nationale « et à tous ses Membres », mais, pour aller à Longchamp, après le festin, Mme de Staël s'enferme dans une berline avec l'évêque d'Autun (Talleyrand), et « la nation » a le

chagrin de ne pouvoir les admirer, parce qu'ils baissent les stores afin de « méditer plus à leur aise ».

Au Bois, le wiski de Mirabeau se renverse, les chevaux de Le Chapelier s'abattent sur les débris du wiski ; et, de la berline, qui ne peut échapper au désastre, « l'ambassadrice tombe la première », entraînant dans sa chute le prélat, qui « se trouve naturellement sur la dame ».

Un second choc précipite Barnave sur Mme de Staël. « Celle-ci, sans murmurer, prend son mal en patience et attend avec résignation la chute de tous les honorables Membres. » Le seul résultat fâcheux pour elle est un élargissement considérable du petit trou qu'elle avait fait à son jupon « pendant le chemin ».

Le numéro 10 la montre communiant des mains de l'évêque d'Autun, ainsi que Théroigne et Populus.

Dans le numéro suivant, les deux femmes rivalisent de patriotisme, l'une concertant ses « mouvements » avec l'évêque d'Autun, l'autre mouillant de ses sueurs civiques « plusieurs honorables Membres » de la Constituante.

Au numéro 12, Mirabeau cherche femme. Il s'inquiètera peu de savoir si « elle est vertueuse comme madame de Staël, saine comme mademoiselle Théroigne ».

Le numéro 13 les réunit au Palais-Royal, dans une fête donnée par la Société de 1789, le 13 mai 1790. Au dessert, « madame de Staël but de l'eau de pucelle, mademoiselle Théroigne du ratafia de grisette flatteuse ».

Au numéro 14, c'est l'évêque d'Autun, Franklin étant mort, qui jure de renoncer pendant trois jours « à toute communication tant spirituelle que corporelle avec la

baronne de Staël »; et c'est Populus, d'un cœur non moins sincère, promettant « de s'abstenir de toute conjonction conjugale avec Théroigne sa bien-aimée ». La scène se passe au club des Jacobins. On a dressé un catafalque. Théroigne y dépose « ses lettres sur l'inoculation de la petite vérole »; Mme de Staël « ses observations sur la population ». Puis, ensemble, elles couronnent de fleurs un bouc.

Numéro 16. A la fête de la Fédération, il y aura, parmi d'autres danses, le « passe-pied des *Gémeaux*, par M. Populus et mademoiselle Théroigne », le « pas de deux de la *Vierge*, par mesdames de Staël et Théroigne », et une contre-danse nationale où l'on verra « mesdames d'Aiguillon, de Staël, Théroigne » avec La Fayette, Bailly, l'évêque d'Autun, le duc d'Orléans, Charles Lameth. Populus n'en est pas. La dernière figure de cette contre-danse s'appelle : « Ouvrez les jambes, madame de Staël ».

Numéro 18. La fête de la Fédération encore. Un dîner aura lieu dans la plaine des Sablons. Sur le menu : « Andouille à la Staël, cervelas à la Théroigne. » On aura soin, ajoute l'*Apocalypse*, « de faire les andouilles un peu grosses et les cervelas un peu longs ». Et Populus, avec sa belle, servira un « ragoût à la poivrade ».

Numéro 19. Rien sur Théroigne; mais il s'agit toujours de la fête de la Fédération, et Mme de Staël y soutient que, pour célébrer dignement la Liberté, il faudrait, entre hommes et femmes, l'accouplement libre. Indignée, madame de Genlis la souflette. La baronne riposte par un coup de poing. Heureusement, l'évêque d'Autun s'interpose.

Non moins grossier, le premier numéro de la *Chronique du Manège*, intitulé : *Accouchement de mademoiselle Théroigne de Méricourt.*

Cette « nymphe », disait François Marchant, a « un furieux penchant pour la bagatelle ». Aussi, le jour où elle accouche, tous les *démagogues* peuvent-ils se disputer l'honneur d'avoir fait l'enfant.

Elle est venue à l'Assemblée comme d'habitude, malgré sa grossesse avancée. Robespierre, à la tribune, développe une motion avec une éloquence telle que l'admiration de l'éminente citoyenne devient rapidement convulsive, et cela ouvre la porte du monde à l' « embryon national », qui, de la tribune où se trouve sa mère, « au-dessus du président », roule sur la table de celui-ci. Il agite la sonnette présidentielle, puis s'endort « sur les écrits de Sieyès ».

Grande discussion pour savoir à quel personnage il ressemble le plus. Ce personnage sera proclamé le père.

On examine donc soigneusement le petit corps.

« Quelques gouttes de sang, jetées çà et là », font penser à Barnave. Mais l'enfant a « un pied mal tourné et beaucoup plus gros que l'autre » ; il serait donc plutôt « de la fabrique de l'évêque d'Autun ». — Talleyrand boitait. — Seulement « l'auguste embryon se met à beugler, et l'on s'écrie qu'il est à Mirabeau le Comte ».

Parce qu'il s'agite continuellement, on l'attribue à Mathieu de Montmorency. — Le jeune duc Mathieu de Montmorency, membre de la Constituante, était libéral. — Puis « le vainqueur des Annonciades », Charles de Lameth, le réclame pour son fils en lui voyant ouvrir un œil « semi-guerrier, semi-pacifique ». — Charles de Lameth avait été chargé de rechercher

l'ex-garde des sceaux, Barentin, caché dans le couvent des Annonciades de Pontoise, et c'était une incessante plaisanterie des journaux royalistes, que l'*Expédition des Annonciades*, le *général* Lameth couvert de gloire avec sa troupe par la défaite des pauvres nonnes. — Mais « on s'approche pour vérifier le sexe du nouveau-né, et l'on ne peut décider s'il est mâle ou femelle. Alors on croit qu'il appartient au duc d'Aiguillon, qui, depuis le 5 octobre 1789, fait douter s'il est duc ou poissarde ».

Mais, tout à coup, l'enfant expose aux regards un « derrière... ravissant », et Populus et le curé de Souppes (Thibault, constituant) veulent « avoir travaillé à la partie qu'ils admirent ». Le prodigieux bébé se lève alors, grandit, grandit en quelques secondes et parle. « Vous vous disputez l'honneur de m'avoir donné le jour, déclare-t-il; vous y avez tous contribué. J'en jure par le civisme de ma chère mère. » Puis, avec autant d'orgueil : « Je suis hermaphrodite. » Il finit en se décernant le titre de président perpétuel de la Constituante. On l'acclame, et, toute l'Assemblée lui faisant cortège, il va retrouver, dans « l'antre des Jacobins », l'épouse-mère nationale que des forts de la halle et des poissardes y avaient pieusement conduite.

Les pamphlétaires de la cour se pillaient les uns les autres sans vergogne. Une idée jetée par celui-ci était ramassée par celui-là, reprise par un troisième, par un quatrième, jusqu'à devenir une sorte de bien commun, de canevas *omnibus;* on n'avait qu'à broder. Encore la broderie pouvait-elle rappeler de fort près celle du voisin et concurrent. Il s'agissait beaucoup moins d'être original que d'exaspérer la victime par la répétition des quolibets et des outrages.

Nous en trouvons une nouvelle preuve dans ce

même journal de Marchant, au numéro 5. — Populus a été désigné par le sort pour épouser une des princesses Hottentotes dont le club des Jacobins a reçu la visite. « Cependant, que faisait alors mademoiselle Théroigne ? Depuis ses couches, elle avait constamment aimé le seul M. Populus ; et ces deux tendres amants, comme deux tourtereaux, ne vivaient plus que l'un pour l'autre. Et voilà que le grand Populus est forcé de trahir sa belle. » Celle-ci en est instruite par la renommée. D'abord elle se lamente ; mais, n'arrivant point à ramener l'infidèle malgré lui, et croyant alors

que sa gloire l'engage
A savoir oublier un amant trop volage,
Elle cherche un vengeur, et l'aimable l'Anus
La console bientôt du traître Populus.

« L'Anus » de ces vers, c'est l'Anon des *Actes des apôtres*.

Le *Martyrologe national* (n° 18) s'occupait de l'origine et du passé de l'héroïne ; ou plutôt, sur cette origine et ce passé qu'il ignorait, l'auteur inconnu de l'article s'amusait à conter ceci :

« La nature » ayant destiné à Théroigne un rôle aussi beau que celui de Jeanne d'Arc voulut que son « berceau » fût « à peu près semblable » à celui de « la Pucelle d'Orléans ». Née en Hollande, elle s'y éleva « jusqu'à l'emploi de porteuse d'eau ». Elle était pure, lorsqu'un jeune officier, « servant alors sous les drapeaux du patriotisme hollandais », lui offrit « et son cœur et son lit ». Elle résista « quelques minutes », ayant déjà une trop « haute opinion de la valeur française » pour ne pas céder presque immédiate-

ment. Le jeune officier l'entretient. Il a un oncle riche dont il reçoit de temps en temps des lettres de change. Théroigne est fidèle. Mais un soupirant éconduit se venge en avertissant l'oncle. Plus d'argent. On s'endette. Un négociant, français aussi, amoureux fou de la jolie fille, « lui fait sa déclaration en deux rouleaux de 50 louis chacun », et, ce matin-là, il est repoussé. Mais l'officier la blâme, oh ! tendrement ; elle réfléchit ; et le lendemain, le négociant étant revenu, un contrat de mille écus de rente à la main, « le traité fut conclu à la grande satisfaction » des trois personnages. Non pas qu'il y ait alors ménage à trois. L'officier quitte la Hollande, et Théroigne suit le négociant en France.

C'était anodin. Le *Précis historique* mérite, au contraire, une place d'honneur — infâme — dans la bibliographie royaliste contemporaine de Théroigne. D'abord, ce pamphlet anonyme baptise l'héroïne « Suzette-Magdeleine-Agnès » : prénoms suggestifs, comme on dirait maintenant, car la Chaste Suzanne, Marie-Madeleine, Agnès Sorel, — ces deux dernières depuis *la Pucelle*, — étaient parmi les grandes saintes du calendrier de la prostitution. Dans la brochure obscène publiée en 1791 sous ce titre : *Catéchisme libertin à l'usage des filles de joie et des jeunes demoiselles qui se décident à embrasser cette profession*, et réimprimée en 1792 avec cette mention : *Par Mlle Théroigne*, il y a une sorte de petit chapitre intitulé : *Oraison à sainte Magdeleine avant de lire le catéchisme*. Et, à la fin, Madeleine reparaît dans les *Litanies des filles de joie*. C'est la première des saintes qu'exaltent et qu'implorent ces litanies, où figure une contemporaine, « sainte Duthé, la volupté même », puis Agnès Sorel et... Jeanne d'Arc, avec « la charnelle Dorothée », autre

personnage du poème de Voltaire. — Le *Précis historique* continue : « A peine à sa dixième année, ses facultés se trouvèrent si prodigieusement développées que, dès lors, elle connut les droits de l'homme, pour lesquels la nature lui avait donné un penchant déterminé. » Du reste elle a pour mère une femme qui a « professé les avantages et goûté les douceurs d'une liberté infinie », et qui n'attend pas que l'enfant ait douze ans pour la confier à un vieux baron allemand dont elle a été elle-même la maîtresse. Celui-ci, par divers pays, notamment en Italie, car l'étrange couple est d'humeur vagabonde, achève l'éducation du petit prodige ; mais avec eux il y a un jeune valet de chambre, et, « le trouvant au moins égal en droits à son maître », la future révolutionnaire lui prodigue des entretiens « dont la liberté faisait toujours la base » ; si bien qu'un jour « le baron les surprit au moment le plus intéressant d'une séance où les droits de l'homme étaient fortement développés ». Rupture; et voilà Suzette-Madeleine-Agnès courant le monde toute seule, mais partout faisant le bonheur d' « une foule de citoyens actifs ». Puis, « un savant anglais » l'emmène en Angleterre « pour lui faire connaître à fond sa constitution » ; puis, les Etats généraux s'étant réunis, la voici « aux galeries de la salle nationale », troublant les « sensibles députés ».

« L'abbé Sieyès lui-même, ce sévère puritain, ne désavoue point que la présence de Théroigne donna une nouvelle énergie à sa constitution. » Aux journées d'octobre, elle ravit le cœur du *général* Lameth. Mais, déjà, elle a distingué « l'heureux Populus ».

Et le *Précis* voulait qu'ayant habité successivement les rues Vivienne, Tireboudin, Trousse-Vache, Bourre-

tibourre, elle eût élu domicile enfin dans « l'hôtel de Populus », rue des Déchargeurs.

Nous devons ajouter qu'elle ne fut pas seule, — avec Mme de Staël, — en 1790, l'objet d'aussi ordurières diffamations. La mère du jeune duc de Montmorency, Mme Charles de Lameth, Mme de Condorcet, la marquise de Villette et plusieurs autres femmes de l'aristocratie, non *aristocrates*, furent insultées avec la même violence immonde.

Vous demandez pourquoi Lameth, Montmorency
Ont des âmes si roturières ?
On vous répondra : le voici,
C'est que de plats valets ont fait cocus leurs pères.
(*Actes des apôtres*, n° 178.)

Au dire du même journal, Mme Charles de Lameth s'aperçoit un jour, « en débarrassant ses charmes du corset rose destiné à les soutenir », que les députés qu'elle aime lui ont donné la gale.

La *Chronique scandaleuse* disait, dans son premier numéro : « La marquise de Villette, au lieu de profiter de son mariage pour renoncer aux hommes, prostitue ses restes de grâces au nommé Noël, le plus lâche des écrivassiers. » Et aussi : « On croit que Théodore de Lameth est mort ; on se trompe, il a eu à la vérité la princesse de Broglie, mais cela n'a pas eu de suite. » Dans son numéro 3, la *Chronique* mettait en scène Condorcet et Suard, celui-ci demandant à son ami : « Votre femme n'est-elle pas pour vous une source intarissable d'emplois et de fortune ? » Et Condorcet de répondre : « Elle ! Vous la connaissez bien. Apprenez que ma femme ne se livre jamais que pour son compte ;

que, depuis notre mariage, elle s'est toujours déshonorée de son côté ; enfin, que tous ses vices ne m'ont jamais valu un écu. » Alors Suard : « Quelle mauvaise espèce de femme! Ah ! la mienne pensait mieux que cela dans sa jeunesse. Elle m'intéressait toujours d'un quart dans le trafic de ses charmes; elle sollicitait pour moi dans les bras de tout le monde ; et, si elle n'eût pas fini par s'abandonner au plat rhéteur du *Journal de Paris*, j'aurais encore du pain. »

Ces quelques exemples suffisent. Aussi bien la presse royaliste ne s'amendera point en 1791 et 1792. Ce sera, jusqu'au bout, le même acharnement cynique contre les femmes dévouées ou seulement favorables à la Révolution. Nous en donnerons la preuve, quand il en sera temps, pour Théroigne; mais on nous permettra d'anticiper de façon générale en faisant connaître ici, tout entière, une longue note du *Journal de M. Suleau*[1], singulièrement démonstrative de ce que nous venons d'avancer. Ayant loué les « dames du haut parage » et les « célèbres Phrynés » d'avoir eu « constamment des opinions saines sur la Révolution », Suleau, en effet, corrigeait l'éloge dans cette note :

Il est sous-entendu qu'il y a ici exception contre les vieilles, les laides et les infirmes, à quelque classe qu'elles appartiennent. J'ai soigneusement vérifié que, de toutes les femmes qui se sont attelées au char (pour parler plus correctement, au tombereau) de la Révolution, il n'en est pas une seule qui ne soit à ranger dans cette dégoûtante catégorie. Quelques vieilles douairières cacochymes et édentées (à commencer par la duchesse d'Anville) se sont follement persuadées que c'était un talisman pour se rajeunir que de se jeter à corps perdu dans le torrent de la nouveauté, pensant follement que

1. 1791-1792, n° 13.

ce fameux système de l'égalité, dont le premier vœu est de reporter tous les humains dans l'enfance de la belle nature, aurait nécessairement la vertu d'effacer leurs rides et de recrépir leurs appas surannés. Les laides, en plus grand nombre, à commencer par la gagui Staël, ont cru qu'en se barbouillant des couleurs de la nation elles allaient prendre à leur tour figure humaine, et qu'à force de se surcharger de falbalas tricolores elles parviendraient à cacher leurs difformités.

Dans l'infirmerie des lépreuses, je placerai (à commencer par la Condorcet) ces jeunes tendrons qui avec un vernis de santé et une figure engageante se sont pourtant jetées dans la casserole des droits de l'homme. Il ne faut pas s'y tromper : avec une tournure frétillante et sous un petit air propret, ces pauvres créatures sont impotentes et couvertes d'ulcères. La gale, la rogne, la teigne, les fleurs à la *Pompadour*, des dartres vives, le pian, le farcin, des vésicatoires sur la nuque, des ventouses sur le poitrail, des cautères sur les cuisses, des emplâtres sur toutes les coutures, on trouve cet agréable attirail sous tous ces jolis minois qui se sont voués au culte de la démagogie. Ces malheureuses, pour surcroît de maux, sont périodiquement sujettes à des convulsions épileptiques. Je n'ai pas peur qu'aucune de ces intéressantes poupées ait l'effronterie de me démentir ; car j'appellerais en témoignage une légion de sans-culottes qui ont été à même de vérifier tout cela au doigt et à l'œil... Je sentais bien que des jeunes femmes douées d'une écorce attrayante, qui ne rougissaient pas de parer la châsse de l'idole monstrueuse de la démocratie, ne devaient pas être plus saines de corps que d'esprit, mais... je n'avais sur cette infâme bizarrerie que des conjectures vagues et indéterminées, maintenant je m'explique cet effroyable phénomène : il est clair que ces dames ont calculé que, puisqu'un roi n'avait la vertu que de guérir les écrouelles qu'il touchait le jour de son sacre, il ne faudrait pas moins que l'inauguration de vingt-quatre millions de souverains pour cicatriser toutes leurs infirmités, et voilà comment il est tout simple que la sémillante marquise de S... se soit passionnée pour une

révolution qui semblait s'être opérée tout exprès en faveur de ses plaies; mais, hélas! s'il en faut croire un témoin oculaire, les attouchements réitérés de tous les rois de la quatrième race n'ont abouti qu'à réenvenimer ses mille et un ulcères.

Mais il nous reste à dire quelques mots d'un pamphlet innommable, dont nous ne pouvions nous occuper sous aucun point de vue avant la fin de ce chapitre.

Ce pamphlet, non moins ignominieusement injurieux pour la reine que pour Théroigne, parut en 1790 et fut réédité en 1791 avec un titre un peu différent et de légères modifications dans le texte. L'auteur avait imaginé d'associer les deux femmes dans une entreprise d'un civisme ultra-spécial. « Sous les auspices » de Marie-Antoinette, Théroigne dirigeait un établissement destiné à procurer tous les plaisirs possibles aux « confédérés nationaux »; et une *Épître dédicatoire à Mlle Théroigne* expliquait pourquoi la citoyenne avait été élue par la Majesté de préférence à tant d'autres courtisanes. « Son estime assure votre gloire », disait l'*Épître*, car « notre reine se connaît dans les exploits de Cythère ». Il y avait deux gravures, qui défient également la description. Marie-Antoinette figurait dans les deux, et seule, dans la première, avec Théroigne et une statue du dieu... des jardins. Théroigne « paraît moins passionnée que la reine, faisait observer l'*Explication* de cette première image, parce que le patriotisme et la philosophie tempèrent un peu ses sens, quoiqu'elle soit aussi voluptueuse dans l'action ».

Contre Marie-Antoinette, les pamphlets obscènes furent nombreux; mais cette façon de la lier d'amitié avec Théroigne fait du fangeux libelle dont il s'agit ici un document à part.

La fraternité des deux « coquines », lisons-nous, va même, en présence du valet de chambre Bazin, de Bailly, de La Fayette, de Barnave, de Monsieur et de Mme de Balby, maîtresse de Monsieur, jusqu'à l'inceste. Épisode saphique à peu près innocent, néanmoins, comparé aux sodomiques orgies des La Fayette, Barnave et Bailly, puis des Marat, Danton et Mirabeau, et encore des frères Lameth et de Talleyrand, enfin d'un millier de spectateurs électrisés.

Le *Portier des Chartreux* n'a rien de pire.

De tout ce que dit la reine, ces deux petits vers seulement peuvent se citer :

> J'ai fait le roi cent fois cocu :
> Est-il moins gras et moins dodu ?

Partout ailleurs, elle vomit l'ordure. Théroigne aussi, et les autres personnages.

Dans l'édition de 1791, l'*Épître dédicatoire à Mlle Théroigne* était remplacée par une *Épître de Marie-Antoinette d'Autriche, reine des Français, aux députés de la seconde législature :* car, cette fois, le merveilleux établissement avait été fondé pour eux. La reine leur disait : — Afin « qu'il ne manque rien à cette maison de volupté, j'en ai nommé pour directrice la demoiselle Théroigne, dont les exploits galants sont connus de toute la capitale, femme qui réunit à une pratique consommée une théorie qui lui mérite une préférence légitime... ». Au surplus, elle-même s'offrait.

VII

THÉROIGNE EN BELGIQUE (1790-1791), PUIS A KUFSTEIN (1791)

Le 1er mars 1791, un journal royaliste, la *Feuille du jour*, prétendit que, si Théroigne avait quitté Paris en 1790, c'était pour aller remplir dans son pays une mission révolutionnaire. Cela fut développé dans un pamphlet anonyme assez curieux : *Dénonciation du maréchal Bender aux Jacobins par M. Carra, auteur des Annales patriotiques* (1er avril 1791). « Mlle Théroigne de Méricourt partit après avoir reçu vos ordres (*ceux des Jacobins*), et bien lestée d'assignats... Quatre ou cinq zélés patriotes s'embarquèrent avec elle... » Malheureusement, gémissait la *Dénonciation*, elle est tombée aux mains des Autrichiens, et le maréchal Bender, « ce tigre », l'a fait pendre[1]. Le bruit avait couru, en effet, à Paris, qu'elle avait été pendue.

Plus tard, on nomma l'un des « zélés patriotes » de la caravane. Lairtullier assura : « On avait cru prudent d'éloigner Théroigne, dont les révélations (*sur les journées d'octobre*) auraient pu être dangereuses ; et sous prétexte d'une mission en Belgique, elle partit au commencement de 1790 pour Liège *avec Bonne-Carrère*, secrétaire au club des Jacobins ». Il ajoutait : « Le fait est qu'ils étaient chargés d'instructions secrètes pour opérer un soulèvement à Liège parmi le peuple, en faveur des nouveaux principes révolutionnaires ; mais

1. Le pamphlet a été donné *in extenso* par M. Aulard dans sa *Société des Jacobins* (t. II).

leur projet fut éventé. Bonne-Carrère fut assez heureux pour s'évader ». Il n'y eut aucune peine, n'ayant pas quitté Paris[1]. Quant à Théroigne, elle ne se rendit à Liège qu'après un séjour d'environ un mois au village natal ; et elle ne s'y fixa point. (* III).

Elle fut même si heureuse de revoir Marcourt, la maison où elle était née et ses camarades d'enfance, qu'elle en oublia presque la Révolution française. (*Les Confessions*, p. 126). « J'allais tous les soirs à la veillée », raconta la prisonnière de Kufstein ; j'y « rejouais, avec mes amies, à tous les jeux de ma jeunesse. Les dimanches, nous allions danser, courir et jouer aux barres dans les grandes prairies ». (*Ibid.*, p. 127). Il est bien vrai qu'elle fit de la propagande révolutionnaire en apprenant à ce petit monde les idées et les chansons de Paris (Fuss) ; mais on avouera qu'envoyée en Belgique comme agent secret elle aurait eu mieux à faire.

Son frère aîné l'attendant à Liège, elle finit par s'y rendre ; mais, le lendemain même, elle s'installait hors la ville, — tout près sans doute, — au hameau de la Boverie, auberge de la *Croix blanche*. (*Ibid.*, p. 128). Invitée par des cousins à la kermesse de Xhoris, elle resta dans ce village plusieurs semaines, revint à la Boverie, retourna à Xhoris et même y acheta « un

1. L'erreur vint sans doute : ou bien de ce qu'à la fin de 1792 le ministre Le Brun chargea Bonnecarrère d'organiser la révolution en Belgique à la suite des armées victorieuses de Dumouriez ; ou bien de ce que, le 27 mars 1791, plus de deux mois après le rétablissement de l'autorité autrichienne à Liège, Bonnecarrère fut nommé ministre plénipotentiaire dans cette ville — où il ne put entrer en charge, « le tyran mitré de Liège », comme il appelle le prince-évêque dans un *Exposé de la conduite de Guillaume Bonnecarrère depuis le commencement de la révolution* (1793), ayant refusé de le recevoir. — M. Marcellin Pellet a répété la légende.

morceau de terre ». (*IV). Elle était alors décidée à vivre désormais en Belgique. Enfin, nouveau retour à la Boverie, où eut lieu son arrestation. Elle n'avait pris aucune espèce de part à l'insurrection de Liège (1789-1791). On en a la preuve implicite dans une lettre du baron de Sélys, officier souverain de la principauté de Stavelot. Ayant reçu quelquefois Théroigne et ses frères, il écrivait le 1er octobre 1791 : « ... Je ne l'ai fait que pour être informé de toutes leurs relations, de ce qu'ils tenteraient, afin d'être utile à la bonne cause » ; mais il ne disait pas avoir surpris quoi que ce fût d'*utile* à cette *cause*. (Demarteau).

Cependant il est probable qu'il y eut des émissaires français en Belgique, en 1790. Même si l'on en devait croire un ouvrage très érotique et, par là, malheureusement, très suspect, qui parut en 1791 sous ce titre : *Julie philosophe ou le bon patriote*, *histoire à peu près véritable d'une citoyenne active*, *qui a été tour à tour agent et victime dans les dernières révolutions de la Hollande*, *du Brabant et de la France*, cette Julie ou prétendue Julie aurait été chargée par Mirabeau d'un rôle analogue à celui que la légende attribue à Théroigne. On verra dans un instant pourquoi nous pensons devoir donner en quelques lignes une analyse de cette *Histoire à peu près véritable*.

Née en 1760, Julie devient successivement la maîtresse, pour ne citer que ses amants célèbres, du chevalier de Morande et de Calonne, à Londres; de Mirabeau, à Paris ; de van der Noot, à Bruxelles. C'est une excellente fille, le cœur et le reste sur la main, d'une immoralité d'esprit à la Crébillon, ayant lu le meilleur et le pire, s'éprenant de la Révolution, envahie d'enthousiasme pour Bailly, pour La Fayette, heureuse

d'être remarquée par Mirabeau, qui passe sous sa fenêtre et qui monte chez elle le lendemain, la possède le surlendemain, l'émerveille de sa vigueur en l'inquiétant de son libertinage « un peu outré », ne lui donne pas un sou, mais vient la voir régulièrement pendant deux mois, et finit par l'expédier en Belgique avec de l'argent pour son voyage et un paquet cacheté pour van der Noot. Dès la première entrevue, le chef de l'insurrection brabançonne est charmant pour elle, l'invite à dîner ; on dîne seule à seul, et ce qui devait arriver arrive. Il la met dans ses meubles. Elle le trompe. Il la surprend, rompt avec elle. Alors elle passe au camp démocratique ou *Vonckiste*, jugeant van der Noot et son parti comme le fera Théroigne, précisément, dans une lettre du 2 décembre 1790, dont on doit la publication aux Goncourt.

Le rapprochement est curieux. « La Révolution, dit Julie, n'avait été opérée que par quelques grands et par le clergé, qui, en faisant secouer à la nation le joug de l'Autriche, n'avaient eu en vue que de satisfaire leur ambition. » Et Théroigne à Perregaux : « Vous savez sans doute que les Etats, van der Noot et ses satellites, jadis les idoles du peuple, aujourd'hui qu'ils sont dévoilés les objets de sa haine et de son mépris, ont été traités comme ils le méritent... Van der Noot a dû se sauver pour se soustraire à la juste vengeance du peuple qu'il a trahi, sacrifié à son intérêt personnel. »

Elle ajoutait : « On dit que le parti des aristocrates et des royalistes vont (*sic*) finir d'être écrasés par celui des démocrates, qui, de concert avec notre ancien général sorti des prisons de Louvain, rallie le peuple pour résister aux Autrichiens qui sont déjà à Namur. » Ce général était van der Meersch, qui,

d'abord, en effet, avait commandé les troupes insurrectionnelles. Devenu *Vonckiste*, les États le firent incarcérer; mais il ne fut délivré que par le retour des Autrichiens : et l'erreur de Théroigne est une preuve de plus que la prétendue missionnaire des Jacobins resta spectatrice des événements.

Quand elle sut le décret de prise de corps rendu contre elle par le Châtelet, elle fut émue surtout pour une raison qu'elle exposait ainsi à Perregaux : « Dans le cas que mon affaire prît une mauvaise tournure, on m'a rassurée aujourd'hui sur un point bien essentiel en me disant que ma rente sur le roi ne pouvait pas être confisquée. Je vous serais obligée de me dire si, effectivement, je ne cours aucun risque de ce côté-là, et, s'il y avait du danger, comment je pourrais le prévenir. Je serais sensible à cette perte parce qu'il ne me reste pas autre chose pour vivre » (26 août). La *rente sur le roi* était celle de 3.200 livres.

La rente Persan n'était plus qu'un mythe. Pourtant, le 2 décembre, Théroigne en parlait encore à Perregaux : « Je vous enverrai incessamment mon contrat avec les autres pièces pour vous mettre au courant *de ce que M. de Persan me doit.* » Le banquier parisien devait lui envoyer quatre louis par mois. Elle lui écrivait à ce sujet, le 16 octobre, — après l'avoir remercié de l'envoi de la *Procédure criminelle :*

Je n'ai pas moins de grâces à vous rendre d'avoir accepté le petit arrangement que je vous ai proposé. Si vous voulez bien avancer trois mois à mon frère (*son second frère, resté à Paris*) pour faire revenir mes effets, vous me feriez grand plaisir. D'après notre arrangement à quatre louis par mois, ce serait douze louis que vous lui donneriez, et pendant l'espace de trois mois vous n'enverriez rien à Liège.

Elle ajoutait :

Si mon frère a besoin de votre ministère ou de vos conseils pour m'arranger quelques petites affaires ou faire revenir mes effets à meilleur marché, je vous serais obligée, monsieur, d'avoir toujours les mêmes bontés pour moi. Je craindrais de vous fatiguer si je ne comptais singulièrement sur le plaisir que vous avez à obliger[1].

Le commencement de la lettre du 2 décembre témoigne encore mieux du dévouement de Perregaux :

Monsieur,

Votre lettre m'a surprise bien agréablement, lorsque j'y ai vu que vous aviez la bonté de retirer les effets que je croyais vendus. Je ne sais comment vous exprimer la reconnaissance que m'inspire la noblesse de vos procédés, je m'en souviendrai toujours. J'accepte vos offres généreuses, vous retirerez mes bracelets pour les vendre si vous en trouvez un prix raisonnable. Je m'en rapporte à vous. Quant à l'argenterie et l'étui, vous ne les ferez pas vendre actuellement.

Et elle joint à sa lettre trois reconnaissances, l'une de 1.100 livres (pour le collier de brillants engagé le 9 décembre 1789), l'autre de 140 livres (pour le portehuilier engagé le 10 octobre), l'autre de 90 livres (pour les trois couverts d'argent du 26 septembre), afin que Perregaux paie l'intérêt de la première et retire les objets mentionnés dans les deux autres, si le Mont-de-Piété ne les a déjà vendus. Mais cette lettre est remarquable surtout par la passion de curiosité qu'y montre l'ancienne « Muse » pour ce qui se passe en France. Preuve que son demi-oubli de la Révolution n'avait pas

1. *Le Bibliophile belge*, t. VII, 1850. — Cette petite lettre fut le premier autographe connu de Théroigne.

été long. Elle s'est abonnée au « journal de 1789 » ; elle applaudit à la nomination de Duport-Dutertre au ministère de la Justice ; enfin elle déclare, n'ayant pas encore pris la résolution de se fixer en Belgique, qu'elle retournera en France « dans six mois ».

Cependant les Autrichiens avançaient. Ils entrèrent à Liège le 12 janvier 1791 ; et c'est en février, dans la nuit du 15 au 16, que le chevalier de La Valette, comme on sait, enleva Théroigne du hameau de la Boverie. Il était accompagné du comte de Saint-Malon et d'un sous-officier nommé Lechoux. (*Les Confessions*, ch. I). En apprenant l'aventure, Pierre-Joseph fut consterné, surtout parce que sa sœur, ainsi qu'il l'écrivit naïvement à Perregaux (18 février), lui était « d'un grand secours » pour sa « sustentation ». Mais il pensa qu'elle avait été « reconduite à Paris ». « Il est probable, disait-il, que c'est un enlèvement fait de force par quelque amoureux qu'elle pouvait avoir dans cette capitale, ou qu'elle est accusée de quelque chose. » Il conjurait le banquier parisien de s'employer à la faire délivrer, et de lui mander, à lui, ce qui avait « pu occasionner » le coup de théâtre. « Je vous prie de ne me rien cacher de tout ce que vous pouvez découvrir[1] ».

Dans sa dépêche du 6 février à Kaunitz, Mercy-Argenteau avait dit : « Elle (*Théroigne*) doit se trouver dans la province de Luxembourg... Un Français, muni de bonnes lettres de recommandation, est venu me demander la permission de l'enlever secrètement, elle et ses papiers ; j'y ai donné la main... Si la capture se

1. Cette lettre de Pierre-Joseph qui faisait partie de la collection des Goncourt, appartient aujourd'hui à M. Georges Cain, chez qui nous l'avons lue.

fait, on la conduira à Fribourg, pour y attendre ce qui sera décidé à son égard. » Théroigne arriva le 25 à Fribourg-en-Brisgau. Elle y resta, sous la surveillance de ses ravisseurs, jusqu'au 9 mars; elle en partit, ce jour-là, pour Kufstein, l'ordre étant venu du *Conseil de guerre* (de Vienne) de la diriger vers la célèbre forteresse-prison. Son escorte se composait d'un capitaine, le baron de Landresc, d'un lieutenant et de deux sous-officiers. Il fut convenu qu'on l'appellerait Mme Théobald; et, ainsi masquée, elle fut remise le 17 au commandant de Kufstein, André Schœniger, et immédiatement écrouée. Mais, en route, passé Inspruck, elle avait obtenu du baron de Landresc la permission d'envoyer une lettre à son frère aîné[1]; lettre dont voici le commencement:

Mon cher frère,

Dans les personnes qui m'ont enlevée, il y avait deux officiers français, et un impériaux (*sic*), ils ne m'ont montré aucun ordre en conséquence. Je ne sais de la part de qui ni pourquoi l'on m'a fait prendre, ce qui est affreux. Les deux Français m'ont pourtant dit verbalement que c'était pour les affaires de Brabant, mais j'ai bien vu le contraire, car ils n'ont cessé de me questionner sur les événements de la Révolution française; ils ont même employé la ruse et la finesse en affectant d'être justes et honnêtes pour s'attirer ma confiance. Ils n'ont levé le masque qu'à Fribourg, où ils montrèrent le plus grand acharnement contre les patriotes et le plus grand intérêt à me trouver coupable relativement aux affaires de France[2].

Elle priait Pierre-Joseph de partir pour Vienne, tout de suite, et de demander à l'empereur de la faire venir,

1. *Les Confessions.*
2. Demarteau.

de l'écouter. « Je donnerais tout ce que j'ai pour parler à l'empereur, car je suis sûre qu'il n'a point donné l'ordre de me prendre. » Et, certes, ce vœu impatient d'arriver jusqu'au frère de Marie-Antoinette peut sembler extravagant. Dans quelques mois, pourtant, elle sera conduite à Vienne, reçue par Léopold II, et non seulement, à la suite de cet entretien, il la renverra en Belgique, mais il paiera les frais du voyage.

Sans trop gémir, elle avouait cependant : « L'idée que je vais coucher dans une affreuse prison... m'accable » ; et elle se plaignait d'avoir, le matin même, « craché beaucoup de sang ».

Quand cette lettre parvint à Pierre-Joseph, il n'ignorait plus que sa sœur avait été emmenée en Autriche. Sur sa prière, M. de Sélys avait fait « quelques démarches » et « appris qu'elle avait pris la route du Brisgau ». (Lettre du baron de Sélys du 6 mars 1792)[1]. Mais, convaincu sans doute qu'il ne serait pas reçu par l'empereur, Pierre-Joseph n'alla point à Vienne.

Il écrivit de nouveau à Perregaux. La lettre, inédite[2] est trop longue pour que nous la donnions tout entière. En voici le principal :

Il y a environ quinze jours, j'ai reçu une lettre de ma sœur. C'est la première depuis son enlèvement... Pour vous mettre au courant de toute son affaire, comme j'espère que vous me rendrez service pour son élargissement, je m'en vais vous envoyer ses lettres telles qu'elles sont. Mais vous saurez que, depuis le jour de son enlèvement, j'ai poursuivi vivement son affaire avec une tante que j'ai à Liège ; mais toutes nos peines ont été infructueuses ; et... ses ennemis ne

1. Demarteau.
2. Bibliothèque nationale, Manuscrits.

se contentent plus de l'avoir fait enlever, ils la font encore calomnier sur toutes les feuilles publiques... Ma tante a fait venir deux avocats chez elle, qui ont convenu tous les deux qu'il fallait faire imprimer un mémoire qui contienne sa justification, et le rendre public, surtout à Paris, et qu'il faudrait que l'on trouve quelque député de l'Assemblée qui voudrait bien se donner la peine d'écrire à M. le comte de Mercy-Argenteau, en lui envoyant un exemplaire du mémoire... Je m'adresse à vous pour faire imprimer ce petit mémoire... Je ne peux pas le faire imprimer à Liège, à cause qu'il est défendu de faire imprimer rien sans la permission du Haut-Directoire, et je peux encore moins me présenter pour avoir la permission...

... J'ai appris que M. l'abbé Sieyès a parlé plusieurs fois de ma sœur à M. ... (*illisible*) très avantageusement. Cet homme était député de Liège à Paris pendant la révolution. Je suis sûr que, si on lui montrait les choses telles qu'elles sont, il voudrait bien se charger d'écrire à Bruxelles. Dites à mon frère, s'il vous plaît, qu'il tâche de lui parler. Je sais qu'il connaît ma sœur très particulièrement, et... ce n'est pas à lui à punir des fautes qui ont été commises en France, et qui, d'abord, doivent être mises en oubli depuis que l'auguste Assemblée a mis à néant toute la procédure qui regardait cette affaire [1].

... En examinant toutes les pièces, vous verrez mieux que moi-même comment il faut agir. Je vous en aurais une éternelle reconnaissance et voudrais même vous payer de la moitié de mon sang.

La prison de Kufstein fut moins « affreuse » à l'héroïne qu'elle ne l'avait craint. Autorisée, en juin, à écrire au « cher frère », elle se plaisait à reconnaître qu'on avait pour elle « tous les égards possibles » ; et, le 29 juillet, dans une lettre dont nous avons déjà parlé, elle racontait à Pierre-Joseph encore : « J'ai

1. Ces lignes sont les seules dont on pourrait s'armer un peu sérieusement contre les conclusions de notre IVe chapitre.

été me promener deux fois hors de la forteresse avec MM. le commissaire et le commandant[1] ». Le commissaire, c'était M. de Blanc, arrivé à Kufstein le 28 mai avec les instructions suivantes :

Quelque vraisemblable qu'il paraisse que la prisonnière ait commis le crime de haute trahison, il est impossible d'en avoir la preuve, à moins qu'elle ne la fournisse elle-même, par son propre aveu. Il faut donc lui demander l'exposé des principales circonstances et situations de sa vie en France, aussi bien que hors de ce pays. Il est indispensable d'établir aussi si, pendant sa vie, elle a rempli un rôle public, où, quand et comment. Dégager surtout la part qu'elle a prise à la révolte des femmes, le 6 octobre 1789.

Le commissaire est autorisé à déclarer qu'il n'entre pas dans les vues de l'empereur de lui faire éprouver la rigueur des lois. On préférerait un aveu libre et sincère. Il dépend d'elle de se montrer digne de la clémence du monarque. En attendant, le résultat du procès dépendra essentiellement de l'accord de ses aveux et dépositions avec les connaissances que l'on a déjà des traits les plus saillants de sa conduite.

Son enthousiasme fanatique pour tout ce qui touche aux idées de la démocratie est su de tous. La prisonnière doit donc être avertie que la Cour a en main plusieurs moyens infaillibles de reconnaître la véracité des choses qu'elle dira en réponse aux questions qui lui seront posées. La moindre réticence, un seul mensonge dans ses dépositions la feraient ranger dans la catégorie des personnes suspectes, dangereuses, incorrigibles, et qui doivent être mises hors d'état de nuire.

En tout état de cause, on devra lui ôter tout espoir de jamais revoir sa patrie. Si, d'un côté, cela l'afflige, de l'autre, elle s'en trouvera plus libre de parler sans crainte, et de rendre hommage à la seule vérité. Car, n'ayant plus rien à redouter du ressentiment des personnes qui peuvent

1. Demarteau.

se trouver compromises par ses aveux, et n'ayant plus aucun intérêt à ménager celles dont elle pouvait attendre des avantages ultérieurs, elle ne taira rien de ce qu'elle peut savoir ...[1].

On sait déjà les interrogatoires, l'autobiographie, la confrontation avec La Valette, et comment, peu à peu, M. de Blanc fut persuadé de l'innocence de Théroigne. Il n'admit pas un instant qu'elle eût pu vouloir assassiner Marie-Antoinette; et l'estime et la sympathie qu'elle lui inspira s'accrurent d'une pitié trop naturelle quand, à la fin de juin, il la vit sérieusement malade. Il fit venir le médecin de la petite ville, qui la purgea consciencieusement, mais ne la guérit pas. Alors il appela un médecin illustre, le Dr de Médérer. Celui-ci « reconnut que, si le mal physique était grand, l'âme était bien autrement atteinte... L'intelligence, le cœur de cette femme exigeaient de prompts secours ». (*Les Confessions*, p. 172). M. de Blanc n'hésita pas : il écrivit au prince de Kaunitz pour lui demander « l'autorisation de transférer la prisonnière, qui en exprimait le désir incessant, à proximité de la Cour ». (*Ibid.*). L'empereur averti ordonna que Théroigne fût transférée à Vienne. Elle y était avant la fin d'août, avec son juge et le grand médecin. Seulement elle avait dû encore une fois changer de nom, et ce n'est pas Mme Théobald, mais Mme Lahaye, qui pénétra un soir dans la maison des époux Schlosser que la police secrète lui avait élue pour demeure.

Le 15 septembre, elle écrivait à Perregaux :

Je ne puis rien dire, sinon que mes affaires ne sont pas encore finies, que je ne suis pas encore libre, et qu'en attendant

1. *Les Confessions*, pp. 69-70.

qu'on ait examiné les dépositions des généreux chevaliers français on me traite fort bien. *Je ne suis plus en prison*, je suis dans une maison particulière où on a tous les égards possibles pour moi. Je puis me promener partout, aller dans *les endroits publics* accompagnée; je crois même qu'on m'y laisserait aller seule, sur ma parole; mais, malgré que je sente tout le prix de ce qu'on fait pour adoucir mon injuste situation, j'avoue franchement que je n'en suis pas moins malheureuse : rien ne m'est agréable sans la liberté, et, d'ailleurs, quoique je puisse aller partout, parler à tout le monde, je suis pourtant isolée, ne pouvant parler à qui que ce soit de mes affaires, ni dire mon nom, pas même *l'endroit où je suis*... Cependant le dénouement de cette intrigue approche. J'espère qu'on ne surprendra plus la religion de l'empereur, que la vérité et la justice triompheront ; ... car je défie qu'on puisse me trouver le moindre tort, à moins qu'on ne m'en attribue sur mes opinions, ce dont on est bien éloigné; d'ailleurs on sait que ce serait un mauvais moyen de corriger du patriotisme en gênant la liberté...

Et, dans un post-scriptum, qui est lui-même comme une petite lettre, elle revenait sur la défense qu'on lui avait faite de dire où elle était[1].

C'est vers la fin d'octobre qu'elle réussit à voir l'empereur[2]. Elle avait été reçue deux fois par le prince de Kaunitz. (*Les Confessions*, p. 190). Le 24 novembre, M. de Blanc, au nom de Léopold II, lui remit six cents florins ; et le même jour, ou le lendemain, elle partait pour Bruxelles. Elle y était au commencement de décembre.

1. Cette lettre du 15 septembre 1791, publiée par les Goncourt, est maintenant au musée Carnavalet. Elle fut envoyée secrètement au banquier parisien par un oncle que Théroigne avait retrouvé à Vienne, le banquier Campinado. (*Les Confessions*, p. 184).

2. Si la légende est vraie. Dans la lettre de M. Winter, que nous n'avons pas citée entièrement, il y a : « Léopold II n'a jamais eu une conversation avec Mlle de Méricourt. »

Le 5 janvier 1792, elle écrivit, de Bruxelles, à Perregaux :

Monsieur,

A présent que je suis libre, que je suis sûre que je puis aller où je veux, si je suis contente de la justice de l'empereur, je dois aussi dire que, pendant tout le temps de mon injuste détention, on m'a traitée avec douceur.

Quant à vos aristocrates, ils ont employé les moyens les plus bas, les intrigues les plus infâmes pour tâcher de me faire perdre la liberté pour toujours. Je vous assure que, s'il n'avait tenu qu'à eux, je serais encore dans la forteresse de Kufstein. Des chevaliers français tel est le caractère.

Je vous serais obligée, monsieur, de m'envoyer de l'argent, trente louis que vous échangerez à Paris. Si vous n'avez que des assignats, j'y perdrai moins qu'ici. Je vous prie en grâce de m'envoyer ce que je vous demande par le même courrier, car je n'ai pas un liard pour payer mon logement ni ma pension. Vous adresserez votre réponse poste restante, à Bruxelles.

En attendant, je suis avec estime, monsieur, votre servante,

THÉROIGNE [1].

Le 15 septembre, elle l'avait prié « d'envoyer incessamment » vingt louis à son frère aîné, et elle en avait demandé quarante pour elle, ajoutant : « Je tâcherai de vous dire où vous me les ferez parvenir. » Elle l'avait prié aussi de « faire vendre » ses diamants du Mont-de-Piété qui la ruinaient « en intérêts ».

C'est d'ailleurs l'occasion de marquer où Théroigne en était, à cette date, avec le Mont-de-Piété de Paris. On a vu que tout ce qu'elle y avait engagé en 1789 avait été ou retiré par Perregaux ou vendu par l'établisse-

1. Lettre inédite (Bibliothèque nationale, Manuscrits).

ment même, excepté le collier de brillants du 9 décembre ; d'autre part, elle avait emporté de la Boverie, puis joint à sa première lettre à Pierre-Joseph les trois reconnaissances de 1790, et, sans doute, c'est des boucles d'oreilles et de la bague représentées par ces reconnaissances, comme du collier de brillants, qu'elle voulait parler le 15 septembre 1791. — Quant au collier de diamants qui avait ébloui les gens de Marcourt, elle l'avait engagé au Mont-de-Piété de Liège. On lit dans la lettre du baron de Sélys du 6 mars 1792 : « Sur la fin de l'année 1791, madame (*la baronne de Sélys*) put voir ce collier,... et à la prière du sieur Théroigne elle voulut bien le dégager. Mais, comme le sieur Théroigne ne put produire la reconnaissance, madame dut fournir une caution de reproduire le collier au Mont-de-Piété, si on venait le répéter la reconnaissance à la main. J'appris à mon retour d'un voyage que le collier était retiré et chez moi, ce qui ne me fit guère de plaisir. » C'est à Perregaux que M. de Sélys racontait cette aventure du collier. Il ajoutait qu'en dépit de son mécontentement, et bien à contre-cœur, il s'était chargé des reconnaissances envoyées à Pierre-Joseph et qu'il avait retiré du Mont-de-Piété de Paris les deux boucles d'oreilles et la bague. On verra qu'il en fut assez mal récompensé. D'ailleurs, en 1791, Pierre-Joseph n'ayant plus sa sœur pour fournir à sa « sustentation » assaillit de demandes d'argent le pauvre baron qui n'osa point toujours refuser. Ecrivant à la prisonnière (octobre 1791), M. de Sélys se plaignait d'avoir dû, la veille même, prêter encore cinq louis, et il priait l'excellente sœur de lui envoyer l'autorisation de vendre pour Pierre-Joseph ce qu'il avait retiré du Mont-de-Piété de

Liège et de celui de Paris. Avec le produit de la vente, il achèterait une petite charge au frère si dépourvu.

Théroigne était restée, en effet, la sœur au cœur maternel que nous avons montrée. Sa lettre du 29 juillet, notamment, est curieuse à ce point de vue. On y sent bien un peu d'habileté, un léger cabotinage, pour toucher les deux « messieurs » si « honnêtes » chargés de la garde de l'héroïne, et qui, certainement, n'expédiaient pas ses lettres sans les avoir lues. Mais Théroigne ne faisait, en somme, que *soigner* l'expression de sa profonde sollicitude et de sa pensée quand elle disait : « Prenez courage, mon frère. Etudiez nuit et jour, ainsi que mon jeune frère. Armez-vous d'une noble fierté dans la moindre de vos démarches et pensez que la vertu est l'unique bien. » — Elle demandait si son jeune frère, son *petit frère*, était toujours à Xhoris ; elle voulait « des nouvelles » de ses sœurs ; puis : « J'espère que nous finirons par *rester tous ensemble comme nous l'avions projeté lorsqu'on m'a saisie.* »

Pierre-Joseph eut un moment l'idée d'aller la trouver à Kufstein, ou plutôt le baron de Sélys conseilla le voyage au quémandeur dont il est évident qu'il aurait bien voulu se débarrasser. Comme podestat de la principauté de Stavelot, il lui signa le 14 septembre un passeport où se lit ce signalement : « D'une taille svelte au-dessus de la médiocre, cheveux châtains ». Mais des patriotes liégeois persuadèrent à Pierre-Joseph que le baron avait eu la plus grande part à l'enlèvement de Théroigne et que le passeport était un piège pour « faire coffrer » — « lestement» — le frère après la sœur. (*Lettre du baron de Sélys*, 1er octobre 1791).

VIII

THÉROIGNE ET LA PRESSE ROYALISTE EN 1791

La nouvelle de son arrestation et, peu après, le bruit de sa mort avaient réjoui les pamphlétaires de la cour.

La *Feuille du jour* du 1er mars 1791, qui ne se trompait point en disant : « Ce sont des officiers français qui l'ont fait arrêter », donnait ces deux versions de l'événement — la première à demi sincère peut-être, la seconde, évidemment, pour le seul plaisir :

On assure qu'ayant appris que mademoiselle Théroigne était à Namur, ces jeunes militaires s'y rendirent, lui demandèrent à dîner, lui firent leur cour ; et comme mademoiselle Théroigne, en exerçant l'apostolat, ne renonce pas aux bénéfices de la galanterie, ces messieurs n'eurent pas de peine à la déterminer. Elle leur abandonna, dans l'épanchement de la confiance et de l'amour, ses secrets, ses papiers, les motifs de sa mission en Brabant. Ils la crurent assez dangereuse pour la désigner à l'administration qui s'en empara. D'autres ont prétendu qu'ils ne l'ont livrée que par dépit, ayant reconnu que sa santé n'était pas plus sûre que sa politique.

La *Feuille du jour* racontait ensuite :

Le comte de Mercy l'a rassurée pleinement, en lui disant qu'elle était à l'abri de tout péril si rien ne la chargeait ; mais que, si les soupçons qu'elle excite étaient confirmés, il s'intéresserait de toute son influence et de tout son crédit à ce qu'elle fût pendue,

Et le 29 mars, le même journal publiait :

On assure que mademoiselle Théroigne est pendue. Pleurez, amours...

Le directeur de cette gazette, Parisau, prenait là son désir pour la réalité ; mais il est vrai que, même à Vienne, on parla, comme d'une chose possible, du supplice de Théroigne. (*Moniteur* du 10 avril, correspondance de Vienne du 19 mars).

Un peu plus tard, dans une *Complainte à l'endroit de la demoiselle Théroigne, qui a eu le malheur d'être pendue en Allemagne en passant*, les *Actes des apôtres* présentaient ainsi la fausse nouvelle de ce supplice :

Au libre pays de Fribourg,
La donzelle faisait son tour.
Voilà que deux aristocrates,
Voulant épanouir leurs rates,
Lui mettent la main au collet :
La voilà prise au trébuchet.

La drôlesse dans ce moment
Leur dit : Messieurs, probablement,
Vous voulez un certain service ;
Laissez-moi quitter ma pelisse.
— Non, lui dit-on, trêve d'amour,
Vous serez pendue haut et court.

On avait trouvé sur elle, ajoutait la *Complainte*, « un tas de coupables écrits », plus :

Un billet doux de La Fayette,
Joli poignard pour Antoinette,
Et promesse d'un prieuré
Que Populus aurait payé.

Quand on sut qu'elle était à Kufstein, ce furent d'autres plaisanteries. Le *Petit Gautier* du 11 août voulait qu'elle eût invité Populus à la venir joindre incessamment « dans la tour du Tyrol », où elle sentait son patriotisme se refroidir. Mais, quand on sut qu'elle avait été mise en liberté, le *Petit Gautier* se fâcha. L'entrefilet (15 décembre) est à citer en entier :

La crapuleuse créature qui se fait appeler Théroigne de Méricourt, la même qui avait projeté le 6 octobre 1789 le plus horrible des forfaits, est maintenant à Bruxelles. Elle s'est présentée chez le respectable ministre de Metternich. Sa barbare audace n'a point diminué dans les cachots d'où elle sort; elle a eu l'atroce impudence de dire chez le ministre : N'est-il pas juste de sacrifier une poignée de nobles à des millions de citoyens? L'apparition de cette charogne ambulante indigne tous les honnêtes gens de ce pays. Elle loge à l'enseigne de l'*Homme sauvage*, qui jamais ne fut aussi sanguinaire qu'elle.

IX

SECONDE PARTIE DE LA VIE POLITIQUE DE THÉROIGNE

A. — *Jusqu'au 10 août*

La loi d'amnistie du 15 septembre 1791, qui abolissait toute procédure relative à la Révolution, permettait à Théroigne de rentrer à Paris. Aussi ne demeura-t-elle pas longtemps à Bruxelles.

Le 26 janvier 1792, Dufourny disait aux Jacobins : « Je dois vous annoncer un triomphe pour le patrio-

tisme. Mlle Théroigne, célèbre par son civisme et les persécutions qu'elle a éprouvées,... est ici, dans la tribune des dames. » Aussitôt plusieurs Jacobins s'y transportent et font descendre l'héroïne dans la salle, « où elle est reçue avec tout l'intérêt que peut exciter son sexe et ses malheurs ». On l'invite, et elle s'engage à faire par écrit « l'exposé de ses persécutions » et à le venir lire à la prochaine séance. (*La Société des Jacobins*, par Aulard, t. III). Incident que le *Petit Gautier* du 3 février narrait en ces termes :

A l'une des dernières séances jacobines, mademoiselle Théroigne de Méricourt, fille très connue, a paru tout à coup dans l'antre, et y a reçu les claquements universels de la respectable Société. Elle ressemblait comme deux gouttes d'eau à une de ces dames aux trois couleurs que l'on voit courir lestement dans les rues, étant poursuivies et flairées par une bande de sans-culottes de tout poil et de toute grandeur, amants et maîtresses crottés depuis les pieds jusqu'à la tête. Un certain Dufourny a adressé à l'héroïne de bonne volonté un compliment très poli et très tendre, accompagné de gestes analogues. Mais, comme l'honorable membre est vieux[1], laid, puant et sale, la citoyenne a évité de son mieux de humer les vapeurs de son encens.

D'autre part, le 28 janvier, la *Correspondance littéraire secrète* avait dit : « Les patriotes s'empressent de lui faire la cour. Celui qui l'a revue avec plus de plaisir est l'abbé Sieyès. Elle conte avec beaucoup de franchise ses aventures. Elle se loue beaucoup de Léopold, mais il n'en est pas de même de son premier ministre. (*Kaunitz*) ».

C'est seulement le 1er février qu'elle lut à la tribune

1. Dufourny avait cinquante et un ans.

des Jacobins la relation attendue. On n'a pas cette relation qui, sans doute, ne fut pas imprimée. Elle se proposait de la développer dans un mémoire qui ne parut point. Mais voici d'abord, sur cette rentrée en scène de la Luxembourgeoise, quelques lignes intéressantes du journal de Brissot, *le Patriote français :*

La Société a témoigné l'indignation la plus vive pour ses infâmes persécuteurs (*ceux de Théroigne*) et la plus haute admiration pour la constance qu'elle a déployée. Cette amie de la liberté a indiqué l'unique moyen de consolider la nôtre : c'est de porter la guerre aux rebelles et aux despotes qui menacent de nous la faire et qui la craignent plus que nous. Elle a annoncé que la Révolution française avait des partisans nombreux dans les Pays-Bas, dans l'Allemagne, et jusque dans le palais de l'empereur [1].

Lanthenas, qui présidait, répondit : « L'amour de la liberté, placé par la nature dans tous les cœurs, vous fit, dès le commencement, chérir notre glorieuse Révolution. Vos sentiments vous ont attiré des persécutions. C'est un titre certain à notre estime. Votre exemple montre à tous les amis de la liberté la puissance de cette résistance passive qui est fondée sur l'élévation de l'âme, et par laquelle les individus les plus faibles ont si souvent fait pâlir les tyrans. L'énergie que cette résistance suppose, les femmes l'ont souvent portée à un tel degré qu'elle parut surnaturelle à des peuples ignorants. Dans ce siècle éclairé, les hommes ne seront pas moins entraînés, par une suite du penchant le plus vif de la nature, toutes les fois que votre sexe parera les grâces qu'il a en partage des vertus civiques

1. Numéro du 4 février.

qui exciteront éternellement notre enthousiasme. Citoyenne courageuse, racontez dans les grandes assemblées que l'intérêt public réunit ce que vous avez fait et souffert pour la liberté, comme vous venez de le faire dans celle-ci. Et croyez que, partout où seront des cœurs français, vous aurez fait quelque chose d'utile pour l'avancement de la liberté universelle[1]. » Discours plus curieux par son *féminisme* que par l'éloge de Théroigne. Même celui-ci pouvait sembler un peu froid ; Manuel le réchauffa d'une motion lyrique, après avoir renchéri sur la déclaration féministe de Lanthenas. « Il fut un temps, s'écria-t-il, où une société d'hommes mit en question si les femmes avaient une âme. A la vérité, cette société était composée de ces hommes à deux visages, de prêtres, qui ont toujours feint de médire des femmes pour n'avoir pas l'air de les aimer... Si nos pères avaient une si mauvaise idée des femmes, c'est qu'ils n'étaient pas libres ; car la liberté leur eût appris, comme à nous, qu'il est aussi facile à la nature de créer des Porcies que des Scévolas. Vous venez d'entendre une des premières amazones de la liberté. Elle a été martyre de la Constitution. Je demande que, présidente de son sexe, assise aujourd'hui à côté de notre président, elle jouisse des honneurs de la séance. »

Mais il nous faut revenir au *Patriote français*. C'était une *Brissotine* que le journal de Brissot félicitait, en applaudissant au langage belliqueux de l' « amie de la liberté ». Brissot était le chef, contre Robespierre, du parti qui demandait la guerre aux rois ; et, si nous avons écrit que Théroigne ne fut jamais *Robespierriste*, c'est précisément parce que, dès sa rentrée à Paris,

1. *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, 4 février 1792.

elle se rangea, sur cette question de guerre, du côté des futurs Girondins.

Dès son retour aussi elle projeta d'organiser un bataillon d'amazones.

Le 18 février, dans un long article des *Révolutions de Paris*, intitulé : *Des piques*, on pouvait lire : « Que, le 14 juillet prochain, il y ait vingt-cinq millions de piques fabriquées en France ; qu'à l'imitation de nos premiers ancêtres, qui ne s'assemblaient jamais au Champ-de-Mars sans être munis tous d'une lance et d'un bouclier, douze millions de citoyens en état de porter une arme et de mettre une pique en arrêt se rendent au Champ de la Fédération » ; puis : « Mais n'en déplaise à la fameuse Théroigne et à la phalange d'amazones qu'elle se propose d'établir et de commander, que les piques soient interdites aux femmes » ! Texte précieux, car il prouve que Théroigne fut sans doute la première à convier les Parisiennes à s'armer. Supprimez-le, on attribuerait volontiers l'initiative à une autre citoyenne, la fille Léon. En effet, le discours dans lequel Théroigne prêcha ce que nous avons appelé son *féminisme militaire* est du 25 mars ; et le 6 mars l'adresse suivante, couverte de plus de trois cents signatures après celle de la fille Léon, avait été remise à la Législative :

Législateurs,

Des femmes patriotes se présentent devant vous pour réclamer le droit qu'a tout individu de pourvoir à la défense de sa vie et de sa liberté.

Tout semble nous annoncer un choc violent et prochain. Nos pères, nos époux et nos frères seront peut-être les victimes de la fureur de nos ennemis. Pourrait-on nous interdire la douceur de les venger ou de mourir à leurs côtés.

Nous sommes citoyennes, et le sort de la Patrie ne saurait nous être indifférent. Vos prédécesseurs ont remis le dépôt de la Constitution dans nos mains aussi bien que dans les vôtres. Eh! comment conserver ce dépôt si nous n'avons des armes pour le défendre des attaques de ses ennemis.

... Que notre faiblesse ne soit pas un obstacle : le courage et l'intrépidité y suppléeront... Ne croyez pas, cependant, que notre dessein soit d'abandonner les soins, toujours chers à nos cœurs, de notre famille et de notre maison... Non, Messieurs : Nous voulons seulement être à même de nous défendre. Vous ne pouvez nous refuser et la société ne peut nous ôter ce droit que la nature nous donne ; à moins que l'on ne prétende que la Déclaration des droits n'a point d'application pour les femmes.

. . . . . .

Messieurs,

Voici ce que nous espérons obtenir de votre justice et de votre équité :

1° La permission de nous procurer des piques, des pistolets et des sabres, même des fusils pour celles qui auraient la force de s'en servir, en nous soumettant au règlement de police ;

2° De nous assembler les fêtes et dimanches au Champ de la Fédération ou autres lieux convenables pour nous exercer à la manœuvre desdites armes ;

3° De nommer, pour nous commander, des ci-devant gardes françaises, toujours en nous conformant au règlement que la sagesse de M. le maire nous prescrirait pour le bon ordre et la tranquillité publique[1].

Nous voyons même dans la *Bibliographie* de M. Maurice Tourneux qu'un exemplaire de cette pétition, possédé par le British Museum, porte la date du 27 février. Elle avait été imprimée d'abord en vertu

1. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. — *B. N.*, L 33e 3 X, t. I.

d'un vote de la Société fraternelle des Minimes[1], présidée par Tallien. Mais enfin l'ancienne « Muse » ne dut pas à la fille Léon, ni à Tallien, son féminisme guerrier.

Seulement elle le dut aux mêmes circonstances qui inspirèrent la pétition ; à l'inquiétude patriotique et démocratique dont Paris frémissait quand elle y rentra. Cette guerre, qu'elle désirait, semblait à tous inévitable. Et, contre les ennemis de l'intérieur, le peuple s'armait. Il se fabriqua et vendit en janvier et février une quantité prodigieuse de piques. L'idée de Théroigne — comme de la fille Léon — fut d'associer les femmes à ce mouvement militaire des patriotes parisiens. (* V).

Le 14 mars, le *Petit Gautier* racontait : « Le feu martial que la *Bourrique des Jacobins*, la demoiselle Théroigne, mit dimanche passé à commander les évolutions patriotiques aux dames qui se disposent à verser leur sang pour maintenir les membres de l'Assemblée dans leur place fut si actif que les moustaches de ladite demoiselle se détachèrent et se sont perdues[2]. » D'autre part, le numéro 60 d'un journal de Marchant : *les Sabbats jacobites*, numéro qui semble être du milieu de mars, montrait la « colonelle » Théroigne —

1. *Fraternelle*, c'est-à-dire *des deux sexes*. Voir sur ces Sociétés l'*Avant-propos* et notre « Olympe de Gouges ».

2. Le 17 février, le *Petit Gautier* avait dit : « Les piques qui se fabriquent à l'instigation des Jacobins deviennent le sujet des conversations journalières et des craintes générales. Pour tranquilliser les honnêtes gens, on a fait courir le bruit qu'elles seraient mises en dépôt dans différentes sections ; on a même assuré que mademoiselle Théroigne de Méricourt, accoutumée à faire des actes de charité et de patriotisme, les trouvait fort de son goût et s'y était dès longtemps aguerrie. Cette fille incomparable voulait bien se charger de fournir un gîte à toutes les piques de Paris ; mais les commissaires nommés pour la vérification de son local, malgré qu'il soit très vaste, ne l'ont cependant pas trouvé assez grand pour les contenir toutes ; de manière qu'il a été résolu qu'on n'y mettrait que celles qui doivent être empoisonnées. »

« nouvelle Penthésilée » — présentant aux Jacobins son « escadron » de femmes armées de piques. Elle disait « les choses les plus agréables à tous les membres du sublime aéropage » et terminait par ces vers :

Il faut pour être utile enfin
A notre République
Que chaque femme ait à la main
Une superbe pique.

Faut-il croire cependant que Théroigne eût réussi à organiser militairement un groupe de femmes? Il est certain qu'on fabriqua vers ce temps des piques de citoyennes. Il y en a une au musée Carnavalet, légère, jolie, portant gravés sur le bois des branches de laurier et un bonnet phrygien. Et nous savons que, le 11 mars, « des citoyennes affiliées à la Société des Cordeliers » allèrent présenter à ceux-ci deux piques avec « un drapeau de la liberté[1] ». Mais le discours même prononcé par Théroigne le 25 mars prouve qu'elle n'avait pas encore, à cette date, formé « la phalange d'amazones » qu'elle aurait voulu « commander » ; et, pour le dire tout de suite, elle n'arriva pas à la former.

Le dimanche 25 mars, elle s'était rendue à la même Société fraternelle d'où était partie la pétition lue le 6 à la Législative ; et c'est « en présentant un drapeau aux citoyennes du faubourg Saint-Antoine » qu'elle prononça le grand discours dont voici les passages les plus intéressants[2] :

1. British Museum (*French Revolution*). Pièce signalée par M. Maurice Tourneux (*Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. II, p. 455).

2. Nous les donnons d'après les Goncourt, qui possédaient la pièce. Elle ne se trouve dans aucune bibliothèque publique à Paris. M. Maurice Tourneux l'a signalée dans la collection du British Museum que cite la

... Armons-nous, nous en avons le droit par la nature et même par la loi. Montrons aux hommes que nous ne leur sommes inférieures ni en vertus, ni en courage ; montrons à l'Europe que les Françaises connaissent leurs droits et sont à la hauteur des lumières du XVIIIe siècle en méprisant les préjugés qui, par cela seul qu'ils sont préjugés, sont absurdes, souvent immoraux, en ce qu'ils nous font un crime des vertus...

On va mettre en avant les aboyeurs, les folliculaires soudoyés, pour essayer de nous retenir en employant les armes du ridicule, de la calomnie, et tous les moyens bas que mettent ordinairement en usage les hommes vils pour étouffer les élans du patriotisme dans les âmes faibles. Mais, Françaises, actuellement que les progrès des lumières vous invitent à réfléchir, comparez ce que nous sommes avec ce que nous devrions être dans l'ordre social..... Nous nous armerons, parce qu'il est raisonnable que nous nous préparions à défendre nos droits, nos foyers, et que nous serions injustes à notre égard et responsables à la Patrie, si la pusillanimité que nous avons contractée dans l'esclavage avait encore assez d'empire pour nous empêcher de doubler nos forces... Vous ne pouvez douter que l'exemple de notre dévouement ne réveille dans l'âme des hommes les vertus publiques, les passions dévorantes de l'amour de la gloire et de la patrie...

Françaises ! je vous le répète encore, élevons-nous à la hauteur de nos destinées ; brisons nos fers ; il est temps enfin que les femmes sortent de leur honteuse nullité où l'ignorance, l'orgueil et l'injustice des hommes les tiennent asservies depuis si longtemps. Replaçons-nous au temps où les Gauloises et les fières Germaines délibéraient dans les assemblées publiques, combattaient à côté de leurs époux pour repousser les ennemis de la liberté. Françaises, le même

note précédente : *French Revolution*. Mais les Goncourt commirent une grosse erreur dans leurs réflexions sur cette pièce qu'ils eurent, d'ailleurs, le tort de ne pas publier intégralement. Selon eux, Théroigne voulut « *la première* faire sortir son sexe du ménage pour le faire entrer dans la patrie ». (Voir l'*Avant-propos* et l'étude sur « Olympe de Gouges ».)

sang coule toujours dans nos veines; ce que nous avons fait à Versailles, les 5 et 6 octobre[1], et dans plusieurs autres circonstances importantes et décisives, prouve que nous ne sommes pas étrangères aux sentiments magnanimes. Reprenons donc notre énergie; car, si nous voulons conserver notre liberté, il faut que nous nous préparions à faire les choses les plus sublimes..... Citoyennes, pourquoi n'entrerions-nous pas en concurrence avec les hommes? Prétendent-ils seuls avoir des droits à la gloire ?... Nous aussi, nous voulons mériter une couronne civique et briguer l'honneur de mourir pour une liberté qui nous est peut-être plus chère qu'à eux, puisque les effets du despotisme s'appesantissaient encore plus durement sur nos têtes que sur les leurs...

Vous toutes qui m'entendez, armons-nous, allons nous exercer deux ou trois fois par semaine aux Champs-Elysées ou au Champ de la Fédération; ouvrons une liste d'Amazones françaises, et que toutes celles qui aiment véritablement leur patrie viennent s'y inscrire; nous nous réunirons ensuite pour nous concerter sur les moyens d'organiser un bataillon à l'instar de celui des élèves de la Patrie, des Vieillards ou du Bataillon sacré de Thèbes...

Il est assez étonnant que les *Révolutions de Paris* ne se soient pas occupées de ce discours. Elles avaient parlé de la pétition du 6 mars, bien entendu pour la blâmer. Elles avaient dit : « Ces bonnes citoyennes sont loin de penser que peut-être elles donnent dans un stratagème nouveau, mis en avant pour porter le trouble au sein des ménages paisibles et pour inspirer le dégoût des soins domestiques. Les femmes auraient pu adoucir le caractère dur que nos dissensions civiles font contracter aux hommes; et voilà qu'on insinue à

1. Ceci ne saurait se tourner contre la thèse du chapitre IV de cette étude. Théroigne disait : « Ce que nous avons fait », comme elle eût dit : « Ce que les femmes ont fait. »

celles-là le conseil de rivaliser ceux-ci. Il ne nous manquait plus que de mettre la confusion parmi les sexes et de les déplacer ». (N° du 10 mars). Et, certes, on conçoit l'effarement de l'important journal quand on sait la campagne antiféministe qu'il avait menée — et que nous avons promis de faire connaître ici.

Dès février 1791, dans un véritable manifeste intitulé : *De l'influence de la Révolution sur les femmes*, il avait professé :

La liberté civile et politique est, pour ainsi dire, inutile aux femmes et par conséquent doit leur être étrangère. Destinées à passer toute leur vie renfermées sous le toit paternel ou dans la maison maritale, nées pour une dépendance perpétuelle depuis le premier instant de leur existence jusqu'à celui de leur trépas, elles n'ont été douées que de vertus privées. Le tumulte des camps, les orages de la place publique, les agitations des tribunaux ne conviennent point du tout au second sexe. Servir de société à sa mère, adoucir les soucis d'un époux, nourrir et soigner ses enfants, voilà les seules occupations et les véritables devoirs d'une femme. Une femme n'est bien, n'est à sa place que dans sa famille ou dans son ménage. De tout ce qui se passe hors de chez elle, elle ne doit savoir que ce que ses parents ou son mari jugent à propos de lui apprendre [1].

C'était, dans sa brutalité d'égoïsme et d'orgueil, l'*antiféminisme intégral*, si l'on peut dire. Et cependant, par une première contradiction, d'ailleurs calomnieuse, l'auteur osait reprocher aux bourgeoises de n'avoir pas « su monter leurs organes au ton de la Révolution ». Par une contradiction analogue, et plus grave encore

1. Numéro 83. Article anonyme, comme presque tous ceux des *Révolutions de Paris*. Mais le journal de Prudhomme eut, dit-on, pour rédacteurs, après la mort de Loustallot, Sylvain Maréchal, Fabre d'Eglantine, Saintonax et Chaumette.

peut-être, il prêchait : « Pour peu » que le « civisme » de tel ou tel « soit douteux », « que sa mère le repousse ! que sa femme rougisse de porter son nom, et que sa fille baisse les yeux et n'ose l'avouer pour son père ! » Il s'écriait : « Citoyennes !... rassemblez-vous toutes au pied de l'autel de la patrie ; et là, en présence de tous les citoyens, prononcez toutes le serment solennel de n'épouser jamais aucun aristocrate. » Enfin, par une nouvelle contradiction, celle-ci délirante, il voulait que le jour où « la république » serait en danger les femmes s'armassent « de torches incendiaires » afin de porter « la flamme » dans le palais des Tuileries, et qu'elles redoublassent « de fureur » si le territoire était envahi : alors elles devraient tout mettre en œuvre, « la bravoure et la ruse, le fer et le poison ». — « Corrompez les fontaines ! les vivres ! Que l'atmosphère soit chargée de semences de mort ! »

Le mois suivant, abordant la question de la régence, les *Révolutions de Paris* déclaraient : « Les régences les plus funestes ont été celles des femmes » ; puis : « Il n'y a point de milieu : ou les femmes sont inhabiles à occuper la régence, ou il faut que nos mères, nos filles, nos épouses et nos sœurs viennent voter dans nos assemblées primaires », etc. Or c'est très justement que « nos femmes » sont absolument « privées du caractère politique »[1]. Un autre article, dans le

1. Un passage curieux est celui qui concerne Marie-Antoinette : « Serait-il prudent à la nation... que, si le roi venait à mourir, on fît choix tout justement d'une Autrichienne pour gouverner l'empire français ?... » A cause de l' « Autrichienne », au contraire, des pamphlétaires royalistes furent en apparence plus libéraux que certains journalistes patriotes au point de vue féminin. Témoin ce vaudeville de Marchant, dans la *Constitution de 1791 en vaudevilles :*

Aucune citoyenne,
Que mon cœur, que mon cœur a de peine !

même numéro (86), tançait des citoyennes qui avaient envoyé une Adresse au club des Cordeliers. « Nous ne nous avisons pas de vous donner des leçons pour apprendre à aimer vos enfants ; épargnez-vous la peine de venir dans nos clubs nous tracer les devoirs du citoyen. » Vers la fin de l'année 1791, le journal de Prudhomme demandait même qu'on refusât aux femmes le droit de pétition. Et c'était l'occasion d'un nouveau manifeste : « Nous l'avons déjà dit, et nous sommes fâchés d'être obligés de le répéter. Chaque sexe a ses devoirs bien spécifiés... A chacun ses fonctions, ses habitudes, son genre de vie. » Les femmes sont « des plantes bienfaitrices mais délicates, qui ne doivent point sortir de la terre et s'exposer aux orages de la publicité ». Elles « doivent être de la religion de leur famille et en adopter tous les principes politiques... Confiance entière, nous avons presque dit aveugle, de leur part, envers les hommes qui tiennent à elles par le cœur ou par les liens du sang ; voilà quelle doit être leur profession de foi et leur conduite[1]. » Le journaliste allait jusqu'à blâmer à demi les femmes ou filles d'artistes, dont plusieurs artistes elles-mêmes, qui, le 7 septembre 1789, s'étaient rendues à la Consti-

Aucune citoyenne
Régente ne sera.
Je sais bien pour cela
Quelle raison on a :
Pour exclure la reine,
Que mon cœur, que mon cœur a de peine!
Pour exclure la reine
Cet arrêt l'on porta.
Le Français si galant
Aurait bien *dû vraiment*
Pour belle et bonne reine,
Que mon cœur, que mon cœur a de peine!
Décréter autrement.

1. Numéro 124 (26 novembre 1791).

tuante pour y faire « à la patrie le don de leurs bijoux et le sacrifice de leurs parures ». Ces dames et demoiselles, — Moitte, Vien, Lagrenée jeune, Fragonard, David, Gérard, Vestier, etc., — « auraient dû peut-être faire ce présent sans sortir de leurs maisons et n'apprendre que par le récit de leurs époux ou de leurs parents l'agréable et utile sensation que produisit ce généreux mouvement ». Et comme elles avaient parlé dans leur discours à l'Assemblée des « romaines qui firent hommage de leurs bijoux au Sénat »[1], les *Révolutions de Paris* proposaient pour modèle aux femmes patriotes « la fille de Caton et l'épouse de Brutus », Porcie. Celle-là « mettait son orgueil dans la discrétion et ne cherchait point à rivaliser de gloire avec ceux dont elle partageait le cœur et les destinées ». En apprenant la mort de Brutus, elle « sut encore se taire et mourir ». Aussi faut-il absolument désapprouver les citoyennes qui prêtèrent le serment civique. Les hommes sont les « représentants naturels » des femmes, leurs « légitimes chargés d'affaires ». — « Pouvons-nous avoir des intérêts séparés des vôtres ? » concluait le sociologue vraiment simpliste, dans une apostrophe d'un *virilisme* ému et galant : « Gardiennes des mœurs, présidez à tous les détails de la vie ; abandonnez-nous les soins pénibles de l'ensemble ; et puissions-nous apporter dans nos institutions sociales le même ordre, la même économie, le même charme que vous savez si bien faire régner autour de vous... »

Mais certaines lectrices ne se sentirent pas convaincues ; elles furent même choquées du passage qui défendait aux femmes d'avoir une opinion religieuse

1. Discours de Mme Moitte, *présidente*.

personnelle. Elles écrivirent à Prudhomme, et le même rédacteur qui avait eu l'idée de l'interdiction fit cette réponse :

La religion, telle qu'elle a toujours été, et telle qu'elle est encore, a pour base une métaphysique mystérieuse : c'est tout ce qu'un prêtre peut faire que de la comprendre assez pour en diriger le culte en connaissance de cause ; et l'on voudrait que les femmes en sondassent elles-mêmes les profondeurs, et ne s'en rapportassent pas à l'homme qui leur est cher pour fixer leur opinion dans une matière où Fénelon lui-même s'égare. Bon Dieu ! où en serions-nous si les femmes n'adoptaient pas de confiance la doctrine de leur père ou de leur mari [1].

La liberté de conscience ainsi refusée à une moitié du genre humain, l'étrange philosophe revenait à Porcie, qui « ne faisait point de livres », qui « ne raisonnait pas le culte établi, la forme de gouvernement constitué », etc... Puis, galant de nouveau : « C'est au cèdre de la montagne à braver les aquilons : la rose de nos jardins ne doit connaître que le zéphir. » Enfin, d'une telle conviction qu'il s'en permettait un grossier solécisme : « La nature n'a point fait les femmes pour réfléchir, mais bien pour aimer et *pour l'être.* »

Comment cette opinion n'eût-elle pas été celle de la majorité des citoyens ? Et, par suite, comment l'entreprise, d'ailleurs excentrique de Théroigne, eût-elle pu aboutir ? Nous lisons dans les *Folies d'un mois* [2] :

Tout le monde sait aujourd'hui que l'infâme Théroigne a échappé avec peine, jeudi dernier, au châtiment que le peuple

1. Numéro 127 (17 décembre 1791).
2. Petite feuille royaliste citée plusieurs fois dans notre « Olympe de Gouges ».

du faubourg Saint-Antoine voulait lui infliger. Elle avait été, la veille, proposer aux femmes de s'armer des piques que les hommes refusent de porter; elle y retournait, accompagnée de quelques prostituées. Dès qu'elle fut reconnue, on n'entendit qu'un cri : La voilà ! il faut la fouetter. Elle se réfugia dans l'église des Enfants-Trouvés, où elle trouva les commissaires de la section, qui délibérèrent de l'envoyer, comme ils auraient dû le faire, à la police correctionnelle. Ils finirent cependant par la congédier impunie, et pour la soustraire à l'indignation de ceux qui l'avaient poursuivie, on la fit escorter jusqu'à un un fiacre par douze gardes nationaux[1].

Le numéro, non daté, est du lendemain ou surlendemain de la fête des soldats de Château-Vieux (dimanche 15 avril) ; le jeudi où Théroigne aurait dû fuir la colère des citoyens du faubourg Saint-Antoine est donc le jeudi 12. Et sans doute on ne peut se fier au haineux récit[2], mais un document sûr — et fort instructif — est l'exposé suivant d'un incident qui se produisit aux Jacobins le 13 :

La Société des défenseurs des droits de l'homme et ennemis du despotisme, tenant ses séances au faubourg Saint-Antoine, envoie une députation pour dénoncer à la Société (*des Jacobins*) Mlle Théroigne.

La députation accuse cette citoyenne d'avoir excité du trouble dans le faubourg Saint-Antoine, en voulant réunir en club, trois fois la semaine, les femmes de ce quartier, et en les engageant à un repas ou banquet civique, entreprises à la suite desquelles elle avait cru devoir employer, sans doute sans leur participation, les noms de MM. Robespierre, Collot d'Herbois et Santerre. Cette députation accuse encore Mlle Théroigne d'en avoir imposé aux femmes de ce faubourg

1. Cinquième mois (n° 26).

2. Supposons qu'il fût véridique : l'humiliation qui chassa Théroigne de la vie publique, elle aurait donc failli la subir en avril 1792, et seulement à cause de son féminisme !

en leur montrant, sur une liste de prétendues signatures pour cette fête civique, la signature de Mme Santerre, que les commissaires ont reconnu être de l'écriture de Mlle Théroigne.

Robespierre déclare, à cette occasion, n'avoir jamais eu avec Mlle Théroigne aucune relation particulière.

M. Santerre annonce qu'à la vérité il y a eu au faubourg Saint-Antoine quelques rumeurs dont Mlle Théroigne peut avoir été l'occasion sans avoir certainement cherché à la faire naître. Quant à la prétendue fausse signature de Mme Santerre, ce n'était point une liste de signatures, mais une liste de noms des personnes qui voulaient prendre part à cette fête.

A l'égard du bruit occasionné par le club des femmes, c'était, disait-il, à ces femmes qu'il fallait s'en prendre, parce qu'elles avaient été chercher en force les petites filles de la Pitié pour les faire assister à leurs assemblées, ce à quoi les religieuses qui veillent à leur éducation s'étant opposées, on s'était permis contre elles des voies de fait peu décentes. Les hommes de ce faubourg, dit cet orateur, aiment mieux, en rentrant de leur travail, trouver leur ménage en ordre que de voir revenir leurs femmes d'une assemblée où elles ne gagnent pas toujours un esprit de douceur, de sorte qu'ils ont vu de mauvais œil ces assemblées répétées trois fois la semaine... Toutes ces considérations ont produit des mouvements que j'ai engagé Mlle Théroigne à ne pas entretenir plus longtemps, en renonçant à ses projets à cet égard, et je ne doute pas qu'elle n'y renonce d'elle-même, d'après les réflexions qu'auront fait naître en elle ces mouvements, qu'elle n'a certainement pas cherché à exciter, comme pourraient l'accuser les malintentionnés. Je demande donc que, vu toutes ces explications, on passe à l'ordre du jour [1].

Ce fut le coup de grâce pour les tentatives féministes de l'héroïne. *Les tentatives*, puisqu'il s'agit ici d'un club de femmes qu'elle avait fondé.

1. *La Société des Jacobins*, par Aulard (t. III).

Et ce fut la première atteinte à une popularité qui, en février et en mars, n'avait pas cessé de grandir.

On a dû remarquer surtout la sécheresse de l'intervention de Robespierre. Évidemment, il eut plaisir à déclarer qu'il avait jamais été des amis de l'amazone. Jamais, du reste, en 1792, la presse royaliste ne le mit au nombre de ceux-ci. Les familiers de Théroigne, en février, mars et avril, étaient, d'après cette presse, Chabot et Basire; or, Chabot et Basire — avec Merlin de Thionville — représentaient à la Législative les idées démocratiques des Cordeliers.

Mais il va de soi qu'il fallait pour ces mêmes journaux *aristocrates* que la révolutionnaire eût au moins l'un de ses deux intimes pour amant. On lui donna le plus jeune, Basire, né en 1764. Le *Journal Pie*[1] du 29 février chansonnait :

La Théroigne de Méricourt
A vaincu le cœur de Basire,
Et le Jacobin à son tour
Eprouve le feu qu'il inspire.
On ne sait, en voyant uni
Ce couple d'une telle espèce,
Qui des deux est le mieux puni,
De l'amant ou de la maîtresse.

L'entrefilet du *Petit Gautier* du 14 mars, sur les moustaches perdues de l'amazone, finissait ainsi : « Récompense honnête à celui qui les remettra à cette demoiselle ou au sieur Basire, son tenant actuel. » Au commencement d'avril, enfin, les *Sabbats jacobites* mettaient le couple en scène dans un « intermède

1. Cette feuille royaliste était rédigée par Barruel-Beauvert et quelques autres.

civique » intitulé : *le Boudoir de Mlle Théroigne.* (N° 65).

La description du boudoir était assez amusante : « Sur une espèce de toilette, un pot de rouge végétal, un poignard, quelques boucles de cheveux éparses, une paire de pistolets, l'*Almanach du Père Gérard*, une toque, la *Déclaration des droits de l'homme*, un bonnet de laine rouge, un peigne à chignon, une fiole de vinaigre de la composition du sieur Maille, un fichu fort chiffonné, la *Chronique de Paris* et le *Courrier* de Gorsas... Dans le fond, un lit de sangle décoré d'une paillasse, qui sert de lit de repos à la belle patriote et à ses nombreux adorateurs. A côté de la paillasse... une pique énorme, près de laquelle... un superbe habit d'amazone de velours d'Utrecht. » Aux murs, des tableaux « agréables » : *la Prise de la Bastille*, *la Mort de MM. Foullon et Bertier*, *la Journée du* 6 *octobre* 1789, *l'Assassinat juridique de M. de Favras*, *les Meurtres commis à Nîmes*, *Montauban*, etc. Quant à Théroigne, elle est dans le négligé le plus galant : elle a des « pantoufles de maroquin rouge, des bas de laine noire, un jupon de damas bleu, un pierrot de bazin blanc, un fichu tricolore et un bonnet de gaze couleur de feu surmonté d'un pompon vert ». Tricolore, au surplus, son maquillage : blanc, rouge brique, bleu foncé. Arrive Basire qui, tout de suite, devient entreprenant ; mais elle le repousse : elle n'est pas « en train de rire ». Alors il la soupçonne de lui préférer Chabot. Mais elle assure qu'elle ne voit plus l'ancien moine :

Il n'a plus ce joli talent
Qui dans nos malheurs nous console.

Il a « perdu... la parole ».

La jalousie de Basire se porte alors sur Petion : « Me

sacrifieriez-vous à l'orgueil d'enchaîner à votre char le Maire de la Capitale? » Mais Théroigne : « J'aime M. Petion pour ses vertus civiques, son patriotisme, son dévouement à la chose publique, son talent pour les dénonciations, son assiduité au club des Jacobins; en un mot, c'est la Nation que j'aime en lui, car il en est le plus digne représentant, mais vous n'en serez pas moins toujours mon amant, je le jure par mes exploits du 6 octobre. »

Cependant elle a confessé que son amitié pour le maire de Paris avait « bien manqué de se transformer en amour », le 25 mars, au « repas splendide » donné par « MM. les Porte-piques du faubourg Saint-Antoine... à MM. les Hercules de la Halle. » Et ce qu'elle dit de ce « repas » est la partie la plus intéressante de l'*Intermède :* car, ici, nous rentrons dans l'histoire. Le 25 mars, en effet, les habitants du faubourg Saint-Antoine donnèrent une fête aux forts de la Halle, qu'on appelait « les Forts pour la Patrie », et Petion vint fraterniser avec le peuple vers la fin du banquet (aux Champs-Elysées), et Théroigne, encore frémissante de son grand discours à la Société des Minimes, fut des convives. La *Correspondance littéraire secrète* du 31 mars, parlant de ce dîner civique, disait : « Deux femmes seules y ont été admises : Mlle Théroigne et celle qui a reçu un coup de sabre à Versailles, à la journée mémorable du 8 octobre (*assurément il faut lire* « 5 *octobre* », *et il s'agit de Reine Audu*), toutes les deux vêtues en amazones. »

On admit pourtant deux autres citoyennes, Mme Tremblay, « épouse du patriote imprimeur de ce nom »[1] et

1 *Courrier des* 83 *départements*, 29 mars.

Mlle Calon, la fille du député. Même ces deux dernières furent désignées pour tenir sur les fonts baptismaux la fille d'un tambour présent au banquet. On alla prendre la mignonne chez « la jeune et jolie accouchée »[1], au faubourg Saint-Antoine, et le baptême eut lieu à Sainte-Marguerite. Il fut administré par l'évêque Fauchet, qu'assistait le curé de la paroisse. Le parrain était Thuriot. Les noms furent « Petion-Nationale-Pique[2] ». Théroigne, au souvenir de la scène, s'écrie dans l'*Intermède :* « Que je suis fâchée de n'avoir pas été choisie pour marraine. Aux trois jolis noms... j'aurais ajouté ces trois-ci, qui ne le cèdent en rien aux premiers : *Lanterne*, *Assignat*, *Bonnet-rouge*. »

Mais voici l'heure, pour Basire, d'aller « dénoncer » aux Jacobins. « Attendez-moi, fait Théroigne, je vais mettre un peu de rouge, prendre mon éventail, mon parapluie, mon mantelet, ma pique, mes pistolets,... et j'irai avec vous à la Jacobinière. » Joie de Basire : « Un seul regard de vos beaux yeux va m'inspirer à la tribune les plus jolies choses. »

La vérité, c'est que Basire eut pour maîtresse non pas Théroigne, mais la baronne Palm Aelders, ou d'Aelders ; et c'est que Théroigne, en 1792 et 1793, fut la même « Minerve » qu'en 1789-1790. « Sa société était recherchée par un grand nombre de députés, *sans qu'on lui ait connu d'amant.* » (Choudieu).

Mais ce n'étaient pas seulement les pamphlétaires royalistes qui la poursuivaient de facéties plus ou moins heureuses. Ils avaient pour complice la caricature. Et,

1. *Ibid.*

2. « Aussitôt après le baptême, plusieurs dames du faubourg, armées de sabres, formèrent une voûte d'acier sur l'enfant, et les cris de : *Vive la Nation* retentirent dans le Temple. » (*Ibid.*).

sans doute, la caricature fut plus d'une fois aussi grossièrement licencieuse que dans l'estampe décrite par le *Petit Gautier* du 19 février, où l'on retrouve à côté de l'amazone quelques-unes des principales victimes des *Actes des apôtres*, de l'*Apocalypse*, de la *Chronique scandaleuse*, etc. :

CARICATURE NOUVELLE

Elle représente un détachement des principales caillettes qui ont joué un plat rôle dans la révolution. — Ces dames se montrent aux troupes de l'empereur pour les faire débander... La demoiselle Théroigne leur montre sa *république*, mesdames Staël, Dondon (*Charles de Lameth*), Sillery, Condorcet leur montrent chacune leur *Villette*[1]... On voit l'armée aller à la débâcle. — Les soldats laissent tomber leurs fusils et leurs sabres; les drapeaux baissent pavillon; le général *Bender* lui-même laisse tomber une de ses bottes, ce qui devient le signal de la débandade générale.

La même feuille décrivait, le 6 mars, une autre image où figurait Théroigne, mais qui n'avait rien d'indécent. C'était « la donzelle » en dame de pique, avec le duc d'Orléans en roi de pique et Santerre en valet de pique.

Ces dessins irritaient l'héroïne, s'il faut en croire le *Petit Gautier* encore (19 février) :

La dévergondée Théroigne, après s'être promenée avant-hier dans le camp des Tartares du Palais-Royal,... entra dans la boutique d'une marchande de caricatures à qui elle eut l'effronterie de dire que, si elle continuait d'étaler celles qui jetaient du ridicule sur d'autres que le pouvoir exécutif, la noblesse ou le clergé, elle viendrait, accompagnée de quelques patriotes, pour les déchirer.

1. Allusion à la réputation d'homme-femme que la presse royaliste avait faite au marquis de Villette.

La marchande, ajoutait le journal, saisit « un gros flambeau » dont elle menaça la « ci-devant pucelle de la révolution »; en s'enfuyant, celle-ci laissa dans la boutique « une de ses pantoufles ». — « On ne la lui rendra que sur le nez. »

Cet entrefilet, moitié plaisant, moitié sérieux, était d'ailleurs précédé de quelques lignes où l'on voit Théroigne dans le rôle qui peut-être lui seyait le mieux, son rôle d'orateur de rassemblements.

Bien entendu, le *Petit Gautier* l'y montrait ridicule. « La nymphe Brabançonne », disait-il, s'est rendue « mardi soir » (*14 février*) chez M. Desenne (*libraire*), au Palais-Royal. La curiosité attira une foule de spectateurs autour d'elle; elle a si complètement déraisonné que tout l'auditoire (excepté deux jacobins gobemouches qui étaient en extase) finit par hausser les épaules de pitié. Aussi la pauvre fille fut-elle obligée de s'en aller, n'ayant débité que la moitié de sa leçon. » La vérité sur l'oratrice de ces petits clubs en plein air est dans cette phrase de Choudieu : « Elle a joué un rôle très grand dans les groupes de Paris, où elle se faisait écouter avec intérêt ».

Hyde de Neuville, qui était « royaliste fougueux », déclare avoir osé l'interrompre un jour que, sur la terrasse des Feuillants, elle « haranguait le peuple ». « Nous commençâmes par discuter, et nous finîmes par la dispute. L'orateur en jupon me prodiguait mille injures et cherchait à exciter la populace contre moi ; mais, cette fois, la populace se piqua de générosité. Elle m'écoutait sans murmurer. » Cependant il crut prudent de ne pas faire trop durer la querelle, et il avoue que Théroigne « s'exprimait avec facilité ». (*Mémoires et Souvenirs*).

D'autre part, Beaulieu raconte (*Essais historiques*) : « Lorsque Paris fut peuplé de clubs, on la voyait le même soir assister à tous, après avoir dans la journée *harangué les groupes de tous les quartiers*, débiter dans ces clubs ses motions ou ses instructions, et rentrer ensuite chez elle pour y faire les honneurs du sien. Il serait difficile de trouver un exemple d'une semblable activité. » Passage qui, du reste, éveille bien des regrets : car on ne connaît ni le club du nouveau salon politique de l'ancienne « Muse »[1], ni même les principales d'entre les « motions » que sema cette fantastique « activité » révolutionnaire, en dehors de l' : « Armons-nous » de la féministe, et du projet d'une fête patriotique à organiser « pour remonter l'esprit public à sa juste hauteur » : projet que Théroigne alla présenter aux Jacobins, le 4 mars[2]. Mais le « plan » même qu'elle soumit au grand club, on l'ignore.

M. Marcellin Pellet veut qu'elle ait eu « la première idée » de la grande manifestation révolutionnaire du 15 avril. La preuve en était, selon lui, dans « un billet inédit » de Gorsas au patriote Palloy, daté du 1er mars et disant : « Mlle Théroigne désire te voir et causer avec toi, mon camarade. Ainsi, donne-moi heure et jour pour que je l'accompagne chez toi. Elle veut particulièrement te parler d'une fête proposée pour Château-

1. Ce n'est pas, en effet, des *Amis de la loi* qu'il peut être question dans ces lignes de Beaulieu. Paris n'était pas encore « peuplé de clubs » en 1790. — En 1792, Théroigne habitait, paraît-il, rue de Tournon. On lit dans les *Souvenirs de la Terreur* : « C'était la duchesse de Montpensier des ruisseaux. Ainsi que la méchante et vindicative sœur des Guise, dont l'hôtel était précisément situé dans cette même *rue de Tournon*... », etc.

2. Au nom de la Société fraternelle séante aux Jacobins. (*La Société des Jacobins*, par Aulard, t. III).

Vieux. » Le certain, c'est qu'elle prit la part la plus active à la préparation du triomphe des Suisses de Château-Vieux.

La veille du jour où elle devait prononcer à la Société des Minimes le seul de ses discours qui ait survécu, elle présentait, avec Marie-Joseph Chénier et d'autres citoyens, la pétition suivante au Conseil général de la Commune :

Monsieur le maire, Messieurs,

Dans quelques jours nous posséderons au milieu de nous nos frères, les soldats de Châteauvieux. Leurs fers sont tombés à la voix de l'Assemblée nationale ; leurs persécuteurs sont échappés au glaive de la loi, mais non pas à l'ignominie. Bientôt ces soldats généreux reverront le Champ-de-Mars, où leur résistance au despotisme a préparé le règne de la loi ; bientôt ils embrasseront leurs frères d'armes, ces braves gardes françaises dont ils ont partagé la désobéissance héroïque.

Une bienfaisance fraternelle et des honneurs éminents acquitteront envers les soldats de Châteauvieux la dette que la patrie a contractée. Ainsi les efforts du civisme seront à jamais encouragés. Cette fête touchante sera partout l'effroi des tyrans, l'espoir et la consolation des patriotes ; ainsi nous prouverons à l'Europe que le peuple n'est pas ingrat comme les despotes, et qu'une nation devenue libre sait récompenser les soutiens de sa liberté comme elle sait frapper les conspirateurs jusque sur les marches du trône.

De nombreux citoyens nous ont chargés auprès de vous d'une mission que nous remplissons avec confiance et avec joie. Ils vous invitent, par notre voix, à être témoins de cette fête, que le civisme et les beaux-arts vont rendre imposante et mémorable. Que les magistrats du peuple consacrent, par leur présence, le triomphe des martyrs de la cause du peuple. Ils ont conservé dans les fers cette liberté intérieure et morale que tous les rois ne peuvent ravir. La patrie a

gravé sur leurs chaînes le serment de *vivre libre ou de mourir* comme elle l'a gravé sur les épées et sur les piques nationales, comme elle l'a gravé dans vos cœurs, dans les nôtres et dans tous ceux des vrais Français.

MARIE-JOSEPH CHÉNIER, THÉROIGNE, DAVID, HION, etc.

« Cette pétition, dit le *Courrier français* du 29 mars, a été vivement applaudie. Le corps municipal s'est empressé d'accueillir l'idée qui lui était présentée par ses concitoyens, et il a pris en conséquence l'arrêté suivant :

Le Conseil général, après avoir entendu le procureur de la Commune,

Arrête qu'il se rendra à l'invitation, qui lui est faite par plusieurs citoyens, d'assister à la fête que le patriotisme et la reconnaissance préparent aux soldats de Châteauvieux ;

Arrête, en outre, que la pétition qui lui a été présentée à cet égard dans la séance de ce jour, et dont la teneur suit, sera, ainsi que le présent arrêté, imprimée et envoyée aux quarante-huit sections.

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler l'histoire, d'ailleurs bien connue, des quarante soldats qu'on allait fêter. Tout le monde sait qu'ils avaient été condamnés aux galères et envoyés à Brest à la suite de la sédition militaire dont Nancy fut le théâtre en août 1790. Amnistiés le 31 décembre 1791, ils furent remis en liberté en février 1792 et se dirigèrent sur Paris, à pied, accompagnés de nombreux citoyens et de deux députés extraordinaires de Brest. Quand l'idée d'une fête à leur préparer eut pris corps, Tallien rédigea un premier programme intitulé : *Ordre et marche de l'entrée triomphante des martyrs de la liberté du régiment de Château-Vieux dans la ville de Paris.* Ce

programme est daté du 23 mars. Nous n'avons pas à l'analyser, mais un trait en est curieux au point de vue féministe. La ville de Paris et la ville de Brest devaient être, chacune, personnifiées par une femme sur « un char de forme antique » : la première serait allée recevoir la seconde à la barrière du Trône ; l'ayant embrassée, elle l'aurait invitée à monter sur le char, et les deux *sœurs* ne se seraient pas quittées avant la fin de la fête, sauf un instant au Champ de la Fédération, pour l'accomplissement d'une cérémonie purificatoire. « La ville de Paris et les officiers municipaux, avait écrit Tallien, monteront seuls à l'autel (*de la patrie*)... Des parfums seront brûlés en abondance dans des vases disposés autour de l'autel... » Mais le Champ de Mars ainsi purifié, — il avait été ensanglanté le 17 juillet 1791, — la ville de Paris devait « reprendre » la ville de Brest et la conduire à l'autel. De ce programme, et d'autres analogues, le journal de Prudhomme disait le 31 mars, avec une mauvaise humeur qui n'étonnera point : « On parle déjà de trois villes, Brest, Orléans et Paris » que représenteraient trois citoyennes... « Théroigne en serait une si elle n'avait pas ce jour-là son bataillon d'amazones à commander. » Du reste, voici par quelle gentillesse à l'égard de Théroigne débutait l'article : « Nos patriotes les plus illustres, Chénier, Collot d'Herbois, Tallien, David, la trop célèbre Théroigne (une femme, si peu connue soit-elle, l'est toujours trop de son vivant), les poètes, les artistes, tout le monde s'agite en ce moment ».

Dans les premiers jours d'avril, la municipalité accepta un programme qui remplaçait les villes de Paris et de Brest par « la statue de la Liberté ». — Ce n'est qu'à la fin de 1793 que la Révolution eut ses déesses de

la Liberté (et de la Raison). — Mais il faut dire que, si le programme définitif supprimait les deux vivants symboles du programme du 23 mars, il substituait une théorie de jeunes filles aux « quarante hommes » qui, selon le premier projet, devaient porter les chaînes des « martyrs de la liberté ». Le lendemain de la fête, dans une lettre enthousiaste, madame Jullien (de la Drôme) dira : « Une galère et des rames portées sur un brancard élevé, avec cette inscription : *Le crime fait la honte et non pas l'échafaud*, était suivie peut-être par cent jeunes demoiselles, mises comme des nymphes et aussi belles, portant les fers des malheureux soldats »[1]. Quant à Théroigne, elle se trouvait sans doute parmi les citoyens et citoyennes qui suivirent, dans le cortège, les deux sarcophages réunis l'un à l'autre au moyen d'un couvercle sur lequel on lisait : *Bouillé et ses complices sont seuls coupables*, — inscription rappelant la sauvage répression par Bouillé de l'émeute militaire de Nancy. Mais nous n'avons rencontré le nom de l'ardente patriote dans aucune des relations que nous avons lues, et il est bien certain qu'elle ne se montra pas à la tête d'un « bataillon d'amazones ». Le port d'armes de toute espèce avait été interdit à tout le monde.

Peu après la fête, sa popularité reçut aux Jacobins une seconde et sérieuse atteinte. Un ami de la veille, Collot d'Herbois, porta le coup. Dans la séance du 23 avril, il se félicita que, sur la terrasse des Feuillants, au café Hottot, Théroigne eût déclaré lui retirer sa confiance ainsi qu'à Robespierre. Ce fut, dit le *Journal des débats et de la correspondance de la*

1. *Journal d'une bourgeoise*, publié par Edouard Lockroy.

Société des Amis de la Constitution, un rire universel. Théroigne était dans la tribune des dames. Elle saute par-dessus la barrière, se précipite au bureau, demande la parole ; il s'ensuit un tumulte auquel le président ne peut mettre fin qu'en se couvrant et en suspendant la séance. C'est qu'une rupture venait de se produire dans la Société entre les Brissotins et les Robespierristes, et que Théroigne était demeurée Brissotine, malgré son amitié pour Basire et son alliance de mars avec Collot d'Herbois. « MM. Collot d'Herbois, Robespierre, Chabot, ex-capucin, Tallien sont contre MM. Brissot, Condorcet, Fauchet, Guadet, Vergniaud, écrivait le 28 avril l'auteur de la *Correspondance littéraire secrète*. Ce qui rend la conciliation plus difficile, *c'est que plusieurs femmes jouent un rôle dans cette grande querelle. Ce sont Mme Condorcet, Mme Canon, Mme Staël, Mlle Théroigne.* » Les citoyennes des tribunes étaient Robespierristes. Dans son compte rendu de la séance du 25 avril, où Brissot parla pendant deux heures, le *Patriote français* disait : « Brissot s'est vu souvent interrompre par des cris violents de femmes... très bien formées à l'art d'injurier ceux qui n'idolâtrent point M. Robespierre. » Le tribun à l'âme de prêtre avait en effet ses dévotes. Mais il est à noter qu'aucune des femmes célèbres de la Révolution ne l'admira ; que toutes, plutôt, le haïrent.

A partir de la fin d'avril jusqu'à la journée du 20 juin, on perdrait Théroigne de vue si la presse royaliste avait cessé de l'attaquer. Mais le *Petit Gautier* plaisantait ainsi, le 16 mai, avec sa grossièreté coutumière : « Puisqu'il est impossible de trouver des hommes capables d'occuper longtemps la place de ministre,

pourquoi ne pas recourir à mesdames Calon, Condorcet, Théroigne? Elles ont assez de talent pour être *femmes publiques*... Nous croyons même que, dans une guerre avec les Pays-Bas, personne ne serait plus propre qu'elles à mettre les parties d'accord. » Le 23, la même feuille prétendait qu'on n'avait jamais vu « autant de porte-croix de Saint-Louis » et se demandait si ce n'était point l'effet d'une « spéculation mercantile » : car « on assure avec assez de vraisemblance que les grandes faiseuses de la Révolution, les Républiques Staël, Condorcet, Théroigne », vendent ces décorations 120 livres, « payables en or ». « Ce serait le cas d'appeler MM. les ordonnés de nouvelle fabrique des chevaliers de Cinq-Louis. » En mai aussi, le rédacteur des *Folies d'un mois*, l'abbé de Bouyon, s'abandonnait contre Théroigne à son élégante imagination, dans le récit d'une fête civique donnée à Vincennes. « La Théroigne est à cette fête. » Un fort de la Halle, Nicolas, s'avance pour l'embrasser. Elle s'y prête, mais se dérobe sèchement à la récidive. La foule se fâche, traite la bégueule de G..., de P..., de C..., crie à Nicolas de lui faire « baiser son derrière », et Nicolas « lui saisit la tête, l'applique à son postérieur ». On applaudit. Puis l'idée vient de jeter « la donzelle » par la fenêtre. Il faut qu'elle se sauve[1].

Le 20 juin, si l'on en croyait Montjoye, elle aurait commandé une des « bandes » qui envahirent le château des Tuileries. (*Conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*)[2]. Lamartine accueillit la légende, et c'est même à ce propos qu'il traça de l'amazone le portrait dont nous avons plus d'une fois parlé. Il peignit,

1. Sixième mois, n° 14.
2. T. III, p. 177.

avec sa belle assurance ordinaire, la « horde » — « pêle-mêle confus d'hommes en haillons, de femmes et d'enfants » — qui suivait la « jeune et belle femme, vêtue en homme, un sabre à la main, un fusil sur l'épaule et assise sur un canon traîné par des ouvriers aux bras nus ». Pourquoi n'a-t-il pas ajouté, d'après les *Souvenirs de la Terreur*, qu'elle avait poussé à la roue du canon qui fut hissé au premier étage du château? et aussi, d'après le même ouvrage, qu'elle avait dit à Petion, quand il eut engagé la « populace » à se retirer : « Je croyais qu'on devait en finir aujourd'hui »? M. Marcellin Pellet fut plus hardi que Lamartine : la première des deux anecdotes lui parut admissible. Il avait d'abord répété l'assertion de Montjoye. Or on n'a pas plus le droit de se fier à Montjoye qu'à Duval ; et, si Théroigne, comme il est bien à supposer, prit part au mouvement du 20 juin, aucun document sérieux ne l'y fait voir.

C'est seulement le 10 août qu'elle apparaît dans le rôle de bacchante révolutionnaire, où la tradition royaliste la montre dès les journées d'octobre.

X

SECONDE PARTIE DE LA VIE POLITIQUE DE THÉROIGNE

B. — *Théroigne au 10 août*

Les Goncourt affirmèrent : « Le 10 août, Théroigne égorge Suleau. »

Evidemment, cette petite phrase était pour eux la

traduction exacte du récit de la mort de Suleau par Peltier. (*Dernier tableau de Paris*). Or Peltier raconte bien qu'elle sauta « au collet » du journaliste aristocrate, mais il ajoute que celui-ci se dégagea, et que, luttant alors « comme un lion contre vingt furieux », il s'empara, dans la mêlée, d'un sabre dont il allait « percer » Théroigne, quand enfin, saisi, désarmé, entraîné, il fut « taillé en pièces. »

A huit heures et demie du matin, selon Peltier encore, on avait arrêté Suleau « en bonnet et en uniforme de garde national », sur la terrasse des Feuillants. Il était muni d'un ordre ainsi conçu : « Le garde national porteur du présent ordre se rendra au château pour y vérifier l'état des choses et en faire son rapport à M. le procureur général syndic du département. Signé : Borie et Leroulx, officiers municipaux. » N'importe ! On mène Suleau à la section présidée par le citoyen Bonjour, ci-devant commis au ministère de la marine. Il y avait là d'autres royalistes, arrêtés dans la nuit, aux Champs-Elysées ou aux environs. Mais, dès sept heures, la cour des Feuillants était pleine d'une foule furieuse qui demandait la tête des prisonniers. Un commissaire de la municipalité essaie de parler raison à cette foule ; du haut d'un tréteau, il la supplie de se retirer, jurant que les « coupables seraient livrés à la sévérité des lois ». On lui crie de se taire. Il est remplacé sur le tréteau par Théroigne, qui vient d'arriver et qui, « le sabre en bandoulière », exhorte au massacre des détenus. Elle monte au comité, réclame « ces victimes » au nom du peuple. Le président Bonjour n'ose pas résister. Il avait environ deux cents soldats. Il leur commande de laisser faire. Le peuple se précipite. Le premier immolé est l'abbé de

Bouyon, qui était « un homme colossal ». Puis c'est un ancien garde du roi, M. de Solminiac, puis un inconnu, puis Suleau. Une femme l'avait indiqué à Théroigne qui « ne le connaissait même pas » : elle « le demandait partout sous le nom de l'abbé Suleau »... Après lui, « le beau Vigier », ancien garde du roi et enfin quatre autres prisonniers. « Les neuf cadavres furent portés place Vendôme et leurs têtes mises sur des piques. »

« Ainsi périt surtout, conclut Peltier, ce bon Suleau, dont j'aimais l'amitié, la gaieté, la franchise. Il avait passé près de moi la journée précédente : nous nous étions entretenus des dangers de la royauté, sans penser même à ceux que nous courions. » Il avait trente-cinq ans; il avait épousé en avril la fille du célèbre peintre en miniatures Hall, artiste elle-même non sans mérite. Camarade de collège de Camille Desmoulins, il était resté son ami. Même, en des *Souvenirs* assez curieux sur le 10 août, publiés en 1897[1], J.-A. Le Sourd, ancien directeur de la manufacture des tabacs du Gros-Caillou, homme de lettres, rapporte : « Le matin du 9 août » Suleau « me dit avoir été prévenu par Camille Desmoulins que la conjuration devait éclater le lendemain, que sa tête était proscrite, et que Camille lui avait offert dans son propre logement un asile qu'il avait refusé ».

L'auteur de ces *Souvenirs* raconte encore : « Deux fois dans le courant de la nuit, j'avais rencontré Suleau ; la première fois il suivait à la piste le maire Petion, que les royalistes considéraient comme un otage garant de la sûreté du roi et de sa famille, mais qui réussit à

1. *La Révolution française*, 14 septembre 1897.

s'échapper... La seconde fois, Suleau m'avait dit aller chez lui pour prendre quelques aliments. C'est alors que, sortant de la terrasse des Feuillants et traversant la cour, il fut arrêté. »

Mais pourquoi Théroigne, d'une telle fureur, voulut-elle sa mort?

Suleau, assure Michelet, « était personnellement haï de Théroigne, non seulement pour les plaisanteries dont il l'avait criblée dans les *Actes des apôtres*, mais pour avoir publié à Bruxelles un des journaux qui écrasèrent la révolution des Pays-Bas et de Liège : *le Tocsin des rois* ». (*Histoire de la Révolution*, liv. VII, ch. II). Mais Auguste Vitu l'a fait justement observer dans une étude sur *François Suleau* (1854), ce *Tocsin des rois* n'a jamais existé. Quant à la collaboration de Suleau aux *Actes des apôtres*, elle ne commença qu'en avril 1790. A ce moment avaient paru les plus outrageuses facéties de la grande gazette royaliste contre Théroigne. Cependant il ne faut pas aller jusqu'à dire avec Vitu que Suleau était absolument innocent des « diatribes » dont elle se serait « vengée ». Il écrivit aussi à l'*Apocalypse*. Mais elle ne pouvait pas le haïr particulièrement. Il est vrai que, selon Vitu, ayant pris Suleau par le collet, elle lui aurait crié : « Ah ! je suis vieille? ah ! je suis laide? », lui attribuant les sarcasmes dont elle se serait trouvée le plus offensée. Mais c'est là une légende bien postérieure au récit de Peltier. Vitu l'avait empruntée au roman de Georges Duval ; et, si Duval ne la dut point à la seule fertilité de son imagination, elle n'en est pas moins fausse, les *Actes des apôtres* et l'*Apocalypse* n'ayant jamais dit que Théroigne était vieille et laide. Peut-être, même, en lisant la longue note du *Journal de M. Suleau* contre les femmes dévouées à la Révolution,

a-t-on été frappé de ne pas rencontrer le nom de l'amazone dans cette page féroce. Puis comment concilier la légende avec l'affirmation de Peltier, que la furie « demandait partout » le pamphlétaire « sous le nom de l'abbé Suleau »? Eût-elle commis cette erreur, si son orgueil blessé le lui avait fait haïr? N'aurait-elle pas su depuis longtemps qui il était? A la réflexion, sans doute, la phrase de Peltier semble suspecte. L'erreur de Théroigne n'est pas vraisemblable. Suleau était célèbre. Mais enfin nous devons y insister : admettre à la fois que Théroigne appelât Suleau « l'abbé Suleau » et qu'elle lui eût voué une haine mortelle, c'est proprement absurde[1].

Dans les *Souvenirs* de J.-A. Le Sourd, nous lisons : « Il lui avait été désigné par les chefs de la conspiration comme une victime nécessaire ». Mais ce n'est pas admissible, l'arrestation de Suleau ayant été un accident. Il fut perdu par sa témérité. Pourquoi ne pas supposer simplement que Théroigne, ivre le 10 août, du génie tragique de la Révolution, considéra d'elle-même, dans cette ivresse, comme juste et « nécessaire » le massacre des prisonniers, et montra une fureur particulière contre Suleau, parce qu'il était de beaucoup le plus connu et que la Révolution avait en lui un de ses ennemis les plus actifs, les plus dangereux? En admettant même qu'elle lui en voulût *personnellement*, suivant le mot de Michelet, elle n'aurait pas cru se venger, mais livrer à la justice populaire — à l'impitoyable

1. N'aurait-on pas le droit d'imaginer que peut-être elle demanda *l'abbé de Bouyon .. et Suleau !* qu'elle répéta : « L'abbé !... Suleau ! », nommant et exigeant pour le massacre les deux seuls prisonniers importants et dont le nom lui fût connu. Elle aurait pu, d'ailleurs, haïr l'auteur des *Folies d'un mois* plus que Suleau.

justice des guerres civiles — un homme que l'intérêt de la Révolution était d'abattre.

Au reste, peut-on se figurer que Suleau n'eût point péri si Théroigne n'était pas survenue? Michelet, qui ne se trompe jamais totalement, a fort bien dit : « Armé, le matin même du 10 août,... quand la foule... ne cherchait qu'un ennemi, Suleau, pris, dès lors était mort. »

Quant au délire révolutionnaire de Théroigne, ce matin-là, Thiébault l'a peint en des termes que nous avons cités au début de ce travail. Malheureusement le récit de Thiébault est loin de mériter toute confiance. Ceci, par exemple, n'est pas seulement d'une évidente fausseté, mais ridicule : « Prévenue de ce qui se passait, elle accourait de chez Robespierre... »

De la section des Feuillants, elle se porta au Carrousel et prit part à l'assaut. On lit dans le *Moniteur* du 3 septembre : « Les fédérés (*les Marseillais*) viennent de décerner des couronnes civiques à Mlles Lacombe, Théroigne et Reine Audu qui se sont distinguées par leur courage dans la journée du 10 août. » Aussi bien ces trois héroïnes ne furent pas les seules combattantes du 10 août. Le *Moniteur* du 28 août avait raconté :

J'ai vu, un instant avant le combat, une demoiselle aimable et jeune encore, un sabre à la main, montée sur une pierre, et je l'ai entendue haranguer la multitude ainsi qu'il suit : « Citoyens, l'Assemblée nationale a déclaré que la patrie était « en danger, qu'elle était dans l'impuissance de la sauver, « que son salut dépendait de vos bras, de votre courage, de « votre patriotisme. Armez-vous donc, et courez au château « des Tuileries. C'est là que sont les chefs de vos ennemis. « Exterminez cette race de vipères, qui, depuis trois ans, ne « fait que conspirer contre vous. Songez que dans huit

« jours vous serez exterminés, si vous ne remportez pas « aujourd'hui cette victoire. Choisissez entre la vie et la « mort, entre la liberté et l'esclavage. Respectez l'Assem- « blée nationale, respectez les propriétés, faites vous-mêmes « justice des pillards, et partons. » Aussitôt des milliers de femmes se sont précipitées dans la mêlée, les unes avec des sabres, les autres avec des piques ; j'en ai vu plusieurs tuer elles-mêmes des Suisses ; d'autres encourageaient leurs maris, leurs enfants, leurs frères. Plusieurs de ces femmes ont été tuées sans que les autres en fussent intimidées. Je les ai entendues s'écrier ensuite : « Qu'ils viennent, ces Prussiens, ces Autrichiens ? Nous perdrons beaucoup de monde, mais pas un de ces f... g... ne s'en retournera. (*Seconde lettre au duc de Brunswick*, par l'auteur de la *Lettre au roi de Prusse*).

XI

SECONDE PARTIE DE LA VIE POLITIQUE DE THÉROIGNE

C. — *Les massacres de septembre*

Selon Lamartine, Théroigne « prêta son génie » au supplice horrible de la *bouquetière du Palais-Royal*. Cette bouquetière, Marie-Madeleine Gredeler, condamnée à mort pour avoir mutilé son amant, soldat aux gardes françaises, était des soixante-quinze prisonnières de la Conciergerie. Les massacreurs les mirent toutes en liberté, sauf cette malheureuse, à laquelle, disaient les *Révolutions de Paris* du 8 septembre, on « fit subir la peine du talion ». Prudhomme, qui trouvait cela très bien, puisqu'il faisait ou laissait écrire à ce propos :

« Le peuple est humain, mais il n'a point de faiblesse », ne félicitait cependant aucun des bourreaux en particulier, aucun ne s'étant fait connaître ; et encore aujourd'hui leur gloire est anonyme. Georges Duval imagina d'accuser Théroigne[1]. Lamartine fut dupe, ou voulut bien l'être.

Duval ajoutait : « Cette furie était tellement altérée de sang qu'elle se trouvait presque à la fois sur tous les différents théâtres du carnage, et qu'elle y surpassa en férocité les plus féroces. » Le vrai, c'est qu'on ne la vit nulle part. « Personne ne nous a dit l'avoir vue », confesse la note de l'*Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté*. D'ailleurs, Granier de Cassagnac, dans son *Histoire des Girondins et des massacres de septembre* (1860) a dressé une *liste des assassins*[2] ; et voilà donc quarante ans qu'il n'est plus permis de douter que Théroigne eut les mains pures du sang de ces journées.

Ce qui étonne, c'est que Lamartine, en train de piller Duval, lui ait laissé la belle histoire de la liaison de l'amazone avec le marquis de Sade en 1792. Une phrase sur cette liaison eût si heureusement amené ou suivi le récit du supplice de la bouquetière ! Il y avait là un *effet sûr*, comme on dit au théâtre ; et même Duval, dont les succès de vaudevilliste furent nombreux, l'avait indiqué dans ces lignes : « L'auteur du roman infâme dont on n'ose prononcer le nom et l'héroïne des 5 et 6 octobre, du 10 août et du 2 septembre, étaient faits pour se comprendre et s'estimer. » Il garantissait ce mot du marquis : « Je vous assure qu'il y avait quelque chose de sublime dans cette femme-là. » N'avait-il pas

1. T. II des *Souvenirs de la Terreur*, p. 256.
2. T. II, p. 502-516.

dîné plusieurs fois avec Sade, causé de Théroigne avec lui, « à la table de M. l'abbé Decoulmiers, directeur de la maison royale de Charenton » ? « C'était vers 182... » précisait-il avec un certain vague... *tout de même trop précis, car l'auteur de Justine était mort en* 1814[1].

XII

SECONDE PARTIE DE LA VIE POLITIQUE DE THÉROIGNE

D. — *Des massacres de septembre au* 15 *mai* 1793

La *Correspondance littéraire secrète* du 20 octobre 1792 annonce que Théroigne va enfin « publier ses mémoires sur son voyage à Vienne », puis « se

1. Georges Duval n'était pas homme à se gêner pour la chronologie. Et l'on saura définitivement ce qu'il faut accorder de crédit à ses pages sur Théroigne, quand nous y aurons relevé ces deux autres erreurs :

1° Il donne à l'amazone le commandement d'une « horde » qui envahit le château de Bellevue, après la fuite des tantes du roi (19 février 1791), *c'est-à-dire quelques jours après l'arrestation de Théroigne en Belgique ;*

2° Il la montre « conduisant » les femmes « au carnage » dans la journée du 2 prairial an III (21 mai 1795), c'est-à-dire à une époque où non seulement, comme on sait, Théroigne était folle, mais où elle était déjà enfermée.

C'est, pour le noter en passant, avec un égal mépris de la chronologie, et un mépris supérieur de l'histoire politique, que Lamothe-Langon fait de Théroigne une Marguerite de Bourgogne de la Terreur envoyant à l'échafaud le duc d'Orléans, guillotiné le 6 novembre 1793, puis Robespierre qui serait devenu son amant après le duc. (Préface de la *Correspondance*).

Ajoutons qu'il parut à Londres en 1806 un ouvrage de haine royaliste furieuse : *The female revolutionary Plutarch*, où elle se tue *le* 10 *ou le* 11 *août* 1792 dans un accès de fièvre chaude, né du remords d'avoir assassiné Suleau. Au moins l'auteur qui l'appelle *the jacobin harlot* (la prostituée jacobine), et qui lui prête, en juin 1792, un discours dans lequel elle déclare se réjouir de se « prostituer à tous », ne la souilla-t-il pas du sang de septembre.

rendre à l'armée de Dumouriez, qui est dans son pays natal ».

Aucun biographe de Théroigne n'a eu connaissance de ce texte curieux. Aucun, d'ailleurs, n'a pensé que, peut-être, à la fin de 1793, elle était retournée de nouveau en Belgique. Restif de la Bretonne l'avait bien affirmé ; elle aurait même, selon lui, essayé de plaire à Dumouriez, dont elle était enthousiaste. Mais comment aurait-on pris au sérieux ce passage d'une notice pleine d'erreurs? Le témoignage de la *Correspondance littéraire secrète* donne à réfléchir ; d'autant plus que l'auteur assurait tenir de Théroigne ce qu'on vient de lire. Il terminait ainsi : « Elle ne doit point ménager (*dans ses mémoires*) le vieux ministre Kaunitz, dont elle a à se plaindre. *C'est ce que j'ai entendu dire à elle-même.* »

Nous avons consulté l'éminent historien des *Guerres de la Révolution*, M. Arthur Chuquet; il nous a répondu : « Je ne me rappelle pas avoir vu Théroigne à l'armée de Dumouriez en 1792 et en 1793. Je serais pourtant surpris qu'elle ne fût pas allée à Liège après la prise de la ville, ou en pays liègeois. » Or, Dumouriez, parti de Paris le 17 octobre pour conquérir la Belgique, entra dans Liège le 27 novembre.

Un billet de Théroigne à Perregaux, du 9 novembre, publié par M. Marcellin Pellet, la montre encore à Paris à cette date : « Citoyen, disait-elle, je vous prie de donner les cent livres que vous m'avez promises hier à la femme qui vous remettra cette lettre » ; et, d'autre part, le 28 janvier 1793, elle écrivait de Paris à un ami du baron de Sélys, M. de Limbourg, « à Theux par Liège ». Si, donc, elle retourna en Belgique, elle n'y resta pas bien longtemps ; mais il faut dire que

Dumouriez revint à Paris à la fin de décembre 1792. Du reste, s'il était prouvé qu'elle se rendit à Liège dans l'espérance d'y être reçue par le vainqueur de Jemappes ; on aurait aussi la preuve, sans doute, qu'elle fut déçue ou mal accueillie. Voici, en effet, quelques lignes des *Mémoires* de Dumouriez, après un portrait de Mme Roland : « Plusieurs autres femmes se sont montrées sur les tréteaux de la Révolution, mais d'une manière moins décente et moins noble,... excepté Mme Necker... Toutes les autres, à commencer par Mlle Labrousse, la prophétesse du chartreux dom Gerle, Mmes de Staël, Condorcet, Pastoret, Coigny, Théroigne, etc., ont joué le rôle commun d'intrigantes comme les femmes de la cour, ou de forcenées comme les poissardes. » (Ch. XI).

Le certain, c'est que du 10 août au commencement de mai 1793, — si nous laissons de côté notre citation de la *Correspondance littéraire secrète* et la petite note du *Moniteur* du 3 septembre, — Théroigne échappe politiquement à l'historien. M. Marcellin Pellet date, il est vrai, de la fin d'août 1792 un placard dont nous avons déjà eu l'occasion de signaler l'existence, placard adressé par la patriote aux quarante-huit sections ; mais M. Marcellin Pellet a commis là une erreur vraiment stupéfiante : car, dans cet imprimé, il est question et de la proclamation de Cobourg (5 avril 1793) et des scènes de violence qui eurent lieu au début de mai dans plusieurs sections, scènes provoquées par l'arrêté de la Commune du 1er mai, décidant la levée d'une armée parisienne contre la Vendée. Il y est question même, implicitement, d'un décret de la Convention du 8, relatif au complément du « contingent » que chaque section devait fournir pour cette armée ; si bien, en

définitive, qu'on doit considérer le placard comme antérieur, au plus, de cinq ou six jours à l'humiliant supplice qui chassa Théroigne de la vie publique.

C'est un appel à la conciliation directement inspiré par les scènes de violence que nous avons dites. « Déjà, s'écriait Théroigne, des rixes précurseurs de la guerre civile ont eu lieu dans quelques sections... Malheur à vous, citoyens, si vous permettez que de semblables scènes se renouvellent. » Il y va du salut de la patrie. Aussi bien la main de l'étranger est visible dans ces désordres. « Je vous ai dit que l'Empereur avait ici une quantité d'agents pour nous diviser, afin de préparer de loin la guerre civile, et que le projet était de la faire éclater au moment que ses satellites seraient prêts à faire un effort général pour envahir le territoire. Nous y voilà. »

Malheureusement le placard dans son éloquence est diffus et, en deux ou trois endroits, d'une syntaxe à l'Olympe de Gouges. Lairtullier, qui, d'ailleurs, n'essaya pas de le dater exactement, mais ne commit pas la faute de le placer en 1792, crut devoir *corriger* ce qu'il en cita; et les Goncourt, sans essayer non plus de fixer une date, ne donnèrent que le moins mal écrit. On chercherait inutilement chez eux — et, bien entendu, chez M. Marcellin Pellet — le passage relatif au « complément du contingent que Paris doit fournir pour marcher contre les rebelles de la Vendée » ; inutilement, aussi, ce tableau des périls où la République sombrerait si la guerre civile éclatait à Paris :

... Pendant que nous nous déchirerions ici, les rebelles, secondés par les Anglais, qui ne tarderont pas à faire une descente sur nos côtes, si les intrigues de Pitt continuent à nous entraver, à nous empêcher de penser sérieusement à

notre situation; pendant ce temps-là, dis-je, les rebelles qui, à notre honte, sont plus amis et plus fermes pour défendre le despotisme et les préjugés religieux, que nous pour défendre la liberté, feraient des progrès que nous ne pouvons calculer, parce que nous n'avons pas leurs passions, parce que des hommes qui se sont mis dans le cas de n'avoir point de choix entre la victoire ou la mort se battent en déterminés.

D'accord avec les Impériaux, les Prussiens, et toutes les puissances coalisées, ils s'avanceraient chacun de leur côté. Nos armées et nos généraux ne sachant s'ils se battent pour la République ou pour des partis, ou pour un tyran qu'ils craindraient avec raison voir s'élever comme à Rome pour mettre fin à nos divisions, seraient découragés. Et enfin les citoyens faibles, ceux qui jusqu'à présent sont restés indécis, mais qui se déclareraient si notre union et notre force donnaient une bonne impulsion, découragés par ces mêmes motifs, et séduits d'ailleurs par des promesses perfides, *telles que celles que contient la proclamation de Cobourg*, resteraient immobiles. Comme cela, si nous donnions dans le piège qu'on nous prépare, les rois parvenus à faire éclater la guerre civile entre les citoyens les plus énergiques, à séduire ou décourager les autres, qu'opposerions-nous à leurs satellites ? Comment arrêterions-nous ce torrent d'ennemis qui continueraient leurs efforts au moment où nous serions les plus acharnés les uns contre les autres ? O idée affreuse, je n'ose pas achever.

Théroigne ajoutait :

Si la voix de la patrie, la douce espérance de la fraternité n'ébranlent point nos âmes, consultons nos intérêts particuliers... Je vous préviens que nos ennemis ne distinguent point les partis et que, si nous sommes vaincus, nous serons tous confondus au jour de vengeance. Je puis dire qu'il n'y a pas un seul patriote qui se soit manifesté dans la révolution, sur le compte duquel on ne m'ait interrogée. Tous les habitants de Paris sont indistinctement proscrits, et j'ai ouï

dire mille fois par ceux qui voulaient me faire déposer contre les patriotes qu'il fallait exterminer la moitié des Français pour soumettre l'autre...

Et le placard aboutissait à une proposition d'un féminisme patriotique bien différent du féminisme militaire prêché par l'héroïne en 1792. Il ne s'agissait plus d'armer les femmes, mais de confier à des femmes une magistrature de paix et de fraternité.

Des femmes romaines ont désarmé Coriolan et sauvé leur patrie... Je propose qu'il soit nommé dans chaque section six citoyennes, les plus vertueuses et les plus graves par leur âge, pour concilier et réunir les citoyens, leur rappeler les dangers de la patrie ; elles porteront une grande écharpe où il sera écrit : AMITIÉ ET FRATERNITÉ. Chaque fois qu'il y aura assemblée générale de section, elles s'y rassembleront pour rappeler à l'ordre tout citoyen qui s'en écarterait, qui ne respecterait point la liberté des opinions, chose si précieuse pour former un bon esprit public. Ceux qui ne sont qu'égarés, mais qui cependant ont de bonnes intentions, aiment leur patrie, feront silence. Mais, si ceux qui sont de mauvaise foi et apostés tout exprès par les aristocrates, par les ennemis de la démocratie et les agents des rois, pour interrompre, dire des injures et donner des coups de poing, ne respectent pas plus la voix de ces citoyennes que celle du président, ce serait un moyen de les connaître. Alors on en prendrait note pour faire des recherches sur leur compte. Ces citoyennes pourraient être changées tous les six mois. Celles qui montreraient le plus de vertu, de fermeté, de patriotisme dans le glorieux ministère de réunir les citoyens et de faire respecter la liberté des opinions pourraient être réélues pendant l'espace d'une année. Leur récompense serait d'avoir une place marquée dans nos fêtes nationales et de surveiller les maisons d'éducation consacrées à notre sexe[1].

1. Bibliothèque nationale, Lb[41], 4940.

La proposition n'eut pas d'écho.

Sans que la Gironde y fût nommée, le placard était manifestement girondin. L'apaisement eût sauvé la Gironde dont l'heure était proche. Théroigne rêvait l'impossible, et même sur les femmes des clubs et des rassemblements sa parole ne pouvait plus agir. Michelet se trompe quand il dit : « Elle était encore fort populaire, aimée, admirée de la foule... » ; et il se trompe bien davantage, et de façon même inexplicable, en imputant à des hommes l' « injure barbare » qui, d'après la légende, l'aurait immédiatement rendue folle. C'est par des jacobines qu'elle fut fouettée le 15 mai. Tous les témoignages sont d'accord, sauf un, de Restif de la Bretonne. Encore Restif n'attribue-t-il pas l'ignoble injure à des « montagnards », comme l'a écrit Michelet, mais aux femmes royalistes de la Halle, que Théroigne aurait voulu forcer à porter la cocarde tricolore. Il place la scène à Saint-Eustache, par une évidente confusion avec ce qui arriva quelques mois plus tard à la présidente du club des *Citoyennes républicaines révolutionnaires*. Mais voici ce qu'on peut lire dans un rapport de police du 16 mai :

Les femmes qui s'ameutent autour de la Convention avaient placé hier un détachement d'entre elles aux portes des premières tribunes dès neuf heures du matin, pour empêcher les femmes favorisées par les députés de passer avec des cartes d'entrée. Elles ont mis dans cette mission toute l'insolence possible... La citoyenne Théroigne, fouettée par ces espèces de mégères, leur avait dit qu'elle leur ferait mordre la poussière tôt ou tard[1].

Puis, dans le *Courrier des départements* du 17 mai :

1. Cité par Dauban, dans *la Démagogie* en 1793, p. 189.

Une héroïne de la Révolution a éprouvé avant-hier un petit échec sur la terrasse des Feuillants. Mademoiselle Théroigne, dit-on, recrutait des femmes pour la faction Rolandine; malheureusement elle s'adressa aux dévotes de Robespierre et de Marat qui, ne voulant point grossir l'armée des Brissotins, se saisirent du recruteur femelle et le fustigèrent avec toute l'activité désirable. La garde arriva et arracha la victime à la fureur de ces indécentes furies. Marat même, qui vint à passer, prit la fustigée sous sa protection. C'est ainsi qu'elle échappa aux sœurs fouetteuses des tribunes. *Sic transit gloria mundi.*

Puis, dans les *Révolutions de Paris* du 18 :

Depuis plusieurs jours un certain nombre de femmes font la police dans le jardin des Tuileries et dans les corridors de la Convention nationale. Elles se chargent de la visite des cocardes, et arrêtent les gens qui leur paraissent suspects. Ce sont elles qui, mercredi 15 du courant, donnèrent le fouet à Théroigne en l'appelant Brissotine.

Le plus curieux de ces témoignages est celui qui fait intervenir Marat. Mais l'Ami du peuple était aussi celui de la Femme. Il y a un Marat féministe peu connu. Il faut, d'ailleurs, rapprocher de l'allégation du *Courrier des départements* une page des *Mémoires* de Barras, qui pourrait bien être un récit de la scène du 15 mai. Le lieu indiqué est, il est vrai, la section des Feuillants, et l'époque n'est pas précisée, et il n'est pas question de la flagellation de Théroigne, — on veut la pendre; — mais enfin, ayant dit au comité des Feuillants : « Je la sauverai », Marat la prend par la main, paraît devant le peuple et s'écrie : « Citoyens, vous voulez attenter à la vie d'une femme! Allez-vous vous souiller d'un pareil crime? La loi seule a le droit de la frapper. Méprisez cette courtisane. Revenez, citoyens,

à votre dignité. » Ces paroles « apaisèrent le rassemblement. Marat profita de cet intervalle de calme pour enlever Mlle Théroigne et l'introduisit ensuite dans la salle de la Convention : il la sauva par cette démarche hardie[1]. »

Quant à la légende de la folie soudaine de Théroigne, on la trouve chez Lamartine : — « Ramassée dans la boue, jetée dans une loge d'aliénés », etc., — chez Michelet : — « Lâchée enfin, l'infortunée continua ses hurlements : elle avait perdu l'esprit » ; — en dernier lieu chez les Goncourt. Malheureusement, si l'on veut, cette suite d'affirmations pittoresques ne repose sur aucun texte. Beaulieu raconte : « La misérable Méricourt fut *bientôt après* reléguée à l'hôpital des fous[2]. » *Bientôt après !* non pas le jour même. Et, quand Dulaure assure : « Cet affront lui fut si sensible... que ses facultés intellectuelles en furent altérées », il prétend seulement donner la cause d'un fait qui, en réalité, eut plus d'une cause.

XIII

ARRESTATION ET DÉTENTION DE THÉROIGNE (1794) COMMENCEMENT DE SA FOLIE. — SON INTERNEMENT DÉFINITIF A LA SALPÊTRIÈRE (1807)

Le 5 juillet 1793, Théroigne réglait, d'un esprit très lucide, — et à son avantage, — un long différend

1. T. I, p. 121.
2. *Essais historiques*, t. II, p. 54.

pécuniaire avec le baron de Sélys. Celui-ci avait dressé le compte de ses débours de 1791, et elle avait fini par accepter le chiffre : 1556 livres ; mais elle était bien résolue à ne pas payer en espèces, et les banquiers parisiens Le Couteulx, représentant M. de Sélys, durent se soumettre, comme en témoigne le reçu suivant, publié en 1882 par M. Demarteau :

Je soussignée déclare que je ne veux payer et ne dois payer qu'en assignats la susdite somme de 1.556 livres, et qu'en ayant fait l'offre à MM. Le Couteulx et Cie, contre la restitution par eux d'une boucle d'oreille et d'une bague de brillants, ils m'ont rendu l'une et l'autre contre le paiement en assignats que je leur ai fait de ladite somme. A quoi ils ont consenti pour ne pas soutenir une discussion devant les tribunaux et aussi pour se conformer au décret qui autorise tous les débiteurs à se libérer en assignats, surtout ayant égard au paiement fait par M. Le Couteulx au Mont-de-Piété en assignats de la somme dont je suis débitrice.

A Paris, le 5 juillet 1793.

THÉROIGNE.

Un dossier des Archives nationales dont aucun de nos devanciers n'a eu connaissance nous permet d'ajouter qu'elle ne devint pas folle avant le printemps de 1794. Dans ce dossier, peu volumineux mais précieux[1], se trouve cette pièce :

MÉMOIRE

Pour le cen Joseph Terwagne, demeurant à Paris, rue Croulebarbe, no 11, section du Finistère.

Aux citoyens Président et juges du tribunal du premier arrondissement du département de Paris.

1. F7 4775[27].

Le c^en^ Terwagne expose qu'Anne-Josèphe Terwagne, sa sœur, demeurant à Paris, rue Honoré, section de la Montagne, n° 273, est dans un état de démence qui ne peut lui permettre de gérer et administrer ses biens, la réduit en conséquence dans un état de détresse qui afflige l'exposant et fait même craindre pour la sûreté des voisins de ladite susnommée, s'il n'était pourvu promptement à sa sûreté personnelle.

En conséquence, l'exposant requiert qu'il plaise au tribunal ordonner que les parents ou amis de ladite citoyenne Terwagne seront assemblés en la chambre du conseil du tribunal à tel jour qui sera indiqué, pour donner leur avis sur l'interdiction de ladite citoyenne Terwagne et sur la nomination du curateur à ladite interdiction ; qu'en conséquence, et lors de la prononciation de ladite interdiction, s'il y a lieu, il soit fait défense à ladite c^une^ Terwagne de contracter, vendre, aliéner ni hypothéquer ses biens, meubles et immeubles, et à toutes personnes de passer avec elle aucuns actes de telle nature que ce soit, à peine de nullité ; à l'effet de quoi, le jugement à intervenir sera notifié à qui il appartiendra et publié partout où besoin sera, et ferez justice.

TERWAGNE.

Vu le présent mémoire, ordonnons que les parents et amis d'Anne-Josèphe Terwagne seront convoqués en la chambre du conseil du tribunal, par devant nous, pour donner leur avis sur l'interdiction requise de la d. Terwagne et sur la nomination d'un curateur à lad. interdiction, s'il y a lieu.

Fait au tribunal *le douze messidor l'an deuxième de la République française* une et indivisible.

MILLET.

Le 12 messidor an II, c'est-à-dire le 30 juin 1794. Or, bien probablement, il faut considérer le mémoire comme antérieur de peu à l'ordonnance ; et sans doute il fut rédigé dès que l'égarement de la malheureuse fut certain. Au surplus, nous citerons tout à l'heure un

certificat médical par où l'hypothèse sera confirmée.

Quant à Joseph Terwagne, pour ne pas le confondre avec Pierre-Joseph, on doit se rappeler que c'était le second frère de Théroigne. Nous ne savons pas ce qu'était devenu Pierre-Joseph.

Mais lorsque le tribunal rendit son ordonnance, l'ancienne héroïne était depuis trois jours dans une maison d'arrêt. Aucun historien n'a parlé de cette détention, sauf Beaulieu, qui, d'ailleurs, s'est borné à ces mots après un récit de la scène du 15 mai : « Théroigne n'a presque plus paru depuis cette humiliation ; *elle a été emprisonnée longtemps*, et est aujourd'hui renfermée comme folle. » (*Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté*). Le dossier des Archives prouve que la détention fut au moins de plusieurs mois.

Malheureusement, il n'instruit pas des motifs de l'arrestation. L'ordre, émané du comité révolutionnaire de la section Le Peletier, daté du 9 messidor an II (27 juin 1794), dit seulement : « Vu les renseignements produits... » Selon toute apparence, et comme Joseph Terwagne le supposa, le cerveau dérangé de la pauvre fille lui avait suggéré des propos suspects. On a dû le remarquer : d'après l'*Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté*, elle aurait reparu quelquefois. L'esprit encore sain, elle avait renoncé à la politique; mais, la folie venant, sans doute elle commit quelque imprudence. Quoi qu'il en soit, l'ordre du comité révolutionnaire de la section Le Peletier fut exécuté le jour même. Voici le procès-verbal de cette opération de police :

Le neuf messidor l'an deux de la République française une et indivisible, en vertu d'un arrêté de notre comité, portant que la citoyenne Théroigne sera mise en état d'arrestation, les scellés mis sur ses papiers, extraction faite de ceux qui paraîtront suspects pour être portés à notre comité,

Nous, Guillaume Perou et Nicolas Gourguechou, tous deux membres du comité révolutionnaire de la section Le Peletier, sommes transportés au comité de surveillance révolutionnaire de la section de la Montagne à l'effet d'y requérir un de ses membres et y avons trouvé le citoyen Louis Jarlat, membre dudit comité, qui s'est transporté avec nous au domicile de la nommée Théroigne où, étant monté dans une chambre au quatrième, nous lui avons donné connaissance dudit ordre, et après nous avoir fait différentes observations en nous disant qu'elle ne connaissait point les comités révolutionnaires, mais seulement le Comité de salut public et de sûreté générale de la Convention, sans avoir égard à ses refus, nous avons procédé à la visite la plus exacte de tous ses papiers que nous avons réunis dans deux cartons portant numéro un et numéro deux et sur lesquels nous avons apposé nos scellés ainsi que ceux de la citoyenne Théroigne; nous avons également posé nos scellés sur une cassette renfermant des papiers, pour le tout être porté à notre comité et en faire vérification en présence de la citoyenne Théroigne. Nous nous sommes retirés dudit appartement après avoir constitué gardien du scellé le citoyen Guay, portier de ladite maison, qui s'en est chargé nous déclarant connaître la loi à cet égard.

Le tout fait en présence des citoyens dénommés ci-dessus et des citoyens de la force armée de la Montagne, y étant au nombre de six...

Une addition en marge est assez amusante : « A l'égard d'un sabre que nous avons trouvé chez la nommée Théroigne, le citoyen Jarlat s'en est chargé pour le déposer au comité de sa section. »

Informé de l'arrestation, Joseph Terwagne écrivit au

Comité de sûreté générale. La pièce n'est pas datée, mais n'est pas de messidor, puisqu'il y est question de l'ordonnance du « douze messidor dernier ». Du reste, Joseph Terwagne croyait que sa sœur « avait été arrêtée... par le comité révolutionnaire de la section de Guillaume Tell et conduite en une des maisons d'arrêt de ladite section ». Voici la partie intéressante de la requête :

L'état de démence absolue de la citoyenne Terwagne est constant et sous ce point de vue le citoyen Terwagne, exposant, son frère, ne craint point de la réclamer et de solliciter sa liberté. Il offre répondre d'elle et de ses actions pour l'avenir, dans l'intention où il est de prendre soin d'elle, de lui fournir tous les secours que l'humanité et sa fraternité lui font un devoir de lui administrer, et de prendre, à raison de son état, toutes les mesures et les précautions de prudence et de nécessité. Il est persuadé, il est même convaincu que les motifs et les causes de son arrestation n'ont été que l'effet de sa maladie et de son aliénation d'esprit, et c'est dans cette conviction qu'il se détermine à la réclamer.

JOSEPH TERWAGNE.

Cette folie de la suspecte ne fut constatée officiellement que le quatrième jour des sans-culottides de l'an II (20 septembre 1794), date du certificat dont nous avons parlé. L'officier de santé de la section Le Peletier déclarait que Anne-Josèphe Terwagne, « en arrestation dans ladite », était « d'esprit aliéné *depuis quelque temps* ».

Les prisons de l'Etat ne suffisant plus, certaines sections avaient organisé des maisons particulières de détention, et M. Ernest Mellié, dans son ouvrage : *Les Sections de Paris pendant la Révolution française* (1898),

a fait connaître la maison où, certainement, se trouvait la malade : « Le comité de la section Le Peletier, dit-il, décida, 25 floréal an II (14 mai 1794), que « les détenus qui se trouvaient soit dans les chambres d'arrêt du Comité, soit chez eux avec des gardes, seraient conduits dans la maison sise rue Laloy, 278 », dont était locataire le citoyen Genée. Un concierge fut nommé, ainsi que quatre hommes de garde, dont le traitement devait être prélevé sur les détenus... Les personnes arrêtées convenaient de gré à gré avec le citoyen Genée des prix tant pour le local que pour la location des meubles ; ces prix ne pouvaient excéder toutefois le prix raisonnable et en usage dans les maisons de ce genre. Les prisonniers qui n'avaient point les moyens de se procurer leurs subsistances étaient logés gratuitement et nourris aux dépens des riches détenus. Nulle personne autre que celles qui étaient désignées par le Comité ou autorisées par lui ne pouvait s'introduire dans cette maison, ni communiquer avec les détenus. Les surveillants recevaient 5 livres par jour et les gardiens 3 livres, à prendre sur les prisonniers... Le 28 prairial an II (16 juin 1794), on porta la rétribution des concierges-surveillants à 10 livres par jour, « attendu la cherté de toutes les denrées de première nécessité », et celle des gardiens à 5 livres[1] ».

Le jour où Théroigne fut officiellement déclarée folle, le Comité de la section Le Peletier décida de soumettre au comité de sûreté générale « les motifs d'arrestation » et de lui remettre « les pièces à l'appui ».

Un premier résultat fut, le 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794), l'examen, devant la détenue et son

1. Pp. 230-232.

frère, des papiers emportés de chez elle le 9 messidor an II et qu'on avait laissés sous scellés. On ne trouva rien de suspect. Même, sur sa demande, — elle n'était donc pas encore absolument folle, — les papiers furent remis à Joseph Terwagne. Chez elle, il est vrai, on ne leva les scellés que le 26 germinal an III (15 avril 1795); mais le procès-verbal de cette levée des scellés n'y mentionne pas sa présence, et l'on peut croire qu'à cette date l'infortunée avait été confiée à son frère. Le certain, c'est qu'elle ne sortit pas de la maison d'arrêt de la section Le Peletier avant le 11 décembre 1794 : car, à côté du nom de « Terwagne », sur une petite pièce du dossier des Archives, qui dit : « Mise en liberté sous la responsabilité de son frère », il y a : « Section de la Butte-des-Moulins », et c'est le 21 frimaire, an III (11 décembre 1794), que la section de la Montagne reprit son ancien nom de Butte-des-Moulins.

Le 8 thermidor an III (26 juillet 1795), « veille de l'anniversaire de la chute du tyran » (*Robespierre*), Courtois lisait à la Convention un *Rapport fait au nom des Comités de salut public et de sûreté générale sur les événements du 9 thermidor an II.* Un passage de ce rapport était consacré à l'ex-amazone. Courtois racontait que le comité de la section Le Peletier avait envoyé au Comité de sûreté générale, le 16 thermidor an II, une lettre écrite le 8 par « la fameuse Théroigne » à Saint-Just. « Les membres du Comité, disait-il, croyaient y trouver des preuves de conspiration; on n'y trouva réellement que des preuves de folie. » Et il donnait cette lettre, du reste en la tronquant et l'altérant. Il ajoutait : « La citoyenne Théroigne, que je n'ai nommée fameuse qu'à raison de la part active qu'elle a prise à la Révolution, et de la célébrité que lui ont donnée sa

captivité chez l'empereur et le rôle qu'elle a joué depuis, *est maintenant dans une maison de folles*, *au faubourg Marceau*. Dans un de ses moments lucides, elle appela *dernièrement*, de sa fenêtre, un voisin qu'elle pria de s'intéresser pour elle, afin qu'elle sortît de cette demeure gênante. Le voisin craignit qu'elle ne fût effectivement victime, comme elle le disait, d'une trame perfide; il s'intéressa à son sort, vint au Comité de sûreté générale parler en sa faveur; mais les informations apprirent que son esprit aliéné était la seule cause de sa détention; et les démarches du voisin officieux et humain auprès du Comité de sûreté générale, qu'il trouva bien disposé, n'eurent, par cette seule raison, aucun succès. » (P. 132)[1]. Joseph Terwagne avait donc été obligé en 1795 de la placer dans une maison de santé. Mais voici, textuellement, l'étrange, la douloureuse lettre à Saint-Just[2] :

Citoyen Saint-Just, je suis toujours en arrestation. J'ai perdu un temps précieux. Je vous ai écrit pour vous prier de m'envoyer deux cents livres et de venir me voir; je n'ai reçu aucune réponse. Je ne sais pas beaucoup de gré aux patriotes de me laisser ici, dénuée de tout. Il me paraît qu'il ne devrait pas leur être indifférent que je sois sans rien faire. Je vous ai envoyé une lettre où je dis que c'est moi qui ai dit que j'ai eu des amis jusque dans le palais de l'empereur, que j'ai été injuste à l'égard du citoyen Bosque, mais que j'en suis fâchée. On m'a dit que j'avais oublié de signer cette lettre, c'est défaut d'attention. Je serais bien charmée de

1. Nous avons souligné certains mots parce que M. Marcellin Pellet, s'appuyant sur ce texte sans le citer, a voulu que Théroigne fût déjà dans la maison de santé du faubourg Saint-Marceau quand elle écrivit à Saint-Just. Sans connaître le dossier des Archives, le distingué biographe aurait pu s'épargner cette erreur en songeant à la date du rapport.

2. Catalogue de la collection Benjamin Fillon (1877).

vous voir un instant. Si vous ne pouvez venir où je suis, si votre temps ne vous le permet point, ne pourrai-je point me faire accompagner jusque chez vous? J'ai mille choses à vous dire. Il faut établir l'union; il faut que je puisse développer tous mes projets, continuer d'écrire ce que j'écrivais. J'ai de grandes choses à dire. Je puis vous assurer que j'ai fait des progrès. Je n'ai ni papier, ni lumière, ni rien; mais quand même il faut que je sois libre pour pouvoir écrire; il m'est impossible de rien faire ici. Mon séjour m'y a instruite, mais si j'y restais plus longtemps, si je restais plus longtemps sans rien faire, sans rien publier, j'avilirais les patriotes et la couronne civique. Vous savez qu'il a été également question de vous et de moi, et que les signes d'union demandent des effets. Il faut beaucoup de bons écrits qui donnent une bonne impulsion. Vous connaissez mes principes. Je suis fâchée de n'avoir jamais pu vous parler avant mon arrestation. Je me suis présentée chez vous. On me dit que vous étiez déménagé. Il faut espérer que les patriotes ne me laisseront pas victime de l'intrigue. Je puis encore tout réparer si vous me secondez. Mais il faut que je sois où je serai respectée, car on ne néglige aucun moyen de m'avilir. Je vous ai déjà parlé de mon projet. En attendant que cela soit arrangé, que j'aie trouvé une maison où je serai à l'abri de l'intrigue, où je serai dignement entourée de la vertu, je demande qu'on me remette chez moi.

Je vous serais mille fois obligée de me prêter deux cents livres.

Adieu.

THÉROIGNE.

En la plaçant au faubourg Saint-Marceau, Joseph Terwagne avait voulu que la malade fût près de lui, puisqu'il habitait rue Croulebarbe. L'ancien apprenti peintre du voyage en Italie avait abandonné la peinture. Une pièce du dossier des Archives le dit « entrepreneur de la blancherie de toile du Clos-Payen ». (Section du Finistère, ci-devant section des Gobelins).

Mais, à partir de 1795, on le perd de vue[1]. On retrouve Théroigne en 1797 à l'Hôtel-Dieu. Villiers l'y vit cette année-là : « Réellement, sa raison était aliénée. Les mots *liberté nivellement*, sortaient souvent de sa bouche. » Le 9 décembre 1799 (18 frimaire an VIII), elle fut transférée à la Salpêtrière; puis, le 11 janvier 1800 (21 nivôse an VIII), aux Petites-Maisons[2], où elle resta jusqu'à son retour à la Salpêtrière (7 décembre 1807, comme on sait).

XIV

A LA SALPÊTRIÈRE. — MORT DE THÉROIGNE
EXPLICATION DE SA FOLIE
CONCLUSION

C'est dans le chapitre des *Maladies mentales* intitulé : *de la Lypémanie ou mélancolie*, que se trouve l' « observation » d'Esquirol :

A son arrivée, elle était très agitée, injuriant, menaçant tout le monde, ne parlant que de liberté, de comités de salut public, révolutionnaire, etc., accusant tous ceux qui l'approchaient d'être des modérés, des royalistes, etc.

1. Faut-il rappeler que M. Demarteau a donné la date de sa mort : 1850 ?
2. Les Goncourt ont publié le document suivant, du 16 nivôse, extrait des archives des hospices civils de Paris : « La Commission (*des Hospices*), informée de la translation de la citoyenne Théroigne du Grand hospice (*Hôtel-Dieu*) dans la Maison nationale des femmes (*Salpêtrière*), d'après la connaissance acquise de sa situation malheureuse dans cette dernière maison, et par des considérations particulières, arrête que cette citoyenne sera transférée de la Maison nationale des femmes dans celle des Petites-Maisons pour y occuper le premier lit vacant dans les infirmeries. »

En 1808, un grand personnage, qui avait figuré comme chef de parti, vint à la Salpêtrière. Téroenne le reconnut, se souleva de dessus la paille de son lit sur laquelle elle restait couchée et accabla d'injures le visiteur, l'accusant d'avoir abandonné le parti populaire d'être un modéré, *dont un arrêté du Comité de salut public devait faire bientôt justice*[1].

En 1810, elle devint plus calme et tomba dans un état de démence qui laissait voir les traces de ses premières idées dominantes.

Téroenne ne veut supporter aucun vêtement, pas même de chemise. Tous les jours, matin et soir, et plusieurs fois le jour, elle inonde son lit, ou mieux la paille du son lit, avec plusieurs seaux d'eau, se couche et se recouvre de son drap en été, et de son drap et de sa couverture en hiver. Elle se plaît à se promener nu-pieds dans sa cellule dallée en pierre et inondée d'eau.

Le froid rigoureux ne change rien à ce régime. Jamais on n'a pu la faire coucher avec une chemise, ni prendre une seconde couverture. Dans les trois dernières années de sa vie, on lui donna une très grande robe de chambre dont elle ne se servait presque jamais. Lorsqu'il gèle et qu'elle ne peut avoir de l'eau en abondance, elle brise la glace et prend l'eau qui est au dessous pour se mouiller le corps, particulièrement les pieds.

Quoique dans une cellule petite, sombre, très humide et

1. M. Marcellin Pellet a supposé que ce personnage était peut-être Regnaud de Saint-Jean-d'Angely. Le fait est qu'en 1808 (le 21 mars) Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, secrétaire d'Etat de la famille impériale, écrivit au préfet du département de l'Ourthe :

« Monsieur, je vous prie de vouloir bien vous faire informer à Méricourt, situé près de Liège, de la famille de Mlle Théroigne.

« Elle a de la fortune et ses parents la laissent à l'hôpital sans ressource et dans l'état le plus déplorable.

« Je vous prie de faire prendre sur les biens que possédait et que possède Mlle Théroigne les plus prompts et les plus précis renseignements que vous pourrez.

« On croit que cette malheureuse a été dépouillée. »

Mais Esquirol n'eût pas dit de l'ancien constituant et journaliste Regnaud qu'il « avait figuré comme chef de parti ». Peut-être le visiteur fut-il Sieyès.

THÉROIGNE A LA SALPÊTRIÈRE EN 1816

D'après le dessin de Gabriel.

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

sans meubles, elle se trouve très bien; elle prétend être occupée à des choses très importantes; elle sourit aux personnes qui l'abordent; quelquefois elle répond brusquement : *Je ne vous connais pas*, et s'enveloppe dans sa couverture. Il est rare qu'elle réponde juste. Elle dit souvent : *Je ne sais pas; j'ai oublié.* Si on insiste, elle s'impatiente; elle parle seule à voix basse; elle articule des phrases entrecoupées des mots *fortune*, *liberté*, *comité*, *révolution*, *coquins*, *décret*, *arrêté*, etc. Elle en veut beaucoup aux modérés.

Elle se fâche, s'emporte lorsqu'on la contrarie, surtout lorsqu'on veut l'empêcher de prendre de l'eau. Une fois elle a mordu une de ses compagnes avec tant de fureur qu'elle lui a emporté un lambeau de chair : le caractère de cette femme avait donc survécu à son intelligence.

Elle ne sort presque point de sa cellule, et y reste ordinairement couchée. Si elle en sort, elle est nue, ou couverte de sa chemise; elle ne fait que quelques pas, plus souvent elle marche à quatre pattes, s'allonge par terre; et l'œil fixe, elle ramasse toutes les bribes qu'elle rencontre sur le pavé, et les mange. Je l'ai vue prendre et dévorer de la paille, de la plume, des feuilles desséchées, des morceaux de viande traînés dans la boue, etc. Elle boit l'eau des ruisseaux pendant qu'on nettoie les cours, quoique cette eau soit sale et chargée d'ordures, préférant cette boisson à toute autre.

J'ai voulu la faire écrire; elle a tracé quelques mots. Jamais elle n'a pu former de phrase. Elle n'a jamais donné aucun signe d'hystérie. Tout sentiment de pudeur semble éteint chez elle, et elle est habituellement nue, sans rougir à la vue des hommes...

Malgré ce régime, que Téroenne a continué pendant dix ans, elle était bien et régulièrement menstruée; elle mangeait beaucoup, elle n'était point malade et n'avait contracté aucune infirmité.

Quelques jours avant d'entrer à l'infirmerie, il s'est fait une éruption sur tout son corps. Téroenne s'est lavée à son ordinaire avec l'eau froide, et s'est couchée sur son lit inondé, ses boutons ont disparu; dès lors elle est restée dans son lit, ne mangeant point, buvant de l'eau,

Le 1er mai 1817, Téroenne entre à l'infirmerie dans un état de faiblesse très grande, refusant toute nourriture, buvant de l'eau, restant couchée, parlant souvent seule, mais à voix basse. 15 : maigreur, pâleur extrême de la face, yeux ternes, fixes, quelques mouvements convulsifs de la face, pouls très faible, légère enflure des mains, œdème des pieds ; enfin le 9 juin, elle s'est éteinte... sans qu'elle ait paru avoir recouvré un seul instant sa raison[1].

Le 10 juin, en présence d'Esquirol, ses élèves Descuret et Amussat firent l'ouverture du corps. Le procès-verbal d'autopsie commence par ces remarques, relatives aux lésions cérébrales :

Dure-mère adhérente au crâne, crâne épais postérieurement, ligne médiane très déjetée. — Cerveau très mou, décoloré ; membrane qui revêt les ventricules épaissie ; la substance cérébrale subjacente, dans l'épaisseur d'une ligne, d'un aspect vitreux et d'un blanc grisâtre.

Nous avons soumis le passage au savant aliéniste M. Paul Garnier, médecin en chef de l'Infirmerie spéciale du Dépôt, en lui posant les deux questions suivantes : « Y a-t-il à tirer de là des inductions psychologiques rétrospectives ? Notamment, le rôle tragique de Théroigne au 10 août en recevrait-il quelque lumière ? » Le Dr Garnier nous a répondu : « Les lésions cérébrales rencontrées chez Théroigne sont en quelque sorte banales chez les aliénés ayant vécu de longues années dans la plus absolue démence... Tout ce qu'on peut dire, c'est ceci : Théroigne appartenait à l'armée de ces déséquilibrés qui entrent en lice aux époques de trouble... Elle a été l'exaltée que nous savons, et a eu ainsi sa page

1. Nous en avons donné la preuve (p. 116, note). Théroigne mourut le 8 juin.

rouge dans l'histoire, par l'effet de dispositions cérébrales morbides — peut-être héréditaires — qui étaient à leur phase initiale d'évolution à l'époque révolutionnaire, se sont accentuées par la suite, et ont entraîné la ruine totale d'une intelligence qui ne manquait pas d'un certain brillant, mais n'avait jamais eu d'équilibre. Les mécomptes de Théroigne au point de vue de sa popularité ont pu aussi avancer l'heure de la déchéance irrémédiable. »

La scène du 15 mai 1793 n'aurait donc pas déterminé la catastrophe, mais aurait pu seulement en *avancer l'heure;* et c'est bien notre opinion. Théroigne était marquée pour la folie. Il serait même à rechercher si quelqu'un de ses ascendants ne lui avait pas légué la tare fatale. On ne saurait trop y insister, néanmoins : une suite ou un ensemble de circonstances exceptionnelles vinrent miraculeusement, pour ainsi dire, en aide au destin. Nous avons signalé, au début de ce travail, les probables ravages de la maladie rapportée de Gênes par la chanteuse; mais toute la vie de la patriote, l'extraordinaire roman que fut cette vie dévorante, apparaît comme une chaîne de complicités offertes aux dispositions morbides. En d'autres termes, candidate à la folie, c'est beaucoup plus tard, assurément, que Théroigne y fût arrivée si la Révolution, de toute sa fièvre, n'avait apostillé la demande. La Révolution, avec l'aventure de la captivité à Kufstein, puisque le grand médecin mandé par M. de Blanc craignit pour la raison de la prisonnière[1].

1. La gêne croissante contre laquelle se débattit l'amazone en 1792 et 1793 eut, peut-être, aussi une part d'influence. Le 15 février 1792, elle écrivait à Perregaux : « Je vous souhaite le bonjour, monsieur, et vous prie de donner à mon frère les vingt-cinq louis que je vous demandai hier... » Le 16 août de la même année, elle signait le reçu d'une somme

Certes, d'ailleurs, nous nous sommes appliqué à ne rien laisser subsister des calomnies érotiques ou tragiques de la légende, et nous croyons avoir dégagé la véritable figure de la révolutionnaire, avoir prouvé que cette exaltée modérée, cette girondine, ne fut une furie qu'au 10 août ; mais nous le reconnaissons : un trait commun d'excentricité entache ce qu'on pourrait appeler *les idées de Théroigne*, sa motion aux Cordeliers en 1790, son dessein en 1792 d'armer les Parisiennes, même, en 1793, son projet d'une magistrature de conciliation à confier à des citoyennes d'élite. Tout cela, brillant, est encore plus bizarre. Et, quant à son crime du 10 août, nous l'avons bien expliqué par l'ivresse sanglante de cette journée ; mais que l'ancienne courtisane cosmopolite, l'ancienne aspirante virtuose, avec sa culture et son intelligence, se soit abandonnée à cette ivresse jusqu'à prêcher le massacre et se jeter au collet d'une des victimes, n'y a-t-il pas là pour l'historien attentif un symptôme ?

Le Dr Garnier terminait sa lettre par cette formule : « C'était une dégénérée, mais pas précisément inférieure. » Le vocabulaire scientifique est terrible. Puis, nous devons dire que M. Garnier s'était fié, sur le rôle de Théroigne, à l'espèce de préambule historique de l'« observation » d'Esquirol. Si nous l'avions mis en garde, et, de plus, lui avions représenté le charme et l'éclat des facultés intellectuelles de l'héroïne, il l'eût quand même qualifiée de dégénérée, mais sans doute de dégénérée supérieure. Or, des hommes de génie

de 2.931 livres que Perregaux lui avait remise « pour le complément des 10.800 livres provenant de la vente de ses effets retirés du Mont-de-Piété (catalogue de la collection Sensier, 1878) ; et, cependant, on a vu que, le 9 novembre, elle était obligée de s'adresser encore au dévoué banquier. On l'a vu aussi : rue Saint-Honoré, elle n'avait qu'une chambre.

furent des dégénérés... très supérieurs. Y eut-il du génie dans cette tête où la raison chavira ? Qu'on puisse se le demander, c'est beaucoup. Malheureusement, la légende de la Penthésilée d'octobre étant absolument fausse, le nom de l'ardente démocrate ne se trouve lié en réalité à aucun grand fait politique, en dehors de la part — négligeable aussi bien — qu'elle prit à l'assaut des Tuileries. On pourrait écrire l'histoire de la Révolution, on l'a écrite, sans la nommer. Et, même dans l'histoire des origines du féminisme, elle ne mérite qu'une place secondaire, vu l'étrangeté de ses propositions. C'est la femme surtout qui est intéressante, *la jolie grisette* XVIIIe siècle grisée de *patriotisme*, ambitieuse mais condamnée, parce que « femme », comme s'en plaint l'autobiographie, à une agitation presque inutile. La plus pittoresque des amazones de 1792, et de beaucoup, ayant eu là sa force, son apparence de force, et en gardant une magie, mais, au total, ne représentant bien qu'une chose : l'enthousiasme d'une partie de la France féminine pour la Révolution, aux premières années de celles-ci. Petite Mme Roland de la rue, du club et de l'émeute, « Minerve » bohème d'un mysticisme de la Liberté dont Mme Roland fut la Minerve grande bourgeoise.

ROSE LACOMBE

A Monsieur H. Monin.

ROSE LACOMBE

(1765-?)

I

SON VÉRITABLE PRÉNOM. — LA LÉGENDE DE « ROSE LACOMBE »
LA COMÉDIENNE. — LA CITOYENNE JUSQU'EN MAI 1793

L'héroïne révolutionnaire que l'histoire nomme Rose Lacombe, et qui fut l'amie et l'alliée des *Enragés*, ne s'appelait point Rose, mais Claire. Voici son acte de naissance, extrait, sur notre demande, des registres des paroisses de Pamiers (Ariège) :

Le quatrième mars mil sept cent soixante-cinq, est née Claire Lacombe, fille légitime de Bertrand Lacombe et de Jeanne-Marie Gauché mariés, a été baptisée le même jour par nous soussigné, prié par Monsieur le Curé. Marraine D^lle de Lagrefel de Pontaut. En foi de ce signé Galmier prêtre.

Elle-même ne porta point le prénom de Rose qui devait rester lié à son nom. Arrêtée le 14 germinal an II (3 avril 1794), elle déclara s'appeler Claire Lacombe. On ne lui savait pas plus ce prénom-là qu'aucun autre. En donnant l'ordre de l'arrêter et de l'incarcérer à Sainte-Pélagie, le Comité de sûreté générale la nommait simplement Lacombe. Le *Moni-*

teur, où il est parlé d'elle plusieurs fois, dit *la citoyenne Lacombe*, ou *madame* ou *mademoiselle Lacombe*. Dans *les Mystères de la Mère de Dieu dévoilés* (an III), Vilate, ex-juré au tribunal révolutionnaire, s'écriera : « Se rappelle-t-on la célèbre Lacombe, actrice renommée et présidente de la Société fraternelle des amazones révolutionnaires? » En 1815 encore elle n'est que *la fille Lacombe* pour l'auteur de l'*Histoire secrète du tribunal révolutionnaire*, Proussinalle (pseudonyme de Roussel), dans une note du tome II de cette *Histoire*. De leur côté, les premiers recueils biographiques où se trouve un bref article sur l'intéressante démagogue, *Biographie moderne* ou *Dictionnaire biographique de tous les hommes morts et vivants* (1802), *Biographie nouvelle des contemporains* (1823), intitulent leur notice : Lacombe. Il faut aller jusqu'au *Répertoire universel, historique, biographique des femmes célèbres mortes ou vivantes* (1826) pour découvrir à l'amazone... deux prénoms tout d'un coup, et qui ne sont — là est le beau de la surprise — ni Rose ni Claire, qui sont Henriette et Jeanne.

D'autre part, enfin, pour l'ancien conventionnel Choudieu, dans sa lettre sur les Femmes de la Révolution (1833), comme pour l'ancien conventionnel Baudot, dans ses *Notes historiques*, rédigées de 1828 environ à 1836, *Lacombe* est demeuré tout le nom d'héroïne de l'ex-comédienne.

Qui la baptisa Rose le premier? Nous l'ignorons. En 1840, Lairtullier fit une place considérable à *Rose Lacombe* dans ses *Femmes célèbres de* 1789 *à* 1795, sans dire sur la foi de quelle tradition il l'appelait ainsi. Ce qui est à relever immédiatement, c'est que, donnant une lettre de Lacombe publiée par la *Gazette*

française le 27 septembre 1793, il la signa : *Rose Lacombe*, tandis qu'elle est signée : *Femme Lacombe*. Lamartine accueillit la baptismale légende, Michelet la consacra.

En supposant qu'il n'importait pas, on se tromperait. Il n'y a pas d'erreur totalement insignifiante ; la preuve en est ici que toutes les autres erreurs composant la légende de *Rose Lacombe* ont eu pour garde, en quelque sorte, ce prénom de Rose. Il défendait contre la curiosité historique un dossier précieux des Archives nationales portant le nom de Claire Lacombe et qu'on n'avait pas l'idée de communiquer à qui demandait s'il y avait des pièces concernant Rose Lacombe. M. Bernard Lazare réussit à se le faire livrer voilà quatre ou cinq ans ; il voulut bien le signaler à nos recherches ; et non seulement nous y trouvâmes, officiellement consigné plusieurs fois, le véritable prénom de la citoyenne Lacombe, mais le nom de la ville où elle était née. Elle avait fait cette double révélation au comité révolutionnaire de la section de la Halle-au-Blé, que le Comité de sûreté générale avait chargé de l'arrêter ; elle s'était dite, en outre, âgée de vingt-neuf ans ; et, comme cela aussi était vrai, il a été facile à la mairie de Pamiers de nous procurer l'acte de naissance qu'on a vu plus haut.

Malheureusement, cet acte ne renseigne pas sur la condition des père et mère.

Lamartine a écrit de *Rose Lacombe* : « *Fille sans mère*, née du hasard dans les coulisses des théâtres de province, elle avait grandi sur les tréteaux subalternes. » (*Histoire des Girondins*, liv. LIV, ch. VI). Rien ne prouve que la fille légitime de Bertrand Lacombe et

de Marie Gauché ne débuta point sur la scène de très bonne heure; rien, même, qu'elle n'était pas une enfant de la balle. Mais rien, non plus, ne permet l'hypothèse. L'imagination du Lyrique envolé dans l'histoire en fit les frais à elle seule.

En 1789, lors de l'ouverture des États généraux, Claire Lacombe, âgée de vingt-quatre ans, était actrice en province. Elle ne vint pas à Paris avant 1792; et, selon toute vraisemblance, c'est d'elle qu'il s'agit dans ces lignes du *Voyage en France* de Halem, écrites à Lyon en septembre 1790: « Mlle Lacombe, actrice de Marseille, avait désiré débuter à Lyon dans *Sémiramis*, mais le directeur ne l'avait pas agréée. Le parterre réclama Mlle Lacombe à grand fracas, et le tapage ne cessa que lorsque le directeur se présenta et donna satisfaction au parterre en consentant au début de la comédienne ». (*Paris en* 1790, *Voyage de Halem*, traduction par Arthur Chuquet, 1896. — *Troisième lettre*).

Evidemment, l'*actrice de Marseille* ne pourrait pas être Claire Lacombe, si Claire s'était jetée dans la mêlée révolutionnaire, à Paris, en 1789, conformément à la légende de Rose chez Lairtullier, chez Lamartine et même chez Louis Blanc. Mais il est faux qu'on l'ait « remarquée, admirée, applaudie dans les premières agitations de Paris », suivant les termes du Lyrique. Il est faux qu'elle soit allée à Versailles, selon la volonté de Lairtullier et de Louis Blanc, avec les femmes d'octobre. *Le Répertoire universel des femmes célèbres* assure bien : « Elle se signala dans les journées des 5 et 6 octobre 1789... Habillée en homme, un sabre à la main, et assise sur une espèce de canon, elle inspirait l'effroi, même à ses partisans. » Mais c'est là simplement un nouveau témoignage de la légèreté avec la-

quelle fut rédigée la notice. Les recueils biographiques antérieurs ne faisaient point de Lacombe une héroïne des fameuses journées; et, l'eussent-ils fait, cela n'aurait pas d'importance, aucun document de l'époque ne renfermant le nom de la future *enragée*. Lairtullier, sans doute, prétendait avoir lu dans la *Gazette française :* « Rose Lacombe se montra dans ces journées presque égale à Théroigne de Méricourt. » Mais voici la phrase de la *Gazette française* (numéro du 25 septembre 1793) : « *La femme Lacombe, qui a joué dans notre révolution un rôle presque égal à celui de la demoiselle Therouenne*, a été arrêtée. » Le romanesque Lairtullier ne reculait pas, au besoin, devant la sophistication d'un texte.

Une page des *Mémoires* du marquis de Ferrières l'avait frappé ; il voulait absolument reconnaître sa Rose Lacombe dans l'une ou l'autre des deux furies d'octobre dont parle le marquis : l'une « habillée en poissarde », mais riche, ayant carrosse et loge à l'opéra ne s'en cachant point, se vantant même d'avoir eu plusieurs fois chez elle un prince du sang, et disant au baron de Batz : « Un garde du corps m'a frappée du pommeau de son sabre, lorsqu'avec les braves femmes qui me suivaient je voulais entrer au château. Je serai vengée ! la meurtrissure de ma main sera lavée dans le sang des gardes du corps! » l'autre, « harassée de fatigue, dégouttante de sueur, les yeux hagards, le visage renversé », montrant un poignard au président de Frondeville et lui demandant s'il n'y avait pas moyen de pénétrer dans l'appartement de la reine. Mais d'abord il n'aurait pas été difficile à Lairtullier de savoir le nom de la femme riche « habillée en poissarde ». On le trouve à la source même de l'anecdote,

dans la déposition faite au Châtelet par le baron de Batz le 1er mai 1790, — déposition tranquillement mais incomplètement pillée par Ferrières. « La personne, déclara Batz, qui m'avait mis en conversation avec cette femme, et qui la connaissait depuis plusieurs années, me dit qu'elle se nommait Mme Beauprez. » (*Procédure criminelle* du Châtelet, CCI)[1]. Quant à l'autre femme, elle est bien inconnue. (*Ibid.*, CLXXVII, déposition de M. de Frondeville, pillée aussi par Ferrières). Mais que Lairtullier ait pu être tenté de voir en elle « la comédienne Rose Lacombe », c'est là seulement une nouvelle preuve des facultés de fantaisie de l'historien.

Il n'ignorait point le seul texte où se rencontre une date pour l'arrivée de l'actrice à Paris. Il appuya sur ce texte — la note de Proussinalle dans l'*Histoire secrète du tribunal révolutionnaire* — des assertions d'ailleurs exactes; seulement il se garda de citer ces mots : « Venue à Paris en 1791... » Sans doute, pour lui, c'était là une erreur; et, de fait, c'en est une, mais au rebours de ce qu'il se figurait. Dans son interrogatoire du 3 avril 1794, Claire Lacombe, qui n'avait, certes, aucun intérêt à mentir sur ce point, dit qu'il y avait deux ans qu'elle était sans emploi ; or, — une autre pièce du dossier des Archives en témoigne, — elle n'avait jamais paru sur une scène parisienne : c'est donc bien en 1792, comme nous l'avons écrit,

1. On lit dans le rapport du constituant Chabroud sur la *Procédure criminelle :* « J'apprends de la déclaration que cette femme a faite au comité des recherches de Paris que son vrai nom est Elisabeth Girard. Et ce qui me donne l'idée de sa fortune et de ses habitudes, c'est que le matin du 5 octobre elle fut appelée par des marchandes d'huîtres et alla avec elles à Versailles. Que signifie sa vanterie d'avoir vu un prince chez elle ? »

qu'elle quitta la province. Au reste, la première manifestation à Paris de son patriotisme est du 25 juillet 1792.

Voici la curieuse pétition qu'elle vint lire à la barre de la Législative ce jour-là (séance du soir) :

Législateurs,

Française, artiste et sans place, voilà ce que je suis. Cependant, Législateurs, ce qui devrait faire l'objet de mon désespoir répand dans mon âme la joie la plus pure.

Ne pouvant venir au secours de ma patrie, que vous avez déclarée en danger, par des sacrifices pécuniaires, je viens lui faire hommage de ma personne. Née avec le courage d'une Romaine et la haine des tyrans, je me tiendrais heureuse de contribuer à leur destruction. Périsse jusqu'au dernier despote! Intrigants, vils esclaves des Néron et des Caligula, puissé-je tous vous anéantir! Et vous, mères de famille que je blâmerais de quitter vos enfants pour suivre mon exemple, pendant que je ferai mon devoir en combattant les ennemis de la patrie, remplissez le vôtre en inculquant à vos enfants les sentiments que tout Français doit avoir en naissant, l'amour de la liberté et l'horreur des despotes. Ne perdez jamais de vue que, sans les vertus de Véturie, Rome aurait été privée du grand Coriolan.

Législateurs, vous avez déclaré la patrie en danger; mais ce n'est pas assez : destituez de leurs pouvoirs ceux qui seuls ont fait naître ce danger et ont juré la perte de la France. Pouvez-vous laisser à la tête de nos armées ce perfide Catilina (*La Fayette*) excusable seulement aux yeux de ceux dont il a voulu servir les infâmes projets ? Que tardez-vous pour lancer le décret d'accusation contre lui ? Attendrez-vous que les ennemis, à qui tous les jours il fait livrer nos villes, arrivent dans le Sénat pour le détruire par la hache et le feu ? Vous n'avez qu'à garder encore quelques jours un coupable silence et bientôt vous les verrez dans votre enceinte. Il en est encore temps, Législateurs, élevez-vous à la hauteur qui vous appartient; nommez des chefs à qui nous puissions

donner notre confiance ; dites un mot, un seul mot, et les ennemis disparaîtront[1].

Il est évident que, si Lacombe avait pu se croire connue de l'Assemblée, elle n'eût pas commencé par la phrase d'autoprésentation, d'ailleurs assez comique : *Française*, *artiste et sans place*, etc. Mais, s'il fallait une autre preuve de son obscurité parisienne à cette date, on la trouverait au *Moniteur* du 28 juillet, dans le compte rendu de la séance où se produisit l'incident. Sur le discours et l'orateur, cette seule ligne : « Une jeune citoyenne vient offrir de combattre, de sa personne, les ennemis de la patrie. » Elle n'est même pas nommée.

Il faut relever aussi, au début de la pétition, l'aveu d'une pauvreté qui, peut-être, explique en partie l'étrange démarche de l'aspirante militaire. Le régiment, c'était le vivre assuré. Ou bien, et plutôt, elle pensait par l'éclat de sa requête attirer sur elle l'attention d'un directeur de théâtre. Le décret du 13 janvier 1791, qui avait accordé à tout citoyen le droit d'ouvrir une salle de spectacle, et aboli la démarcation des genres, fit un instant pulluler à Paris les entreprises dramatiques. Un certain nombre furent malheureuses ; mais il y avait encore assez de théâtres en juillet 1792 pour que la jeune comédienne pût espérer, un peu de *réclame* aidant, de se faire engager ici ou là. On en conviendra néanmoins : si l'hypothèse de ce calcul n'est pas déraisonnable, la sincérité exaltée de la patriote lui dicta les impérieux conseils qu'elle

1. *Assemblée législative. Pétitions.* — Bibliothèque nationale, L[33] e 3X. — Inutile de dire que Lairtullier ignorait ce document, donné ici pour la première fois.

osait adresser à la Législative. Pour elle, La Fayette, qui n'avait pu sacrifier ses opinions politiques à ses devoirs de général ; qui, le 16 juin, de son camp de Maubeuge, avait applaudi au renvoi par Louis XVI des ministres Roland, Servan et Clavière, et régenté l'Assemblée ; qui, sans même avertir le ministre de la guerre, était venu à Paris au lendemain du 20 juin, dans l'espoir d'obtenir des poursuites contre les auteurs de cette journée ; qui, enfin, semblait prêt à mettre son épée au service du Roi contre la Révolution montante, La Fayette était bien le « perfide Catilina » dont elle réclamait la mise en accusation, déjà demandée le 15 juillet par Basire, puis, le 21, par le girondin La Source. Le 11 juillet, Robespierre avait dit aux Jacobins : « La liberté sera en danger tant que La Fayette sera à la tête de nos armées. » Le 20 : « Si La Fayette est impuni, nous n'avons pas de Constitution... Il faut décréter La Fayette ou décréter la contre-révolution. » Comme on sait, le décret ne fut rendu qu'après le 10 août, quand La Fayette eut fait arrêter par la municipalité de Sedan les représentants Antonelle, Kersaint et Peraldi, et le jour même où, abandonné par son armée, il passait la frontière avec vingt et un officiers de son état-major. (Voir *Le général La Fayette*, par Etienne Charavay, 1898).

La séance du mercredi soir 25 juillet était présidée par Viénot de Vaublanc. Il répondit à la pétitionnaire :

Madame,

Plus faite pour adoucir les tyrans que pour les combattre, vous offrez de porter les armes pour la liberté. L'Assemblée nationale applaudit à votre patriotisme et vous accorde les honneurs de la séance.

L'Assemblée fit davantage, puisqu'elle ordonna l'impression du discours et de la galante réponse. Mais enfin elle ne renvoya pas au comité militaire la demande d'un emploi dans l'armée, présentée par la « Romaine ». Aussi bien, le comité n'en aurait pas tenu compte. Il fut sourd à une requête autrement fondée et appuyée par Lazare Carnot, qui, le 11 juin, avait lu à la Législative une lettre où la fameuse « Mlle d'Eon », ancien capitaine de dragons, demandait à « reprendre » son « grade » et proposait de « lever une légion ». (*Moniteur* du 13 juin). La *demoiselle* était un homme, mais cela ne fut prouvé qu'après sa mort (1810), et Carnot parlait des sentiments généreux de la « guerrière ». Certainement, le comité pensa comme les *Révolutions de Paris*, lesquelles disaient, le 16 juin : « Croyez-nous, héroïne de l'ancien régime, restez dans vos habits de femme, que vous portez depuis quinze ans ; les temps fabuleux des Amazones et des Jeanne d'Arc sont passés ; et les Romains, dans leurs légions dont vous nous parlez, n'admettaient point de femmes. » — Cependant, dès la fin de 1792, même sans compter les deux célèbres jeunes sœurs Fernig, il y eut des femmes soldats. Le canonnier Catherine Pochelat et le canonnier citoyenne Dulière, pour ne citer que ces deux exemples, se distinguèrent à Jemmapes. Claire Lacombe s'y serait trouvée aussi, probablement, si l'on avait accueilli sa demande. Mais il faut remarquer qu'aucune femme ne fut admise à servir en vertu d'une décision soit de la Législative, soit de la Convention. Celle-ci récompensa des guerrières, leur accorda des secours, des pensions, mais, le 30 avril 1793, sur un rapport de Poultier, elle rendit un décret bannissant des « cantonnements » et des « camps » toutes les

femmes « inutiles aux armées », c'est-à-dire toutes celles qui ne seraient pas autorisées à y demeurer comme blanchisseuses ou vivandières. « Les femmes qui servent actuellement dans les armées, spécifiait l'article XI, seront exclues du service militaire; il leur sera donné un passe-port et cinq sous par lieue pour rejoindre leur domicile. » (*Moniteur* du 2 mai). — (*1).

Nous devons ajouter, sur la pétition de Lacombe, qu'avant de la lire à la Législative, l'*artiste sans place* l'avait lue dans la journée aux Jacobins et que le président, Delaunay (d'Angers), avait répondu : « Les femmes ont toujours eu beaucoup d'empire sur l'esprit des Français; puissiez-vous en avoir autant sur celui de nos représentants. La Société vous invite à assister à sa séance ». (*La Société des Jacobins*, par Aulard, t. IV). — Mais pourquoi Lacombe était-elle *sans place?* Le *Répertoire universel des femmes célèbres* fournirait la réponse si l'on pouvait croire, comme il l'affirme, que la comédienne eût été « mauvaise ». Les recueils biographiques antérieurs prétendaient seulement : « assez mauvaise » ou « assez médiocre ». Jugements inconciliables avec ce que rapporte Halem, car le parterre de Lyon n'eût pas réclamé avec cette violence l' « actrice de Marseille », et forcé le directeur à l'agréer, si elle n'avait pas eu un talent notoire. D'ailleurs, on n'a sans doute pas oublié le témoignage de Vilate sur la renommée de l'artiste; témoignage confirmé et précisé en ces termes par Proussinalle : « La fille Lacombe... acquit, comme actrice, une assez grande réputation sur les théâtres de province. » Enfin, du choix qu'elle avait fait, pour son début à Lyon, du rôle de *Sémiramis*, rapprochez un autre mot de Vilate appelant Rodogune la démagogue restée

actrice de ton et d'attitude, vous vous persuaderez que la comédienne réussit surtout comme tragédienne. Mais une pièce du dossier des Archives, malheureusement anonyme et brève, la montre se brouillant avec ses camarades et ses directeurs à cause de ses opinions et arrivant ainsi à ne plus trouver d'engagement. La vérité sur son manque d'emploi en 1792 est certainement là. Cela explique même, selon toute apparence, l'incident de Lyon en 1790. Elle se serait passionnée tout de suite pour la Révolution ; elle aurait combattu pour les idées nouvelles dans les discussions de coulisses : hautaine et violente dans son enthousiasme, dans l'imprudent orgueil de sa jeunesse, d'un talent reconnu... et de sa beauté, car la légende de Rose n'est pas toute menteuse et a de vrai, notamment, que Claire fut belle.

Proussinalle dit : « jolie » seulement. Mais Baudot : « Elle était... belle femme » ; et Choudieu, qui lui refuse tout autre mérite, lui accorde « un assez beau physique ».

Vilate, d'autre part, l'ayant vue prisonnière au Luxembourg, après l'avoir admirée dans sa gloire politique, a tracé d'elle deux portraits d'un contraste amusant. C'est d'abord l'*enragée* célèbre, « tête haute..., regard fier..., marche imposante » ; puis, en prison, où elle « s'est établie échoppière, pour l'approvisionnement des menus plaisirs des prisonniers d'Etat, ses compagnons d'infortune », — elle vend des bougies, des pommes, etc., — c'est « une petite bourgeoise modeste, tirée à quatre épingles » et « gracieuse aux acheteurs », qui lui paient son sourire plus que sa marchandise.

Malheureusement, il n'y a dans tout cela, pour la

curiosité, que des *excitants*. Nous n'avons pu découvrir un portrait, même douteux.

Le roman qualifié d'historique, qui s'est plus d'une fois emparé de *Rose Lacombe*, a donc à peu près tout imaginé quand il a représenté cette beauté révolutionnaire. Et, par exemple, si elle est blonde avec de superbes yeux bleus, dans le *Demi-monde sous la Terreur*, de Fortuné du Boisgobey (1877), c'est qu'il a plu à ce romancier, comme il a plu à M. Gaulot, dans les *Chemises rouges* (1893), qu'elle eût de larges yeux noirs et une chevelure aux reflets d'ébène. Pourtant M. Gaulot avait deviné juste. Aux archives de la Préfecture de police, sur un registre de Sainte-Pélagie, nous avons relevé ce *signalement* de la détenue *Claire Lacombe :* « Taille de 5 pieds 2 pouces. *Cheveux*, *sourcils et yeux bruns*, nez moyen, bouche grande, visage et menton ronds, front ordinaire. »

Le tort de M. Gaulot est d'avoir fait de sa « Junon », — avant 1789 et après, — comme Boisgobey de sa « Vénus », une fille ; car, si Claire Lacombe ne fut pas une vertu, si, comédienne, elle vécut sans doute comme il est permis aux comédiennes, et citoyenne eut encore des amants, du moins, à ce qu'on peut croire, il y a loin de ces mœurs faciles au métier. Lamartine assure bien que « le vice » l'avait souillée « de bonne heure » ; mais il tenait le renseignement de sa fantaisie.

En disant *la fille Lacombe*, Proussinalle ne voulait pas dire la *prostituée*, mais la demoiselle Lacombe. C'était la fille Lacombe parce qu'elle n'était pas et n'avait pas été mariée.

Il raconte, il est vrai, qu'elle vit « périr deux de ses amants sur l'échafaud » ; et cela suffit à Boisgobey pour la montrer sanglante du sang de nombreux amants —

livrés par elle au bourreau. « De son alcôve, raconte-t-il, on allait tout droit au tribunal révolutionnaire, et les honnêtes habitants de la rue Thérèse (*où il la loge*) disaient tout bas que l'hôtel de cette Marguerite de Bourgogne républicaine était une vraie tour de Nesle. » Entretenue par des députés montagnards, « après avoir été aux gages de l'ancienne cour », elle est d'ailleurs très riche, cette Marguerite de Bourgogne de la guillotine. Dans sa Tour de Nesle « entre cour et jardin », s'admirent « pour des centaines de mille livres de tapisseries, de dorures, de porcelaines, de tableaux » et de bibelots de tout genre ; et c'est parmi ce luxe que la Terreur vient la saisir à son tour, car elle meurt sur l'échafaud, elle aussi, — le jour de la chute de Robespierre. Or, Claire Lacombe ne fut livrée au tribunal révolutionnaire, par conséquent ne put être guillotinée, ni en thermidor, ni avant, ni après ; et, arrêtée bien avant, s'il faut le rappeler, elle n'habitait pas, rue Thérèse, un « ravissant hôtel », non plus du reste que la villa des Champs-Elysées dont l'auteur des *Chemises rouges* lui fait cadeau ; elle partageait avec une autre citoyenne, Justine Thibaut (ou Thibault), un tout petit logement au quatrième étage du 43 de la rue Neuve-des-Petits-Champs. Il y a même simplement le mot « chambres » dans la pièce officielle où se trouve l'indication. Cette pièce, du dossier des Archives, est le procès-verbal de la levée des scellés au domicile de l'héroïne, le 5 fructidor an III (22 août 1795). Dans le même dossier, une lettre de la citoyenne Victoire Capitaine, du 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794), parle du dénûment de la prisonnière. Enfin, Proussinalle ne dit-il pas que le résultat pour l'ancienne actrice de la mort tragique de deux de ses amants fut qu'elle

« se trouva délaissée et sans ressource » ? Les libéralités amoureuses dont elle aurait eu à se louer n'auraient donc pas été magnifiques. Même l'existence des deux amants plus ou moins riches est douteuse : le seul témoignage de Proussinalle n'est pas une garantie suffisante.

On le verra : ce qui paraît certain, c'est qu'en 1793 elle fut quelque temps la maîtresse du jeune Leclerc, de Lyon, journaliste *enragé;* mais Leclerc était pauvre, et Louis Blanc se trompe en le faisant périr avec les Hébertistes (24 mars 1794). Il le confond avec un Armand-Hubert Leclerc, ci-devant chef de division au bureau de la guerre. Un dossier des Archives nous a permis de suivre Leclerc, de Lyon, jusqu'au 19 thermidor an II (6 août 1794) : il était alors prisonnier au Luxembourg. Puis une pièce des archives de la Préfecture de police nous l'a montré, le 4 fructidor suivant (21 août), relâché par ordre du Comité de sûreté générale. Selon toute vraisemblance, il survécut à la Révolution. Son nom ne figure pas sur la liste dressée par M. Wallon « de toutes les personnes traduites au tribunal révolutionnaire de Paris ». (*Histoire du Tribunal révolutionnaire*, t. VI).

Quant à un autre jeune homme, — neveu du ci-devant maire de Toulouse Derrey (ou de Rey), — dont Lacombe se serait éprise jusqu'à braver pour lui, en septembre 1793, la colère des Jacobins, nous ignorons ce qu'il devint ; mais si, comme son oncle, il s'appelait Derrey (ou de Rey), il ne mourut pas guillotiné, du moins à Paris. « Marc Derrey, médecin, ex-maire de Toulouse », dit Wallon, fut condamné le 11 messidor an II (29 juin 1794) ; voilà seulement ce que nous avons pu savoir.

Interrogée le jour de son arrestation sur ses moyens d'existence « depuis deux ans » qu'elle était « sans emploi », Lacombe répondit qu'elle avait uniquement vécu de ses économies d'autrefois « et de la vente de quelques effets » ; et, à coup sûr, on est libre de ne pas la croire, mais pourquoi se fierait-on plutôt à l'affirmation de Proussinalle ?

C'est le 10 août 1792, à l'assaut des Tuileries, que la pétitionnaire du 25 juillet précédent marqua pour la première fois dans la Révolution. On le sait déjà par notre étude sur Théroigne : elle reçut des fédérés, pour son courage dans cette journée, une couronne civique. Proussinalle raconte qu'elle avait été blessée au poignet. Le 25 août, elle alla faire hommage de sa couronne civique à l'Assemblée nationale. (*Moniteur* du 27 août). L'Assemblée applaudit. (* II).

D'après Lairtullier, elle aurait pris part aux massacres de septembre. Elle s'y serait même horriblement distinguée. Il précise : « L'Abbaye, Saint-Firmin, la Conciergerie et Bicêtre furent tour à tour le théâtre de ses fureurs. » C'est faux. Non seulement aucun texte n'accuse Lacombe, mais, parmi les dénonciations dont elle fut l'objet en 1794, il y a celle de deux citoyennes lui reprochant d'avoir, en octobre 1793, flétri les massacres à la tribune du club des *Républicaines révolutionnaires*. (Archives nationales, pièce du 9 prairial an II ou 28 mai 1794).

Nous ne la retrouvons qu'en avril 1793. Le 3 de ce mois, jour où l'on apprit l'arrestation par Dumouriez des commissaires de la Convention, elle propose, au club des Jacobins, qu'on saisisse comme otages les aristocrates de Paris et leurs familles. (Aulard, *La Société des Jacobins*, t. V). Dans la même séance,

Robespierre demanda la création d'une armée révolutionnaire, et que fussent désarmés « tous les citoyens douteux, tous les intrigants, tous ceux qui ont donné des preuves d'incivisme » ; mais il ne soutint pas la proposition de la citoyenne, et certainement ce n'est pas avec lui qu'elle se sentait de cœur. Elle l'était avec les ultra-violents, qui, depuis le commencement de mars, essayaient de soulever les sections contre la Gironde, et dont la furieuse volonté finit par vaincre au 31 mai et au 2 juin.

Dans les réunions de l'Evêché où se prépara (mars-avril-mai) et enfin se décida ce que les *Mémoires* de Buzot nomment « la révolution de 1793 », c'est-à-dire l'insurrection où sombra la Gironde, il y avait des femmes ; et Michelet veut qu'aux dernières séances elles aient pris « le pas sur les hommes », leur faisant « honte de leurs ménagements ». Il ajoute : « Maillard, Fournier, Varlet, les plus violents Cordeliers, rentraient dans un humble silence quand Rose Lacombe tenait la tribune. Elle se moquait d'eux tous, ne demandait que des piques et des poignards pour les femmes, qui feraient l'exécution pendant que les hommes coudraient à leur place. » (*Histoire de la Révolution française*, liv. X, ch. x). Il dit ailleurs (*Les Femmes de la Révolution*, XI) : « La nuit du 31 mai, dans la réunion générale de l'Evêché où fut décidée la perte des Girondins », elle « prit la plus violente initiative et dépassa de beaucoup la fureur des hommes ». Nous n'avons pu découvrir la source de ces assertions dramatiques sur le rôle de Lacombe dans la nuit du 30 au 31 mai. Bien probablement il faut les mettre au compte de l'imagination de l'historien. A notre connaissance, un article de Jacques Roux, dans le *Publiciste de la République*

française (n° 268), et une page de Buzot, dans ses *Mémoires*, sont les seuls textes où Lacombe soit nommée pour l'importance de son action contre la Gironde ; or, cette action n'est précisée ni par Buzot ni par Jacques Roux. L'invention de Michelet s'expliquerait d'ailleurs assez facilement. Une longue lettre du député Girondin Bergoeing « à ses commettants »[1] renferme un « Avis » envoyé à la commission des Douze sur ce qui s'était passé à l'Evêché le 29 mai[2], et cet « Avis » relatait qu'une femme avait vivement appuyé une proposition tendant à faire nommer par la Commune un commandant provisoire de la garde nationale. « Elle a dit, lisons-nous, qu'il ne fallait désormais espérer de salut que par des mesures promptes et vigoureuses, et qu'en portant des coups tels que les ennemis que l'on avait en vue ne pussent jamais s'en relever. Elle s'est beaucoup attachée à prouver que la Convention était mauvaise... Elle a entraîné tout le monde » ; si bien qu'elle « a été la première désignée » pour communiquer à la Commune la proposition votée. Cette femme ne pouvait être que *Rose Lacombe*, se persuada sans doute Michelet ; et, se trompant sur la date de la réunion, il aboutit aux affirmations qu'on a vues.

« Aucun dépôt public, à ma connaissance, déclarait-il (liv. X, ch. v), n'a conservé les procès-verbaux du comité central de l'Evéché. » Encore aujourd'hui ces procès-verbaux sont inconnus. Il est permis de penser que, si on les retrouvait, on y rencontrerait le nom de Lacombe ; mais nous aurons tout à l'heure à citer

1. *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XXVIII.

2. C'est le 18 mai que la Convention vota l'établissement d'une commission de douze membres pour faire une enquête sur les usurpations de la Commune. Mais les Douze ne furent élus que le 20. C'étaient des Girondins ou des amis de la Gironde.

plusieurs femmes qui, en mai 1793, jouissaient d'une autorité révolutionnaire au moins égale à celle de l'ancienne actrice, et il n'y a donc pas de raison pour attribuer, même hypothétiquement, à Lacombe le violent discours résumé dans l' « Avis » du 29. Ce jour-là, d'après le même document, sur « environ cinq cents personnes délibérantes », il y eut à l'Évêché « cent femmes ». C'étaient des citoyennes de la Société fraternelle séante aux Jacobins ou d'autres Sociétés fraternelles et aussi de la Société des *Républicaines révolutionnaires*, qui venait de se fonder, et dont Lacombe fut une des *meneuses*, puis le chef.

Le *Moniteur* du 13 mai, dans un intrefilet daté du 10, annonçait :

> Plusieurs citoyennes se sont présentées au secrétariat de la municipalité, et, pour se conformer à la loi sur la police municipale, ont déclaré être dans l'intention de s'assembler et de former une Société où les femmes seules pourront être admises. Cette Société a pour but de délibérer sur les moyens de déjouer les projets des ennemis de la République. Elle portera le nom de « Société républicaine révolutionnaire » et se réunira à la Bibliothèque des Jacobins, rue Saint-Honoré.

Selon toute vraisemblance, Lacombe fut de ces premières *Républicaines révolutionnaires*. Quant à leur Société, c'était à Paris le premier club tout féminin depuis la disparition de la Société des *Amies de la vérité* qu'avait fondée la hollandaise Palm Aelders, ou d'Aelders[1]. Et ce fut le seul. Nos recherches pour découvrir un registre de ses délibérations n'ont pas abouti ; mais il y a de sa brève et brûlante existence des traces assez nom-

1. Voir cependant notre *Théroigne de Méricourt* sur un club de femmes fondé par Théroigne en avril 1792.

breuses pour une histoire à peu près suffisante que nous allons essayer d'écrire. Nous aurions voulu y joindre une sorte de *curriculum vitæ* des principales Sociétés exclusivement ou surtout féminines qui se formèrent en province de la fin de 1790 ou du commencement de 1791 à 1793; les difficultés de la tâche ont réduit notre ambition ; nous donnerons seulement quelques notes, en particulier sur trois de ces clubs, celui de Dijon, celui de Besançon et celui de Lyon, antérieurs tous les trois à la Société parisienne où Lacombe s'illustra. Ces jours ouverts sur le mouvement révolutionnaire féminin et féministe en province établiront qu'il y fut, spontanément, aussi vif qu'à Paris, si ce n'est plus.

II

SOCIÉTÉS POPULAIRES DE FEMMES EN PROVINCE
LA SOCIÉTÉ DES *Républicaines révolutionnaires* ET LES *Enragés*
LA CITOYENNE LACOMBE JUSQU'A SON ARRESTATION

Le 1er avril 1791, à propos de la fondation de la Société des *Amies de la vérité*, le *Patriote français* disait : « Des clubs patriotiques de citoyennes se sont formés à Bordeaux, Alais et Nantes. Paris méritait bien de posséder une institution aussi utile. » Sur le club des citoyennes de Nantes et sur celui des citoyennes d'Alais, nous n'avons pas fait de recherches, et nous ne connaissons celui de Bordeaux que par les indications trop rapides d'un ouvrage de vulgarisation :

Histoire de Bordeaux, par M. Henri Gradis (1888) ; mais enfin, voilà dès le commencement de 1791 trois Sociétés populaires de femmes sur trois points très différents du territoire, et deux appartiennent à une grande ville. La Société de Bordeaux manifeste, en juin 1791, en l'honneur de l'évêque constitutionnel ; le mois suivant, elle prend part à la fête du second anniversaire de la reddition de la Bastille ; en 1793, elle applaudit à la condamnation et à l'exécution de Louis XVI.

Non loin de Paris, à Creil, il y avait également un club de citoyennes, fondé, semble-t-il, vers la fin de 1790. D'accord avec la municipalité, ces citoyennes, qui étaient des amazones, formant une compagnie de la garde nationale de Creil, décernèrent à Palm d'Aelders, le 8 février 1791, le titre de membre honoraire de cette garde nationale, avec la cocarde et la médaille. « Heureuses citoyennes de Creil, s'écria la Hollandaise dans son discours de remerciement, quel droit n'ont pas à votre reconnaissance les sages magistrats qui vous gouvernent, ces hommes éclairés qui osent fouler aux pieds ces préjugés, enfants de l'ignorance, dont on se plaisait à nous environner pour nous entretenir dans une oisive et humiliante nullité. » Parlant ensuite de la médaille, ce sera, proclamait-elle, « l'épée d'honneur qui couvrira mon cercueil ». Il est curieux qu'à Bordeaux comme à Creil la municipalité ait encouragé et dirigé le mouvement féministe naissant. On verra qu'il en fut de même à Lyon et à Dijon. Mais nous devons signaler immédiatement la toute contraire attitude de la municipalité de Pau. « On aura peine à croire que ces respectables amazones (*de Pau*), disait le *Courrier des* 83 *départements*, le 13 septembre 1791, soient en guerre ouverte avec la municipalité. Rien n'est plus

vrai cependant. Nous sommes encore obligés de dire que la raison n'est pas du côté des sénateurs. » Les amazones de Pau s'appelaient les *Amies de la Constitution*. — Palm d'Aelders conçut ou du moins exposa (23 mars 1791) le projet d'une fédération nationale de Sociétés de femmes ou de Sociétés fraternelles, qui aurait eu pour centre le Cercle social, fondé, comme on sait, par Fauchet. L'idée d'un lien à établir entre des clubs féminins ou mixtes avait, d'ailleurs, été émise un peu auparavant par une Société féminine de l'Allier, et portée à la connaissance du public parisien par le journal de Mercier et de Carra, les *Annales patriotiques et littéraires de la France*, qui disaient, le 2 février : « Les Amies de la Constitution à Cusset,... ces mêmes dames qui prêtèrent en corps le serment civique du 14 juillet 1790 viennent de se former en club et de déterminer les travaux auxquels leur loisir leur permettra de se livrer, *soit pour correspondre avec les Sociétés du même genre*, soit pour s'occuper de l'éducation nationale des enfants. » Ce qu'il faudrait savoir, c'est combien il y eut, en province, de Sociétés toutes féminines, et combien aussi de Sociétés des deux sexes, analogues à celles de Paris.

Les premières seulement intéressent ce travail. Nous ajouterons néanmoins à ce qui précède que plusieurs grandes Sociétés populaires, dans les départements, admirent les femmes. Ainsi la Société populaire de Lille et le club central de Lyon. La « belle tentative révolutionnaire d'association fraternelle de l'homme et de la femme », dont parle M. Aulard dans une étude sur le *Féminisme pendant la Révolution*[1], fut provin-

1. *Revue Bleue*, 19 mars 1898.

ciale autant que parisienne. Mais il est bien certain que, partout où elles l'osèrent, les femmes ardemment patriotes essayèrent d'avoir leur club à elles. Un discours prononcé à la Société populaire de Lille, en avril 1791, par une citoyenne Sta, débute par un hommage aux « citoyennes d'Alais et de Brest », celles-ci ayant, comme celles-là, fondé une Société. (*Histoire de Lille*, par Victor Derode, t. III). Quant aux Lyonnaises, elles commencent à se grouper entre elles en juin. « En août, dit M. Maurice Wahl (*les Premières années de la Révolution à Lyon*), elles se constituent avec une présidente provisoire, femme Sobry. » Il est vrai que « dans le bureau définitif la citoyenne Sobry cède la présidence à son mari et se contente de la vice-présidence ». Pourtant, ce n'était pas une Société fraternelle. Voici le serment inscrit au *Règlement :* « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, je jure de porter en toute occasion *mon mari*, mes frères et mes enfants à remplir leurs devoirs envers la patrie, je jure d'apprendre à mes enfants et à tous autres sur qui j'aurais autorité à préférer la mort à l'esclavage. »

De ce club partit en septembre 1792 le mouvement qui mit un instant la ville aux mains des femmes. Ce fut une des nombreuses émeutes provoquées pendant la Révolution par la famine ou la peur de la famine. M. Maurice Wahl a reproduit une affiche des *citoyennes de Lyon*, contenant un tarif, arrêté par elles, des marchandises de première nécessité, et finissant ainsi : « Tous ceux qui se conformeront à la volonté de ce peuple (*le peuple de Lyon*), qui n'est fondée que sur les bases de la justice, de l'équité et de l'égalité, mériteront bien de leurs concitoyens et trouveront

en eux des gardiens fidèles de leurs propriétés ; et ceux qui ne voudront pas entendre cette même voix ou qui oseraient s'y opposer en quelque manière que ce soit seront voués au mépris public, regardés comme traîtres à la patrie, fauteurs et adhérents de la liste civile, et poursuivis comme tels... Le présent arrêté fait provisoirement, le peuple se réservant de statuer suivant les récoltes. » D'autre part, en feuilletant à la Bibliothèque nationale le *Journal de Lyon ou Moniteur du département de Rhône-et-Loire*, nous y avons trouvé, à la date du 9 janvier 1793, un éloge du « club des femmes », suivi d'un extrait du procès-verbal ; et nous croyons devoir donner cet extrait, piquante image d'une séance exceptionnelle et caractéristique :

Séance du 30 décembre 1792 (tenue en présence des trois corps administratifs réunis).

La citoyenne présidente a ouvert la séance de la manière accoutumée. On a fait lecture du dernier procès-verbal, la rédaction a été approuvée. Une des citoyennes a demandé que la séance commençât par l'hymne des Marseillais. Le jeune citoyen Maître et la jeune citoyenne Charton l'ont chanté, accompagnés de la musique et de la Société en chœur. L'arrivée des trois corps administratifs a été annoncée au son de la musique ; ils ont pris place à côté de la présidente, revêtus de leurs marques distinctives.

La citoyenne Charton, présidente, leur a adressé un discours où elle a peint à quel point leurs places les obligent de s'occuper du bonheur de leurs compatriotes, qui fera leur gloire et leur félicité. La citoyenne Charpine a pris la parole et a démontré aux magistrats du peuple combien il était urgent d'engager l'évêque Lamourette à faire un nouveau catéchisme où les enfants puissent connaître la grandeur de l'Être suprême et les principes du vrai républicain. La citoyenne Pere est montée à la tribune et a fait un discours

dans lequel elle a démontré que nous devons notre glorieuse Révolution aux philosophes qui nous ont devancés et combien il est urgent de propager les Sociétés populaires où la jeunesse pourra s'instruire des lois nouvelles ; elle a prouvé combien on doit à la jeunesse d'encouragements. La citoyenne Machezot a adressé aux magistrats du peuple un discours dans lequel, après avoir appelé toute leur attention sur cette grande cité, elle leur promet au nom de l'assemblée, à la fin de leurs fonctions, la récompense des vrais républicains, la gloire d'avoir bien mérité de la patrie. La citoyenne Giraudin leur a témoigné combien l'assemblée était satisfaite de les posséder.

La jeune citoyenne Robin est montée à la tribune et a récité le chapitre VII du *Contrat social* de J.-J. Rousseau, une partie du chapitre VIII du même livre, les *Droits de l'homme* et une prière patriotique. La jeune citoyenne Lacroix a récité une partie du chapitre VII du *Contrat social* et les *Droits de l'homme*. La jeune citoyenne Charpine a récité les *Droits de l'homme* et le *Catéchisme de la République*. La jeune citoyenne Pierrefeux a récité une prière patriotique. Le jeune citoyen Maître, les *Droits de l'homme*. Le jeune citoyen Chaine, le chapitre VII du *Contrat social*. Le jeune citoyen Fauvre, une partie du même chapitre. Le citoyen Louis, une journée de l'*Almanach du Père Gérard* et les *Droits de l'homme*. Il a été fait une cueillette pour un citoyen boulanger sans ouvrage. On a fait la distribution des prix : la citoyenne Robin a eu le premier ; la citoyenne Lacroix, le second ; la citoyenne Charpine, le troisième ; le citoyen Chaine a eu le premier prix ; le citoyen Maître, le second. Les premiers prix ont été distribués par les membres du département, les seconds par les membres du district, les troisièmes par les membres de la municipalité. Le jeune citoyen Chaine a fait le serment de ne se servir du sabre dont il venait d'être décoré que pour renverser les ennemis de la patrie et de la République.

Le citoyen Maillan, membre du département, a fait un résumé des travaux des trois législatures, a retracé les soins que chaque citoyen doit apporter à consolider la République

naissante, et principalement les soins que ces citoyennes, mères de famille, doivent à leurs enfants. Le citoyen Matezou, membre du district, a pris la parole pour engager les citoyennes à continuer l'instruction de leurs enfants. Le citoyen Bertholon, membre de la municipalité, a prononcé un discours pour propager les principes de patriotisme de la cité et ceux des mères de famille qui se vouent au bonheur de leurs concitoyens.

Une citoyenne a demandé que l'hymne des Marseillais fût chanté par le citoyen Monfalcon pour la clôture de la séance.

Ces distributions de prix, après concours de récitations civiques, étaient les fêtes de famille de ce club de mères patriotes.

Celles-ci, attaquées par les *Révolutions de Paris*, le 26 janvier 1793, à propos même de la fête du 30 décembre, ripostèrent violemment et précisèrent le but multiple et un de leur association, dans cette lettre au citoyen Prudhomme, signée « Charton présidente » :

Citoyen, si la vérité est une vertu qui honore le patriote qui a la force de la professer, de même la médisance et la calomnie sont des vices qui vouent au mépris les écrivains qui ont la lâcheté de s'y abandonner.

Les citoyennes de Lyon composant la Société des *Amies de la liberté et de l'égalité* ne sont point réunies, comme tu le dis..., depuis très peu de temps, mais bien depuis l'époque où, dans un de tes autres numéros, tu leur prescris de se réunir, de former leurs enfants à l'esprit public en leur citant pour exemple les citoyennes de Rome.

D'ailleurs, le but de leur association est de s'instruire des décrets de la Convention en y lisant ton journal, de secourir leurs frères malheureux, d'instruire leurs enfants dans le nouvel ordre de choses, et de jurer une haine éternelle aux tyrans.

Elles ne tiennent leurs assemblées que les dimanches et à

l'heure des vêpres ; elles distribuent des récompenses à ceux de leurs enfants qui ont le mieux profité de leur éducation, et ce n'est que ces seuls jours que les corps administratifs sont invités de s'y rendre...

En publiant cette réponse (23 février), la feuille de Prudhomme se couvrit de l'autorité de J.-J. Rousseau : elle assura — singulier argument — que « Julie Volmar n'eût point conduit ses enfants au club des citoyennes de Lyon » ; mais elle se montra plus modérée que dans l'attaque, et la querelle n'alla pas plus loin.

Provoquées à la fin du sermon aux Lyonnaises, les citoyennes de Dijon avaient, elles aussi, répondu, et non pas en quelques lignes, mais par un véritable manifeste. Ces pages remarquables, signées « Blandin Demoulin, présidente de la Société des *Amies de la République* établie à Dijon », seraient à reproduire intégralement dans une étude sur cette Société. En voici l'analyse et des extraits. En République, chaque individu, faisant « partie intégrante du tout », doit travailler au bien général ; « il s'ensuit nécessairement que les femmes doivent contribuer, autant qu'elles le peuvent, au bien de tous ». Mais comment pourraient-elles remplir ce devoir sans former des associations? Le club féminin de Dijon a déjà rendu d'importants services :

C'est à cette Société que les officiers municipaux ont eu recours pour les prier de se charger du soin des prisonniers, que les femmes ci-devant nobles avaient abandonnés par aristocratie ; c'est encore cette Société de citoyennes qui a formé un établissement de secours, où elles occupent à la filature, depuis quinze mois, environ trois cents femmes qui manquaient d'ouvrage... Qui ne sent pas toutes les peines

qu'exigent cette institution, le mode de distribution, la comptabilité, etc... ?

... Il vient de s'ouvrir parmi nous une souscription pour les défenseurs de la liberté, où chacune vient déposer telle somme qu'autrefois... l'on sacrifiait aux plaisirs frivoles des bals.

C'est la Société des citoyennes réunies en club, qui, lors du retour à Dijon du second bataillon indignement trahi à Longwy, allèrent au-devant de ces braves guerriers, et leur portèrent à plus d'une lieue de nouvelles armes et un drapeau, sur lequel ces soldats, qui n'avaient point désespéré de leur patrie, jurèrent solennellement de venger leur liberté et de vaincre au nom de la France et de leurs concitoyennes. Ce sont ces mêmes citoyennes qui, aux époques du départ de leurs frères d'armes, les ont exhortés, avec l'énergie des femmes libres, de ne jamais reparaître dans leurs foyers sans avoir auparavant anéanti les despotes...

Les *Révolutions de Paris* avaient reproché aux clubs de femmes d'être les « fléaux » des mœurs domestiques « à cause de la dissipation qu'ils entraînent avec eux ». La citoyenne Blandin Demoulin ne répond pas directement ; mais elle demande à Prudhomme, « philosophe » et « républicain », s'il veut « tenir toujours les femmes dans un état d'enfance et de frivolité », et elle expose les dangers pour la famille de cet état d'enfance des mères :

Que deviendra donc cette mère de famille qui, n'ayant aucune instruction, se trouve, par la mort de son mari, obligée de régir des affaires compliquées ou commerciales ? Est-il mieux qu'elle confie ses intérêts, ceux de ses enfants, à un stipendiaire insouciant ou inhabile ? Que deviendront ces enfants entre les mains d'une mère tendre, à la vérité, qui les laisse périr dans leurs maladies, faute de certaines connaissances que tout individu devrait posséder ? Et l'enfance, con-

fiée aux femmes, ne se chargera-t-elle pas de préjugés ineffaçables, si celles-ci sont dans l'ignorance de ce qu'elles doivent savoir ?...

Enfin elle déclare qu'il n'y a pas, comme on dirait aujourd'hui, d'émancipation réelle possible pour l'homme si la femme reste esclave, car les mœurs sont l'ouvrage des femmes. Il faut donc rétablir celles-ci « dans leur dignité naturelle ».

Le réplique de Prudhomme, ou du rédacteur qu'il en chargea, fut plutôt faible. L'autorité de Rousseau, encore invoquée, y tenait lieu de raison : « Le sage qui disait et répétait sans cesse que la femme la plus estimable est celle dont on parle le moins, eût eu de la peine à lire jusqu'au bout la lettre de la présidente Blandin Demoulin ; Rousseau n'aimait pas chez les femmes tant d'esprit et de si beaux raisonnements ». (N° 189).

Quant au troisième club sur lequel nous avons promis quelques renseignements, il en est question dans la même gazette de Lyon où nous avons puisé tout à l'heure. C'était le club des *Amies de la liberté et de l'égalité* de Besançon, fondé en octobre 1792 sous les auspices de la citoyenne Maugras, maîtresse modiste. En février 1793, le *Journal de Lyon ou Moniteur du département de Rhône-et-Loire* félicitait ces Bisontines d'avoir arrêté que les institutrices « seraient invitées à faire apprendre de mémoire les *Droits de l'homme* aux jeunes citoyennes confiées à leurs soins ». Le club se proposait de donner des prix. Les enfants couronnés auraient « le privilège d'assister aux séances ». La feuille lyonnaise ajoute qu'une « adresse à la Convention, relative à l'éducation des filles », a été adoptée à l'unani-

mité, et que des citoyennes « demandent des assemblées primaires » où les femmes nommeraient les institutrices. « Des mères de famille seront plus propres que des hommes pour ce choix. » Comme celle de Lyon, cette Société féminine de Besançon met donc au premier rang des questions d'intérêt général celle de l'éducation civique de l'enfance. Sa mission principale, la mission principale des républicaines lui semble être de former des citoyens et des citoyennes. — A relever aussi dans le *Moniteur de Rhône-et-Loire* une proposition de la citoyenne Maugras demandant qu'aucun homme ne soit admis « dans l'atelier des ouvrières ». La protection morale de la femme, n'est-ce pas du ressort naturel d'un club de femmes? Et assurément, s'il se trouvait un historien pour vouer quinze ou vingt ans de sa vie à la vaste enquête scientifique d'où pourrait sortir une Histoire de la femme pendant la Révolution, des traits comme ceux que nous venons d'indiquer apparaîtraient significatifs d'une partie du rôle de la Patriote.

Dans un ouvrage extrêmement copieux, mais excessivement partial : *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs* (1872, 10 volumes), le royaliste J. Sauzay s'est beaucoup occupé des *Amies de l'égalité* de Besançon. Elles étaient jacobines comme leurs « sœurs » de Dijon et de Lyon. Un de leurs actes notables est leur protestation contre un arrêté du département du 24 avril 1793 : « Citoyens administrateurs, disaient-elles, il est parvenu à la Société des *Amies de la liberté et de l'égalité* que le département avait pris un arrêté à l'effet de faire sortir du séminaire les femmes aristocrates et suspectes que les trois corps administratifs avaient jugé devoir être renfermées pour la tranquillité du salut public. C'est avec la plus grande

inquiétude que la Société verrait prendre cette mesure. Tout au contraire, elle regarde comme un devoir des corps administratifs de garder ces otages comme devant être notre sûreté ; et elle pense que, loin de leur accorder leur liberté, les femmes, ainsi que les hommes qui ont été incarcérés en même temps, doivent rester prisonniers jusqu'à ce que la patrie soit hors de danger... » (Sauzay, t. III). La présidente était alors la citoyenne Dunand.

Un autre acte également à noter est le vote d'une motion tendant à demander à la Convention le droit de suffrage pour les femmes dans les assemblées primaires. (*Ibid.*).

A Paris, c'est la politique de la fraction la plus avancée du club des Cordeliers, la politique des sections les plus violentes, que vont servir les *Républicaines révolutionnaires*. Et elles passeront au-delà de Marat, au-delà d'Hébert, avec Jacques Roux, Leclerc, Varlet, trio anti-Dantoniste, anti-Robespierriste, qui prêche une révolution sociale.

Les « ennemis de la République » contre lesquels s'était fondée leur Société, — on se rappelle l'entrefilet du *Moniteur* du 13 mai 1793, — c'étaient, bien entendu, les Girondins. Pourtant, le 12, leur première députation aux Jacobins se bornait à déclarer qu'elles se proposaient d'armer les femmes patriotes de dix-huit à cinquante ans et de les organiser en corps d'armée contre la Vendée. (Aulard, *la Société des Jacobins*, t. V). Mais, le 19, une seconde députation accompagne aux Jacobins une délégation des Cordeliers, et l'*orateur* des deux groupes réunis lit une pétition qu'il s'agit de faire por-

ter à la Convention par « une masse importante du peuple » et qui demande : 1° l'arrestation immédiate des « hommes suspects » ; 2° l'établissement de tribunaux révolutionnaires dans tous les départements et dans les sections de Paris ; 3° la mise en accusation des Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Buzot, Barbaroux, etc., « désignés pour être les états-majors de l'armée contre-révolutionnaire » ; 4° la création dans chaque ville d'armées révolutionnaires ; 5° l'augmentation de l'armée de Paris, qui comprendrait quarante mille hommes ; 6° l'extermination des agioteurs et des accapareurs. (*Ibid.*).

La pétition insistait sur ce dernier point, dénonçant « l'aristocratie mercantile d'une caste insolente qui veut s'assimiler à la royauté et accaparer toutes les richesses » ; disant même : « Nous voulons qu'il n'y ait pas un malheureux dans la République. » Paroles d'où aurait pu sortir une révolution nouvelle, si la révolution bourgeoise ou jacobine ne l'avait pas emporté : et c'est précisément contre celle-ci, pour une sorte de République *socialiste*, — à la qualifier d'un mot alors ignoré, — que vont bientôt combattre les *Enragés* et, avec eux, les Républicaines révolutionnaires.

Le lendemain, la Commune reçoit les deux députations, et le président du Conseil général témoigne aux « citoyennes la satisfaction qu'il ressent de les voir exprimer leurs sentiments avec cette énergie mâle » ; il les invite à la séance ; puis... le Conseil « passe à l'ordre du jour ». (A. Schmidt, *Tableaux de la Rév. fr.*, t. I, p. 262).

Le 27, nouvelle députation aux Jacobins — des Républicaines révolutionnaires seulement. Nous n'aurions pas, d'ailleurs, à nous y arrêter, si l'oratrice

chargée de dire que ses compagnes n'étaient pas « des animaux domestiques » et se formeraient en phalange pour anéantir les aristocrates était restée anonyme ; mais, dans une biographie de Claire Lacombe, il n'est pas inutile de mentionner que la citoyenne munie de ce message s'appelait Lecointre. (Aulard, V). On ne voit pas l'ancienne actrice à la tête d'une délégation avant le 26 juin.

Le 31 mai, pourtant, une députation de la Société s'était présentée au Conseil général de la Commune, demandant à être admise à délibérer avec le Comité révolutionnaire. « Le Conseil, lisons-nous dans *le Moniteur* du 2 juin, félicite ces citoyennes de leur zèle républicain et leur témoigne tous ses regrets de ne pouvoir les admettre au Comité révolutionnaire des hommes. Il leur observe que ce Comité n'est point une Société réunie en club, mais qu'il est composé des députés des quarante-huit sections. Les citoyennes sont invitées à assister à la séance. » Rappelant le fait, Mortimer-Ternaux ajoute : « Ces citoyennes ne se rebutèrent pas. Le 2 juin, elles se présentèrent à la Convention pour l'entretenir d'un objet important, disaient-elles. Mais l'Assemblée était alors trop occupée pour faire droit à leur requête. Les lettres, pouvoirs et adresses de ce club féminin... sont signés : Pauline Léon, présidente. » (*Histoire de la Terreur*, t. VII, p. 331.) Nous ne savons pas où cet historien vit ces adresses, pouvoirs et lettres ; mais ce fut sans doute dans un des dépôts brûlés en 1871 ; et il se peut très bien que Pauline Léon, déjà connue en 1792, ait été la première présidente de la Société. Elle fut des rivales de Lacombe. Elle lui fut même une rivale heureuse comme femme, car elle lui prit le cœur de Leclerc, qui devint son mari.

Deux fois, le 10 juillet et le 15 août, elle est la déléguée principale des Républicaines révolutionnaires aux Jacobins. Et le *Règlement de la Société*, daté du 9 juillet[1], porte son nom et ne porte pas celui de Lacombe. Elle a signé en qualité de secrétaire, après la présidente Rousaud, et les trois autres secrétaires, Potheau, Lemonier, Dubreuil.

L'article II de ce Règlement tardif voulait que chaque mois une nouvelle présidente fût élue. Or, à moins que Lacombe n'ait eu la présidence en juin, il est certain qu'elle ne l'eut pas avant septembre. La plus importante pétition du club, lue à la barre de la Convention le 26 août, est signée : Champion, présidente. C'est Lacombe, il est vrai, qui lut cette pétition.

Son autorité n'avait pas cessé de grandir et finit par lui donner aux yeux du public, comme dans la Société, une place à part ; voilà ce qu'établira la suite de ce travail. Cependant l'article de Jacques Roux, auquel nous avons déjà fait allusion, tout en la nommant la première parmi les Républicaines qui aidèrent à « renverser la faction des hommes d'Etat », c'est-à-dire la Gironde, cite les Champion, les Colombe, les Ardouin, avec l'apparence d'une égale estime révolutionnaire (septembre 1793). Mais, pour Buzot proscrit, et qui, d'ailleurs, ne l'avait jamais vue, car il la traite — doublement trompé — de « vieille barboteuse », elle est le « chef » de son club. Elle a pris, disait-il, « un grand empire, et, dans les débats qui se préparent entre Robespierre et ses amis et Danton et les siens, cette impudique femelle pourrait bien faire pencher la balance en faveur du parti pour lequel elle se déclare-

1. Ce *Règlement* ne se trouve dans aucune bibliothèque publique. Il nous a été communiqué par le savant bibliographe M. Paul Lacombe.

rait ». (Dauban, *Mémoires inédits de Pétion et Mémoires de Buzot et de Barbaroux*, 1866, p. 72). Assurément, d'autre part, on n'a pas oublié que Vilate, en 1795, l'appelle la « présidente » des ci-devant « Amazones révolutionnaires », comme si, effectivement, les *Républicaines* n'avaient jamais eu qu'elle pour présidente ; et la légende aboutira chez Proussinalle à cette affirmation : « Elle leva un club de femmes. » Mais ces erreurs mêmes, pieusement recueillies par des historiens, sont la preuve que la notoriété de ses premières rivales avait rapidement pâli devant le progrès de la sienne ; leurs noms étaient déjà oubliés quand Vilate écrivait ses *Mystères de la Mère de Dieu dévoilés ;* et enfin il n'est pas douteux qu'en septembre 1793 elle était arrivée à une popularité rappelant un peu celle qu'avait eue Théroigne. Baudot et Choudieu rapprochent les deux héroïnes, comme l'avait fait la *Gazette française*[1]. — Parmi les Républicaines révolutionnaires, elle s'était fait des fanatiques. L'une de ses deux principales dénonciatrices en 1794, la citoyenne Lemoce, donnera les « noms des femmes de l'état-major de la nommée Lacombe ». (Arch. nat., pièce déjà citée). Eût-on pu dire d'une autre qu'elle avait un état-major ?

La liste dressée par la femme Lemoce n'a pas, du reste, d'intérêt par elle-même, en a du moins très peu. Y figurent « deux marchandes de gâteaux de Nanterre », entre des noms que ne suit aucune espèce d'indication : Fleury, Dubois, Mounier, Martin, Barré, Pleby, Capitaine, — évidemment la citoyenne Victoire Capitaine, que nous avons déjà rencontrée et que nous retrouverons.

1. Le passage de Baudot a été cité dans l'étude sur Théroigne. Voici ce que dit Choudieu : « Elle (*Lacombe*) avait, comme Mlle Théroigne, une grande influence dans les groupes. »

Peut-être en cherchant bien découvrirait-on la profession de ces aides de camp féminins de l'ex-comédienne. Nous avons dû limiter nos investigations ; à notre vif regret, car il y a contre les Républicaines révolutionnaires une légende à la fois royaliste et girondine, fixée par Lamartine dans cette phrase : « La *Société révolutionnaire*... était composée de femmes perdues, aventurières de leur sexe, recrutées dans le vice, ou dans les réduits de la misère, ou dans les cabanons de la démence. » Et voilà même, selon Lamartine, ce qui achèverait d'expliquer l'ascendant sur elles de *Rose Lacombe*. « Une femme pure les aurait humiliées », tandis que Lacombe — « qui parlait comme un homme, qui gesticulait comme une actrice, et qui éblouissait de beauté » — « leur paraissait réhabiliter leur profession ». Il s'était inspiré surtout de ces lignes de Buzot : « Femmes perdues, ramassées dans les boues de Paris, dont l'effronterie n'a d'égale que leur impudicité, monstres femelles qui ont toute la cruauté de la faiblesse et tous les vices de leur sexe. » Mais on a vu combien l'ancien amant spirituel de Mme Roland se trompait sur Lacombe ; la même crédulité haineuse lui fit considérer comme autant de prostituées les citoyennes dont le club eut pour premier dessein l'écrasement de la Gironde.

Celle-ci ne pouvait pas admettre que les femmes des Sociétés fraternelles ou les Républicaines révolutionnaires qui travaillèrent si efficacement à la « Révolution de 1793 » ne fussent pas, en grande majorité, des filles. Ils employèrent contre elles le même vocabulaire de mépris furieux qu'avec une même bonne foi les royalistes avaient dirigé contre les femmes d'octobre. Ainsi Buzot encore s'écriait : « Il se pourrait, à la fin,

qu'à bien examiner les choses, les armées françaises ne se battissent, l'Assemblée de la nation ne se déshonorât, la fortune publique ne s'anéantît, toute la République ne fût teinte du sang français que par les intrigues des plus hideuses coquines de Paris. » Avant le 31 mai déjà, Michel, député du Morbihan, écrivait des femmes qui, des tribunes de la Convention, troublaient les séances : « La plupart de ces créatures sont des filles publiques ». (Mortimer-Ternaux, t. VII, p. 561). Et il faut le dire, par parenthèse, — la parenthèse sera un peu longue, — les Girondins ne pouvaient pas croire non plus que ces exaltées ne fussent pas presque toutes à la solde des Jacobins ou des Enragés. Bien avant d'écrire dans ses *Mémoires :* « Leurs poignards appartiennent à qui sait mieux les payer », Buzot se plaignait à la tribune de la Convention, le 20 mai, que « malgré deux décrets » la « police » des tribunes fût « encore faite par des femmes ou soudoyées ou égarées ». (*Moniteur* du 22 mai). Le 18, Gamon, député de l'Ardèche, et « l'un des membres du comité des inspecteurs de la salle », avait dit : « Je dois vous observer que ces femmes, qui sont venues régulièrement troubler nos séances, et faire cette police singulière, sont évidemment salariées par nos ennemis. En effet, presque toutes portent les livrées de la misère ; elles ne paraissent avoir d'autres moyens de subsistance connus que le produit de leur travail journalier ; et cependant elles passent les journées dans les corridors et se distribuent avec ordre pour assiéger les portes de toutes les tribunes. » (*Moniteur* du 20 mai). Gamon attribuait « ces manœuvres aux aristocrates et aux anarchistes ». Et le président de la séance, le fougueux girondin Isnard, d'intervenir par cette déclaration : « Un citoyen

que je nommerai au Comité de sûreté générale, se trouvant avec ces femmes, leur a demandé pourquoi elles fermaient ces tribunes sans en profiter. — Cela nous est égal, ont-elles répondu : avec nos billets, nous avons des assignats et souvent de l'argent. » Cette opinion de la Gironde se trouvait, d'ailleurs, exprimée dans un rapport de police du 16 mai. Nous avons cité quelques lignes de ce rapport dans notre étude sur Théroigne, mais non pas ceci : « Il est vraisemblable qu'elles sont payées... Le fait suivant confirme ce soupçon. Vers les cinq heures du soir, un particulier vint au milieu de ce groupe femelle, s'informa de ce qu'il y avait de nouveau; on l'en a instruit, et une de ces observatrices ajouta : *Vous avez vingt sols à me rendre ;* ce que le particulier fit aussitôt en disant à demi-voix : *Il faut vivre.* » Et rien sans doute ne permet d'assurer qu'il n'y eut pas de femmes embauchées parmi les citoyennes des tribunes — ou des rassemblements aux abords de la salle ; rien, non plus, qu'il n'y eut point de filles. Mais certainement la grande majorité se composait de femmes du peuple n'obéissant qu'à leur passion révolutionnaire; et, quand Buzot représente en particulier la Société des Républicaines comme un club de créatures perdues, sorties du ruisseau, c'est une consolation qu'il offre aveuglément à ses ressentiments de vaincu.

Un tel club eût-il osé soumettre à la Convention la pétition que résume le *Moniteur* du 21 septembre, pétition « tendant à faire transférer les femmes de mauvaise vie dans des maisons nationales pour les y occuper à des travaux utiles et ramener, s'il se peut, aux bonnes mœurs, par des lectures patriotiques, ces malheureuses victimes du libertinage, dont souvent le

cœur est bon, et que la misère seule a presque toujours réduites à cet état déplorable »?

Eût-il osé, d'autre part, ouvrir son *Règlement* du 9 juillet par cette profession de foi : « Les citoyennes républicaines révolutionnaires, convaincues que sans mœurs et sans principes il n'y a pas de liberté... », et surtout rédiger cet article XII : « La Société, considérant que l'on ne s'associe que pour s'honorer, se soutenir et pour s'encourager dans la vertu, a arrêté qu'elle ne recevra dans son sein que des citoyennes de bonnes mœurs ; elle a fait de cette condition la plus essentielle pour l'admission et a voulu que le défaut de bonnes mœurs fût une des principales causes d'exclusion. »

Assurément le 8 brumaire an II (29 octobre 1793), à la Convention, Fabre d'Églantine, parlant des Sociétés fraternelles et de celle qui nous occupe, dira : « J'ai fort bien observé que ces Sociétés ne sont point composées de mères de famille, de filles de famille, de sœurs occupées de leurs frères ou leurs sœurs en bas âge, mais d'espèces d'aventurières, de chevalières errantes, de filles émancipées, de grenadiers femelles. » Et la Convention d'applaudir. (*Moniteur* du 30 octobre). Mais il faut tenir compte des violents préjugés antiféministes de la Convention, qui, le lendemain, sur un rapport d'Amar, va supprimer toutes les Sociétés populaires de femmes. Il faut tenir compte de circonstances que nous ferons connaître et qui motivèrent ce décret de fermeture. On le verra aussi : le coup était dirigé en réalité contre le parti mourant des *Enragés :* c'était le coup de grâce. Puis, la phrase du dantoniste Fabre, n'est-ce pas plutôt une caricature — où se reconnaît l'homme de théâtre — qu'une véritable flétrissure ? Enfin, le 15 brumaire (5 novembre), une députation de citoyennes, admise à

la barre de la Convention, y protestait contre le décret du 30 octobre en déclarant que la ci-devant Société des Républicaines révolutionnaires se composait « en majeure partie de mères de famille ».

« En majeure partie », cela signifiait que les autres affiliées étaient ou bien, comme Lacombe, des femmes non mariées, ou bien des femmes mariées sans enfants.

Ce qu'on peut croire, c'est que ces femmes du peuple n'étaient point, pour la plupart, de mise ni de mine engageante. « La vue seule en fait horreur », affirme Buzot; et ici, comme il rend une sensation, il mérite une créance atténuée seulement d'un légitime soupçon de partialité quand même. En un sens, du reste, son témoignage se trouve plaisamment confirmé par celui d'un observateur de police, Dutard, dans un rapport du 1er juin au ministre Garat : « Les Révolutionnaires républicaines qui portent cocardes... sont toutes laides à faire peur. » Et Dutard insiste : « Les Jacobins n'entendent guère leur métier, d'avoir admis des femmes aussi laides pour défendre la Révolution. » (Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, t. I, p. 374.) Cependant la remarque n'était pas d'une justesse absolue, puisque Lacombe était belle et que, néanmoins, elle fut supplantée dans le cœur de Leclerc par Pauline Léon, dont cette victoire ne fera pas supposer qu'elle était laide. En avril 1794, quand on l'arrêta, Pauline Léon, femme Leclerc, avait vingt-cinq ans. Mais nous aurons à reparler d'elle.

Les Républicaines révolutionnaires ne furent jamais très nombreuses. La citoyenne Lemoce, qui s'était fait inscrire « une des dernières », n'avait eu « que le numéro 170e ou environ ».

L'article XIII du *Règlement* du 9 juillet disait :

Les citoyennes qui désireront être admises dans la Société se feront présenter par un membre et appuyer par deux. Leurs noms seront proclamés dans la séance prochaine et affichés. Elles seront admises s'il ne s'élève aucune réclamation ; s'il s'en élève, leur admission sera ajournée. Le comité de correspondance entendra les diverses réclamations et en fera son rapport à la Société, qui jugera dans sa sagesse les dénonciations qu'auraient pu faire certaines citoyennes, qui seront tenues de les signer.

Il y avait un serment (article XV) :

Toute citoyenne nouvellement reçue sera interpellée par la présidente, au nom de la Société, à prêter le serment suivant : — « Je jure de vivre pour la République ou de mourir pour elle ; je promets d'être fidèle au Règlement de la Société, tant qu'il subsistera. »

Quant à la limite d'âge *minima*, elle était établie par l'article XXVI — l'avant-dernier :

La Société, considérant qu'on ne peut refuser la parole à aucun membre, et que de jeunes citoyennes pourraient, avec les meilleures intentions, compromettre la Société par des motions peu réfléchies, arrête qu'elle fixe l'âge de dix-huit ans pour être reçue membre de la Société. Pourront néanmoins les mères de familles amener leurs enfants jusqu'audit âge, mais ils n'auront pas voix délibérative.

Il devait y avoir trois comités, composés chacun de douze membres : un comité d'administration, un comité de bienfaisance et le comité de correspondance. La présidente devait être coiffée du bonnet rouge.

Tout à la fin de juillet ou au commencement d'août,

les citoyennes émigrèrent de la Bibliothèque des Jacobins aux charniers Saint-Eustache, lieu définitif de leurs séances. Pourtant, c'est seulement le 15 août qu'une députation, conduite par Pauline Léon, demanda aux Jacobins l'affiliation et la correspondance, qui furent accordées. (Aulard, t. V).

Leur rôle en mai les avait placées haut dans l'estime des plus violents. Au Conseil général de la Commune, dès le 21 juin, Jacques Roux leur attribuait « en partie la gloire d'avoir sauvé la République dans les journées des 31 mai et 2 juin ». (*Journal de la Montagne*, n° 22). — Une députation du club s'était présentée à la Commune, ce 21 juin, pour demander à figurer dans le cortège qui devait aller le dimanche suivant féliciter la Convention de l'achèvement de la Constitution. « Les plus vifs applaudissements des tribunes », dit *le Moniteur*, avaient accueilli cette députation ; le Conseil général l'avait félicitée et invitée aux honneurs de la séance. C'est alors que Jacques Roux, membre du Conseil, prit la parole pour renchérir sur l'éloge et pour, ensuite, exprimer le regret de n'avoir pas trouvé dans la Constitution « l'anathème » qui aurait dû être « lancé contre les sangsues du peuple », les agioteurs et les accapareurs. (*Journal de la Montagne*, ibid.). Voulait-il essayer d'obtenir l'adhésion des Républicaines révolutionnaires aux idées qu'il répandait dans la section des Gravilliers — ce « ventre profond, agité, du Paris industriel », a écrit Michelet — la section des Gravilliers (entre la rue du Temple et la rue Saint-Martin), dont une monographie bien faite serait si importante au point de vue des origines du socialisme ? Ou bien faut-il penser que les idées de Jacques Roux avaient déjà la sym-

pathie du club féminin ? Cette deuxième hypothèse n'en est pas une pour Michelet : il ne doute pas ; rencontrant pour la première fois les *Enragés* et peignant la peur de Robespierre devant « l'abîme de la dissolution sociale », il dit : « Cette *Terra incognita* au-delà de Marat (dont parle Desmoulins), cette région inconnue, hantée des spectres et mère des monstres », Robespierre « l'avait vue dès juin dans l'étrange alliance de Jacques Roux,... du Lyonnais Leclerc, ami de Chalier, et de sa maîtresse Rose Lacombe, chef des *femmes révolutionnaires.* » (*Histoire de la Révolution*, liv. XII, ch. VI). Et nous croyons que Michelet n'a pas tort de rattacher dès ce moment l'ex-comédienne au premier parti socialiste de la Révolution.

Selon toute vraisemblance, en effet, Leclerc était déjà l'amant de Lacombe. D'après une dénonciation des citoyennes Lemoce et Hérouart, elle l'aurait « couché chez elle », à la fin de mai. Il voulait « alors faire croire, lisons-nous, qu'il était poursuivi par la Commission des Douze ». (Arch. nat., pièce du 9 prairial an II). Au reste, cette liaison de la jeune et belle femme et du plus jeune Lyonnais — il n'avait pas vingt-deux ans — ne pouvait dater que de mai. Jean-Théophile-Victoire Leclerc, né, en réalité, non à Lyon, mais près de Montbrison, était bien venu à Paris au commencement de 1792 : même il avait paru à la barre de la Législative en mars, pour y défendre officieusement des grenadiers punis par Narbonne. (Arch. nat., F^7 4774^9). Mais il avait quitté Paris le mois suivant, et, s'il y revint la même année, ce que nous ignorons, il ne fit certainement qu'y passer : ce n'est qu'en mai 1793 qu'il s'y installa. — Curieux personnage. Son histoire, qu'aucun historien n'a racontée, a l'aspect d'un roman

d'aventures. Et, de sa personne, il était charmant. Robespierre, qui le haïssait, lui reconnaîtra aux Jacobins « des apparences séduisantes, un talent séducteur ». (Aulard, t. V, p. 330). Claire Lacombe dut voir en lui une sorte de héros, un Thésée patriote de vingt ans. Robespierre voulait même qu'il fût noble. Il protesta. Ce qui n'empêcha point les citoyennes Lemoce et Hérouart de répéter l'accusation ; ne savaient-elles pas son vrai nom : Clairdose ! Voici, rapidement, — d'après un récit fait par lui-même quand il eut été arrêté avec sa femme, puis d'après d'autres sources, — les principaux événements dont put s'éblouir l'imagination de Lacombe :

Fils d'un ingénieur des ponts et chaussées, il s'embarquait à dix-huit ans (mars 1790) pour la Guadeloupe ; il y fut « commis marchand » ; mais la guerre civile ayant éclaté à la Martinique, il alla y combattre avec les patriotes ; emprisonné, puis transféré à bord d'une gabare et, de cette gabare, sur une goélette, il resta plus d'un mois dans cette dernière geôle flottante, « nourri de biscuits de mer... et d'eau, et couché sur les cailloux qui composaient le lest du bâtiment ». En juillet 1791, il rentrait en France ; et, après le séjour que nous avons dit, à Paris, en 1792, il partit pour le Brisgau, chargé d'une mission d'espionnage militaire dont il se serait mieux acquitté, explique-t-il, si le maire de Strasbourg, Dietrich, ne l'avait pas trahi. Puis il fut « employé dans les hôpitaux ambulants de l'armée du Centre ». (Arch. nat., cote citée plus haut). — En 1793, on le trouve à Lyon, où, de toute la fougue de sa jeunesse, il s'est jeté dans le parti de l'ardent démocrate Chalier. Une erreur du *Moniteur* (24 mars 1793) pourrait même faire croire qu'il fut secrétaire du pro-

cureur de la Commune, Laussel. Après avoir annoncé l'arrestation de ce procureur, — faite sur l'ordre des commissaires de la Convention, Legendre, Rovère et Basire, — le *Moniteur* disait : « Leclerc, secrétaire de Laussel, a été arrêté au même moment ». Il s'agissait en réalité d'un Marie-François-Amour Clerc, qui, envoyé à Paris avec Laussel, y comparut avec lui devant le tribunal révolutionnaire. (*Journal de Lyon ou Moniteur du département de Rhône-et-Loire*, 3e année, n° 55, et Wallon, *Hist. du trib. rév.*, t. II, p. 531). Cependant Leclerc avait marqué dans la lutte politique, car c'est comme député extraordinaire de Lyon qu'il vint à Paris au commencement de mai. Le *Moniteur* du 19 mai, dans son compte rendu de la séance de la Commune de Paris du 16, publiait :

Leclerc, député de Lyon, qui s'est déjà présenté à une précédente séance, pour faire part de la demande formée par son département d'un comité révolutionnaire, se présente de nouveau au Conseil et se plaint de la manière dont l'ont traité les journalistes. Il donne quelques explications sur ce qu'il a déjà dit. Il annonce que, quoique le Conseil lui ait adjoint des commissaires, il n'a pas cru, vu les dispositions des esprits, devoir se présenter à la Convention.

Il ajoute qu'on a le projet d'égorger les patriotes, se plaint de la faiblesse de quelques Montagnards, et termine en disant qu'il n'y a qu'un seul moyen de sauver la République, *qu'il faut que le peuple se fasse justice*, parce que la justice habite toujours au milieu du peuple, et qu'il ne se trompe jamais.

Le 1er juillet, aux Jacobins, Collot d'Herbois accusera Leclerc d'avoir dit aux Lyonnais « qu'ils allaient être guillotinés..., jetés dans la rivière », et d'avoir ainsi provoqué l'insurrection de la ville. (Aulard, t. V).

Puis, Robespierre, le 5 août, lui reprochera d'avoir été cause « en grande partie » de la mort de Chalier. Il est vrai que Robespierre se trompait ou voulait se tromper en déclarant : « Il (*Leclerc*) était à Lyon, où il jouait le patriote, lorsqu'on y égorgea l'infortuné Chalier. » Arrêté le lendemain de la victoire des girondins et des royalistes réunis, c'est-à-dire le 30 mai, Chalier périt sur l'échafaud en juillet. Mais enfin les accusations de Robespierre et de Collot d'Herbois n'étaient pas sans fondement. Leclerc, dans son journal, *l'Ami du peuple par Leclerc* (20 juillet-15 septembre 1793), se vantera, le 1er septembre, d'avoir eu l'idée d'une « mesure extraordinaire et terrible » qui, seule, d'après lui, aurait pu « garantir » Lyon « de sa ruine totale » : « J'avais, dira-t-il, conçu le plan, d'accord avec Chalier, de faire jeter, dans une nuit, six mille aristocrates dans le Rhône. » Il avoue que « d'excellents patriotes », à l'énoncé de ce projet, « pâlirent et frissonnèrent d'horreur ». Mais il s'écrie : « Qu'ils aillent contempler, sur les débris fumants de cette cité, les effets funestes de leur modération[1] ! »

On peut juger de l'activité furieuse que ce jeune terroriste, soutenu de Claire Lacombe, mit au service de l'Evêché contre la Gironde, dans les derniers jours de mai. Il se glorifiera dans son journal d'avoir été « un des moteurs de l'insurrection » (n° 21, 8 septembre). La victoire du 2 juin lui parut, du reste, très insuffisante. Le 4, il se présentait au Conseil général de la Commune, devenu le Conseil général révolutionnaire, pour y démontrer que la Révolution n'était pas « ache-

1. Le bombardement de Lyon avait commencé le 22 août. Le siège dura jusqu'au 9 octobre, jour où les troupes républicaines entrèrent dans la ville.

vée ». « L'incarcération des gens suspects, dit-il, était un des principaux moyens de salut public. Mais tous les gens suspects sont-ils incarcérés? J'en doute, et les dangers sont toujours les mêmes. N'est-il pas possible, d'ailleurs, que les députés arrêtés n'aient déjà pris la fuite? Eh! pourquoi mettez-vous tant de lenteur à vous défaire de vos ennemis? Pourquoi craignez-vous de répandre quelques gouttes de sang?... » (*Moniteur* du 7 juin). Il ne put terminer : « Une indignation universelle renvoie l'orateur de la tribune, et le président le rappelle à l'ordre. Hébert fait à ce sujet un discours plein d'énergie et de patriotisme. Il demande qu'on regarde comme *mauvais citoyen* tout homme qui proposera de répandre du sang ». (*Ibid.*). Ainsi Hébert se trouvait dépassé : il était le modéré de Leclerc ou plutôt d'un parti nouveau. Parti que Marat dénoncera bientôt dans son *Publiciste de la République française*, qu'il avait même attaqué par avance, si l'on peut dire, après l'insurrection avortée du 10 mars, en faisant décréter d'arrestation par la Convention Fournier l'Américain; parti dont les premiers éléments essayèrent effectivement de se grouper en mars, mais furent aisément refoulés par la résistance de Marat, de la Commune et d'Hébert; parti dont une espèce d'illuminé, Varlet, fut un des premiers meneurs : Varlet, qui osa protester aux Jacobins, le 12 mars, contre l'arrestation de Fournier, ce qui amena Billaud-Varenne à prononcer cette phrase curieuse : « Fournier est très exalté dans ses opinions, Marat est un Feuillant auprès de lui ». (Aulard, t. V, p. 86).

En mai, dans leur lutte contre la Gironde, les Jacobins et la Commune furent obligés d'accepter l'aide de ce parti ultra-démagogique et de son alliée, la Société

des Républicaines révolutionnaires. Mais, la Gironde abattue, Robespierre, Marat, Hébert furent d'accord pour entraver cette avant-garde ; puis, comme elle résistait et devenait même dangereuse, surtout comme elle propageait un socialisme encore vague, mais gros de conséquences, une sorte de communisme, la Révolution « classique », suivant le mot de Michelet, l'écrasa. Telle est, en bref, l'histoire des Enragés, intimement liée à celle des Républicaines révolutionnaires.

Taine, pour le dire au passage, s'est donc lourdement trompé en assurant que Marat, Hébert et Hanriot seraient arrivés peut-être — si le couteau de Charlotte Corday n'avait tranché le fil de la conspiration — à « gouverner la France » avec l'appui « de Jacques Roux, Leclerc », etc. (*La Révolution*, t. II, p. 475).

Entre la Montagne et le nouveau parti la guerre éclata le 25 juin. Ce jour-là, Jacques Roux parut à la barre de la Convention, à la tête d'une députation des Gravilliers, et lut une pétition violente où il développait ce qu'il avait dit le 21 à la Commune, sur le manque dans la Constitution d'un article dirigé contre l'agiotage et l'accaparement. Ce fut un scandale. Thuriot, Robespierre, Billaud-Varenne, Legendre accablèrent le malheureux apôtre populaire, qui dut se retirer. (*Moniteur*). Le 28, aux Jacobins, Robespierre défendit de nouveau la Constitution et la Montagne, avec une âpreté mêlée d'ironie contre Jacques Roux. Dans la même séance, Legendre s'attaqua aux Cordeliers qui avaient voté l'impression et l'affichage de la pétition ; il demanda l'envoi de commissaires au club égaré, et le 30 une députation fut nommée. Elle avait pour chefs Collot d'Herbois et Robespierre. Les Cordeliers, entraînés par Hébert et ses partisans, désavouèrent

Jacques Roux, et Leclerc, qui avait bravement plaidé pour le maudit. « Les Républicaines révolutionnaires, ajoutait Collot d'Herbois, rendant compte aux Jacobins de cette curieuse séance des Cordeliers, ont concouru au triomphe de la raison et de la vérité. Une d'elles surtout a prononcé un éloquent discours sur notre situation politique. Elle a peut-être trop penché pour l'indulgence; mais, comme elle parlait à des hommes fermes et raides sur les principes, la Société n'a accepté de son discours que ce qui était conforme à ses sentiments. Cette citoyenne a prouvé que Roux n'avait jamais rien fait pour la Révolution ; elle l'a peint comme un de ces hommes qui se glissent dans les sections et qui, pour me servir de son expression, changent de marotte suivant les circonstances ». (Aulard, t. V, p. 283). On aimerait à savoir le nom de la citoyenne ; mais le passage est remarquable à plusieurs points de vue : d'abord, parce qu'il montre les Républicaines révolutionnaires admises à délibérer avec les Cordeliers : ensuite il prouve qu'elles n'étaient pas toutes également exaltées, ou que l'attitude et la démarche des Jacobins avaient fait sur un certain nombre d'entre elles une grande impression. L'idée de rompre avec le puissant club, à cause de Jacques Roux, avait de quoi intimider les plus résolues, sauf peut-être Lacombe et son « état-major » — s'il existait déjà. C'est, du reste, l'occasion de le dire : l'immense popularité de Robespierre imposa bien jusqu'en septembre à la majorité de ces *enragées*. En août, Lacombe leur reprochera leur dévotion quand même pour Robespierre. Du moins une des dénonciatrices de l'héroïne, la citoyenne Jobé, l'accusa d'avoir, à cette date, tenu ce propos : « Vous êtes infatuées et enthousiasmées de Robespierre, que je ne regarde que

comme un simple individu. » (Arch. nat., pièce du 9 prairial an II.)

D'autre part, il faut souligner ce que dit Collot d'Herbois de l'*indulgence* montrée par l'éloquente dont il résumait le discours. Pour qui cette indulgence, sinon pour ceux des Cordeliers qui pensaient comme Jacques Roux, et pour Jacques Roux lui-même? Et, de fait, si l'on compare le portrait qu'elle traça de lui avec le réquisitoire prononcé le 28 juin, aux Jacobins, par Robespierre, qui le traitait de faux patriote, complice des Brissotins et de Pitt et Cobourg, on est frappé de la différence. Elle le sacrifiait, mais seulement comme une espèce de toqué aux intentions pures. Il n'en est pas moins à retenir que, lors du choc initial entre la Montagne et ceux qu'on appellera bientôt les Enragés, les Républicaines révolutionnaires reculèrent devant les Jacobins assistés d'Hébert et aussi de Marat : car Roux et Leclerc avaient été dénoncés « à l'avance » aux Cordeliers « par une lettre du citoyen Marat », toujours le premier « en matière de dénonciations », peut-on lire dans le discours de Collot d'Herbois.

Si, d'ailleurs, la reculade du club féminin est une preuve nouvelle que l'autorité de Lacombe n'y était pas encore prépondérante, nous devons cependant le rappeler : l'amie de Leclerc avait paru aux Jacobins le 26 juin, comme *orateur* des Républicaines révolutionnaires. Il ne s'agissait point, il est vrai, de la pétition de Jacques Roux. Elle venait « exhorter les Jacobins à inviter la Convention à refuser de payer à la Montansier 200.000 livres d'indemnité » réclamées par la célèbre directrice de théâtre « pour son voyage en Belgique ». (Aulard, t. V). A la fin de 1792, en effet, la Montansier avait suivi Dumouriez en Belgique avec une partie

de sa troupe ; et, justement sans doute, elle se plaignait d'avoir éprouvé des pertes sérieuses. Mais, dans le *Recueil des actes du Comité de salut public*, dû également à M. Aulard, nous voyons qu'elle ne réclamait en réalité que 26.320 livres. Le 29 juin, le Conseil exécutif provisoire autorisa le ministre des Affaires étrangères « à transiger » avec elle sur ladite somme. On pourrait se demander si Lacombe ne lui en voulait pas personnellement; ce qui est sûr, c'est que la Montansier était déjà suspecte aux patriotes avancés. Elle fut arrêtée en novembre. « Apprends, disait *le Père Duchesne* (n° 310) — à propos de l'ouverture d'un nouveau théâtre de l'habile directrice rue de la Loi (août 1793) — apprends que cette vieille balayeuse de coulisses était la première pourvoyeuse de la louve autrichienne. A Versailles, elle lui tenait complaisamment la chandelle, quand elle encornaillait l'ogre Capet dans sa petite loge ». Nous supposons que Lacombe n'avait pas eu recours à de telles calomnies ; mais, probablement, elle avait accusé la voyageuse d'avoir, à Bruxelles, déprécié les assignats, ce qui était beaucoup moins faux. (*Recueil des actes du Comité de salut public*, t. II, p. 74). Aussi bien l'incident est de peu d'importance.

La mort de Marat (13 juillet) émut d'une douleur profonde les Républicaines révolutionnaires. Pourtant, non satisfait que les Cordeliers eussent expulsé Roux et Leclerc, Marat, de toute sa violence, s'était jeté, le 4 juillet, dans *le Publiciste de la République française*, sur le nouveau parti, qu'elles n'avaient abandonné qu'en apparence et qu'elles allaient soutenir chaque jour davantage. Il avait dénoncé comme « le plus cruel des fléaux », non « pas les aristocrates, les royalistes,

les contre-révolutionnaires, mais les faux patriotes exaltés ». Tels, entre tous, cela va sans dire, Leclerc et Jacques Roux — avec Varlet. Encore celui-ci bénéficiait-il d'une sorte de pitié méprisante. Il pouvait « n'être qu'un intrigant sans cervelle ». Mais « le petit Leclerc », avait écrit Marat, « paraît un fripon très adroit. Je l'ai vu, dans la même semaine, changer trois fois de costume pour se travestir et mieux en imposer. On assure qu'avant de venir planter le piquet à Paris pour égarer les Sociétés populaires, il a fait quelques mois de noviciat à Coblentz... » Quant à Jacques Roux, — appelé par Marat « l'abbé Renaudi, soi-disant Jacques Roux », — c'était la victime d'élection ; il était longuement égorgé. « La cupidité, jointe à l'amour de faire du bruit, l'a fait débuter dans la Révolution par un faux, car il profita de la nouvelle de l'assassinat de Jacques Roux (curé d'Issy, s'il m'en souvient) pour usurper son nom, inspirer plus d'intérêt et gagner de l'argent en publiant à son profit l'histoire de l'attentat commis sur la personne de ce bon curé... Le troisième jour que je passais dans sa chambre (*Marat avait été un moment l'hôte de Jacques Roux*), je le vis dans le costume de prêtre (*Jacques Roux était prêtre*) ; il me dit : « N'imaginez pas que je croie à la religion, je sais que c'est un tissu d'impostures ; j'en ai fait mon gagne-pain, et personne ne sait mieux que moi jouer la sainte comédie... » Le même jour, il m'avoua qu'il était patriote de circonstance, qu'il ne se donnerait point de relâche qu'il n'eût fait du bruit, et qu'il espérait bien que cela lui vaudrait l'épiscopat, comme à l'abbé Fauchet... » Enfin Marat publiait la note suivante, adressée à Collot d'Herbois par un citoyen Tessier, qui avait « demeuré une année à Angoulême » :

Jacques Roux est connu dans la ville d'Angoulême et dans les environs pour un très mauvais sujet. Il y a plusieurs années qu'il fut décrété de prise de corps, comme prévenu d'assassinat : alors il était professeur de physique au séminaire de ladite ville. Il a été chassé ignominieusement de plusieurs maisons où il était reçu comme ami, et de plusieurs autres où il était entré comme précepteur, notamment de chez un sieur Montlausier. Son infâme conduite et ses mœurs dépravées furent cause qu'il ne put trouver de place; il fut obligé de se réfugier dans le diocèse de Saintes, où, à la recommandation d'un homme de bien, il obtint un vicariat; mais, dans cette ville, sa conduite fut la même; il sema la division dans toutes les familles chez lesquelles il était admis ou chez lesquelles l'appelait son ministère : il brouilla le père avec le fils et le mari avec la femme; il osa même porter une main criminelle sur son bienfaiteur, celui à qui il devait sa place et son existence. Enfin il fut soupçonné d'avoir commis, participé ou du moins excité quelques mauvais sujets comme lui à commettre des crimes capitaux; alors il fut obligé de fuir... Il n'est pas un seul homme honnête du pays qui ne soit prêt à attester l'infamie de ce prêtre sans mœurs, sans principes. Ses crimes sont aussi bien connus que son nom[1].

Contre les *Enragés*, l'enragé Marat avait donc joué le rôle de chien de garde des Jacobins. Il n'y a cependant pas à s'étonner que les Républicaines révolutionnaires aient pleuré la victime de Charlotte Corday — puis travaillé à son apothéose, comme nous allons le raconter — quand on voit Jacques Roux et Leclerc s'emparer du nom de Marat mort, le premier pour continuer *le Publiciste de la République française*, le second pour reprendre *l'Ami du peuple*.

Ces deux journaux peu connus, *le Publiciste de la*

1. La réponse de Jacques Roux ne parut qu'après la mort de Marat. Voir l'Appendice (III).

République française par l'Ombre de Marat (16 juillet-septembre 1793), et *l'Ami du peuple par Leclerc*, dont nous avons dit plus haut les dates initiale et terminale, sont généralement confondus par les historiens. Michelet, qui ne les avait pas lus, a même écrit : « Roux, Leclerc et Varlet rédigeaient ensemble *l'Ombre de Marat* ». (XII, VI). Varlet! dont le nom même ne se trouve pas dans le document qui, pour Roux et Leclerc, expliquerait l'erreur de Michelet : nous voulons parler du discours prononcé à la Convention, le 8 août, par la « veuve Marat », c'est-à-dire la compagne de Marat, Simonne Evrard. Elle était venue dénoncer à la Montagne « deux hommes en particulier, Jacques Roux et... Leclerc », qui, s'indignait-elle, « prétendent continuer » les « feuilles patriotiques » du tribun disparu « et faire parler son ombre pour outrager sa mémoire et tromper le peuple ». (*Moniteur* du 10 août). Roux, Leclerc et Varlet, bien que professant tous les trois la même politique, avec d'identiques aspirations sociales, agirent chacun de son côté, librement. Et Roux et Leclerc se proclamèrent *Maratistes* par une habileté qui fit la terreur de Robespierre ; ce que Michelet, dont les ignorances ou les méprises ont d'admirables compensations de vérité supérieure, a très bien dégagé.

Le 21 juillet, jour où le *Publiciste de la République française par l'Ombre de Marat* fut signé pour la première fois : *Jacques Roux*, *l'Ami du peuple*, celui-ci disait : « Si l'on me demande quels sont mes titres pour m'annoncer le successeur du patriote Marat, je répondrai que Gorsas, dans ses feuilles, m'a appelé le *petit Marat*, que ce surnom glorieux me fut donné au club des Cordeliers en 1790;... je répondrai que j'ai

le courage de Marat; que, comme lui, j'ai en horreur les despotes et les rois; que, comme lui, je ne respecte que la vérité; que, comme lui, j'aime la liberté et l'égalité par-dessus tout; que, comme lui, je suis prêt à mourir pour l'unité et l'indivisibilité de la République française. » Plus loin, il annonçait que, le jour même, il devait faire l'oraison funèbre de Marat en l'église Saint-Nicolas-des-Champs. — Leclerc, de son côté, avait ouvert le premier numéro de son *Ami du peuple* par un éloge de Marat; et, le 25 juillet, il y revenait incidemment, louant « cet homme » d'avoir toujours été « au-dessus des petites mesures dans lesquelles — disait-il surtout pour Danton et Robespierre — se circonscrivent nos très petites têtes révolutionnaires du jour ».

Selon toute vraisemblance, du reste, il n'y avait pas là qu'une tactique. S'ils se faisaient du nom de Marat un drapeau et une arme, Roux et Leclerc ne mentaient pourtant pas en exaltant leur ennemi de la veille. Du moins, c'est notre conviction, née d'une étude sérieuse : ils avaient pardonné au mort les violences et les calomnies contre eux du vivant. Peut-être même pensaient-ils qu'il n'y avait eu entre eux et lui qu'un malentendu qui se serait dissipé. Peut-être se regardaient-ils vraiment comme ses disciples avancés, comme ses continuateurs hardiment logiques. L'élan révolutionnaire qui instaura immédiatement le culte de Marat leur parut juste, autant que favorable, à la propagation de leurs idées mises habilement et sincèrement à la fois sous le patronage du *martyr* divinisé.

Quant à la Société des Républicaines révolutionnaires, il est à croire que, seules, Lacombe et ses amies n'y furent pas toute passion dans le culte inauguré aux

funérailles mêmes de l'Ami du peuple (16 juillet). Il faut d'ailleurs comprendre ce culte, dont les extravagances ont amusé ou indigné tant d'historiens superficiels ou de parti pris. Pour l'imagination populaire, ce fut un symbole, la religion même de la République *une et indivisible*, personnifiée dans la victime du fédéralisme; et encore la religion de la *sans-culotterie*, dans ce que cette expression comportait de socialisme nuageux et, pour ainsi parler, d'évangélisme démagogique. Une preuve en est célèbre, la comparaison de Marat à Jésus faite par un orateur resté inconnu : « *O cor Jesu! o cor Marat!* » Les Républicaines révolutionnaires organisèrent une fête, qui fut célébrée le 19 août, et que le journal de Leclerc avait annoncée le 8, en ces termes :

Les citoyennes républicaines et révolutionnaires me font passer un avis sur l'ordre de la marche qui sera observée lors de l'inauguration de l'obélisque élevé en l'honneur de Marat. Les citoyens et citoyennes se rassembleront au lieu des séances de de cette Société, à trois heures très précises du soir, au charnier Saint-Eustache. Le cortège défilera par la pointe Saint-Eustache, le marché aux poires, les rues de la Ferronnerie et Saint-Honoré, pour se rendre, par celle de Saint-Nicaise, à la place de la Réunion (*du Carrousel*), où la cérémonie aura lieu.

Elle eut lieu conformément au programme, et non sans éclat, grâce aux députations de la Commune, de la Convention et des Sociétés populaires. Les *Annales de la République française* racontaient, le surlendemain : « Sur un brancard porté par quatre citoyens était la baignoire dans laquelle l'Ami du peuple fut assassiné ; sur un autre brancard, que portaient quatre

citoyennes, étaient la chaise, la table, l'écritoire, la plume et le papier dont il se servait quand il écrivait; et, sur un troisième brancard, son buste. » De la place de la Réunion, le cortège se rendit au jardin des Cordeliers, où, comme on sait, Marat avait été enterré; et, sur la tombe, le citoyen Roussillon prononça une oraison funèbre où se détache cette phrase : « Ce ne sont pas des lauriers qu'il nous demande, c'est du sang. »

La préparation de la fête n'avait pas été sans encombre. Les Républicaines révolutionnaires avaient trouvé des résistances à la Commune, qui, d'abord favorable, s'était ravisée. Nous lisons dans le *Journal de la Montagne* du 2 août, au compte rendu de la séance de la Commune du 31 juillet :

Une députation des Républicaines révolutionnaires, au nom de la Société et des commissaires des 48 sections, vient se plaindre de ce que le Conseil a rapporté l'arrêté qui ordonnait qu'il serait élevé sur la place de la Réunion un obélisque en l'honneur de la mémoire du républicain Marat. « Le renvoi fait par le Conseil de la première adresse de cette Société au Comité d'instruction publique de la Convention a d'autant plus étonné la Société, dit la citoyenne Lacombe, qu'outre la reconnaissance que la République entière doit au patriote Marat, il est une reconnaissance particulière que les Parisiens doivent à sa mémoire. D'ailleurs, ajoute-t-elle, personne ne peut nous empêcher d'élever l'obélisque que nous avons proposé. Nous ne demandons rien pour cela. Ce sont les sans-culottes surtout que Marat a soutenus; ce sont les sans-culottes qui veulent célébrer sa gloire. Nous venons donc inviter le Conseil à rapporter son dernier arrêté ou à maintenir le premier qui nous autorisait dans notre demande. Une autre réflexion non moins importante semble ranimer notre zèle pour l'Ami du peuple. Dans la marche décrétée par la Convention pour la fête du 10 août, on a omis, nous ne savons pas pourquoi, la place de la Réunion, qui fut le

premier théâtre de la révolution du 10 août dernier. La présence de l'Ami du peuple dédommagera cette place de l'oubli qu'on a manifesté pour elle. »

Ce discours de Claire Lacombe, où les raisons politiques du culte de Marat sont indiquées, mais où le caractère social de cette religion symbolique était fortement souligné, ne fit pas revenir la Commune sur sa deuxième décision. Néanmoins le Conseil autorisa « provisoirement », et jusqu'à ce que la Convention eût prononcé, « les commissaires des 48 sections à élever sur la place de la Réunion un obélisque en bois ». L'omission des Républicaines révolutionnaires dans cette autorisation est significative, car, certainement, elle fut volontaire. C'est une preuve que, déjà, le club féminin commençait à être mal vu de la Révolution montagnarde ; que, déjà, ses attaches avec le parti des Enragés étaient notoires ; et, d'ailleurs, le discours de Lacombe, hautain, presque brutal, et surtout la péroraison, signalant une espèce d'ingratitude de l'Assemblée nationale envers les combattants du 10 août, avaient dû vivement déplaire. Qui sait même si l'on ignorait à la Commune la liaison de l'ex-comédienne et de Leclerc ?

Celui-ci, du reste, n'attendit pas d'avoir à publier l'annonce de la fête organisée par les Républicaines révolutionnaires pour s'occuper d'elles publiquement avec une sympathie compromettante. Le 4 août, dans son journal, ayant demandé l'arrestation immédiate des « ci-devant nobles », des « ci-devant prêtres », des « ci-devant parlementaires », et de « cette foule d'agioteurs et d'agents de change, éternels propagateurs de l'aristocratie, du fanatisme et de la discorde », il

s'écriait : « Républicaines révolutionnaires, femmes généreuses et vraiment au-dessus de l'éloge par le courage et l'énergie que vous avez développés », de « vous surtout » dépend le salut de la patrie. « Inaccessibles aux suggestions étrangères, comme il n'y a chez vous ni places à donner ou à recevoir, un vil intérêt n'a pas étouffé dans vos âmes les sentiments de la nature... Allez, par votre exemple et vos discours, réveiller l'énergie républicaine... C'est à vous qu'il appartient de sonner le tocsin de la liberté !... » Or, dès le 23 juillet, dans le second numéro de cet *Ami du peuple*, il avait donné carrière à ses tendances socialistes. Le passage est des plus curieux : « A l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale a succédé l'aristocratie bourgeoise et mercantile. Cette classe, qui formait en quelque sorte une caste intermédiaire entre la première et le peuple, avait acquis, grâce à ses richesses, autant de besoins et par conséquent autant de vices que la classe supérieure. Elle vit, dans le principe, d'un assez bon œil une révolution qui la faisait aller de pair avec elle. Mais, quand le peuple, fort de sa puissance, de son courage, éclairé sur ses droits, réclama ceux de l'égalité et fonda la République, alors ces hommes devinrent ses plus cruels ennemis. » Et Leclerc les montrait s'appliquant à « amener la contre-révolution par la cherté des comestibles et la hausse du numéraire ». Leurs « immenses richesses », disait-il, leur permettent d'accaparer « les subsistances et les denrées de première nécessité », et, ainsi, de produire « des disettes factices de pain » pour calomnier la révolution, en détacher le peuple, lui faire « demander un maître ». En conclusion, sans doute, il proposait seulement des mesures de circonstance : « taxer toutes les denrées de première nécessité

à un prix auquel tout le monde puisse atteindre » et punir de mort les accapareurs. Mesures que la Convention allait introduire successivement dans son arsenal de lois de terreur, en commençant par faire de l'accaparement « un crime capital » (26 juillet). Mais, le 10 août, on pouvait lire dans cet *Ami du peuple par Leclerc :* « Tous les hommes ont un *droit égal* aux subsistances et à toutes les productions de la terre qui lui sont (*sic*) d'une indispensable nécessité pour assurer son existence. » Et l'incorrect journaliste mesurait bien, d'un certain point de vue, la portée du principe, car il aboutissait à la proposition d'une loi ainsi conçue : « La République française se déclare l'acquéreur de tous les grains qui croissent sur son territoire ; nul dorénavant ne pourra vendre qu'à l'Etat ces objets de première nécessité. » N'était-ce pas vraiment là, comme on dirait aujourd'hui, du socialisme d'État ?

Aussi bien, Jacques Roux avait déjà écrit : « Les productions de la terre, comme les éléments, appartiennent à tous les hommes. » (*Publiciste de la République française*, 28 juillet.) Il avait même demandé, le 6 août, qu'on interdît aux riches d'acquérir des propriétés territoriales et des immeubles. Le 8, il déclarait : « La vie de l'homme est la plus sacrée des propriétés » ; formule d'où un cerveau plus philosophique eût pu tirer des conséquences très importantes. Enfin il dira au commencement de septembre : « Jusqu'à présent la Révolution n'a été favorable qu'à une classe d'hommes qui a opprimé l'autre à l'ombre de la loi. Il est temps que tous les individus de la grande famille jouissent de la liberté, de la paix et du bonheur. »

Nous ne voulons pas exagérer ces diverses indications. S'il le faut, nous appuierons même sur ce qui aurait pu demeurer sous-entendu : le respect, au moins apparent, chez Roux comme chez Leclerc, de la propriété individuelle. Si la vie de l'homme est « la plus sacrée des propriétés », c'est qu'il y a d'autres propriétés déjà sacrées. Au surplus, voici l'épigraphe de l'Adresse présentée par Roux à la Convention le 25 juin et imprimée par ordre de la section des Gravilliers : « Peuple, je brave la mort pour soutenir tes droits ; prouve-moi ta reconnaissance en respectant les personnes et les propriétés. » D'un autre côté, nous n'ignorons pas que Billaud-Varenne, dans ses *Éléments de républicanisme* (avril 1793), avait tracé un plan de réforme sociale selon lequel « le système de propriété » devait « être combiné de manière à établir, autant que possible, une répartition des biens, sinon absolument égale, au moins proportionnelle entre les citoyens ». Nous savons aussi que, bien avant d'arriver à son babouvisme, Babeuf, dès 1787, l'avait entrevu ; et encore, qu'il y eut chez des représentants en mission certaines aspirations socialistes ; enfin, que Robespierre, en avril 1793, pour précipiter la Gironde, fit profession d'un socialisme assez net — qu'il se hâta d'oublier après la victoire, ou qu'il désavoua formellement[1]. Mais, tout cela dit, on donnera raison à Michelet voyant dans la pensée de Roux et de Leclerc « le germe obscur d'une révolution inconnue dont la révélation plus claire se marqua plus tard dans Babeuf ». (XV, IV). Michelet l'avait deviné plutôt qu'il ne le savait,

1. Lire, dans la revue *la Révolution française*, un article de M. Lévy-Schneider (n° du 14 février 1899) et un article de M. Aulard (n° du 14 juillet 1899).

puisqu'il n'avait pas lu les journaux où nous venons de puiser ; mais ce qu'il affirmait d'intuition, nous croyons l'avoir établi ; et, tout en déclarant que les deux principaux Enragés ont manqué de puissance philosophique, n'ont pas su creuser leurs propres idées, ou, si ce mot « idées » paraît déjà trop fort, n'ont pas su développer leurs tendances, nous estimons qu'ils n'ont pas eu la place qu'ils méritaient dans un livre récent : *le Socialisme et la Révolution française*, par M. Lichtenberger. Leclerc n'est pas même nommé par cet historien, qui ne cite, comme écrivain enragé, que Jacques Roux. Or, nous l'avons montré, Leclerc fut au moins aussi hardi socialement que l'apôtre des Gravilliers. — Politiquement il le fut davantage. — Et c'est méconnaître ce qui les distingue l'un et l'autre de beaucoup de leurs contemporains, au point de vue socialiste, que d'écrire : Les Enragés « se contentaient de prêcher avec une extrême violence les doctrines les plus hostiles à la richesse et à l'aristocratie ». (Lichtenberger, p. 169).

Ce serait exact s'ils n'avaient fait que dénoncer avec une fureur particulière les agioteurs et les accapareurs et proposer des mesures de circonstance, comme celles que la Convention adopta ; mais, pour y insister une dernière fois, leur originalité fut la suivante : Parmi le flot tumultueux de leurs imprécations contre les affameurs, des percées brusques d'opinions, même de propositions, où l'historien attentif découvre des semences de doctrine socialiste à forme communiste.

Politiquement, ils furent traités d'anarchistes. Et la plupart des historiens les représentent ainsi ; Louis Blanc comme Mortimer-Ternaux, le robespierriste Ernest Hamel comme les apologistes et les panégyristes de Marat. C'est le sort des *excentriques* de réunir contre

eux tous les partis. La « veuve Marat », dans son discours à la Convention, parlait en ces termes des journaux de Roux et de Leclerc : « C'est là qu'après avoir débité des lieux communs révolutionnaires on dit au peuple qu'il doit proscrire toute espèce de gouvernement ». La vérité est seulement qu'ils ne voulaient pas de la dictature de la Convention.

Encore faut-il observer que la campagne de Jacques Roux contre la Convention fut beaucoup moins brave, par conséquent beaucoup moins nette que celle de Leclerc.

Sans doute, en septembre, Jacques Roux voudra ne voir « dans la plupart des hommes en place que des fourbes, des intrigants, des sangsues, des tigres et des bourreaux de la liberté ». Il s'écriera : « La onzième heure est sonnée... Tremblez, usurpateurs! » (*Le Publiciste de la République française*, n° 268). Mais c'est qu'à ce moment il a le courage du désespoir. Arrêté une première fois en août, relâché, repris en septembre, il est à Sainte-Pélagie, d'où l'on va bientôt le transférer à Bicêtre. — Au moins jusqu'à sa première arrestation, il semble user de ménagements à l'égard d'ennemis dont il a éprouvé la force aux Cordeliers et à la Commune, car la Commune l'avait rayé le 29 juin du nombre des rédacteurs de ses affiches. Il sait — le mot est de lui — qu'il a « le malheur d'être prêtre ». Il compte des adversaires acharnés dans sa section même ; il y est chef de parti, s'y dépense en luttes obscures, mais qui peuvent et vont effectivement avoir leur retentissement à la Commune, aux Jacobins, qui peuvent le perdre et, en effet, le perdront. Il est donc assez prudent, comme journaliste, envers la Montagne ; il paraît même parfois s'appliquer à effacer l'impres-

sion de son audacieuse remontrance du 25 juin. La Convention ayant, comme on sait, à la fin de juillet, décrété la peine de mort contre les accapareurs, il en témoigne ardemment sa reconnaissance. (*Ibid.*, n° 253). Le 22 août, il termine sa réponse à la « soi-disant veuve Marat » par ces trois cris : « Vive la liberté ! Vive *la Montagne !* Vive la République ! ». Même, en septembre, ayant dit : « ... La faction scélérate qui était rentrée dans la poussière après l'insurrection du 2 juin est ressuscitée de ses cendres », il prend soin d'ajouter : « Je n'accuse pas ici les députés incorruptibles de la Montagne. Ils ont donné au milieu du tonnerre et des éclairs une constitution vraiment républicaine ». (N° 267). C'est seulement en faveur des Républicaines révolutionnaires, quand on les eut attaquées aux Jacobins (16 septembre), et contre la loi des suspects (17), qu'il *s'emballa*, si l'on nous passe le terme.

Et cependant c'est lui qui, pour la Montagne, fut, suivant le mot de Michelet, le *monstre*.

On considéra Leclerc comme son lieutenant. Un peu, sans doute, à cause de l'extrême jeunesse de celui-ci, qui, d'ailleurs, eût voulu fonder le parti des *jeunes* contre les *vieux* de la Révolution. « Je suis persuadé que les jeunes gens seuls, écrivait Leclerc, sont susceptibles de ce degré de chaleur nécessaire pour opérer une révolution. » (*L'Ami du peuple*, 8 août). Phrase d'autant plus curieuse qu'elle excluait Jacques Roux lui-même du camp des véritables révolutionnaires, car le « prêtre fanatique », comme l'appelait Collot d'Herbois, avait passé la quarantaine. Né en août 1752, il était de près de six ans plus *vieux* que Robespierre, né en mai 1758, et de sept ans plus *vieux* que Danton, né en octobre 1759,

Du reste Leclerc avait le plus grand intérêt à bien marquer son indépendance vis-à-vis de Jacques Roux. La tactique de Robespierre était de le lier avec son prétendu maître d'un lien mortel. Ce « jeune homme, qui prouve que la corruption peut entrer dans un jeune cœur », avait dit l'Incorruptible aux Jacobins, « est associé à Jacques Roux ». Et quand le puissant club nomma une commission pour recevoir les dénonciations contre Roux (8 septembre), Desfieux déclara qu'elle entendrait également ceux qui auraient à déposer contre Leclerc. Poussé à bout, celui-ci répondit : « Je ne prétends jeter aucune défaveur sur le citoyen que je viens de nommer (*Jacques Roux*) ; il n'appartient qu'aux lâches et aux esclaves de juger ou de mordre d'après l'avis ou le commandement des hommes publics ou des maîtres ; mais je déclare au public que je n'ai jamais eu avec Jacques Roux de relations, ni directes ni indirectes ; que, depuis le premier juin, je n'ai vu pendant une heure au plus que deux fois ce citoyen, que j'ai rencontré par hasard dans une maison où il va quelquefois et où je me trouve souvent. » (*L'Ami du peuple*, n° 21).

Son premier véritable crime aux yeux des Jacobins, Leclerc journaliste l'avait commis le 4 août. Danton ayant proposé à la Convention d'ériger le Comité de salut public en Comité de gouvernement, il s'était écrié : « Je ne vois, dans cette masse de pouvoirs réunis dans le Comité de salut public, qu'une dictature effrayante ; je ne vois plus dans les membres qui le composent, si cette mesure est adoptée, qu'un nonumvirat dont le président peut devenir un Appius. » Et plus loin : « C'est un Capet à neuf têtes qu'on crée à la place de celui qui n'est plus ; c'est anéantir cette division de

pouvoirs si nécessaire au maintien de la liberté. » Enfin, s'adressant au peuple : « Réfléchis mûrement sur la proposition qui a été faite par Danton..., et rappelle-toi bien qu'elle est sortie de la bouche du commissaire de la Belgique. » Voilà pourquoi, le lendemain, Robespierre parla de la « corruption » de Leclerc. La crainte de Robespierre était que les fédérés qui arrivaient à Paris pour la fête du 10 août ne tombassent sous l'influence des Enragés, — « hommes nouveaux », disait-il, « patriotes d'un jour » dont l'idée est de perdre dans le peuple ses plus anciens amis. Leclerc riposta le 8 : « Je crois que les hommes nouveaux ne paraissent trop exaltés que parce que les vieux s'usent. » Les vieux, dominés par « l'orgueil, la morgue, et l'esprit de vengeance », — « despotes insolents de l'opinion publique ». Il dira même, le 21 : « On compterait depuis la Révolution sept ou huit idoles principales qui, toutes, ont trahi les intérêts du peuple qui les a encensées. » Et s'adressant encore ici au peuple : « Rappelle-toi... qu'un peuple représenté n'est pas libre et ne prodigue pas cette épithète de représentant dont tu ornes toujours le frontispice de tes pétitions... Tes magistrats quelconques (*sic*) ne sont que tes mandataires. » Thèse absolument conforme, sans doute, à la doctrine du précepteur politique de Robespierre, Rousseau, qui avait professé dans le *Contrat social :* « La souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée... Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants; ils ne sont que ses commissionnaires, ils ne peuvent rien conclure définitivement. » Au surplus, on sait que le projet de Constitution présenté par Condorcet en février 1793, et connu sous le nom de Constitution

girondine, organisait le *referendum*, qu'organisait aussi la Constitution votée en juin. Mais enfin l'intention était manifeste de dépopulariser la Convention en discréditant ses chefs.

Le 23 août, il accusait la Convention de mollesse et le tribunal révolutionnaire de lâcheté. Le 25, on pouvait lire : « Il existe un parti dans le sein de la Convention, parmi les Montagnards mêmes, qui veut ou nous rendre nos anciens fers ou nous en donner d'autres en se perpétuant à la tête du gouvernement... C'est par ce parti-là, qu'adroitement et pour la forme exclus du Comité de salut public, Danton et Lacroix ont eu la facilité de lui faire accorder 50 millions, bien sûrs d'y être reportés au prochain renouvellement. C'est par ce parti-là que le projet de Chabot, tendant à faire payer le pain 3 sous la livre dans toute l'étendue de la République, a été traité de capucinade et rejeté. » — Avec Chabot, Leclerc, il est vrai, mettait à part dans l'Assemblée un certain nombre « d'hommes purs » et d'abord Robespierre, ce qui est assez curieux. — Le 27 août, nouvelle et plus furieuse agression contre Danton. Il faut que Danton se justifie ou soit frappé : la « rumeur publique » l'accuse « de liaisons avec Dumouriez, lors de son commissariat dans la Belgique », et « de s'être horriblement enrichi depuis la Révolution, d'avoir doté sa femme des deniers de la République », enfin « d'avoir mis en place des aristocrates caractérisés ». Le 30, c'est la Convention en bloc qui est attaquée, dans un numéro d'un intérêt exceptionnel pour nous, car il est presque entièrement consacré aux Républicaines révolutionnaires et à la longue pétition signée Champion, que Lacombe était venue lire le 26 à la barre de l'Assemblée. Voici cette pétition :

Législateurs,

Justement indignées des prévarications sans nombre qui ont eu lieu dans le ministère, et notamment dans celui de l'Intérieur, dont le ministre a été quitte pour abandonner son poste en donnant sa démission[1], nous venons vous demander l'exécution des lois constitutionnelles. Nous ne l'avons pas acceptée les premières, cette Constitution, pour que l'anarchie et le règne des intrigants se prolonge sans cesse. Assez la guerre de calcul a duré ; il est temps enfin que les enfants de la liberté se sacrifient pour leur patrie et non pas à l'ambition et à l'orgueil d'un tas de scélérats qui sont à la tête de nos armées. Faites voir, par la destitution de tous les nobles, que leurs défenseurs ne sont pas parmi vous. Empressez-vous surtout de prouver à la France entière, par des effets, que l'on n'a pas fait venir à grands frais, de tous les coins de la République, les envoyés d'un grand peuple pour jouer simplement une scène pathétique au Champ-de-Mars. Montrez-nous que cette constitution, que nous avons cru accepter, existe et doit, en effet, faire notre bonheur; car il ne suffit pas de dire au peuple que son bonheur s'approche, il faut encore qu'il puisse en ressentir les effets; et une expérience de quatre ans de malheur lui a appris à se défier des belles promesses qu'on n'a cessé de lui faire. Il doit voir avec indignation que des hommes gorgés de son or et engraissés du plus pur de son sang lui prêchent la sobriété et la patience.

Croyez-nous, Législateurs, quatre ans de malheur nous ont instruits assez pour savoir démêler l'ambition sous le masque même du patriotisme; nous ne croyons plus à la vertu de ces hommes qui sont réduits à se louer eux-mêmes. Il nous faut enfin plus que des mots, pour que nous croyions que l'ambition ne règne pas dans vos Comités ; organisez le Gouvernement d'après la Constitution. En vain on nous dirait que la France est perdue par cette mesure; sa perte ne peut être là où la responsabilité n'est plus un vain mot, là où le ministre prévaricateur serait sûr de porter sa tête sur

1. Ministre de l'Intérieur depuis le 13 mars 1793, Garat fit agréer sa démission le 15 août.

l'échafaud. Enfin nous ne voyons que la perte des intrigants dans un pays où les lois sont strictement observées. Voulez-vous que nous croyions que les ennemis de la patrie n'ont pas des défenseurs officieux dans votre sein? Destituez tous les nobles sans exception; s'il en est quelqu'un de bonne foi parmi eux, ils en donneront la preuve en se sacrifiant volontairement au bonheur de leur patrie. Ne craignez pas de désorganiser l'armée : plus un général a de talents alors qu'il est mal intentionné, et plus il est urgent de le faire remplacer. Ne faites pas l'injustice aux patriotes de croire qu'il n'est pas parmi eux des hommes dignes de commander nos armées; prenez quelques-uns de ces braves militaires dont le talent et le mérite ont été sacrifiés à l'ambition et à l'orgueil de la caste ci-devant privilégiée.

Si, sous le règne du despotime, le crime obtenait la préférence, sous celui de la liberté les vertus doivent l'emporter. Vous avez rendu un décret par lequel tous les gens suspects doivent être mis en état d'arrestation; mais, je vous le demande, cette loi n'est-elle pas dérisoire, quand ce sont des gens suspects eux-mêmes qui sont tenus de la faire exécuter. Ah! Législateurs, est-ce ainsi que l'on se joue du peuple! Voilà donc cette égalité qui devait faire la base de son bonheur; voilà la récompense des maux incalculables qu'il a soufferts si patiemment. Non, il ne sera pas dit que ce peuple, réduit au désespoir, sera obligé de se faire justice lui-même; vous allez la lui rendre en destituant tous les administrateurs coupables, en créant des tribunaux extraordinaires en assez grand nombre pour que les patriotes qui vont partir pour nos frontières disent : « Nous sommes tranquilles sur le sort de nos femmes et de nos enfants; nous avons vu périr sous le glaive de la loi tous les conspirateurs de l'intérieur. » Décrétez ces grandes mesures et la levée des hommes en masse, vous aurez sauvé la patrie.

Cette pétition attestait l'accord définitif du club féminin et des Enragés. Tout ce qu'elle proposait impérieusement, Leclerc en particulier l'avait déjà réclamé. Aussi

Robespierre, qui présidait la séance, ne répondit-il point à Lacombe. Même, la députation avait eu de la peine à se faire admettre. C'est Leclerc qui le dit, en s'adressant à la Convention : « Les femmes républicaines révolutionnaires, dont vous vous rappelez sans doute les services pendant le temps de l'insurrection, demandent l'entrée de la barre, le président la leur refuse. Une autre députation, venue après elles, est admise avant elles. Révoltées d'une injustice aussi criante, elles parviennent cependant à la barre malgré l'opposition de vos huissiers... » Puis, ayant loué la pétition, il insistait sur ce point : « la prompte organisation du Conseil exécutif d'après la Constitution ». Il s'écriait : « Ne pas décréter une proposition semblable, n'est-ce pas afficher aux yeux du peuple entier que vous n'y aurez égard que lors de votre renouvellement?... » Mais Robespierre et les Jacobins étaient résolus à faire ajourner l'application de la Constitution ; et, en effet, quand Jacques Roux et Leclerc eurent été moralement jugulés, la Convention décida que « le gouvernement provisoire de la France » serait « révolutionnaire jusqu'à la paix. » (10 octobre). Cette assemblée, qui avait été sur le point de se dissoudre, se trouva ainsi maintenue, avec les pouvoirs dictatoriaux que Leclerc et les Républicaines révolutionnaires avaient précisément essayé de lui arracher.

Evidemment, c'est sous l'influence, devenue prépondérante, de Lacombe que la Société féminine avait fini par suivre Leclerc dans sa lutte contre la Convention. Cependant, il faut le noter : peu de jours avant la démarche nettement *enragée* du 26 août, le 18, Lacombe avait su se faire applaudir aux Jacobins, où, à la tête d'une députation de son club, elle était venue

annoncer que celui-ci se préparait à « s'occuper du salut public ». Et, d'autre part, nous devons observer qu'une des mesures de salut public réclamées dans la pétition du 26 avait été déjà proposée par les Républicaines révolutionnaires, et même avant la fondation de *l'Ami du peuple par Leclerc*, même avant la mort de Marat. Le 10 juillet une députation, conduite par Pauline Léon, avait demandé, aux Jacobins, l'exclusion des nobles de tous les emplois ; et cette demande n'avait pas étonné : elle n'était pas nouvelle, mais populaire, et consacrée par l'autorité de Marat, qui, le 8 juin, dans son *Publiciste de la République française*, l'avait développée en ces termes : « La Révolution s'était faite contre le despotisme du prince, de ses courtisans et les ordres privilégiés ; il était donc tout simple, tandis que le peuple était levé, qu'il commençât par écraser ces suppôts du despotisme. Qui croirait que, loin de prendre contre eux la plus légère précaution, il leur a laissé la conduite d'une insurrection dirigée contre eux? Qui croirait que, loin d'exclure de tout emploi ces suppôts de l'ancien régime, il les a appelés à l'organisation du nouveau ?... Ce n'est qu'après avoir été cent fois la dupe de leurs perfidies et la victime de leurs trahisons qu'il a compris que les agents de l'ancien régime ne pouvaient être les agents du nouveau ; que les nobles, les robins et les calotins seraient toujours les suppôts du royalisme, et qu'il a enfin demandé qu'ils fussent exclus de tous les emplois : ce que ses représentants infidèles se sont toujours gardés de décréter. » Mais on a vu par où la pétition du 26 août heurta directement la Montagne, décidée à gouverner jusqu'à la fin de la guerre. La dictature de la Convention, pensait la Montagne, pouvait seule mener à

bien l'œuvre de défense nationale ; et, aux yeux de ses rédacteurs, ainsi qu'il a été récemment expliqué par M. Aulard, la Constitution, « programme démocratique mais pour l'avenir », était avant tout « un expédient » chargé de réconcilier, contre les insurrections royalistes de la Vendée, de Lyon et de Toulon, les deux partis républicains, le montagnard et le girondin[1]. En sorte que, malgré la violence de leurs propositions de salut public, les Républicaines révolutionnaires s'exposaient au reproche de complicité effective avec ceux qu'elles appelaient les « conspirateurs de l'intérieur ». Autrement dit, ces révolutionnaires pouvaient être accusées de faire inconsciemment le jeu de la contre-révolution. Grand péril pour elles, qu'elles allaient aggraver dès le commencement de septembre — en opposant aux mesures qui ouvrirent l'ère de la Terreur le plus imprévu des modérantismes.

Lacombe, devenue leur présidente, assaillit le Comité de sûreté générale de réclamations en faveur de prisonniers. Seule ou suivie d'un *état-major*, comme dira la citoyenne Lemoce, elle essaya d'intimider certains membres du Comité, notamment Chabot et Basire. Elle voulait qu'on lui ouvrît les portes des prisons, ou plutôt qu'elles fussent ouvertes à toutes les citoyennes de la Société. Messagères, ouvrières de justice, celles-ci auraient interrogé les détenus pour faire immédiatement élargir les innocents. Il ne fallait pas, osait déclarer Lacombe, qu'un innocent pût rester prisonnier plus de vingt-quatre heures.

Chabot et Basire racontèrent tout cela aux Jacobins le 16 septembre. Et, comme Lacombe avait sollicité en

1. *La Révolution française*, juillet 1899.

faveur du ci-devant maire de Toulouse, de Rey (ou Derrey), Chabot assura même avoir reçu d'elle l'aveu « que ce n'était pas M. de Rey qui lui tenait à cœur, mais bien son neveu qui l'avait touchée ». On applaudit ; et les historiens et biographes se sont transmis fidèlement l'anecdote, ou plutôt l'ont ornée chacun à sa manière, voulant trouver dans cette surprise du cœur de la femme l'explication du soudain revirement de l'enragée. Or, nous l'avons déjà dit, aucun document ne nous a renseigné sur cette passion prétendue. Et ce n'est pas une parole de Chabot qui peut suffire pour commander la foi. L'ancien moine, cynique et hâbleur, était parfaitement capable, en vue d'un succès de tribune, et contre une femme, d'un gros mensonge ou d'une *mise au point* de la vérité équivalant à un mensonge. D'autant plus qu'il y avait avantage pour lui à dénoncer une femme, surtout une jeune et belle femme. Sa furieuse sensualité n'était un mystère pour personne : on la lui reprochait; l'occasion lui était donc excellente d'un récit plus ou moins scrupuleux où il pouvait glisser l'auto-apologie suivante : « Moi, qu'on accuse de me laisser mener par les femmes, lui dis-je alors (*à Lacombe*), je ne ferai jamais pour elles ce que vous font faire les hommes, et toutes les femmes de la terre ne me feront jamais rien faire que ce que j'ai envie de faire pour le bien public. » (*Moniteur* du 21 septembre). Mais enfin, quand bien même il serait prouvé que Lacombe s'éprit de la grâce d'un jeune toulousain contre-révolutionnaire, cela n'expliquerait pas la politique de pitié adoptée tout à coup par l'évidente majorité des Républicaines révolutionnaires, d'accord avec les Enragés et particulièrement avec Leclerc. Cette politique fut une manœuvre contre la Montagne. La

sensibilité féminine joua son rôle, offrit aux meneurs la complicité de l'instinct : du moins il est permis de supposer qu'il y eut chez plus d'une citoyenne, impitoyable la veille, un élan sincère d'humanité ; mais ces élans servaient une tactique, et nous ne serions nullement étonné si l'on découvrait que Lacombe fut pleinement de sang-froid.

A partir du 30 août, Leclerc ne cesse plus de réclamer l'exécution de la Constitution. Il veut une « nouvelle législature » pour le 1er janvier 1794 ; il veut même que les conventionnels ne puissent pas être réélus : « L'habitude de gouverner corrompt les hommes. » (*L'Ami du peuple*, 6 septembre). Ajoutez qu'il a peur : l'incarcération de Jacques Roux lui est une menace que Desfieux, aux Jacobins, rend directe. Sa maîtresse combat avec lui en lançant à l'assaut des prisons le club de femmes dont elle est vraiment *le chef* maintenant.

Sa maîtresse : car, émue ou non d'un intérêt de cœur pour un ci-devant, Lacombe a encore pour amant le jeune Enragé ; et elle l'aime toujours. La preuve en est dans l'incident même qui, le 16 septembre, fournit à Chabot l'occasion de son discours. — Une Républicaine révolutionnaire, la citoyenne Gobin, ayant dénoncé Leclerc, comme insultant « journellement aux mânes de Marat », Lacombe l'avait sommée par lettre de venir s'expliquer. Un secrétaire des Jacobins les en informa ; voilà l'incident qui fut le signal.

Après le discours de Chabot et celui de Basire, Renaudin, le fameux juré au tribunal révolutionnaire, prétendit même qu'elle *logeait* Leclerc *chez elle ;* ce qui était, peut-être, alors inexact, mais peu importe : non seulement la liaison n'était pas rompue, mais, pour le

dire immédiatement, elle semble avoir duré jusqu'à la disparition de la Société féminime. (Arch. nat., pièce du 9 prairial an II.)

Quant au discours de Chabot, nous n'avons plus à y relever que cette accusation contre les Républicaines révolutionnaires : « Elles ont osé attaquer Robespierre, l'appeler M. Robespierre ! » et la conclusion : « Je demande que vous preniez contre ces femmes... des mesures violentes... Je demande qu'elles se purgent de toutes les intrigantes qu'elles ont dans leur sein ». Basire conclut de même, après avoir rapporté qu'elles avaient voulu obtenir l'élargissement « d'un nommé Semandy », et que, furieuses de leur insuccès, elles avaient prodigué les injures au Comité de sûreté générale et notamment à lui, Basire :

Elles me dirent qu'elles sauraient bien faire repentir un blanc-bec comme moi de l'audace avec laquelle je refusais leur demande ; elles me dirent que j'étais comme M. Robespierre, qui osait les traiter de contre-révolutionnaires. Je répondis que, quand on parlait ainsi de Robespierre et qu'on attaquait son patriotisme, il n'y avait plus rien à dire.

Je me repens humblement de n'avoir pas assez de barbe pour plaire à ces dames ; mais, tel que je suis, je leur déclarai que je ne savais point céder à des sollicitations injustes.

Visiblement, le *sensible* Basire n'était pas moins aise que son ami Chabot de pouvoir se vanter de cette belle résistance. On a pu même admirer comme il appuie sur le peu d'estime de ces gaillardes pour le blanc-bec qu'il veut être — avec ses vingt-huit ou vingt-neuf ans. Mais si ce n'est pas un spectacle sans ironie, Chabot et Basire dénonçant l'un après l'autre la Société féminine, l'in-

térêt historique de cette séance des Jacobins, c'est que les Républicaines révolutionnaires s'étaient jusque-là senties protégées par une espèce de talisman : le grand souvenir de leur coopération à l'écrasement de la Gironde, et que cela fut détruit en deux heures.

Sur Lacombe en particulier on s'acharna. Ce qui se dit contre elle, après le discours de Basire, où elle n'avait pas été nommée, nous est d'ailleurs précieux. Taschereau l'accusa de se *fourrer partout* et, dans « une assemblée » où il était, d'avoir tenu un « langage hypocrite et feuillantin » en demandant toute la Constitution, rien que la Constitution; il ajouta qu'elle avait ensuite voulu « saper les bases » de cette Constitution et « renverser les autorités constituées de toute espèce ». Quelqu'un renchérit : « La femme qu'on vous dénonce est fort dangereuse en ce sens qu'elle est fort éloquente... Elle a tiré à boulets rouges, dans un discours que j'ai entendu, et sur les Jacobins et sur la Convention. » On la vit alors dans une des tribunes : elle semblait demander la parole; il y eut un tel tumulte que le président (Léonard Bourdon) se couvrit. Ce fut presque la répétition de ce qui était arrivé à Théroigne dans ce même club des Jacobins en avril 1792. Le calme rétabli, elle est tancée par Léonard Bourdon; puis, deux propositions, dirigées surtout contre elle, sont votées à l'unanimité : 1° on écrira aux Femmes révolutionnaires pour les engager à se débarrasser, par scrutin épuratoire, des femmes suspectes qui les mènent; 2° on enverra au Comité de sûreté générale pour qu'il fasse arrêter les femmes suspectes. Mais ce n'est pas encore assez selon certains : il faudrait mener Lacombe tout de suite au dit Comité; il faudrait également inviter celui-ci à se saisir de Leclerc. Alors a lieu une discussion confuse,

où les deux amendements proposés se noient ; mais, de nouveau, et à deux reprises, Chabot fulmine contre Lacombe, « instrument de la contre-révolution ».

Toute cette tempête des Jacobins contre les Républicaines révolutionnaires et Leclerc n'eut cependant qu'un résultat immédiat : le journal de Leclerc cessa de paraître. Il y eut bien contre Lacombe un commencement d'action, qui ne paraît pas, d'ailleurs, avoir été déterminé par le débat que nous venons de résumer ; car c'est le jour même de ce débat, et parce qu'une dénonciation avait été faite contre elle au comité révolutionnaire de la section de la Halle-au-Blé, que des commissaires de ce comité se rendirent chez l'héroïne. Elle n'était pas chez elle, ils apposèrent les scellés sur la porte de l'appartement ; mais, le lendemain, elle alla prier le comité de les faire lever ; et, l'examen de ses papiers ayant tourné à son avantage, elle eut satisfaction. Nous « n'avons trouvé, dit le procès-verbal, que des correspondances de Sociétés fraternelles qui respirent le plus pur patriotisme, et différentes lettres particulières où le bien public et le patriotisme y est (*sic*) bien exprimé ». (Arch. nat., F^{7} 4756). La *Feuille du salut public*, puis, comme on sait, la *Gazette française* ayant néanmoins annoncé l'arrestation de la citoyenne, elle écrivit au rédacteur de cette *Gazette :* « Je vous prouverai que mes bras sont aussi libres que *mon corps*, car ils se font une fête de vous assurer une volée de coups de bâton si, dans la feuille de demain, vous ne vous rétractez pas, et je suis de parole. — Femme Lacombe, *présidente*[1] ».

Présidente ! Les Républicaines révolutionnaires

1. C'est la lettre que Lairtullier signa : *Rose Lacombe*.

n'avaient donc pas tenu compte de l'injonction des Jacobins. Elles ne s'étaient pas purgées. Il n'en est pas moins vrai qu'à partir du 16 septembre on peut les considérer comme perdues. Les femmes de la Société fraternelle séante aux Jacobins ont pris parti contre elles. Le *Moniteur* du 28 publiait cette lettre : « Comme il arrive souvent que l'on confond les Sociétés en prenant l'une pour l'autre, je vous prie, citoyen, de vouloir bien insérer dans votre feuille que la Société fraternelle séante aux Jacobins n'est pas la même que celle des Républicaines révolutionnaires. Nous croyons devoir donner cet avis pour ne plus désormais confondre ces deux Sociétés. Nous invitons en outre tous les patriotes à se réunir à cette Société. Les jours de séance sont les mardis et les dimanches, le soir. — La citoyenne Boudroy, tenant le café des Bains-Chinois, boulevard Choiseul... » Dans la presse, Jacques Roux seul a eu le courage de les défendre ; et c'est un avocat plus dangereux que beaucoup d'ennemis. Du reste, cette voix même qui, la dernière, ose vanter leurs services passés, qui traite de « tartufes » leurs dénonciateurs et salue en elles « les sentinelles de la liberté, l'effroi des *nouveaux tyrans* et les remparts de la République » (*le Publiciste*, etc., n°s 267 et 268), cette voix, qui perce les murs de Sainte-Pélagie, les Jacobins n'en seront plus longtemps importunés. Une fois à Bicêtre, le malheureux Jacques Roux se taira.

Le 6 octobre, la Société des Hommes du 10 août vint demander à la Convention la dissolution de la Société des Républicaines révolutionnaires (*Moniteur* du 8). La Convention ne retint pas la pétition, mais le club féminin sentit la gravité de cette première tentative populaire pour débarrasser la *Révolution classique* de

son ardente opposition. Le lendemain, Lacombe paraissait à la barre de l'Assemblée, à la tête d'une députation, et disait : « Législateurs, hier on est venu surprendre votre religion. Des intrigants, des calomniateurs, ne pouvant nous trouver des crimes, ont osé nous assimiler à des Médicis, à une Elisabeth d'Angleterre, à une Antoinette, à une Charlotte Corday. Ah! sans doute, la nature a produit un monstre qui nous a privées de l'Ami du peuple. Mais, nous, sommes-nous responsables d'un crime? Corday était-elle de notre Société? Ah! nous sommes plus généreuses que les hommes. Notre sexe n'a produit qu'un monstre, tandis que, depuis quatre ans, nous sommes trahis, assassinés par les monstres sans nombre qu'a produits le sexe masculin. Nos droits sont ceux du peuple, et, si on nous opprime, nous saurons opposer la résistance à l'oppression. » Lairtullier parle de murmures soulevés par ce petit discours de l' « arrogante Vespérie »; le *Moniteur*, où il l'avait lu, le fait suivre seulement de ces mots : « Cette pétition est renvoyée au Comité de sûreté générale. » D'ailleurs, Lacombe, à la tête encore d'une députation des Républicaines révolutionnaires, osa se présenter le 8 aux Jacobins pour s'y justifier des accusations portées contre elle dans la séance du 16 septembre, et elle se fit applaudir. (*Journal de la Montagne*).

Le dernier succès de la Société est du 25 octobre. Une députation l'obtint à la Commune en demandant au Conseil des visites domiciliaires pour « découvrir les accaparements ». Le *Moniteur* ne donne pas le nom de l'oratrice.

Mais le 28 fut aux Républicaines révolutionnaires un jour fatal. Il y eut bataille entre les poissardes et un

certain nombre d'entre elles. « De certaines femmes, racontaient une semaine plus tard les *Révolutions de Paris* (n° 213),... s'affublèrent, ces jours derniers, d'un bonnet rouge, passèrent un pantalon à leurs jambes et des pistolets à leur ceinture, et, ainsi accoutrées, coururent par les rues de Paris... Nos femelles soi-disant révolutionnaires voulurent débuter par accaparer les citoyennes des marchés de la section du Contrat-Social. Elles allèrent donc leur proposer, du ton dont on commande, dont on menace, de prendre et d'adopter leur nouveau costume. On ne leur répondit point avec des paroles. On employa des raisons plus *frappantes*, plus *sensibles*. En un mot, la présidente des *dames* en bonnet rouge fut rudement fouettée et couverte de boue, aux acclamations d'une foule immense. Cette justice populaire ne se fit pas sans quelque tumulte. La place de la Victoire nationale et les environs étaient pleins de groupes fort animés. » Ces femmes des marchés n'étaient pas jacobines, comme on pourrait le croire; la diminution de leur commerce, effet de la misère, les avait ramenées, en majorité du moins, au royalisme. Dès juin, l'observateur de police Dutard pouvait noter : « Elles ne veulent plus qu'on les appelle du nom de citoyennes. Elles disent qu'elles ch... sur la République. » Vers la fin d'août, elles ne voulaient même plus que, devant elles, des femmes portassent la cocarde. « Tonnerre de Dieu, gronda le *Père Duchesne* (n° 288), quels fagots ose-t-on débiter sur votre compte, braves luronnes ? On dit que vous arrachez la cocarde nationale aux citoyennes qui vont acheter votre marée et vos choux ! Est-ce qu'il se serait glissé parmi vous quelques muscadines ?... » Il fallut un décret (21 sept.) pour les forcer à porter *les couleurs de la liberté*. On

imagine leurs sentiments à l'égard des Républicaines à bonnet rouge. Dans son rapport du 30 octobre, Amar assurera qu'il y eut le 28, dans la matinée, « un attroupement de près de six mille femmes », émues des « violences » et des « menaces » de la « Société prétendue révolutionnaire ». (*Moniteur* du 31 oct.). Il ajoutera : « Des officiers municipaux et les membres du comité révolutionnaire de la section du Contrat-Social calmèrent les esprits et dissipèrent les attroupements » ; mais, le soir, « le même mouvement éclata avec plus de violence. Plusieurs des femmes soi-disant révolutionnaires furent maltraitées. On se livra sur quelques-unes à des voies de fait que la décence devrait proscrire. » Il n'y a donc pas à en douter : des poissardes firent subir à certaines Républicaines révolutionnaires, et peut-être à Lacombe, le traitement que des femmes du club féminin, peut-être, et assurément des jacobines avaient infligé à Théroigne en mai. (M. Gaulot, dans ses *Chemises rouges*, a utilisé le rapprochement jusqu'à rendre folle sa *Rose Lacombe* fouettée.)

On a, au surplus, un bien curieux document sur l'agitation du 28 octobre. Les *Révolutions de Paris* le publièrent dans leur numéro 215, sous ce titre : *Procès-verbal de ce qui est arrivé aux Citoyennes républicaines révolutionnaires au lieu ordinaire de leurs séances, sous les charniers Saint-Eustache, le septième jour de la première décade du second mois de l'an II de la République une et indivisible.* Malgré sa longueur, nous croyons devoir le reproduire tout entier :

La Société ayant été invitée par la section de la Réunion d'assister en masse à l'inauguration des deux martyrs de la

liberté [1], s'est réunie sur les onze heures avec les attributs qui consistaient en un œil de vigilance, un drapeau et quatre piques. En attendant l'arrivée des membres, une citoyenne a rendu compte à celles qui se trouvaient dans la salle des moyens qu'employaient nos ennemis pour affamer les patriotes. Elle a fait part de ce qu'on venait de trouver dans les égouts de Montmartre et du Temple une grande quantité de pains. Une citoyenne des tribunes s'est écriée qu'elle ne le croirait que quand elle l'aurait vu. Plusieurs personnes attestèrent la véracité du fait. D'autres se sont écriées : « A bas le bonnet rouge! à bas les Jacobines et la cocarde! Ce sont tous ces scélérats qui ont fait le malheur de la France. » Le trouble redouble; la vice-présidente qui occupait le fauteuil cherche en vain à ranimer (*sic*) les esprits. Une citoyenne annonce à la Société qu'il y avait un coup de monté pour dissoudre la Société; alors plusieurs membres ont cherché à ramener les esprits avec les armes de la raison. Vainement on les a employées ; les plus acharnées étaient ivres. Ne pouvant obtenir la tranquillité, on a requis la force armée pour contenir les tribunes qui étaient prêtes à fondre sur la Société. Six citoyens sont venus, le sabre nu, avec le juge de paix, nommé Lindet, qui s'est présenté dans la tribune. Après avoir demandé la parole, la présidente la lui accorda. Il dit : « Citoyennes, au nom de la loi, silence; au nom de la loi, je vous ordonne de faire silence. » Ensuite il dit : « Citoyennes, il n'est pas question du bonnet rouge, vous ne le porterez point, et vous serez libres de vous coiffer comme bon vous semblera. » Il est sorti, emmenant la force armée avec lui, quoique la Société eût demandé du secours trois fois.

Un moment après, le juge de paix est revenu seul, et, montant au bureau de la présidente, l'a invitée à quitter son bonnet, l'assurant que par là elle ramènerait le calme. Elle obéit. Elle le prend et le pose sur la tête du juge de paix. Alors les personnes qui étaient dans les tribunes ont applaudi avec les plus grands transports. Le juge de paix s'adressant aux spec-

1. Marat et Lazowski. (Voir *Marat inconnu*, par Cabanès, p. 244).

tateurs leur dit : « Les citoyennes révolutionnaires ne sont point en séance, tout le monde peut entrer. » Alors une foule innombrable fonce dans la salle et accable les membres des plus sales invectives. On s'élance sur les attributs. L'œil vigilant, drapeaux, piques, l'on veut tout mettre en pièces. Les citoyennes, fermes au milieu des dangers, ne voulant pas abandonner leurs attributs, ont été frappées et le plus indignement outragées. Préférant devenir les victimes d'un peuple égaré, ne songeant plus à leurs personnes, mais bien à faire respecter la figure de la liberté que représente le drapeau, l'une d'elles s'est écriée : « Massacrez-nous si vous voulez, mais du moins respectez le point de ralliement des français. » La citoyenne chargée du drapeau, maltraitée au point de ne pouvoir y résister, s'adressant au juge de paix, lui dit : « Je te le remets entre les mains, tu m'en réponds sur ta tête. » Sont arrivés plusieurs canonniers de la section qui ont aidé à le garantir de la fureur de celles qui voulaient le mettre en pièces. Dans ce moment, ces furieuses ne pouvant assouvir leur rage se sont jetées, pour la deuxième fois, sur les membres, les ont battues, les ont traînées. L'une d'elle est restée sans connaissance, a été transportée par un membre du comité révolutionnaire de la section. Plusieurs citoyennes se voyant poursuivies s'y sont réfugiées. Des chirurgiens s'y étant transportés ont pansé une citoyenne grièvement blessée, et ont donné des soins à plusieurs qui avaient perdu connaissance. Un citoyen, membre du comité, a reçu un coup de couteau en voulant garantir les jours d'une citoyenne qu'on assommait à coups de sabot, dont elle porte les marques. Ce fait s'est passé dans la rue.

La citoyenne vice-présidente requiert, au nom de la Société, le comité de vouloir bien dresser le procès-verbal de ce qui vient de se passer. Les membres de ce comité ont éludé pendant longtemps la question. Trois femmes sont amenées : la mère et les deux filles, accusées de voies de fait. Le citoyen Gérault a proposé de les mettre en liberté. Vainement les citoyennes blessées ont réclamé contre cette indulgence coupable. Ce même citoyen insiste toujours en disant que dans le moment présent il fallait employer la voie de la douceur.

Les femmes ont été relâchées, ainsi que deux citoyens qui avaient été arrêtés. Dans l'instant, le citoyen Gérault a fait la proposition de faire passer les citoyennes révolutionnaires dans une tourelle, en leur disant qu'elles couraient les plus grands dangers; que le peuple voulait les avoir et était prêt à forcer les passages pour monter au comité; que lorsqu'elles seraient cachées on ferait monter le peuple pour l'assurer qu'elles n'y étaient plus. Les citoyennes n'ont jamais consenti à se cacher, quoique la proposition leur eût été réitérée plusieurs fois. La Société demande encore le procès-verbal. Gérault observe qu'on s'occupe du moyen de reconduire les citoyennes, qu'il serait temps demain de faire le procès-verbal. Une citoyenne fait sentir la nécessité, pour l'honneur du comité dans l'arrondissement duquel la Société avait été insultée, d'y procéder à l'instant, afin que les citoyennes présentes signent tous les faits qui sont à leur connaissance. On le commence enfin. A l'instant deux membres qui avaient parlé bas à Gérault sont descendues; un moment après, un officier de la force armée est entré, après avoir parlé bas à Gérault. Ce dernier répondit en élevant la voix : « Que voulez-vous? Ces citoyennes tiennent à ce que le procès-verbal soit fait. » L'officier, s'adressant à la Société, dit : « Citoyennes, je viens de quitter mon poste pour vous prévenir des dangers que vous courez. Les têtes sont échauffées, la foule est immense. On crie actuellement : *Vive la République*, *à bas les Révolutionnaires!* On est prêt à forcer la garde. Le salut public et celui de la section exigent que vous vous retiriez sur l'instant. Nous vous avons ménagé un passage par lequel vous pourrez sortir sans risques. Le temps presse, je vous demande un oui ou un non. » Les citoyennes, aidant au bien général, ont consenti à partir.

L officier étant parti, on est venu nous dire sur l'instant que nous pouvions descendre deux à deux, qu'il n'y avait aucun danger à courir : nous avons été à même de nous en convaincre. On nous a fait traverser l'église, le passage de Sainte-Agnès ; tout nous a paru tranquille.

Ont signé les membres présents, ayant reconnu le procès-verbal dans tous les faits :

Victoire Capitaine, Baraez, Pebli, Vildecoque, femme Lemonnier, Levasœupe, C. Pigont, Bigant Claire, Bigant l'aînée, Marlet, Solandre, Martin, femme Dubois, Dubrente, femme Moreaux, Victoire.

La Commune, immédiatement informée, félicita le comité révolutionnaire, le juge de paix et le commissaire de police qui avaient pris « des mesures pour empêcher cette Société de s'assembler d'ici à quelque temps ». (*Moniteur* du 30 oct.). Et le lendemain, c'est-à-dire le 29, à la Convention, des citoyennes étant venues accuser les Républicaines révolutionnaires, Fabre d'Eglantine demanda que le Comité de sûreté générale fît un rapport sur les Sociétés de femmes. (*Ibid.*). Alors une des citoyennes, « rentrant dans la barre », s'écria : « Citoyens, nous demandons l'abolition de toutes les Sociétés de femmes formées en clubs, parce que c'est une femme qui a fait le malheur de la France. » Ainsi, la première proposition formelle *de supprimer tous les clubs de femmes* fut faite par une femme, et parce qu'une femme avait tué Marat.

Le 30, quand Amar commença la lecture de son rapport, au nom du Comité de sûreté générale, la Convention était décidée à voter le projet de décret qui allait lui être présenté : « Les Clubs et les Sociétés populaires de femmes, sous quelque dénomination que ce soit, sont défendus. » Mais le rapport d'Amar est un monument; c'est le manifeste officiel le plus considérable de l'antiféminisme montagnard. Après le récit du « mouvement » de l'avant-veille, et l'affirmation qu'une partie de la Société des Républicaines révolutionnaires avait voulu troubler Paris dans l'intérêt des Girondins, — le procès des Girondins avait commencé le 24, — Amar se demandait si les femmes

peuvent « exercer les droits politiques », « prendre une part active aux affaires du Gouvernement » ; si, même, elles peuvent « délibérer, réunies en associations politiques ». Le Comité de sûreté générale, disait-il, avait examiné les deux questions et s'était prononcé pour la négative. Tout s'oppose à la capacité politique de la femme : sa faiblesse « morale et physique », ses devoirs naturels ou son « caractère propre ». Au reste, « l'honnêteté d'une femme permet-elle qu'elle se montre en public et qu'elle lutte avec les hommes? » C'est en élevant leurs enfants « dans le culte de la liberté », et par leur influence sur leurs époux, que les femmes peuvent et doivent se rendre utiles à la patrie. Amar ne sortait des banalités pompeuses ou des sophismes attendris qu'un moment, par cette observation : « Si nous considérons que l'éducation politique des hommes est à son aurore, que tous les principes ne sont pas développés, et que nous balbutions encore le mot *liberté*, à plus forte raison les femmes, dont l'éducation morale est presque nulle, sont-elles moins éclairées dans les principes. » La discussion fut brève. Une seule voix s'éleva contre les conclusions du rapport, celle de Charlier, montagnard oublié aujourd'hui mais qui ne manquait pas d'autorité. « Malgré les inconvénients qu'on vient de citer, dit-il, je ne sais sur quel principe on peut s'appuyer pour retirer aux femmes le droit de s'assembler paisiblement. » Il y eut des murmures; il poursuivit par ces belles paroles : « A moins que vous ne contestiez que les femmes font partie du genre humain, pouvez-vous leur ôter ce droit commun à tout être pensant? » Mais Basire : « Vous vous êtes déclarés gouvernement révolutionnaire... Vous avez jeté pour un instant le voile sur les principes dans la

crainte de l'abus qu'on en pourrait faire pour nous mener à la contre-révolution. Il est donc uniquement question de savoir si les Sociétés de femmes sont dangereuses. L'expérience a prouvé, ces jours passés, combien elles sont funestes à la tranquillité publique : cela posé, qu'on ne me parle plus de principes... » Aussitôt, l'on vota. La *Révolution classique* se débarrassait de ses derniers adversaires : les *enragées* étaient baillonnées.

Michelet s'est donc trompé en écrivant : « Cette grande question sociale (*du droit politique des femmes*) se trouva étranglée par hasard. » La Terreur était logique en supprimant les clubs de femmes. Ce qu'elle étranglait ou plutôt ce qu'elle achevait d'étrangler, c'était le parti qui, dans l'*Ami du peuple* de Leclerc et à la tribune des Républicaines révolutionnaires, avait demandé impérieusement l'exécution de la Constitution. C'était le parti masculin et féminin qui voulait une révolution sociale en même temps que la substitution du fonctionnement de la Loi au régime dictatorial regardé comme nécessaire par la Convention. En d'autres termes, c'était le parti qui avait pris au sérieux les promesses socialistes de Robespierre, puis le vote de la Constitution.

Le féminisme apparut à la Montagne, en octobre 1793, comme l'allié du *socialisme* et, à la fois, du modérantisme ; voilà, surtout, pourquoi il fut frappé. Car enfin, — s'il est nécessaire d'y insister, — il y a une grande différence entre la thèse d'Amar et celle de Basire : celle-ci uniquement de salut public, on pourrait dire d'*opportunisme révolutionnaire*. Loin de contester le droit politique naturel des femmes, Basire le reconnaissait implicitement d'un bout à l'autre de son dis-

cours, et plus sensiblement dans ces derniers mots, que nous n'avons pas cités : « Je demande que *révolutionnairement*... ces associations soient interdites, au moins *pendant la Révolution.* » L'ancien ami de Théroigne et de Palm Aëlders se retrouve dans cet « au moins pendant la Révolution », où il y avait presque une promesse ; et, en réfléchissant, on arrive à penser que, peut-être, si la guerre n'avait pas fait dévier la Révolution en la jetant dans la Terreur, le mouvement féministe eût réussi. L'antiféminisme montagnard le plus dogmatique en apparence ne fut sans doute lui-même, chez plus d'un conventionnel, qu'un antiféminisme de circonstance exaspéré. Le développement normal de l'esprit révolutionnaire eût fini, probablement, par vaincre les résistances de l'égoïsme masculin. On se rappelle la sympathie de certaines municipalités pour des clubs analogues et antérieurs à celui des Républicaines révolutionnaires. On se rappelle l'élan fraternel d'où sortirent les Sociétés des deux sexes, dans les départements comme à Paris, en 1790 et 1791. Joignez qu'en avril 1793 la question du droit des femmes fut nettement posée à la Convention. Une commission de six membres, moitié girondine, moitié montagnarde, avait été nommée pour examiner les divers projets de Constitution dus à l'initiative individuelle. Dans un rapport, Lanjuinais dit : « Le Comité (*de Constitution*) paraît exclure les femmes des droits politiques ; plusieurs projets réclament contre cette exclusion, dont notre collègue Romme vous a déjà porté ses plaintes ». Lanjuinais citait encore « une dissertation intéressante » de son collègue Guyomar, qui demandait, au nom de la Déclaration des droits, l'égalité complète entre l'homme et

la femme. La Commission des Six n'en maintenait pas moins, il est vrai, le privilège politique de l'homme, mais en déclarant que l'exclusion des femmes de la Cité ne pouvait être que provisoire et seulement « pour quelques années ». Il fallait d'abord remédier aux « vices de notre éducation »[1].

Quant aux Républicaines révolutionnaires, on ne possède aucun document où leur féminisme soit formulé. Mais, sous ce titre : *Discours prononcé à la Société des citoyennes Républicaines révolutionnaires par les citoyennes de la section des Droits-de-l'Homme, en lui donnant un guidon sur lequel est la Déclaration des droits de l'homme*, voici une profession de foi féministe, modérée d'ailleurs, que la Société applaudit :

... Pourquoi les femmes, douées de la faculté de sentir, et d'exprimer leurs pensées, verraient-elles prononcer leur exclusion aux (*sic*) affaires publiques? La Déclaration des droits est commune à l'un et à l'autre sexe, et la différence consiste dans les devoirs. Il en est de publics, il en est de privés. Les hommes sont particulièrement appelés à remplir les premiers; la nature elle-même indiqua la préférence : elle a réparti chez eux une constitution robuste, la force des organes, tous les moyens capables de soutenir les travaux pénibles. Qu'aux armées, qu'au Sénat, que dans les assemblées publiques, ils occupent préférablement les places, la raison, les convenances le veulent; il faut y céder. Les femmes, au contraire, ont pour premières occupations des devoirs privés; les douces fonctions d'épouse et de mère leur sont confiées... Néanmoins, il est possible de concilier ce qu'exige impérieusement la nature, ce que commande l'amour du bien public. Après avoir vaqué à des occupations indispensables, il est encore des instants, et les femmes citoyennes qui les consacrent dans les Sociétés fraternelles à la surveil-

1. Bibliothèque nationale, Le[38] 2341.

lance, à l'instruction, ont la douce satisfaction de se voir doublement utiles... [1].

Les Républicaines révolutionnaires n'avaient pas à professer un féminisme qu'elles *vivaient* si énergiquement. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne trouvera point quelque jour un imprimé ou un manuscrit féministe émané de leur club, mais seulement que leur féminisme en action pouvait se passer d'illustrations verbales.

D'autre part, un fait à noter, c'est que l'antiféminisme montagnard s'accrut de s'être affirmé législativement par la suppression des Sociétés de femmes. On a vu beaucoup plus haut que des Républicaines révolutionnaires allèrent le 5 novembre protester, à la Convention, contre le décret du 30 octobre. L'oratrice put à peine faire entendre quelques mots. De plusieurs côtés, raconte le *Moniteur*, on cria : « L'ordre du jour ! » et la Convention ayant « unanimement » passé à l'ordre du jour, la salle « retentit d'applaudissements ». Les pétitionnaires se retirèrent « avec précipitation de la barre ». Cependant la ci-devant Société ne voulut pas encore se tenir pour définitivement vaincue. Nous avons sous les yeux deux récits de la séance de la Commune du 27 brumaire an II (17 novembre 1793), où des femmes coiffées du bonnet rouge — donc des Républicaines révolutionnaires — se présentèrent à la tête d'une députation. Que venaient-elles dire ? Les deux récits celui du *Moniteur* et celui des *Révolutions de Paris* les montrent accueillies par de si violents murmures qu'il fut impossible à aucune d'elles d'essayer même de par-

1. Bib. nat., Lb[40] 2411.

ler. Des tribunes, dit le *Moniteur*, « on crie : *Bas le bonnet rouge des femmes !...* Le président se couvre » ; puis, le procureur de la Commune, Chaumette, prend la parole, et refait à sa manière, en sanglier *sensible*, le rapport d'Amar. Nous avons cité, au début de notre étude sur Olympe de Gouges, un passage de ce réquisitoire, second manifeste officiel de l'antiféminisme montagnard dogmatique. Mais voici comment Chaumette s'attendrissait, en faisant parler la nature : « Elle a dit à la femme : Sois femme ; les tendres soins dus à l'enfance, les détails du ménage, les douces inquiétudes de la maternité, voilà tes travaux; mais tes occupations assidues méritent une récompense : eh bien ! tu l'auras, tu seras la divinité du sanctuaire domestique, tu régneras sur tout ce qui t'entoure par le charme invincible des grâces et de la vertu. » Quant à la Société dissoute des Républicaines révolutionnaires, il ne la nommait point, mais il rappelait l'émeute qui avait motivé le décret de la Convention ; et il accusait les « viragos » contre lesquelles les poissardes s'étaient insurgées d'avoir été « payées par les puissances étrangères ». Le plus grave, c'est qu'il terminait en demandant au Conseil de ne plus recevoir « de députation de femmes », et que cette proposition fut adoptée.

La veille, un ancien admirateur de Théroigne, Dufourny, avait dit, aux Jacobins : « Une femme est un vêtement (*pour son mari*). » Qu'est-ce qu'un vêtement peut bien avoir à faire en politique ? Saint-Just écrira dans ses *Institutions* qu'il faut que les femmes soient « l'ornement des fêtes nationales ». Et c'est tout le rôle, effectivement, que leur qualité de parure vivante pourrait leur assigner dans la Cité, si le mot de Dufourny n'était pas stupide. C'est tout le rôle, aussi bien, qui, dès

la fin de 1793, leur fut laissé par la Révolution, — avec le droit de monter à l'échafaud, qu'on ne leur mesura point avarement.

Entre le décret du 30 octobre et la séance de la Commune rendue mémorable par le discours de Chaumette, ce rôle civico-ornemental de la femme avait même reçu un éclat nouveau. Le 20 brumaire (10 novembre), dans la fête de la Raison, célébrée à Notre-Dame, une artiste de l'Opéra avait été déesse. Elle avait figuré *la Liberté*. A ce propos, du reste, on peut se demander si Lacombe, en quelque autre église de Paris, ne joua pas le même personnage, car, selon Choudieu, elle représenta dans « les fêtes publiques la déesse de la Liberté ».

Le mot de Choudieu laissé de côté, l'histoire ne la retrouve pas avant le 13 germinal (2 avril 1794), jour où le Comité de sûreté générale donna l'ordre de l'arrêter et de l'incarcérer à Sainte-Pélagie. Elle était à la veille de rentrer au théâtre. Elle avait un engagement pour Dunkerque.

Jeu singulier du hasard : Leclerc fut arrêté le même jour qu'elle, avec Pauline Léon, devenue femme Leclerc. Seconde coïncidence d'une ironie encore plus curieuse : c'est aussi à Sainte-Pélagie que le couple était envoyé. — On l'y refusa « faute de place », et il fut écroué au Luxembourg. (Arch. nat., F^7 4774^9).

Nous n'avons pu découvrir la date du mariage de Leclerc. Mais l'ex-journaliste avait quitté Paris avant la fin de 1793. Ayant renoncé à la politique, il s'était enrôlé dans le bataillon de la réquisition de la section de Marat, puis, le 30 frimaire an II (20 décembre 1793), il avait été incorporé dans la 17e division, dite de l'Oise. Il était en garnison à La Fère quand le Comité de sûreté

générale ordonna de l'arrêter. Sa femme s'y trouvait avec lui bien qu'elle fût « fabricante de chocolat » à Paris. (*Ibid.*).

Quant à Jacques Roux, renvoyé par le tribunal de police correctionnelle au tribunal révolutionnaire, il s'était frappé de cinq coups de couteau le 25 nivôse an II (14 janvier 1794); transporté à l'infirmerie de Bicêtre, il s'y frappa encore et mourut le 22 pluviôse (10 février). On avait mêlé contre lui aux accusations politiques une accusation de vol. Ce vol n'était nullement prouvé. Mais le malheureux vit bien qu'on ne chargeait pas seulement le tribunal révolutionnaire de le condamner à mort; qu'on voulait surtout déshonorer sa mémoire : c'est pourquoi il mit une énergie farouche à devancer le bourreau.

En sa personne avait péri la dernière protestation vivante du parti mort des Enragés.

Du moins il ne restait plus que l'espèce d'illuminé Varlet.

III

LES PRISONS DE LACOMBE — SA MISE EN LIBERTÉ CONCLUSION

Aucun historien n'a su que Lacombe avait été arrêtée. Cependant, il aurait suffi, pour le savoir, de lire attentivement la page de Vilate sur « Rodogune devenue échoppière » au Luxembourg à la fin de 1794. Michelet s'inspira bien de ce texte ; mais, oubliant

qu'il s'agissait du Luxembourg, et que les détenus auxquels Lacombe savait « débiter sa marchandise au plus haut prix » étaient « ses compagnons d'infortune », il la montra libre dans son petit négoce — *à la porte des prisons*. L'amusant, c'est M. Ernest Legouvé, dans son *Histoire morale des femmes*, prenant Vilate pour un membre de la Convention et le Luxembourg pour un théâtre, puisqu'il a écrit : « Rose se cache (*en* 1794); et, trois mois après, un membre de la Convention rencontre sous le péristyle d'un théâtre une jeune marchande accorte », etc. Selon M. Legouvé, enfin, elle vendait des lacets et des aiguilles; selon Michelet, du vin, du sucre, du pain d'épice ; or, voici ce qu'on lit chez Vilate : « Elle enveloppe, par politesse, la bougie d'un chiffon de papier qui vaut lui seul les 50 sous qu'elle la vend. Il faut payer chaque soir cette somme, sans compter le prix de quelques petites pommes de rainette à sept sous la pièce. Avec quelles grâces encore dit-elle : Le tout pour obliger les citoyens. »

Elle avait été transférée au Luxembourg le 25 brumaire an III (15 novembre 1794). Elle venait de Port-Libre, sa deuxième prison : car, le 8 vendémiaire (29 septembre), elle avait quitté Sainte-Pélagie pour Port-Libre, avec environ vingt-cinq personnes, parmi lesquelles la femme et le fils de Petion et la ci-devant marquise de Chalabre, « prévenue de fréquenter la maison de Robespierre » et « arrêtée le 25 thermidor ». (Archives de la préfecture de police).

Mais sa troisième prison ne fut pas la dernière. Retransférée à Port-Libre, nous ne saurions dire quand au juste elle est envoyée de là au Plessis, le 2 floréal an III (21 avril 1795); puis du Plessis, le 27 du même

floréal, on la ramène à Sainte-Pélagie, où elle attend sa mise en liberté jusqu'au 3 fructidor (20 août)[1].

Elle fut donc détenue près de dix-sept mois.

On nous permettra de noter en passant que Mme de Chalabre se retrouve jusqu'au bout de cette odyssée de Lacombe prisonnière ; et aussi que, parmi les détenus de Port-Libre envoyés au Plessis le 2 floréal, se rencontre une partie de la famille Duplay : la fille aînée, Eléonore, le fils, et leur cousin, Simon. Même Eléonore, la préférée de Robespierre, fut menée du Plessis à Sainte-Pélagie le même jour que l'ancienne maîtresse de Leclerc.

Mais pourquoi le Comité de sûreté générale, ayant laissé Lacombe tranquille jusqu'en avril 1794, ordonna-t-il alors de l'incarcérer ? Un *Mémoire pour la citoyenne Lacombe actrice*, manuscrit non daté mais qui porte une dizaine de signatures, parle d'une dénonciation « vague et sans fondement ». (Arch. nat., F7 4756). Il s'agissait probablement d'un papier de quelques lignes, également sans date et conservé au même dossier des Archives nationales, dans lequel les citoyennes Lemoce et Hérouart accusaient déjà l'enragée d'avoir « lâché des propos contre Robespierre » et « proposé le renouvellement de la Convention ».

Elles précisèrent dans la pièce du 9 prairial an II :

1° Lacombe avait protesté à la tribune des Républicaines révolutionnaires contre le décret qui ajournait la Constitution, lequel « n'était propre », avait-elle déclaré, « qu'à faire insurger le peuple à chaque instant, à le porter au carnage et au pillage, et sans doute le porter une seconde fois aux prisons pour y renou-

[1] *Ibid.*

veler les horreurs qui y avaient déjà été commises. »

2° A la même tribune elle avait *improuvé* les victoires des troupes républicaines sur les rebelles de Lyon, disant que « c'était le sang français versé par le Français », et faisant, « pour décourager le peuple, le tableau le plus déchirant et le plus effrayant des morts et des mourants pendant le siège ».

3° Elle avait dit un jour à Lemoce en parlant des membres du Comité de sûreté générale : « Il faut faire pâlir et trembler ces blancs-becs » ; elle lui avait dit une autre fois, après une visite au Comité de salut public, que les représentants en mission dans les départements s'y étaient enrichis ; et comme Lemoce faisait observer que Robespierre n'avait pas été en mission : « Il est trop lâche, avait-elle répliqué. Il craint trop pour ses jours. As-tu remarqué comme il était pâle lorsque je lui parlais. La peur était peinte sur sa figure. »

Cependant, le 18 du même prairial (6 juin 1794), le comité révolutionnaire de la Halle-au-Blé, dans une pièce destinée au Comité de sûreté générale, reconnaissait à la prisonnière « beaucoup de patriotisme ». Il ajoutait sans doute qu'elle avait montré — ou montrait — « en même temps beaucoup d'intrigue » : ce qui n'apparaît guère au dossier des Archives nationales, évidemment incomplet.

C'est le 19 prairial qu'on y voit pour la première fois Lacombe se débattre — dans une lettre d'une page adressée on ne sait à qui, commençant par : « Citoyens », et d'ailleurs peu intéressante. Du lendemain, il est vrai, seconde lettre commençant de même ou plutôt ainsi : « Pélagie, ce 20 prairial, jour de la joie des Français (*la fête de l'Être suprême*), je suis privée de m'y

joindre ». Lacombe y annonce un rapport sur elle, par elle. On n'a pas ce rapport, et c'est seulement du 24 thermidor an II (11 août 1794) qu'est datée une troisième lettre, adressée au conventionnel Laloy. Nous y lisons : « J'ai sacrifié trois ans de mon temps à ma patrie. N'ayant pas d'époux ni d'enfant à lui offrir, je me faisais un bonheur de la servir moi-même ; et ce n'est qu'après avoir épuisé toutes mes moyens pécuniers que je me suis vue forcée de contracter un engagement. »

Puis, rien de la main de la détenue avant le 13 prairial an III (1er juin 1795), jour où elle adresse au Comité de sûreté générale une pétition dont voici le début : « Citoyens, depuis quatorze mois révolus que je suis dans les fers par un ordre de votre Comité, portant mesure de sûreté générale, j'ai vainement sollicité la justice. »

Le 29 thermidor suivant (16 août), quatrième et dernière lettre, adressée nous ne savons à qui, mais sans doute à un conventionnel, et curieuse : « Souvenez-vous, dit Lacombe, de la personne qui, au mois de septembre 93, osa vous prier de vous rendre auprès de l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire pour déposer la vérité en faveur du Ca (*ici un nom abrégé illisible*), alors détenu dans la prison de la Conciergerie. La célérité que vous y mîtes et les soins que je me donnai » firent mettre le prisonnier en liberté trois jours après. La joie qu'elle en éprouva « n'est pas la seule de ce genre » que son « cœur se soit procurée ». Aujourd'hui elle demande qu'on se décide enfin à lui donner des juges. « J'ai fait une réclamation en manière d'affiche », déclare-t-elle en post-scriptum, « mais j'attendais votre réponse avant de la faire placarder ». Le surlendemain (1er fructidor), le Comité de sûreté générale signait

l'ordre, exécuté le 3, qui termina le long temps d'épreuves dont nous venons d'esquisser l'histoire. Cet ordre commence ainsi : « Vu la pétition dont la citoyenne femme Lacombe, détenue maison d'arrêt de Pélagie, et l'attestation des représentants Saurine et Sevestre... » Est-ce à l'un de ces deux conventionnels qu'elle avait écrit sa dernière lettre ? Ou bien avaient-ils agi sur la demande d'une des amies fidèles de l'infortunée ?

Les deux plus ardentes — on sait déjà leurs noms — furent Victoire Capitaine et Justine Thibault. Le *Mémoire*, dont nous avons parlé, *pour la citoyenne Lacombe actrice* avait été, sinon rédigé, du moins inspiré par cette Thibault, « marchande mercière, rue des Prouvaires ». Quant à Victoire Capitaine, il y a d'elle, au dossier des Archives, en faveur de Lacombe, trois pétitions. On voit d'ailleurs, dans une autre pétition de citoyennes, que Laloy et Collot d'Herbois étaient intervenus le 30 thermidor an II.

Il reste à découvrir ce que devint Lacombe après cette longue détention. La *Biographie moderne ou Dictionnaire biographique de tous les hommes morts et vivants* (1802), ouvrage dans lequel, bien entendu, il n'est pas dit qu'elle fut arrêtée, veut qu'elle ait figuré « parmi les agents de la police ». Après avoir reproduit le renseignement, sans le cautionner, la *Biographie nouvelle des contemporains*, en 1823, disait : « On la croit morte depuis quelques années ». En 1823, elle n'aurait eu que cinquante-huit ans. Elle en avait trente quand elle sortit de prison. On peut supposer qu'elle rentra au théâtre. Le bruit qu'elle avait fait n'avait pas dépassé Paris. Des publics de province purent

l'applaudir, ignorant absolument le rôle où, sur la scène politique, elle avait un moment conquis une sorte de gloire.

Pour l'histoire, le nom de la belle révolutionnaire éloquente est lié au souvenir d'un parti politique et social que nous avons essayé de faire mieux connaître ; et, en définitive, l'intérêt principal de cette étude, c'est qu'on y a vu les origines du féminisme se croiser avec celles du socialisme.

FIN

APPENDICE I

OLYMPE DE GOUGES

I

Extrait du Registre des baptêmes, mariages et sépultures de l'Eglise paroissiale de Saint-Orens de la commune de Montauban de l'année 1737.

« Pierre Gouze, marchand, âgé de vingt et un ans, fils de feu Jean Gouze, boucher, et de Jeanne Palis, mariés, habitants de Montauban, d'une part, et Olympe Mouisset, âgée de vingt-quatre ans, fille de Jacques Mouisset tondeur, et d'Anne Marty, mariés, habitants de Villebourbon, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale ce trente-un décembre 1737, du consentement des parents des parties, et du consentement de M. Laganne, vicaire dudit Montauban, avec la dispense du temps prohibé, donnée le vingt-neuf dudit mois, par M. le vicaire Grâl, signée de Boissy, après la publication des trois bans faits à la messe de paroisse dans le présent mois, sans qu'il soit venu à notre connaissance aucune opposition ni empêchement civil ou canonique ; témoins Jacques Lecuyer, facturier, Jean Gouze, boucher, cousin du dit, habitants de Montauban, Guillaume Lamire, marchand, habitant de Toulouse et Pierre Darbas, clerc, habitant de Villebourbon, l'un desquels n'a su signer.

« Signés : L'Ecuyer, Jean Gouze, Darbas, Mouisset père et Autheman, curé. »

II

« Elle était, comme la Rivarole, de Montauban ou de Carcassonne, et fille de marchand de vin. Nous ignorons comme elle est sortie de son pays ; car nous ne regardons pas comme assuré le récit qu'on nous a fait, qu'elle a été emmenée par un homme riche, qui l'a entretenue ici, à Paris. Voici comme on dit qu'il obtint les premières faveurs. *Olimpe*, qui se nommait alors *Babichon* ou *Babichette*, était très attrayante pour une Carcassèse. L'homme riche, qui était logé chez son père, en devint amoureux : il employa tous les moyens possibles pour la gagner, mais sans y réussir. Il lui vint dans l'idée de faire le malade. Il parut fort bas, et toute la maison le crut prêt à mourir. Soit que le médecin fût un ignorant, soit qu'il fût séduit par l'or, il déclara que le moribond n'avait pas douze heures à vivre, à moins d'un dévouement de la part de la personne qui avait causé son mal. Il prit en particulier Babichonette et lui dit : C'est vous qui avez causé le mal et c'est vous seule qui pouvez le guérir. La chaleur vitale va cesser en lui, vous seule pouvez la lui rendre en vous mettant la nuit auprès de lui, chair contre chair. Comme il vous aime, vous le ranimerez : il vous aura obligation de la vie, et il fera, par reconnaissance, votre fortune et celle de vos parents. Babichette était alors naïve et crédule : elle consentit. Elle se mit nue auprès du prétendu malade, qui l'étreignit. Ils restèrent ainsi quelque temps, étroitement unis. Enfin, l'homme riche, ayant trouvé sa belle, posséda Babichette en lui faisant entendre que cet approchement était nécessaire à sa guérison. Il la retint ainsi toute la nuit. Le lendemain, parfaitement guéri, le convalescent fit un présent considérable à l'aubergiste, et emmena la fille. » (*L'Année des Dames nationales*, 1794.)

III

Notre étude était imprimée quand M. Léonce Grasilier nous communiqua sur Pierre Aubry des renseignements puisés aux archives administratives du ministère de la Guerre. Ces renseignements permettent de le suivre jusqu'en l'an X. C'est son *curriculum vitæ* d'officier de terre, puisqu'il appartint ensuite à la marine :

29 janvier 1791, sous-lieutenant aux canonniers soldés de Paris,
22 janvier 1792, — au 104e régiment d'infanterie,
31 juillet 1792, lieutenant au 8e — —
26 août 1792, capitaine — — —
6 mai 1793, adjudant général chef de bataillon,
30 juillet 1793, suspendu (*nous nous serions donc trompé dans notre étude en datant cette suspension du 30 juillet* 1792),
21 août 1793, réintégré pour être employé à l'armée du Rhin,
24 septembre 1793, suspendu,
2 floréal an II (21 avril 1794)-ventôse an III, inspecteur des transports militaires à l'armée des côtes de Cherbourg,
1er thermidor an IX (20 juillet 1801), admis au traitement de réforme du grade de chef de bataillon,
Le 2e jour complémentaire de l'an IX (19 septembre 1801) confirmé dans le grade de chef de brigade et admis au traitement de ce grade,
An X, embarqué pour la Guyane et passé au département de la marine.

D'autre part, M. Léonce Grasilier a retrouvé dans ses notes, mais sans références, les dates et faits suivants :

Le général Aubry (Degouges) meurt de la fièvre à Cayenne en 1802. Sa veuve s'embarque pour la France avec leurs cinq enfants. Le navire est pris par un corsaire anglais. Elle meurt avant que le navire soit arrivé à La

Havane, où il fut déclaré de bonne prise. Les enfants furent totalement dépouillés. Un fils existait encore en 1867 à Nancy; il était alors âgé de 70 ans et presque aveugle et misérable.

IV

Elle avait longtemps habité rive gauche, près de la Comédie : d'abord rue de Condé, — du moins c'est la première adresse qu'il nous a été possible de relever (1786), — puis rue et place du Théâtre-Français (1788), enfin rue de Vaugirard (décembre 1788). En septembre 1791, elle est à Auteuil. En décembre 1792, elle habite rue Saint-Honoré, près des Jacobins.

V

Malgré les emprunts que nous y avons faits, nous croyons devoir donner ici les deux dernières lettres d'Olympe de Gouges. Voici la première, du 12 brumaire (2 novembre), qui nous a été signalée par M. Alfred Bégis :

« Au citoyen président de la Convention nationale.
« Le deuxième jour de la décade.

« Citoyen Président,

« Je suis condamnée à mort pour avoir été, hélas! trop idolâtre de la Révolution. Je ne me plains pas : puissent mes ennemis se pardonner ce crime comme je leur pardonne! Malade, sans défenseur, je n'ai eu pour appui que mon innocence, hélas! Je ne vous demande point la revision de cette incroyable condamnation, je suis enceinte de quelques

jours par des signes non équivoques. Sans doute ma douleur et la longue persécution que j'éprouve ne me feront point arriver à mon terme, mais du moins j'aurai la douceur, avant ma dernière heure, de recevoir des nouvelles de mon fils. Il est dans nos armées républicaines, et notamment dans celle du Rhin, en qualité d'officier général. Puissé-je mourir de douleur! Je demande à la Convention, au nom de la nature et d'une victime férocement précipitée dans les tombeaux, de me faire donner des nouvelles de ce fils dans la prison où l'on m'a déposée. Puisque je suis morte au monde pour tous les vivants, je n'en puis recevoir des nouvelles que par la Convention elle-même. Elle ne me refusera pas du moins cet acte d'humanité pour tous les services que j'ai rendus à la patrie, au peuple et à la liberté que mon arrêt de mort va immortaliser.

« Olympe Degouges. »

Voici la seconde, qui nous a été signalée aussi par M. Alfred Bégis, et que nous avons, dans notre étude, datée du 3 novembre, à tort peut-être, car rien ne prouve absolument qu'elle ne soit pas du 2 :

« Au citoyen Degouges, officier général dans l'armée du Rhin :

« Je meurs, mon cher fils, victime de mon idolâtrie pour la patrie et pour le peuple. Ses ennemis, sous le spécieux masque de républicanisme, m'ont conduite sans remords à l'échafaud. Après cinq mois de captivité, je fus transférée dans une maison de santé où j'ai été libre comme chez moi. J'ai pu m'évader. Mes ennemis, ni mes bourreaux ne l'ignorent pas ; mais, convaincue que toute la malveillance réunie pour me perdre ne pourrait parvenir à me reprocher une seule démarche contre la Révolution, j'ai demandé moi-même mon jugement. Pouvais-je croire que des tigres démuselés seraient juges eux-mêmes contre les lois, contre même ce public assemblé qui bientôt leur reprochera ma

mort. On me présente mon acte d'accusation trois jours avant ma mort; dès l'instant de la signification de cet acte la loi me donnait le droit de voir mes défenseurs et toutes les personnes de ma connaissance, on m'a tout intercepté : j'étais comme en secret, ne pouvant pas même parvenir à parler au concierge. La loi me donnait aussi le droit de choisir mes jurés, on me signifia la liste à minuit, et, le lendemain matin, à sept heures, on me fait descendre au tribunal. Malade et faible, et n'ayant pas l'art de parler en public, semblable à Jean-Jacques ainsi que par ses vertus, je sentis toute mon insuffisance, je demandai le défenseur que j'avais choisi; on me dit qu'il n'y est pas ou qu'il ne voulait pas se charger de ma cause; j'en demande un autre à son défaut, on me dit que j'ai assez d'esprit pour me défendre. Oui sans doute, j'en avais de reste pour défendre mon innocence qui parlait aux yeux de tous les assistants; je n'y mis pas ce qu'un défenseur aurait mis pour moi, sur tous les services et bienfaits que j'ai rendus au peuple. Vingt fois j'ai fait pâlir mes bourreaux, et, ne sachant que me répondre à chaque phrase qui caractérisait mon innocence et leur mauvaise foi, ils ont prononcé mon arrêt de crainte que le peuple s'aperçut d'une iniquité dont le monde n'a pas encore offert l'exemple. Adieu, mon fils, je n'y serai plus quand tu recevras cette lettre; mais quitte ton état; l'injustice que l'on fait à ta mère et le crime que l'on commet envers elle... (*C'est après cette phrase interrompue que l'écriture d'Olympe, presque illisible, succède à celle de la personne à qui elle avait dicté ce qu'on vient de lire.*) Je meurs, mon fils, mon cher fils, je meurs innocente. On a violé toutes les lois pour la femme la plus vertueuse de son sexe... (*Ici des mots indéchiffrables*)... Rappelle-toi de mes prédictions. Je laisse la montre de ta femme ainsi que la reconnaissance de ses bijoux au Mont-de-Piété, le flacon et les clefs des malles que j'ai (*un mot illisible*) passer... à toi.

« Olympe Degouges. »

APPENDICE II

THÉROIGNE DE MÉRICOURT

I

Il paraît même — nous réparons ici un oubli — qu'elle avait encore en 1790 un maître de musique. (*Les Confes sions*, p. 159.)

Elle avait aussi un maître de français.

II

La *Chronique de Paris* du 15 mars 1790 publiait cette lettre de Villette :

« Mlle Théroine (*sic*) paraît avoir l'âme d'une spartiate et l'esprit d'une athénienne. Elle a plus qu'un autre le droit de parler de l'Assemblée nationale. Je prendrai néanmoins la liberté de n'être pas de son avis. Elle fait, dans l'aréopage des Cordeliers, la motion civique de bâtir un palais national sur l'emplacement de la Bastille. Ne serait-il pas préférable de laisser les représentants de la France où ils sont? Je m'explique : le terrain de la Bastille est, pour ainsi dire, hors de la ville. C'est une véritable peine, c'est un voyage

d'y aller. Dans un temps où l'on sacrifie tant aux embellissements de Paris, comment pourrait-on se résoudre à masquer par un immense paravent les beaux quartiers de la rue et du faubourg Saint-Antoine, le magnifique Boulevard, la rivière et le Jardin du roi? Un seul obélisque est le monument qu'il convient d'ériger sur ces affreuses ruines. Transportez à sa base les quatre statues enchaînées de la place des Victoires, vous aurez à la fois l'image du despotisme et de la liberté.

« Les monastères de l'Assomption, des Capucins et des Feuillants sont aujourd'hui du domaine de la nation : c'est là qu'il faut élever le temple de la patrie. En face de la place Vendôme, il aurait jour sur le boulevard en ouvrant les Capucines; il se trouverait sur l'alignement des belles colonnades du Garde-Meuble: les Tuileries en seraient le jardin. Ce nouvel édifice nécessiterait le déblaiement de la rue projetée qui, en isolant tout à fait la demeure du souverain, joindrait par contiguité le Carrousel à la place Louis XV.

« Cette terrasse des Feuillants, déshonorée par un vilain mur, sombre et effrayante dès le déclin du jour, ne pourrait-elle pas être métamorphosée, à l'exemple du Palais-Royal, en une immense et superbe galerie couverte où le commerce, en étalant ses richesses, animerait tout de son mouvement? L'illumination de ces arcades en ferait la promenade de tous les soirs, et ce serait un abri contre les averses. Si nous avons encore quelques millions à dépenser, assurément il vaudrait mieux les jeter là qu'à Fontainebleau, Compiègne ou Rambouillet. »

III

Elle était arrivée à Marcourt à cheval, seule. Cependant elle n'était point partie de Paris à cheval, comme s'amusèrent à le dire les *Actes des apôtres*. Elle était allée jusqu'à Reims par la diligence. (*Les Confessions*, pp. 126-127).

IV

Comment Restif de la Bretonne savait-il qu'elle avait eu « une petite terre » ? Il situait cette terre « du côté des Ardennes ». « La Teroueigne » la tenait, disait-il, de son « faux mariage » avec un « ci-devant » : on se rappelle l'histoire. Sur le séjour de Théroigne à Xhoris, M. Marcellin Pellet (pp. 118-119) a publié un document assez curieux, cette lettre du 28 avril 1809, adressée par le maire de Filat au sous-préfet d'Huy (alors sous-préfecture du département de l'Ourthe) :

« ... Dans le principe de la Révolution est arrivée à Xhoris une aventurière, sous l'habit d'amazone et sous le nom de Théroigne de Méricourt, visitant, disait-on, pour lors, quelques-uns de ses parents en cette dernière commune et qui s'appellent Terwagne.

« Cette demoiselle a passé quelques mois en ce pays, et il me paraît l'avoir vue moi-même tantôt sous l'habit masculin, cajolant les coquettes des environs, et tantôt sous celui de son sexe et sous la droite de quelque freluquet. Elle a tout à coup disparu... »

V

En province, dès 1790, il y avait eu des bataillons d'amazones. Des Arlésiennes s'étaient armées, des Vosgiennes, des dames de Maubec (Isère), de Vauvert (Gard), de Vic (Hautes-Pyrénées), de Creil, et sans doute des filles et des femmes de beaucoup d'autres villes moyennes ou petites. L'histoire serait curieuse de cet enthousiasme militaire de la

femme au début de la Révolution. L'adresse et le projet de règlement des amazones de Vic-en-Bigorre en seraient une des pièces significatives. Le 20 novembre 1790, la Constituante ordonna une mention honorable de cette adresse au procès-verbal. (Voir *Archives parlementaires*, t. XX, p. 556). Dans le *Journal général de la Cour et de la Ville*, le 11 mai 1790, une lettre d'Aunay commençait ainsi : « Les dames patriotes de cette ville ont projeté le 15 du mois dernier de former une société qui porterait le nom de *Corps d'amazones nationales*. La municipalité a sagement applaudi à cet élan de patriotisme femelle... » D'ailleurs, à Paris, il y avait eu au moins, à la même époque, des femmes montant la garde. On trouve dans le *Petit dictionnaire des grands hommes et des grandes choses qui ont rapport à la Révolution* (1791) : « Patrouilles de femmes. J'ai vu plusieurs ordres de districts conçus en ces termes : Il est enjoint à Madame... de se rendre demain à 11 heures au district, pour monter la garde. Quelle bizarrerie ! quel ridicule ! »

P.-S. — Peut-être, p. 164, aurions-nous dû écrire : « Tourna*chon* de Montvéran » au lieu de : « Tourna*cheau* de Montveran ». (Voir *la France littéraire* de Quérard, au nom *Montvéran*). Enfin signalons, mais pour avertir, qu'elle est entièrement de fantaisie, une nouvelle de Sacher-Masoch : *Cherubini et Théroigne*.

APPENDICE III

ROSE LACOMBE

I

On lira sans doute avec intérêt la page suivante, des *Révolutions de Paris* du 12 janvier 1793, à propos d'une démarche de la section des Quatre-Nations, qui, le dimanche 4 janvier, avait présenté à la Convention une femme soldat de vingt ans, Geneviève-Françoise Le Dague :

« Dumouriez l'a réformée à cause de son sexe. Pourquoi donc garde-t-il sous ses drapeaux les deux sœurs Fernig ? La section à demandé à nos législateurs du service dans nos troupes pour cette héroïne, comme pour la venger du congé absolu que lui a signifié le général. La Convention a renvoyé l'adresse à son comité militaire. Elle aurait mieux fait de passer à l'ordre du jour quant à la moderne amazone.

« La Commune, plus sage, vient d'applaudir à la pétition d'une citoyenne revenue aussi de l'armée, et offrant de déposer ses armes et son habit de soldat sitôt qu'on lui aura rendu les vêtements de son sexe.

« Les femmes n'ont que faire à l'armée. Ne cessons de leur répéter : Citoyennes! Vous n'êtes bien que dans la maison paternelle et sous le toit marital, au chevet du lit de vos parents infirmes ou caducs, auprès du berceau d'une

naissante famille... Laissez-nous le fer et les combats ; vos doigts délicats sont faits pour tenir l'aiguille et semer de fleurs le chemin épineux de la vie. Pour vous, l'héroïsme consiste à porter le poids du ménage et les peines domestiques. Votre tâche n'est point de massacrer un ennemi cruel, vous en avez une plus douce ; elle consiste à faire des heureux, à faire aimer les vertus républicaines, à tresser des couronnes civiques pour le patriote victorieux, ou à brûler des parfums sur la cendre de nos défenseurs morts aux champs de la gloire. La République attend de vous quelque chose bien au-dessus d'une victoire : c'est vous, compagnes fidèles de l'homme, qui donnerez à la génération qui va naître les mœurs antiques dont nous ne pouvons nous passer, si nous voulons demeurer libres et nous montrer dignes de la plus belle de toutes les révolutions. »

Ce n'est point par *antiféminisme*, au sens précis du mot, que la Convention bannit les femmes de l'armée. Le 16 avril 1793, Carnot et Duquesnoy écrivaient de Dunkerque à la Convention :

« Un fléau terrible détruit nos armées : c'est le troupeau de femmes et de filles qui sont à leur suite ; il faut compter qu'il y en a autant que de soldats ; les casernes et les cantonnements en sont engorgés ; la dissolution des mœurs y est à son comble ; elles énervent les troupes et détruisent par les maladies qu'elles y apportent dix fois plus de monde que le fer des ennemis. Il est instant que vous fassiez sur ce point une loi de la plus grande sévérité... Celle qui existe aujourd'hui est pour eux ; elle prescrit de loger les femmes des soldats mariés ; à les entendre ils le sont tous... » (*Correspondance générale de Carnot, publiée par Etienne Charavay*, 1894, t. II, pp. 116-117.)

Poultier insistait, au commencement de son rapport, sur cette question de salut pour les armées de la République :- « A la retraite de la Belgique » les femmes « formaient une seconde armée. Outre qu'elles absorbent une partie nécessaire des subsistances, elles gênent la marche des troupes,

ralentissent le transport des bagages en se plaçant sur les voitures, et par là elles rendent les retraites pénibles et dangereuses ; elles sont la source des querelles, sèment la terreur dans les camps ; elles y inspirent le découragement et les dégoûts ; enfin elles sont un objet continuel de distraction et de dissolution pour tous les militaires qu'elles énervent et dont elles amollissent le courage. » Il accusait Dumouriez d'avoir donné « l'exemple de cette infraction à la police des armées », en traînant « à sa suite des maîtresses, des chanteuses, des comédiennes » ; si bien que « son quartier avait beaucoup de ressemblance au harem d'un vizir ». (*Moniteur*).

II

Le *Procès-verbal* de la séance dit qu'en faisant hommage « à la nation » de sa couronne civique, Lacombe « retient la ceinture et le certificat, comme une marque de son courage ».

III

La réponse de Jacques Roux : *Jacques Roux à Marat*, s'accompagnait de cette note en *post-scriptum :* « Je soussigné certifie que la réponse de Jacques Roux à Marat était imprimée avant l'assassinat commis sur la personne de l'Ami du peuple. Signé : Campenon. » De cette brochure il semble bien résulter que *l'enragé* n'était pas l'espèce de monstre, au passé criminel et honteux, peint par Marat. (Voir aussi *le Publiciste de la République française par l'ombre de Marat*, n° 259, 22 août 1793).

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos 1

OLYMPE DE GOUGES

I. Pourquoi elle appartient à l'histoire..... 3
II. La Montalbanaise. Son véritable nom. Sa famille. — Son mariage. — La courtisane. Sa beauté. — La mère..... 6
III. Métamorphose de la courtisane en femme de lettres. — Olympe et Beaumarchais. Olympe et Mercier. Olympe et la Comédie-Française. — La Vésuvienne du théâtre..... 29
IV. Olympe et la Révolution. — La royaliste patriote. La républicaine. Elle veut défendre Louis XVI. — Son arrestation..... 43
V. Détention, jugement, condamnation et exécution d'Olympe..... 65
VI. Olympe et les Sociétés de femmes. — Son féminisme. 71

THÉROIGNE DE MÉRICOURT

I. La légende de sa beauté. — Les textes. — Les portraits 95
II. Théroigne avant la Révolution. — Sa famille. Son enfance. — La courtisane cosmopolite. — L'aspirante virtuose..... 115

III. La patriote naissante. — La prise de la Bastille. — Le Palais-Royal en juin et juillet 1789 153
IV. Les journées d'octobre 160
V. Théroigne à Paris, d'octobre 1789 à mai 1790 189
VI. Théroigne et la presse royaliste en 1789-1790 206
VII. Théroigne en Belgique (1790-1791), puis à Kufstein (1791) 233
VIII. Théroigne et la presse royaliste en 1791 249
IX. Seconde partie de la vie politique de Théroigne. — A : *Jusqu'au* 10 *août* 251
X. Seconde partie de la vie politique de Théroigne. — B : *Théroigne au* 10 *août* 281
XI. Seconde partie de la vie politique de Théroigne. — C : *Les massacres de septembre* 287
XII. Seconde partie de la vie politique de Théroigne. — D : *Des massacres de septembre au* 15 *mai* 1793 289
XIII. Arrestation et détention de Théroigne (1794). — Commencement de sa folie. — Son internement définitif à la Salpêtrière (1807) 297
XIV. A la Salpêtrière. — Mort de Théroigne. — Explication de sa folie. — Conclusion 307

ROSE LACOMBE

I. Son véritable prénom. — La légende de « Rose Lacombe ». — La comédienne. — La citoyenne jusqu'en mai 1793 317
II. Sociétés populaires de femmes en province. — La Société des *Républicaines révolutionnaires* et les *Enragés*. — La citoyenne Lacombe jusqu'à son arrestation 336
III. Les prisons de Lacombe. — Sa mise en liberté. — Conclusion 409

APPENDICES 417

PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, PARIS.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA

3 0112 098977389